

NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 57

Les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie sur deux décennies. Calcul et mise à jour de l'Indice de situation sociale 2023 (10^e exercice)

RÉSUMÉ

L'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) est un indicateur complémentaire au PIB qui dresse le bilan du progrès social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant (mesure étalon du progrès économique) sur une période de dix-neuf années. Cet indice synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives des conditions de vie et des déséquilibres socio-économiques au sein de la population wallonne.

Cette édition 2023 de l'ISS montre qu'entre 2004 et 2021, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie est relativement stable puisque l'indice a évolué jusqu'à 102,2 en 2021 (base 100 = 2004). Comparativement, le PIB par habitant a progressé jusqu'à 114,2 en 2021. En outre, l'examen distinct des composantes « conditions de vie » et « déséquilibres socio-économiques » de l'ISS montre que l'amélioration globale des conditions de vie de la population wallonne est allée de pair avec une augmentation des

inégalités sociales, qui se sont renforcées à partir de 2016.

Cette 10^e édition du Rapport ISS est assortie d'un travail d'investigation qui mobilise de nombreuses études scientifiques et contributions d'acteurs multisectoriels, enrichies par l'apport de dix-sept entretiens approfondis auprès de représentants de l'action sociale et judiciaire. Son objectif est de compléter et d'étayer les observations basées sur les indicateurs statistiques mobilisés dans l'ISS par une analyse circonstanciée des conditions de vie et des inégalités touchant les groupes sociaux les plus exposés aux risques et aux conséquences dévastatrices des crises qui se succèdent.

Le tableau dressé dans ce rapport est interpellant. Une menace réelle pèse sur l'équilibre social de la Wallonie.

Ce rapport entend apporter une contribution à la prise de décision dans le cadre des mesures à adopter, notamment celles visant la redéfinition de nos priorités pour une transition juste.

Anne DEPREZ (IWEPS)
Isabelle REGINSTER (IWEPS)
Christine RUYTERS (IWEPS)

COLOPHON

Auteures : **Anne Deprez** (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)
Christine Ruyters (IWEPS)

Contributeurs : **Frédéric Caruso** (IWEPS)
Claire Dujardin (IWEPS)
Valérie Vander Stricht (IWEPS)

Collaborateurs : **Julien Charlier** (IWEPS)
François Ghesquière (IWEPS)
Chloé Janssen (IWEPS)
Julien Juprelle (IWEPS)
Jonathan Lesceux (OwT - IWEPS)
Yves Tilman (IWEPS)
Annick Vandenhooft (IWEPS)
Laurence Vanden Dooren (IWEPS)

Développement du site dédié aux indicateurs
complémentaires au PIB :

Michel Martinez (IWEPS)

Édition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2023/10158/15

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweeps.be>

info@iweeps.be

Remerciements

Les travaux de développement de l'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) complétés par une analyse documentée des impacts des crises et transformations récentes sur l'évolution des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie sont le fruit de nombreux échanges et de collaborations sans lesquels cette publication n'aurait pas été possible. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour ces différentes contributions constructives et précieuses,

Nous témoignons notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos collègues associés à ce projet : Frédéric Caruso, Julien Charlier, Claire Dujardin, François Ghesquière, Aurélie Hendrickx, Évelyne Istace, Chloé Janssen Julien Juprelle, Jonathan Lesceux, Michel Martinez, Yves Tilman, Annick Vandenhooft, Laurence Vanden Dooren, Valérie Vander Stricht et Laurent Verly.

Nous tenons également à remercier vivement l'ensemble des partenaires, qui nous ont manifesté une grande disponibilité pour construire les données nécessaires aux calculs des indicateurs et partager généreusement leur expertise et leur temps : Lantosoa Andriamampianina Elsa Albarello, Patrick De Smet, Ilse Deman, Tonio Di Zinno, Nicole Fasquelle, , Cédric Mainil, Tamara Malyster, Caroline Montois, Samuel Ndam, Brigitte Morue, Freya Sloomans, Frédéric Swaelens, Lien Tam Co et Belinda ten Geuzendam.

Nous adressons pareillement toute notre gratitude aux acteurs représentants de l'action sociale et du monde judiciaire, qui ont généreusement accepté de contribuer aux entretiens qualitatifs et de partager leurs réflexions et questionnements sur les impacts des crises et évolutions en cours sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie : Isabelle André, Fadel Azzouzi, Béatrice Bonjean, Magali Bouchat, Ludivine Bykans, Marie-Claude Chainaye, Maurice Charlet, Ricardo Charenti, David Conte, David Coppens, Thierry Debroux, Anne Delvenne, Maëlle Dewaele, Gaëlle Doneux, Eric Dosimont, Elise Jacquemin, Luc Lefèvre et les militantes à LST, Olivier Lespagnard, Cécilia Locmant, Thierry Maes, Jennifer Martin, Farid Nagui, Antoine Nélisse, Olivier Peeters, Gaëlle Peters, Françoise Piccinin, Amandine Poncin, Hélène Rogister. Stéphanie Seutin et Sébastien Van Neck.

Que toutes les autres personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette dixième édition de l'ISS soient aussi chaleureusement remerciées.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, Sile O'Dorchai, directrice scientifique de la direction « Recherche et Évaluation » à l'IWEPS et Frédéric Vesentini, directeur scientifique de la direction « Données et Indicateurs » à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien et leurs relectures avisées.

Table des matières

Synthèse.....	3
Introduction	9
1. Qu'est-ce que l'ISS ?.....	11
2. Méthodologie et indicateurs clés de l'ISS.....	12
3. Résultats de l'ISS de 2004 à 2022	23
4. Analyses et perspectives sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie	30
4.1. Le scénario pour 2023 / 2024.....	31
4.2. Démographie.....	32
4.3. Santé.....	34
4.4. Logement.....	45
4.5. Formation.....	49
4.6. Culture	52
4.7. Sécurité.....	53
4.8. Valeurs	55
4.9. Revenu	62
4.10. Emploi.....	73
4.11. Focus sur la grande précarité et l'urgence sociale.....	89
5. Conclusions et perspectives.....	119
6. Bibliographie	121
7. Annexe.....	130

Synthèse

L'Indice de situation sociale (ISS) est un indicateur synthétique complémentaire au PIB qui dresse le bilan du progrès sociétal de la Wallonie, en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, sur une période de dix-neuf années. Il permet d'apporter des éléments quantitatifs pour suivre, année après année, depuis 2004, l'évolution d'indicateurs de l'état de la situation sociale et des déséquilibres socio-économiques.

Cette nouvelle édition de l'ISS montre qu'entre 2004 et 2021, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est légèrement améliorée puisque l'indice (2004 = base 100) a évolué jusqu'à 102,2 en 2021 (et jusqu'à une estimation provisoire de 102,6 pour 2022). En comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, cette progression est cependant nettement moins prononcée, puisque le PIB par habitant a évolué jusqu'à 114,2 en 2021.

Les résultats du passé récent montrent que la crise de la Covid-19 de 2020 a entraîné une contraction de l'activité économique, une détérioration de la situation sociale moyenne des Wallons et des Wallonnes et un endiguement des indicateurs de déséquilibres socio-économiques, qui étaient en forte hausse au cours des cinq années précédentes. Les résultats pour l'année 2021 montrent une reprise de l'activité économique et un maintien de la situation sociale moyenne des Wallons et des Wallonnes, très probablement lié aux mesures publiques de soutien. Les résultats provisoires pour 2022 montrent une confirmation de cette dernière tendance, avec une reprise économique plus élevée et un *statu quo* des indicateurs d'état de la situation sociale et des déséquilibres.

L'examen de l'évolution par dimension des indicateurs clés qui composent l'ISS apporte un éclairage nuancé sur les tendances observées. Il met en évidence les observations marquantes suivantes :

- Dimension « formation » : de plus en plus d'adultes diplômés du supérieur, de moins en moins d'adultes sans diplôme, une progression des « élèves à l'heure » et une diminution des jeunes en décrochage scolaire. Ce dernier indicateur est à surveiller en raison de la hausse observée du phénomène d'abandon scolaire en 2022 ;
- Dimension « emploi » : une progression du taux d'emploi et du salaire médian, mais une forte augmentation des travailleurs en incapacité de travail de longue durée (*burn-out*, dépression) et un renforcement de l'écart relatif des taux d'emploi entre les travailleurs faiblement diplômés et les travailleurs hautement diplômés ;
- Dimension « santé » : une réduction du nombre d'années de vie perdues et une réduction de l'écart relatif entre les taux de mortalité des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et des non-bénéficiaires du BIM, mais une augmentation des maladies chroniques ;
- Dimension « valeur » : une progression de la solidarité et de la générosité des Wallons et des Wallonnes, intensifiée en 2019, mais une réduction récente de la satisfaction de vie ;
- Dimension « logement » : un accès de plus en plus difficile au logement pour les publics précarisés et une aggravation de la précarité énergétique ;
- Dimension « revenu » : une augmentation du revenu disponible par habitant mais un appauvrissement des jeunes (18-24 ans) qui sont de plus en plus nombreux à recourir au CPAS pour bénéficier du revenu d'intégration sociale ;
- Renforcement des déséquilibres socio-économiques et des inégalités sociales, en forte hausse depuis 2016 et jusqu'en 2020. À partir de 2020, les différentes mesures de soutien des pouvoirs publics pour faire face à la crise sanitaire et à celles qui s'en sont suivies ont permis d'endiguer la flambée des inégalités socio-économiques, qui se maintiennent cependant au niveau le plus élevé de la série temporelle.

L'ISS offre un cadre statistique de référence qui est complété, dans ce rapport, par une analyse quantitative et qualitative des impacts des crises et des phénomènes récents de transformation du climat sur l'évolution des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie. Ces apports complémentaires permettent notamment de prendre en considération les évolutions de catégories de population « cachées » derrière des moyennes, ou des populations qui échappent aux indicateurs construits à partir d'enquêtes générales, ou encore des populations qui, en raison de leur situation de désaffiliation sociale, passent sous les radars de la statistique.

Cette analyse montre que l'enchevêtrement des crises et des processus de transformation en cours affecte l'ensemble de la population et provoque une détérioration qualitative et quantitative de la situation de nombreuses personnes. Plusieurs d'entre elles se trouvaient déjà en situation d'insécurité **tandis que d'autres, qui parvenaient encore à s'en sortir auparavant, ont basculé dans la précarité.**

Les études existantes s'accordent avec la nôtre pour souligner l'ampleur des conséquences de ces transformations et crises successives : pauvreté, précarité et isolement accrus des personnes les plus vulnérables, aggravation sensible des inégalités et du mal-logement, alerte sur l'absentéisme scolaire, la précarisation d'une partie des travailleurs, la recherche de compréhension de l'augmentation des personnes en incapacité de travail de longue durée et les conséquences inquiétantes de tous ces éléments sur la détresse morale ou l'anxiété des personnes.

Parmi les populations exposées aux conditions de vie les plus difficiles figurent **les personnes isolées, les familles monoparentales, les jeunes, les personnes à faible niveau d'éducation, les personnes d'origine étrangère, les personnes sans emploi, les personnes en incapacité de travail et les personnes en situation financière précaire.**

La perte de revenus ou l'augmentation de dépenses pour certaines familles a entraîné des choix drastiques qui, pour protéger l'indispensable, ont compromis ce qui peut apparaître non essentiel : **loisirs, culture, sport et dépensement.**

En ce qui concerne **la santé**, la santé mentale de la population continue à être mise à l'épreuve à la suite des multiples crises actuelles. Les personnes les plus exposées sont les jeunes et les personnes en situation financière précaire, les personnes à faible niveau d'éducation (diplômées au maximum de l'enseignement secondaire), les personnes vivant seules, avec ou sans enfants, les personnes sans emploi et les personnes en incapacité de travail. Le bilan en termes d'offre de soins et de son utilisation permet d'observer la saturation de l'offre psychiatrique ambulatoire et le fait que les médicaments psychotropes sont très souvent utilisés sans autre forme de suivi. En particulier, **la santé mentale des enfants et adolescents** interpelle. Le nombre d'enfants victimes de faits de maltraitance signalés par SOS Enfants augmente. S'ajoute la problématique des enfants migrants, seuls ou en famille, et en particulier, les enfants non demandeurs d'asile (MENA). Sur le terrain, la situation est jugée très préoccupante tant pour les jeunes que pour les professionnels qui les accompagnent. Il semble urgent de mettre en place des mesures structurelles pour assurer le suivi de ces jeunes en détresse.

Les travailleurs sociaux rappellent aussi que les problèmes de santé mentale renforcent le fatalisme ou la résignation, en tout cas, l'incapacité d'agir.

Par ailleurs, la consommation d'alcool et surtout de drogue serait banalisée et en croissance partout. Les services consultés signalent l'apparition de produits nouveaux et plus dangereux qu'auparavant, affectant plus particulièrement les jeunes.

L'accroissement des maladies chroniques induit des conséquences importantes tant sur le plan économique que social ; les individus atteints sont confrontés à la combinaison d'une perte de revenus

et d'une augmentation des dépenses médicales. Et ce sont les personnes de niveau socio-économique défavorisé qui sont les plus enclines à cumuler les problèmes de santé.

La question cruciale de l'accès financier aux soins de santé est au centre des préoccupations dans les milieux de la santé. En 2022, une personne sur trois a renoncé à au moins un soin pour des raisons financières et le renoncement a augmenté dans toutes les disciplines. La dépression et ses déterminants exercent une forte influence sur le renoncement aux soins.

Des études mettent en évidence qu'en dessous d'un certain seuil de revenu, les risques de santé sont beaucoup plus élevés que pour le reste de la population. De même, un gradient continu est observé selon le lieu d'habitation : l'état de santé de la population se dégrade de façon continue à mesure que le revenu du quartier diminue (relativement à l'état de santé de la population totale). Cette tendance s'observe également dans les quartiers plus riches : le risque de mortalité diminue à mesure que le revenu du quartier augmente.

En ce qui concerne **le travail**, la pénurie structurelle d'emplois dans différents secteurs d'activité alerte sur des tensions croissantes sur le marché du travail. L'origine de l'importance du nombre de postes vacants se situe à la fois au niveau de l'offre de travail, de la demande de travail et des conditions économiques. Une large part des vacances d'emploi est liée à l'orientation scolaire. La préférence pour des études de type académique et l'attrait moindre pour l'enseignement technique ou professionnel ont généré un décalage entre offre et demande de travail sur certains segments d'activité. Au niveau de l'enseignement supérieur aussi, l'employabilité dépend de l'orientation. Certaines filières porteuses comme les STEM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématique) attirent peu d'étudiants et étudiantes alors que les STEM sont considérés comme centraux pour les entreprises.

Le changement structurel que connaît l'économie belge offre aux personnes d'origine étrangère davantage de postes de travail. Cependant, cette amélioration s'effectue sur un marché du travail segmenté, au sein duquel les personnes d'origine étrangère, à diplôme équivalent, accèdent moins facilement au segment primaire (qui correspond aux meilleurs emplois) et sont surreprésentées dans le segment secondaire (qui correspond aux emplois de moindre qualité).

La problématique des pièges à l'emploi est également au centre de l'attention. L'étude de la Fédération des CPAS attire l'attention sur la précarisation d'une partie des travailleurs pour qui le revenu du travail n'assure plus une vie décente, connue sous l'appellation de « travailleurs pauvres ». Aujourd'hui, ce sont des travailleurs à temps plein qui sont aidés par le CPAS, en raison d'une évolution trop lente des bas salaires.

Enfin, pour atteindre l'objectif d'amélioration du taux d'emploi de 5% à l'horizon 2025, l'accroissement de la participation au marché du travail constitue l'un des défis majeurs. La maladie et l'incapacité de travail sont les raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier la non-participation au marché du travail. Le nombre de malades de longue durée ne cesse d'augmenter, et tout particulièrement les personnes en invalidité pour *burn-out* ou dépression. Les populations les plus impactées sont les femmes et les personnes dans la tranche d'âge des 50-64 ans mais, au cours des cinq dernières années, l'augmentation la plus importante s'observe chez les travailleurs indépendants dans la tranche d'âge des 25-39 ans. De plus en plus d'études soulignent le lien entre stress, conditions de travail, manque d'intérêt pour le travail, d'une part, et incapacité de travail, d'autre part.

Le deuxième levier pour accroître la participation au marché du travail est d'agir sur les freins liés à la situation familiale. Des efforts sont nécessaires afin de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale pour les deux parents. La disponibilité de places d'accueil suffisantes, abordables et de qualité revêt une importance cruciale à cet égard.

En ce qui concerne **les logements**, la hausse des loyers sur le marché locatif privé, conjuguée à l'insuffisance du nombre de logements sociaux et à l'augmentation du nombre de candidats répondant aux critères pour en bénéficier, menace l'accès au logement des publics précaires et rend difficile une vie décente pour les ménages bénéficiant du minimum social. Les publics précarisés se retrouvent de plus en plus nombreux dans des situations de mal-logement. Les constats alarmants relatifs à la qualité de certains logements sociaux se traduisent par des problèmes de santé des locataires concernés. Les rénovations en cours ou programmées de logements sociaux pour les remettre aux normes de salubrité et de sécurité et améliorer leur performance énergétique devraient permettre d'améliorer la qualité de l'offre dans les années à venir.

Dans un contexte où la demande de logements à loyer modéré dépasse largement l'offre, des discriminations dans l'accès au logement sont rapportées. Les discriminations les plus souvent évoquées concernent les bénéficiaires du RIS (Revenu d'intégration sociale), les familles monoparentales, les personnes étrangères, à qui le statut de protection internationale a été accordé, ou les personnes à mobilité réduite. Parfois, il ne s'agit pas de réelle discrimination mais de sélection du candidat le plus prompt à verser la garantie locative.

La **vulnérabilité énergétique** est actuellement très présente en Wallonie : 20,6% des ménages wallons souffrent en 2021 de précarité énergétique, selon le dernier baromètre de la précarité énergétique de la Fondation Roi Baudouin (2023). La qualité de l'isolation des bâtiments et des logements apparaît comme un défi essentiel pour les années à venir, tant pour le confort et la santé des occupants, que pour les prix de vente, les difficultés de payer les loyers ou les factures énergétiques. Selon les acteurs du social, il convient aussi de veiller davantage à introduire la dimension sociale en amont des politiques climatiques et énergétiques afin, d'une part, de permettre aux petits propriétaires, parfois âgés, d'investir dans des rénovations lourdes et, d'autre part, d'augmenter les chances des locataires de rester dans les logements rénovés. Les loyers tendent en effet à augmenter après rénovation et ce ne sont pas toujours les mêmes ménages qui en bénéficient. Outre la lutte contre les marchands de sommeil et l'inoccupation des logements, la régulation des loyers et la limitation des logements destinés au tourisme sont de plus en plus souvent évoqués par des acteurs du social dans le but d'améliorer l'offre de logements accessibles financièrement.

Les inondations de juillet 2021 ont également fait émerger une précarité parfois invisibilisée jusque-là. Des locataires vivaient avant dans des logements insalubres mis en location par des marchands de sommeil qui se dédouanaient de toute responsabilité. Par ailleurs, le nombre de logements financièrement accessibles a encore diminué après les inondations, notamment parce que des logements sociaux ont été détruits et parce que le montant des loyers dans le secteur privé a eu tendance à augmenter dans les zones sinistrées et celles proches des territoires inondés davantage recherchées par les personnes sinistrées.

L'extension du programme *Housing First* visant à remettre en logement des personnes sans-abri suscite à la fois de l'enthousiasme et du scepticisme dans les relais sociaux qui relèvent déjà quelques succès, surtout dans les zones où le programme est plus ancien. Cependant, le dispositif dépend de l'offre de logements financièrement accessibles et exige un engagement intensif et long pour éviter un retour à la rue de ces personnes. Cet accompagnement est complexe, notamment dans un contexte de pénurie de travailleurs sociaux. De plus, on relève le fossé entre le petit nombre de personnes relogées et l'ampleur du problème.

En ce qui concerne **la formation**, la pandémie de Covid-19 qui a fortement perturbé la scolarité des jeunes durant deux années scolaires consécutives a eu un impact contenu sur le taux d'abandon scolaire précoce. Par contre, les signalements pour absentéisme dans l'enseignement, tous niveaux

confondus, sont à la hausse. L'absentéisme scolaire touche tous les âges, même si l'enseignement secondaire reste le plus impacté.

La question de l'absentéisme scolaire entraîne dans son sillage celle de la persistance de l'illettrisme qui nécessite de prendre acte du lien entre inégalités sociales et iniquités scolaires, elles-mêmes étroitement corrélées à la ségrégation scolaire. En effet, la ségrégation sociale se double de ségrégation « académique » (certaines écoles regroupent les élèves « forts », d'autres les élèves « faibles ») et « ethnique » (certains établissements concentrent les élèves issus de l'immigration). La ségrégation sociale et ethnique a des effets négatifs sur les performances des élèves les plus faibles (« mettre les plus faibles ensemble les rend encore plus faibles »). Autrement dit, le marché scolaire provoque l'iniquité scolaire. Le mode d'organisation de l'école, qui met en place des mécanismes de sélection et d'orientation par relégation, est dénoncé par les professionnels du secteur. Les enseignants sont pris dans une injonction paradoxale : *« les décrets leur demandent de produire de l'égalité, en instruisant, en éduquant, en socialisant et en formant les jeunes, dans un système scolaire qui produit fondamentalement de l'inégalité, qui différencie, classe et trie précocement les élèves en prévision de possibles études supérieures »*. Cette double commande rend le métier impossible et produit souffrance et découragement chez les enseignants.

En ce qui concerne **les revenus**, l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, ainsi que les mesures gouvernementales (élargissement du tarif social, baisse de la TVA, chèque-énergie, etc.) ont offert une protection du pouvoir d'achat de la plupart des ménages. Il n'en reste pas moins que de nombreuses personnes sont financièrement impactées par les crises successives. Plusieurs signaux nous alertent sur une potentielle dégradation financière d'une partie de la population wallonne plus impactée par les crises successives. Ainsi, environ un cinquième de la population vit dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté (1 366 euros nets par mois pour un isolé, 2 070 euros pour une personne seule avec deux enfants et 2 868 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans). Et un quart de la population éprouve des difficultés à joindre les deux bouts. Une personne sur sept vit dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale et une sur onze vit dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale sévère. Les familles monoparentales, les personnes à très faible intensité de travail, les personnes à faible niveau d'éducation, les personnes seules et les locataires sont les plus touchés par la privation matérielle et sociale. Et il convient de préciser que ces chiffres sous-estiment la réalité de la pauvreté dans la mesure où la base de sondage de l'enquête EU-SILC exclut d'emblée la participation de certaines populations parmi les plus exposées au risque de pauvreté (notamment les personnes sans-abri, les gens du voyage, les personnes en séjour illégal et les personnes en centre d'accueil, en prison, en maisons de soins ou en maisons de repos).

Le nombre élevé et en constante augmentation de demandes d'aides sociales complémentaires à l'aide financière octroyée par les CPAS (aide alimentaire, aide psychologique, aide médicale non urgente, aide administrative, aide aux enfants, médiation de dettes, énergie, logement...) montre une forte croissance de la pauvreté et des difficultés financières pour de nouveaux profils de personnes : indépendants, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, pensionnés, étudiants et jeunes qui entrent dans la vie active.

La déprivation des enfants reste une problématique structurelle couplée à des problèmes d'inégalités d'accès à des services essentiels. Soutenir le revenu des parents et investir dans l'accès à des services de qualité (santé, éducation, accueil de la petite enfance...) sont les leviers les plus efficaces pour lutter contre les conséquences de la déprivation, à court et à long terme. D'autres situations extrêmement préoccupantes concernent les enfants migrants, seuls ou en famille. Il est urgent de

leur réserver un accueil décent, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Pour ceux et celles qui ne bénéficient pas d'un revenu professionnel, l'individualisation des droits sociaux est réclamée par presque tous les acteurs du social afin de faciliter l'accès à un logement de qualité suffisante par le partage des frais.

La dématérialisation des services et l'extension du télétravail dans les services (notamment CPAS, Mutuelles, Forem, SPF Pensions, services judiciaires...) accentuent la précarité numérique et le risque de rupture institutionnelle d'une frange de la population. Or, les publics les plus vulnérables sur le plan socio-économique et culturel (maîtrise insuffisante de la langue et de l'écrit, et plus particulièrement du langage administratif et juridique, culture de l'échange spontané en face-à-face, état physique rendant difficile le maniement d'outils informatiques...) sont les plus fragilisés face à l'augmentation de l'exigence de maîtrise des technologies numériques. Comme en 2022, les risques de non-recours aux droits fondamentaux et aux services sont soulignés. Par contre, cette année, une certaine prise de conscience de ces problèmes par les pouvoirs publics wallons est appréciée et encouragée par certains acteurs du social. La dématérialisation opérée dans les banques et autres services publics et privés s'est accompagnée d'un transfert vers les services sociaux, publics et associatifs, d'un travail autrefois directement pris en charge par les secteurs aujourd'hui dématérialisés. En ce sens, la digitalisation a occasionné une surcharge et une transformation du travail social (même si certaines opérations digitalisées permettent aussi de gagner du temps).

Depuis la crise sanitaire, **la transformation du travail social est soulignée**. Cette transformation s'accompagne d'une surcharge et d'une pénurie.

Comme les années précédentes, les acteurs du social pointent du doigt l'épuisement et la quête de sens des travailleurs sociaux, placés devant d'énormes difficultés à trouver des solutions et des logements accessibles pour les personnes accompagnées. Les CPAS et aussi les différents organismes du secteur associatif relèvent presque tous des difficultés à recruter, puis à garder leurs travailleurs sociaux. Les conditions de travail et le manque de valorisation du travail social font partie des facteurs explicatifs énumérés par les acteurs du social.

Le court-termisme des projets subventionnés et le mode d'évaluation basé sur des indicateurs chiffrés ne reflétant qu'insuffisamment le travail social effectif sont particulièrement critiqués cette année et jugés contre-productifs face à l'étendue de la précarisation.

Le développement et la facilitation du travail en réseau (entre services publics et associatifs, entre plusieurs CPAS, entre plusieurs SLSP...) font partie des pistes évoquées par les acteurs du social.

Les bouleversements que nos sociétés traversent impactent le sentiment de bien-être, la confiance et les valeurs de la population. Le niveau de confiance se détériore envers les acteurs institutionnels, et de façon plus importante envers le système d'enseignement, les religieux, les grandes banques et compagnies d'assurance et les grandes entreprises. De même, la confiance dans nos gouvernants politiques est basse. L'insatisfaction domine, en particulier chez les jeunes, inquiets face à l'évolution de la société dans laquelle ils vivent.

Introduction

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de politique régionale et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adoptait « un set de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB » et chargeait l'IWEPS de les calculer. Au regard de nombreux publications et appels, notamment les rapports du GIEC¹, la nécessité de changer de paradigme et donc de changer d'indicateurs pour appréhender la conduite de nos sociétés se fait de plus en plus forte. Elle est relayée et argumentée encore tout récemment par le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits humains et l'extrême pauvreté, Olivier de Schutter, dans son dernier livre² « Changer de boussole ».

L'Indice de situation sociale figure parmi les cinq indicateurs phares recommandés par le Gouvernement wallon et fait partie du système d'indicateurs élaboré par l'IWEPS afin de mesurer les progrès accomplis par la Wallonie dans une perspective de développement durable. Cet indice synthétique se compose de deux indices composites, un indice d'état de la société et un indice des déséquilibres socio-économiques.

Il est actualisé chaque année avec un mode de calcul et une couverture des dimensions stabilisés. Ce dixième exercice présente une série temporelle qui couvre dix-neuf années, de 2004 à 2022. Pour cette dernière année, les calculs sont réalisés à partir des données observées ou estimées disponibles, ce qui permet de réaliser un calcul provisoire de l'ISS pour 2022.

Depuis 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de confinement et de distanciation sociale cumulées ont eu des impacts économiques et sociaux indéniables à l'échelle des États. Vient s'y greffer les conséquences des changements climatiques (inondations, sécheresses), un conflit armé majeur en Europe et une flambée des prix, notamment de l'énergie et de l'alimentation. La Wallonie n'a pas été épargnée. La population est exposée à des conditions de vie inédites.

Cette édition 2023 analyse les impacts de ces différentes crises et transformations sur l'évolution à court terme (2023-2024) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie au travers des neuf dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus et emploi. L'exercice s'articule au scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2023-2028*³ élaborées sur la base du modèle multirégional et multisectoriel HERMREG.

Cette analyse, basée sur les données et études multisectorielles les plus récentes, à la fois quantitatives et qualitatives, nuance et complète l'approche synthétique de l'ISS. Elle permet de prendre en considération des populations qui échappent aux indicateurs construits à partir d'enquêtes générales, ou encore des populations qui, en raison de leur situation de désaffiliation sociale, passent sous les radars de la statistique. Elle témoigne aussi des situations vécues par les populations les plus fragilisées et approfondit l'appréhension des inégalités sociales et des déséquilibres socio-économiques. Dans le cadre de cette dixième édition du rapport ISS, quatre dimensions de l'ISS ont fait l'objet d'un examen plus approfondi : les revenus, l'emploi, la santé et les valeurs. Cet examen permet de mettre en exergue des points d'attention sur des situations problématiques et des publics

¹ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>.

² De Schutter O. (2023), Changer de Boussole, la croissance ne vaincra pas la pauvreté, éditions : Les liens qui libèrent, 233 p.

³ Bureau fédéral du Plan, Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2022), Perspectives économiques régionales 2023-2028, juillet 2023 <https://www.iweps.be/publication/perspectives-economiques-2023-2028/>.

particulièrement vulnérables qui suscitent une vigilance singulière de la part des institutions et des politiques wallonnes.

L'analyse est complétée par un focus qualitatif sur la grande précarité et l'urgence sociale, réalisé à partir d'entretiens avec des représentants de l'action sociale et du monde judiciaire.

Ce rapport est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené en partenariat avec des collègues de l'IWEPS et de diverses institutions.

Il se structure en sept sections. Les sections 1 à 3 sont consacrées à la présentation de ce nouvel exercice de l'ISS et à l'actualisation des résultats, en évolution temporelle de 2004 à 2021, à laquelle est ajoutée une estimation provisoire pour 2022. La section 4 propose une réflexion argumentée sur les impacts des crises successives sur l'évolution à court terme (2023-2024) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS complétées par le focus sur la grande précarité et l'urgence sociale. La section 5 synthétise les principaux résultats. La dernière section dégage les conclusions et perspectives.

1. Qu'est-ce que l'ISS ?

L'ISS est un indice synthétique qui cherche à dresser un panorama statistique du développement social de la Wallonie. Sa dernière version couvre une période temporelle de dix-neuf ans. Il s'articule autour de dimensions généralement reconnues comme constituant des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population.

Sa construction s'inspire des ISS américain (Miringoff & Miringoff, 1995, 1996, 1999) et français (Boutaud, 2007, 2009 ; Jany-Catrice & Zotti, 2011) ainsi que de l'Indice canadien du Mieux-Être (ICME) (Michalos *et al.*, 2011).

L'ISS synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, de l'état de la société et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques. Il est construit en trois niveaux d'agrégation. Partant d'un tableau de bord d'indicateurs de conditions de vie, des indicateurs clés sont sélectionnés suivant des critères transparents d'acceptabilité (voir encadré 1). Ces indicateurs clés sont ensuite agrégés en deux indices synthétiques, l'un reprenant les indicateurs clés de l'état de la société et l'autre reprenant les indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques. Enfin, un indice synthétique global, nommé l'ISS global, agrège l'ensemble des dimensions pour les deux sous-parties. Cet indice traduit donc en un seul chiffre le concept multidimensionnel de progrès social. Son évolution temporelle permet de suivre les progrès de la situation sociale des Wallons et des Wallonnes en rapport avec l'évolution de la situation économique de la Wallonie synthétisée par le PIB. Quant à l'interprétation des tendances observées, elle passe par l'analyse de l'évolution de chacune des composantes de l'indicateur.

Les dimensions et composantes proposées pour la construction de l'ISS wallon se basent notamment sur l'analyse des expériences éprouvées à travers le monde (Reginster *et al.*, 2013), le suivi de la situation des Droits de l'Homme et de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable.

Si l'objectif principal de l'indice synthétique est le suivi de l'évolution temporelle du développement social de la Wallonie sur une période de plus en plus longue, il vise également à favoriser la comparaison avec les autres régions européennes. Il en découle que les choix des indicateurs clés et des sources mobilisées pour les calculer sont réalisés en tenant compte de cet objectif. Les indicateurs clés sont accessibles sur le site de l'IWEPS dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie (<http://icpib.iweps.be>) et présentés en annexe de ce rapport, en évolution temporelle et en comparaison avec la Belgique. Selon la disponibilité des données, les indicateurs sont déclinés par sexe pour la Wallonie.

2. Méthodologie et indicateurs clés de l'ISS

La méthodologie de construction de l'indicateur a été validée par un comité des utilisateurs mis en place conformément à la décision du Gouvernement wallon relative au projet des indicateurs complémentaires au PIB. Ce comité a rassemblé des professeurs et experts belges et étrangers reconnus nationalement et/ou internationalement pour leurs engagements et leurs travaux en la matière, des représentants de la société civile, des représentants du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), des représentants de la Fédération des CPAS et des représentants des organisations de lutte contre la pauvreté. Les remarques, commentaires et suggestions reçus lors des échanges avec ce comité ont été pris en considération, analysés et, le cas échéant, intégrés dans chaque nouvel exercice, dans la limite des contraintes techniques ou scientifiques et de la disponibilité des données. [Un site internet dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie](#) existe depuis juin 2016. Les retours sur les informations disponibles sur ce site ont également alimenté nos travaux.

2.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ISS

2.1.1. La méthodologie de construction de l'indice

La méthodologie de construction de l'indice reste identique à celle des années précédentes. Elle est synthétisée dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : Méthodologie de l'Indice de situation sociale (ISS) de la Wallonie

Le choix des indicateurs clés illustrant les différentes facettes de la situation sociale constitue la première étape dans la construction de l'indice synthétique. La sélection est opérée parmi les indicateurs d'un tableau de bord large selon leur capacité à répondre à six critères d'acceptabilité :

1. Pertinent par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) des utilisateurs wallons ;
2. Facile à comprendre ;
3. Fiable, valide ;
4. Sensible aux changements ;
5. Disponible en temps opportun, facile à obtenir, et périodiquement mis à jour ;
6. Un constituant et/ou un déterminant de la situation sociale ; indicateur contribuant à une vision cohérente et globale de la situation sociale en Wallonie.

Pour leur agrégation, les valeurs de ces indicateurs clés sont mises en indice par rapport à l'année de référence (2004). Cette méthode est particulièrement appropriée dans le cas de l'analyse temporelle qui est un des objectifs de l'ISS.

Certains indicateurs contribuent à améliorer la situation sociale (les indicateurs de formation, par exemple), d'autres ont tendance à la dégrader (les accidents de la route, par exemple). Pour agréger ces deux catégories d'indicateurs, il faut leur donner une même orientation. Pour y parvenir, un « renversement » des facteurs de dégradation est opéré. Techniquement, s'agissant d'indices temporels, il suffit de remplacer ces derniers par leur inverse ($1/x$).

Une agrégation par moyenne simple par dimension est réalisée, suivie d'une agrégation des deux indices résultats (indice d'état et indice des déséquilibres socio-économiques) par moyenne simple pour le calcul de l'ISS global.

Pour plus de détails sur la méthodologie : [Reginster I., Ruyters C. \(2014\), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie \(1^{er} exercice\). Rapport de recherche IWEPS.](#)

2.1.2. La temporalité de l'indice

Pour ce dixième exercice, l'année 2021 vient compléter la série temporelle. De plus, les indicateurs pour lesquels des données observées ou estimées sont disponibles pour l'année 2022 sont actualisés, ce qui permet d'estimer plusieurs dimensions de l'ISS et de réaliser un calcul provisoire de l'indice synthétique pour 2022, représenté en pointillé dans les graphiques.

Comme pour les exercices précédents, en tenant compte à la fois des critères de lisibilité et de rigueur statistique, l'indice synthétique a été recalculé à partir de 2004, année de référence pour la mise en indice.

L'indice synthétique ISS est donc calculé annuellement pour les années 2004 à 2022 (à titre provisoire pour cette dernière année), soit une période de dix-neuf ans, avec l'année 2004 en indice 100.

À noter que si les statistiques sont disponibles avant 2004, les valeurs sont présentées dès 2002 sur [le site internet](#) et dans l'annexe 1 de ce document.

2.1.3. Distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres

La distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres proposée dans les exercices précédents est maintenue pour le présent exercice, avec un changement de calcul pour les indicateurs de déséquilibres :

- la partie « état de la société » introduit des mesures sur les ressources sociales ou capitaux transmissibles aux générations futures. Sur le plan mathématique, ce sont des moyennes de la situation sur les différentes dimensions en Wallonie ;
- la partie « déséquilibres socio-économiques » introduit des mesures d'écarts, sources de tensions, entre sous-groupes définis *a priori* (hommes-femmes, origine ethnique, âge) ou par la statistique (quartiles). Sur le plan mathématique, ce sont des écarts relatifs entre ces groupes de caractéristiques différentes qui sont proposés.

L'écart relatif est une valeur (exprimée en %) qui permet d'apprécier l'écart (la différence) entre deux valeurs, rapporté à une des deux valeurs.

Dans le cadre de nos travaux, les valeurs considérées sont celles des deux groupes vivant des situations différentes qui sont sélectionnées. Par exemple, pour l'écart relatif des salaires entre les hommes et les femmes, l'indicateur repris est la différence entre les salaires médians journaliers des hommes et des femmes, rapportée au salaire médian journalier des hommes.

Par ailleurs, le coefficient interquartile retenu pour mesurer l'inégalité des salaires rapporte la différence entre le 3^e et le 1^{er} quartile à la médiane : $(Q_3 - Q_1) / Q_2$. Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Comme il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont fort différentes.

Les détails des différents calculs d'écarts relatifs pour rendre compte des déséquilibres ou inégalités sont présentés en annexe pour chacun des indicateurs.

2.1.4. Quelques ajouts d'indicateurs pour ce nouvel exercice

Pour cet exercice 2023, quatre indicateurs ont été ajoutés dans la partie « état » et un indicateur a été ajouté dans la partie « déséquilibres ».

Dans la dimension *santé*, les différentes analyses réalisées ces dernières années mettent en évidence des signaux négatifs par rapport à l'état de santé mentale de la population. Parmi nos indicateurs clés de l'ISS, jusqu'à cette année, le seul en lien avec cette problématique était le taux de suicide ; cet indicateur peut cependant être considéré comme un peu « extrême ». Afin de mieux

couvrir cette problématique complexe et multiforme de la santé mentale, nous avons introduit, cette année, deux nouveaux indicateurs répondant à nos critères de sélection et disponibles sur base annuelle.

Le premier indicateur, ajouté dans la partie « état de la situation sociale » de l'ISS, concerne « le pourcentage de consommateurs d'antidépresseurs parmi la population adulte (de 18 ans et plus) ». Cette donnée, disponible auprès de l'Agence Inter-Mutualiste (AIM), correspond plus précisément au pourcentage de personnes auxquelles des antidépresseurs ont été prescrits et délivrés (sur la base des ventes en officine publique), sans certitude qu'ils ont été administrés par les patients. Le choix de cet indicateur nécessite quelques explications. La dépression est l'une des formes de pathologie de santé mentale. Prendre en charge un patient dépressif n'induit pas systématiquement la prescription d'un antidépresseur (Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP)⁴). Des pratiques différentes sont par ailleurs observables d'une région à l'autre, d'une culture à l'autre. Dans le cadre de l'ISS, l'objectif étant d'établir des comparaisons annuelles pour la Wallonie, ces différences régionales ou culturelles ne devraient pas perturber la tendance. Les statistiques rassemblées montrent une légère diminution du pourcentage de consommateurs d'antidépresseurs au fil des années, de 2008 à 2020, mais une augmentation en 2021 et un pourcentage nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Ces deux éléments d'observation semblent être en cohérence avec les résultats des analyses d'enquêtes (Sciensano, 2020, 2022) (voir rapport ISS [2021](#), [2022](#)). Nonobstant le fait que cet indicateur ne couvre qu'une partie de la population affectée par des problèmes de santé mentale suivant un angle médicamenteux, la tendance observée et la différence d'écart selon le genre par rapport au taux de suicide nous incitent à le retenir comme indicateur clé, plutôt que de l'omettre.

Le deuxième indicateur, ajouté dans la partie « déséquilibres socio-économiques » de l'ISS, est un dérivé du premier. Il fait écho à la préoccupation relative à l'écart de genre dans l'administration d'antidépresseurs. Il s'agit de « l'écart entre les pourcentages de consommateurs d'antidépresseurs parmi les femmes et parmi les hommes ». Cet indicateur vient compléter et nuancer l'indicateur relatif au taux de suicide déjà intégré dans l'ISS.

Enfin, une précision doit être apportée à propos de l'indicateur relatif au « pourcentage d'élèves de 6^e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise) » inclus de longue date dans l'ISS. La collecte annuelle de ces données a lieu dans le cadre des visites médicales scolaires organisées par les centres PSE (Promotion de la santé à l'école). Au cours de ces dernières années, la collecte a subi de nombreuses perturbations en raison de la pandémie de la Covid-19 et de ses conséquences (confinements, absences et retards dans les visites médicales). Il en résulte une impossibilité de mettre à jour de manière fiable cet indicateur pour les années 2020 et 2021. Les équipes de l'ONE et du SIPES-ULB, en charge de la collecte et des calculs, espèrent une statistique à nouveau robuste à partir de 2022-2023.

Pour la dimension **logement**, deux indicateurs ont été ajoutés. À côté du pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité à la suite d'un défaut de paiement (source : CWAPE), nous avons adjoint le pourcentage de compteurs d'eau en défaut de paiement (source SPGE). Cet indicateur reflète une précarité liée au logement, complémentaire à la précarité énergétique. Par ailleurs, au regard des analyses qualitatives présentées dans nos rapports précédents (notamment pour l'[ISS 2022](#)), un nouvel indicateur ciblé sur l'accès au logement locatif pour des publics aux revenus modestes ou précarisés a été ajouté : le pourcentage de ménages candidats à un logement social (SWL). Cet indicateur complète utilement la mesure de l'accès au logement qui n'était jusqu'ici abordé que sous

⁴ <https://www.cbip.be>

l'angle de l'accès à la propriété, sous le prisme du ratio entre le prix médian des maisons et le revenu disponible ajusté.

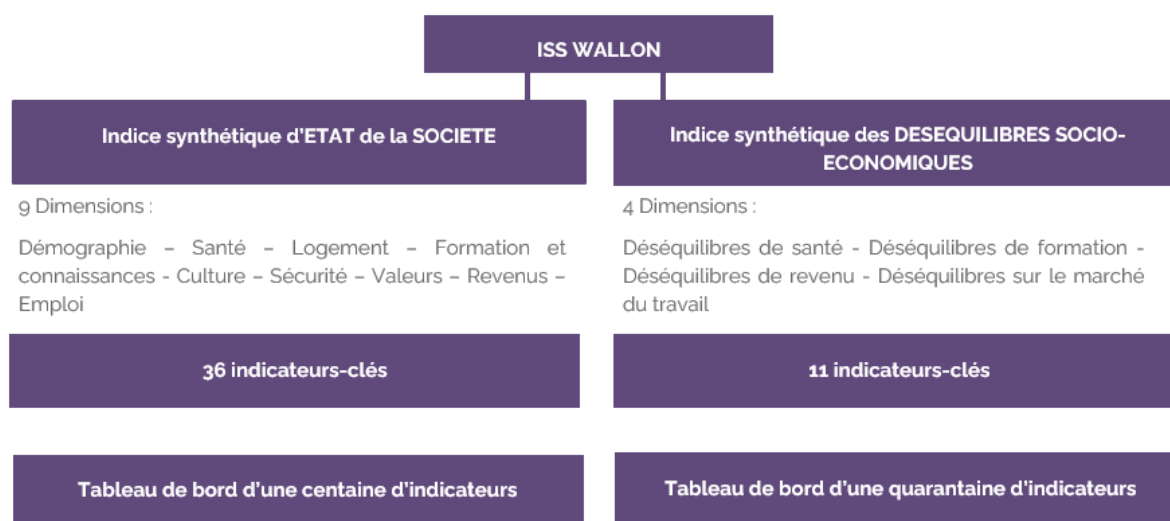
Dans la dimension *revenu*, un indicateur a été modifié et un nouvel indicateur a été ajouté. La modification concerne l'indicateur « pourcentage de mineurs vivant dans un ménage sans emploi » calculé à partir des données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Cet indicateur avait été sélectionné afin de rendre compte de la précarité économique des enfants. Entretemps, la dégradation progressive des conditions de vie de nombreux ménages wallons nous a conduits à mettre en évidence, dans l'analyse de l'ISS 2022, que tendanciellement, le pourcentage d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi diminuait alors que celui d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs augmentait⁵. Dès lors, il nous semble désormais plus pertinent de remplacer l'indicateur précédent par « le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans revenus ni d'un travail ni du chômage », calculé à partir des données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Cet indicateur permet de témoigner des conditions de vie plus difficiles des enfants vivant en situation de précarité aujourd'hui. L'indicateur ajouté concerne le pourcentage d'adultes bénéficiaires de l'aide sociale (RIS-ERIS-GRAPA/RGPA). Dans les exercices précédents, cet indicateur était mobilisé dans la partie « Déséquilibres socio-économiques » de l'ISS sous le prisme des inégalités liées à l'âge. Intégrer l'indicateur dans la partie « état » de l'ISS permet de prendre en considération la part de la population de plus en plus importante à passer du régime de la protection sociale à celui de l'assistance sociale.

Tableau 1 : Comparaison du nombre de dimensions de l'ISS wallon entre les différents exercices publiés

		ISS 2014	ISS 2015	ISS 2016	ISS 2017	ISS 2018	ISS 2019	ISS 2020	ISS 2021	ISS 2022	ISS 2023
Dimensions couvertes	Dimensions couvertes	10	11	11	13	13	13	13	13	13	13
	Pour l'indice « état de la société »	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Pour l'indice « déséqui- libres socio- écono- miques »	2	2	2	4	4	4	4	4	4	4
Indicateurs clés	Indicateurs clés	24	27	30	37	37	40	42	42	42	47
	Pour l'indice « état de la société »	18	23	26	28	28	30	32	32	32	36
	Pour l'indice « déséqui- libres socio- écono- miques »	6	4	4	9	9	10	10	10	10	11
Tableau de bord : nombre d'indicateurs		107	121	124	132	132	135	140	140	140	145

⁵ Pour plus d'informations, consulter « Les Chiffres clés de la Wallonie - fiche L024, disponible : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/09/L024-MEN.SS..TRAV..18-092023_Full1.pdf.

Figure 1 : La structure et les dimensions de l'ISS wallon (10^e exercice)



2.2. LA LISTE DES INDICATEURS CLÉS

Tableau 2 : Liste des 36 indicateurs clés d'état de la société

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
DÉMOGRAPHIE	Espérance de vie à la naissance	années	Statbel	Statbel – les tables de mortalité annuelles, en âge révolu	2002-2022
DÉMOGRAPHIE	Pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement (ni en couple ni dans leur famille)	%	ONE Banque de données médico-sociales (BDMS) Données avis de naissance	ONE	2004-2022
SANTÉ	Pourcentage de personnes déclarées malades chroniques (concernées par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique)	%	Agence Inter-Mutualiste (AIM)	Agence Inter-Mutualiste (AIM)	2006-2021
SANTÉ	Taux de suicide	nombre par 100 000	Statbel, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2020
SANTÉ	Nombre d'années de vie perdues à 70 ans (standardisées)	années	Statbel, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2020

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
SANTÉ	Pourcentage d'élèves de 6 ^e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)	%	ONE – Recueil de données sanitaires PSE	SIPES - ULB	2010-2020
SANTÉ	Pourcentage de consommateurs d'antidépresseurs	%	Agence Inter-Mutualiste (AIM)	Agence Inter-Mutualiste (AIM)	2008-2021
LOGEMENT	Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté	/	Cadastre SPF Finances et BNB	IWEPS	2002-2021
LOGEMENT	Pourcentage d'emprunteurs de crédits hypothécaires non régularisés	%	BNB Centrale des crédits aux particuliers	BNB	2007-2022
LOGEMENT	Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	%	CWAPE	CWAPE	2007-2022
LOGEMENT	Pourcentage de compteurs d'eau en défaut de paiement	%	SPGE	SPGE	2006-2022
LOGEMENT	Pourcentage de candidats locataires sociaux	%	SWL et Statbel	IWEPS	2013-2022
FORMATION	Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans sans diplôme ou uniquement avec un diplôme primaire	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel	2002-2022
FORMATION	Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et Eurostat	2002-2022

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
FORMATION	Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Eurostat	2002-2022
FORMATION	Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice	%	Ministère de la FW-B - AGERS fichiers « pilote »	AGERS	2004-2022
FORMATION	Pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les quatre semaines de la période de référence	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et Steunpunt WSE	2004-2022
SÉCURITÉ	Nombre de tués dans des accidents de la route (surveillance du décès dans les 30 jours à dater de l'accident), par million d'habitants	nombre/million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR)	2002-2022
SÉCURITÉ	Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool, par million d'habitants	nombre/million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR) (chiffres pondérés)	2005-2022
SÉCURITÉ	Nombre d'infractions contre l'intégrité physique, par million d'habitants	nombre/million	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion	2002-2021
CULTURE	Pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de la FW-B	%	MFWB, AG Culture – Service général de l'Action territoriale	MFWB	2004-2021

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
CULTURE	Moyenne annuelle des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B	nombre/ animation	MFWB, AG Culture – Service général de l'Action territoriale	MFWB et IWEPS	2004-2021
CULTURE	Fréquentation par les Belges francophones des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie	%	Commissariat général au Tourisme, Observatoire du Tourisme wallon	CGT et IWEPS	2008-2022
VALEURS	Indice de satisfaction globale de la vie	Indice de 0 à 10	Baromètre social de Wallonie (BSW) et European Values Study (EVS) + Veenhoven + European Social Survey ESS + Enquêtes de Santé Sciensano Statbel, Suivi trimestriel de conditions de vie	IWEPS, estimation	BSW : 2007, 2012 et 2013 ; EVS (Belgique) 2002-2012 ; Veenhoven (Belgique : 2002-2012 ; Wallonie : 2002 et 2012) ; ESS 2002-2018 ; Enquêtes de santé COVID-19 Sciensano 2020-2021 ; Statbel : 2021-2022
VALEURS	Pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages	%	SPF Finances	IWEPS	2005-2020
VALEURS	Pourcentage de nouveaux donateurs de sang parmi les adultes de 18 à 65 ans	%	Croix-Rouge de Belgique et Statbel	IWEPS	2006-2022
REVENU	Revenu disponible ajusté net par habitant	euros de 2012, par habitant	ICN Institut des Comptes Nationaux	IWEPS	2002-2020
REVENU	Pourcentage de majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	Statbel et BNB - Centrale des crédits aux particuliers	BNB et IWEPS	2007-2022

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
REVENU	Pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans revenus, ni du travail ni du chômage	%	BCSS	BSSS et IWEPS	2003-2020
REVENU	Pourcentage d'adultes bénéficiaires de l'aide sociale (RIS ERIS GRAPA/RGPA)	%	SPP-IS ((E)RIS), SFP (GRAPA et RG), Statbel (population)	IWEPS	2007-2021
EMPLOI	Taux d'emploi BIT des 20 à 64 ans	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel + Eurostat	2002-2022
EMPLOI	Salaire journalier brut médian : rémunérations ordinaires	euros/ETP (équivalent temps plein)	Office national de sécurité sociale ONSS	IWEPS	2002-2021
EMPLOI	Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et IWEPS	2002-2022
EMPLOI	Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus d'un an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel + Eurostat	2002-2022
EMPLOI	Pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique	%	ONEM - Statistiques des paiements ONSS	IWEPS	2002-2022
EMPLOI	Pourcentage de titulaires salariés et indépendants de l'AMI en incapacité de travail depuis plus d'un an et ayant une reconnaissance médicale en invalidité, rapporté à la population wallonne d'âge actif (15 à 64 ans)	%	INAMI Statbel BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG	BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG (moyenne annuelle au 30 juin)	2009-2021

Tableau 3 : Liste des 11 indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques

Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
DÉSÉQUILIBRES de SANTÉ	Écart relatif entre les taux de suicide des hommes et des femmes		Statbel, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2020
DÉSÉQUILIBRES de SANTÉ	Écart relatif entre les % de consommateurs d'antidépresseurs chez les hommes et les femmes		Agence Inter-Mutualiste (AIM)	IWEPS et AIM	2008-2021
DÉSÉQUILIBRES de SANTÉ	Écart relatif entre les taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et des hommes non-bénéficiaires BIM		Agence Inter-Mutualiste (AIM)	IWEPS et AIM	2003-2021
DÉSÉQUILIBRES de FORMATION	Écart relatif entre les pourcentages d'hommes et de femmes de 30 à 34 ans diplômés du supérieur		Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et IWEPS	2002-2022
DÉSÉQUILIBRES de FORMATION	Écart relatif entre les pourcentages d'hommes et de femmes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation		Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2022
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Coefficient inter-quartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS		Office national de sécurité sociale ONSS	IWEPS, différence interquartile des salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS, estimés sur la base des ETP par classe salariale, en moyenne annuelle	2002-2021

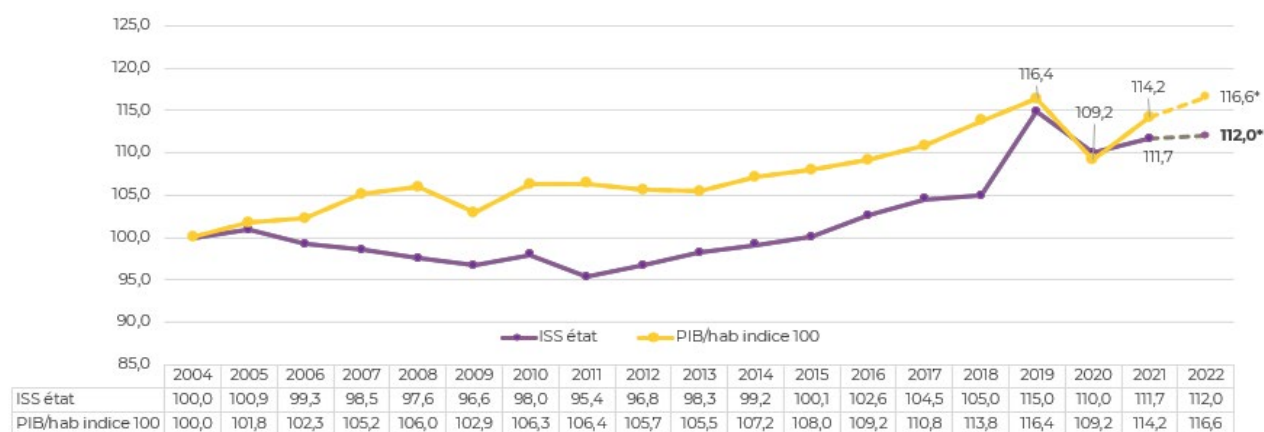
Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2022
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Écart relatif salarial hommes-femmes calculé sur les salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS		Office national de sécurité sociale ONSS	IWEPS	2002-2021
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Écart relatif entre les pourcentages de bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration sociale) de 18 à 24 ans et de 25 à 45 ans		Statbel et SPP Intégration sociale	IWEPS	2003-2021
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49 ans)		Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel + Eurostat + IWEPS	2002-2022
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des personnes nées hors UE		Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE et IWEPS	2002-2022
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur		Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2022

3. Résultats de l'ISS de 2004 à 2022

L'ISS agrège deux indices, l'indice d'état de la société et l'indice des déséquilibres socio-économiques. Le premier indice renseigne sur l'évolution de l'état général de la situation sociale en Wallonie à travers neuf dimensions : la démographie, la santé, le logement, la formation, le revenu, l'emploi, la culture, la sécurité et les valeurs. Le deuxième indice met en évidence les déséquilibres, discriminations et inégalités au sein de la population à travers quatre dimensions : la santé, la formation, le revenu et l'emploi. L'analyse de l'évolution des différentes dimensions et des indicateurs clés est essentielle pour l'interprétation des résultats.

Le graphique 1 présente la courbe d'évolution de l'indice « état de la société » (résultat de l'agrégation des neuf dimensions et des 36 indicateurs clés qui le constituent) en comparaison à celle du PIB/habitant. L'une et l'autre sont présentées en indice 100 par rapport à l'année de référence 2004.

Graphique 1 : Évolution de l'indice « état de la société » de 2004 à 2022* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 10^e exercice



Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPGE, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel-EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014).

* provisoire (pour 2022)

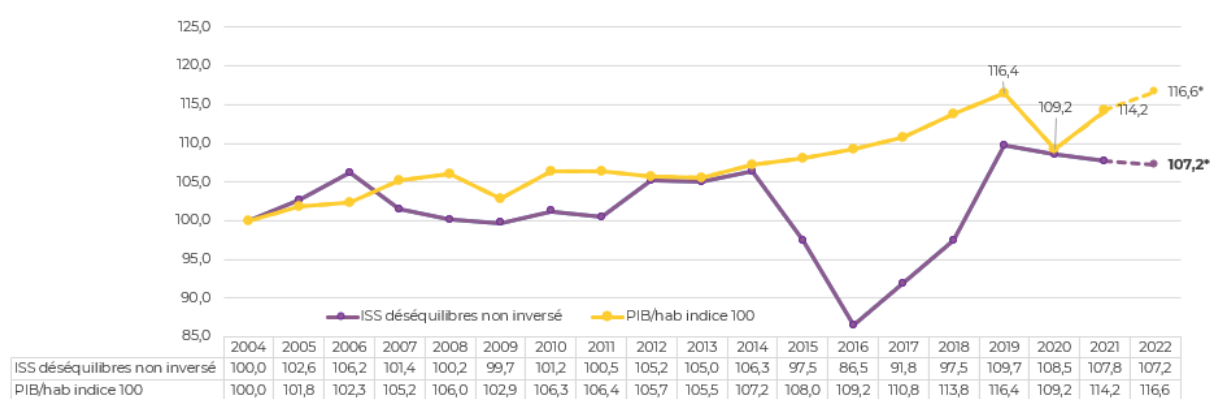
Le graphique 1 montre que, globalement, sur l'ensemble de la période 2004-2022, les indicateurs sociaux d'état évoluent positivement (indice 100 en 2004 et 112,0 en 2022).

Une analyse plus détaillée distingue cinq phases d'évolution. Une première phase, de 2005 à 2011, est caractérisée par une détérioration des indicateurs sociaux d'état (indice 100 en 2004 et 95,4 en 2011) parallèle à une augmentation du PIB (indice 100 en 2004 ; 106,4 en 2011), cette dernière étant contrariée en 2008 par la crise financière (indice PIB de 102,9 en 2009). Notons que cette crise n'a eu que peu d'effet sur l'évolution de l'indice de situation sociale. Une deuxième phase, de 2011 à 2015, voit l'amorce d'une progression régulière des indicateurs sociaux d'état (+4,7 pp (point de pourcentage)) alors que le PIB tend à se redresser, mais à une vitesse moindre (+1,6 pp). À partir de 2015 et jusqu'en 2019, les indicateurs sociaux d'état continuent leur progression à un rythme plus soutenu que le PIB, en particulier en 2019 (+14,9 pp contre +8,4 pp pour le PIB). S'ensuit le choc engendré par la pandémie de la Covid-19 qui entraîne, en 2020, une chute du PIB (-7,2 pp) et une dégradation des indicateurs sociaux d'état (-5,0 pp). S'ensuit une période post-Covid chahutée par les multiples crises successives (inflationniste, énergétique, géopolitique) et transformations climatiques récentes. Cette dernière phase est caractérisée par une reprise du PIB (+7,4 pp) concomitante à une situation sociale

qui peine à se redresser (+2,0 pp). À noter que sur toute la période, la courbe de l'ISS-état reste en dessous de la courbe du PIB, à l'exception de l'année 2020 où les deux courbes se rejoignent.

Le graphique 2 illustre la courbe de l'indice des « déséquilibres socio-économiques », résultat de l'agrégation des quatre dimensions et des onze indicateurs clés qui le composent. Une augmentation des déséquilibres a tendance à dégrader la situation sociale ; par conséquent, une diminution de l'indice des déséquilibres illustre une amélioration de la situation. Il est important de noter que, pour l'introduction dans le résultat global (voir graphique 3), la courbe des déséquilibres a été inversée.

Graphique 2 : Évolution de l'indice « déséquilibres socio-économiques » (non inversé) de 2004 à 2022* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 10^e exercice



Sources : AIM, BCSS, ICN, ONSS, SPP-IS, Statbel – Bulletin de déclaration des décès – EFT – RN, Steunpunt WSE.

Calculs : IW/EPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IW/EPS (rétropolations 2002-2014)

Clé de lecture pour les déséquilibres : s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

* provisoire (pour 2022)

Le graphique 2 montre une évolution tendancielle à la hausse des déséquilibres socio-économiques entre 2004 et 2022 (indice 107,2 en 2022 ; base 100 en 2004).

L'analyse des évolutions en cours de période montre une première phase de relative stagnation des déséquilibres entre 2004 et 2011 (indice de 100,5 en 2011), interrompue en 2012, année marquant le début d'une croissance des inégalités, interrompue par une forte diminution des indicateurs de déséquilibres en 2015 et 2016 expliquée principalement par la réduction des inégalités de genre parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (indicateur 35 en annexe) et parmi les jeunes en décrochage scolaire (indicateur 36 en annexe).

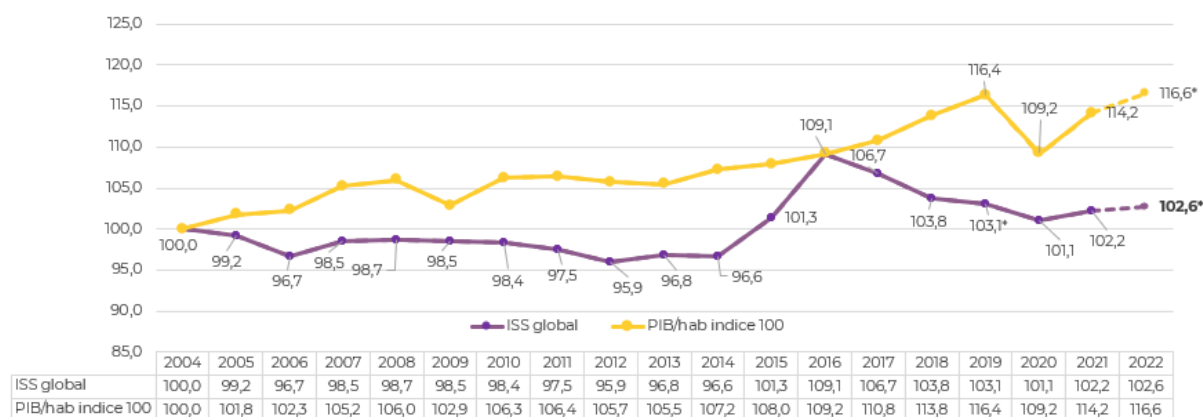
À partir de 2016 et jusqu'en 2019, une augmentation importante des déséquilibres est observée, entraînée par les évolutions des deux indicateurs précités (35 et 36 dans l'annexe), mais également par l'augmentation de l'écart relatif entre les jeunes bénéficiaires du RIS (18-24 ans) et les adultes, les jeunes étant de plus en plus nombreux à devoir recourir à l'aide sociale (indicateur 39 de l'annexe), ainsi que par l'augmentation de l'écart relatif entre le taux d'emploi des personnes nées en Belgique et celui des personnes nées hors UE, résidant en Belgique depuis cinq ans ou moins.

À partir de 2020, les différentes mesures de soutien des pouvoirs publics pour faire face à la crise sanitaire et à celles qui s'en sont suivies ont permis d'endiguer la flambée des inégalités socio-économiques, qui se maintiennent au niveau le plus élevé de la série temporelle (107,2). À noter toutefois que la succession des crises a aggravé la situation de certaines catégories de la population parmi les plus fragilisées. Certaines d'entre elles, parmi les plus précarisées, ont basculé dans une situation

de désaffiliation sociale et de non-recours aux droits sociaux et aux services sociaux. Ces personnes passent *de facto* sous les radars de la statistique et deviennent invisibles dans nos chiffres.

Le graphique 3 présente la courbe d'évolution de l'indice agrégeant les dimensions des deux graphiques précédents, en comparaison visuelle avec la courbe d'évolution du PIB/habitant, l'une et l'autre étant présentées en indice 100 par rapport à l'année de référence 2004.

Graphique 3 : Évolution de l'ISS global de 2004 à 2022* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 10^e exercice



Sources : BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPGE, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel- Bulletin des déclarations des décès - EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2022)

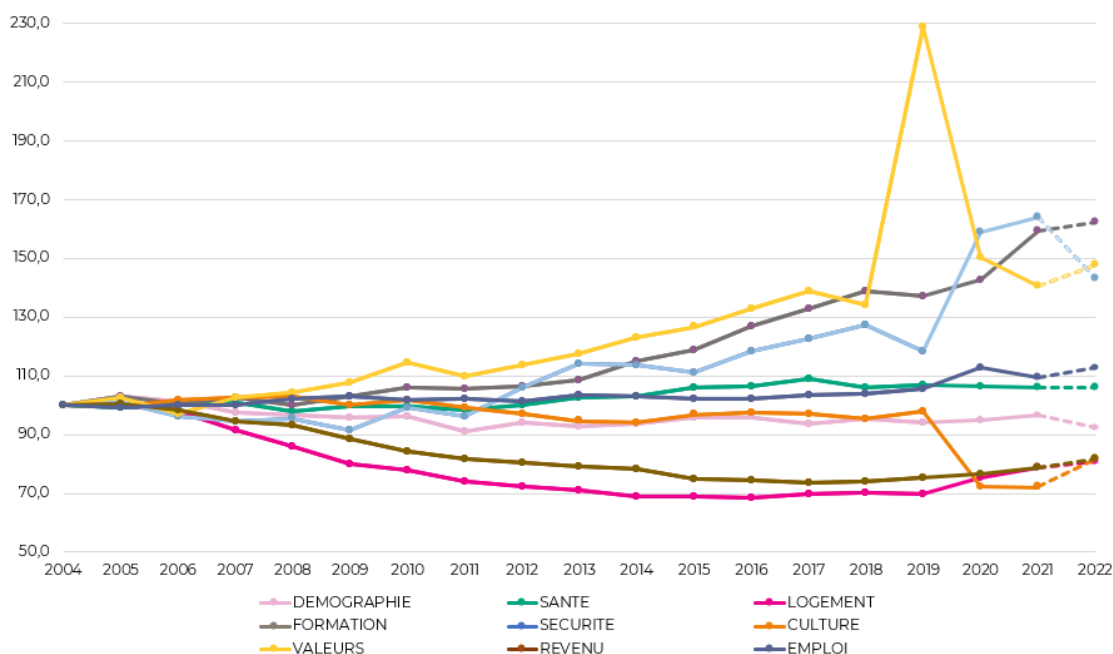
Le graphique 3 montre qu'entre 2004 et 2014, globalement, la situation sociale en Wallonie reste stable (indice 96,6 en 2014 ; base 2004=100), à un niveau inférieur à celui du PIB (107,2).

Si l'on fait abstraction des fluctuations « erratiques » de l'épisode 2015-2016, entre 2016 et 2019, l'accroissement du PIB (+7,2 pp) va de pair avec une dégradation de la situation sociale (-6,0 pp). En 2020, la crise sanitaire provoque une chute du PIB (-7,2 pp) et une détérioration « contenue » de la situation sociale (-2,0 pp) grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics. En 2021, la reprise des activités économiques dans un climat de crise inflationniste et énergétique engendre une relance du PIB (+5,0 pp en 2021 et +2,4 pp en 2022) alors que la situation sociale fragilisée peine à se stabiliser. Entre les deux courbes, l'écart se creuse.

L'analyse peut se poursuivre par une présentation des courbes d'évolution des neuf dimensions prises en considération dans l'ISS, que ce soit au travers des indicateurs d'état ou de déséquilibres socio-économiques. Pour l'année 2022, nous disposons de données observées ou estimées pour 21 indicateurs parmi les 36 indicateurs composant l'ISS état.

Les graphiques présentant l'évolution temporelle de chacun des indicateurs clés sur la période de 2002 à 2022 sont présentés en annexe. Dans la mesure des disponibilités statistiques, quatre courbes d'évolution sont représentées dans chacun de ces graphiques : la courbe pour la Wallonie, la courbe pour la Belgique, la courbe pour les hommes vivant en Wallonie et la courbe pour les femmes vivant en Wallonie.

Graphique 4 : Évolution des différentes dimensions de l'ISS état, de 2004 à 2022* estimée (indice 100 en 2004), 10^e exercice



Sources : ICN, INAMI, Ministère FW-B – AGERS, Ministère FW-B – AG Culture – AG Action territoriale, ONEM, ONSS, ONE – BDMS – PSE, Sciensano SIPES-ULB, SPGE, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel Bulletin des déclarations des décès – EFT – RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven
Calculs : IWEPs

En première approche, le graphique 4 montre, d'une part, une diversité d'évolutions selon les dimensions appréhendées dans l'ISS et, d'autre part, les bouleversements provoqués par la crise sanitaire et ses conséquences.

Une observation plus fine permet de distinguer les évolutions de chacune des dimensions selon leur type de progression :

1) Une tendance à l'amélioration pour les dimensions suivantes :

- **Valeurs** (générosité et satisfaction de vie) : amélioration expliquée par une augmentation des indicateurs de solidarité / générosité citoyenne, en particulier en 2019 (voir indicateur 25 en annexe), et une tendance à la hausse de l'indice de satisfaction de vie, perturbée durant les années de crise sanitaire (2020 et 2021) (indicateur 24).
- **Formation** : amélioration expliquée par une augmentation des adultes diplômés du supérieur (indicateur 14), une diminution des adultes sans diplôme ou très faiblement diplômés (enseignement primaire) (indicateur 13), une augmentation des élèves « à l'heure » dans le secondaire (indicateur 16), une diminution des jeunes en situation d'abandon scolaire précoce (indicateur 15). Ce dernier indicateur est à surveiller en raison de la hausse observée du phénomène d'abandon scolaire pour l'année 2022.
- **Sécurité** : amélioration expliquée par une diminution des tués dans les accidents de la route (indicateur 18) et une diminution du nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool (indicateur 19). L'année 2020 a été particulièrement marquée par cette réduction, en raison notamment de la plus faible mobilité des personnes durant le confinement ainsi que de la fermeture de l'Horeca réduisant *de facto* la consommation d'alcool en dehors des lieux de domicile ou de résidence (même si

la consommation privée peut avoir augmenté). Cependant, pour l'année 2022, les statistiques semblent montrer une détérioration.

2) Une tendance plus ou moins stable dans le temps, mais contrastée au sein des dimensions suivantes :

- **Santé** : réduction du nombre d'années de vie perdues (indicateur 5), réduction du taux de suicide (indicateur 4), mais une augmentation du pourcentage de malades chroniques (indicateur 3) et une augmentation récente du pourcentage de consommateurs d'antidépresseurs (indicateur 7).
- **Emploi** : augmentation du salaire médian (indicateur 32), augmentation du taux d'emploi (indicateur 31), augmentation des salariés bénéficiant d'un congé thématique (indicateur 35), mais une forte augmentation du pourcentage de travailleurs en incapacité de travail de longue durée (indicateur 36).
- **Démographie** : augmentation de l'espérance de vie à la naissance, interrompue en 2020 en raison de la crise de la Covid-19, mais suivie d'une reprise en 2021 (indicateur 1), tendance à l'augmentation du pourcentage de mères isolées à la naissance (indicateur 2).

3) Une tendance à la dégradation pour les dimensions suivantes :

- **Logement** : dégradation expliquée par un accès de plus en plus difficile à la propriété (augmentation du rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté) (indicateur 8), une précarité énergétique de plus en plus grande (augmentation du pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité et en défaut de paiement d'eau) (indicateurs 10 et 11) et un accès de plus en plus difficile à un logement social (indicateur 12) (augmentation du pourcentage de candidats locataires sociaux).
- **Culture** : chute de la fréquentation des lieux touristiques, culturels et naturels en période de crise de la Covid-19 suivie d'une reprise en demi-teinte (indicateur 21) et chute du pourcentage d'emprunteurs de livres en bibliothèques publiques (indicateur 22).

4) Une tendance à la détérioration contrastée pour la dimension suivante :

- **Revenu** : augmentation du revenu disponible par habitant (indicateur 27), réduction depuis 2015 du pourcentage de personnes majeures en règlement collectif de dettes (indicateur 28) (à surveiller pour les années 2022 et 2023) ; mais augmentation du pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale (indicateur 30) et des enfants vivant dans des ménages sans revenus du travail ni du chômage (indicateur 29).

Le graphique 5 présente les taux de croissance ou de décroissance des 47 indicateurs clés composant l'ISS entre la moyenne des valeurs de 2004 à 2009⁶ et 2021. Il offre une vue synthétique des évolutions sur l'ensemble de la période observée en outrepassant les évolutions annuelles ; ce faisant, il permet d'attirer rapidement l'attention sur des faits marquants. Le graphique n'intègre pas les données pour 2022 étant donné que nous ne disposons que d'une partie seulement des données actualisées pour cette dernière année.

⁶ La moyenne 2004-2009 est utilisée pour lisser les éventuels effets spécifiques d'une année et pour tenir compte de la tendance moyenne du début de la série temporelle.

Graphique 5 : Taux de croissance/décroissance sur dix-huit ans (2004-2021) des différents indicateurs clés composant l'ISS de 2004-2009 à 2021, 10^e exercice



Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture – AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPGE, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel Bulletin des déclarations des décès – EFT – RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven,

Calculs : IWEPS

Clé de lecture : plus l'indicateur a une évolution positive, plus cela est favorable à la situation sociale.

Qu'observe-t-on dans le graphique 5 ?

1) une progression nette (favorable à la situation sociale) pour six indicateurs :

- diminution des adultes sans diplôme ou très faiblement diplômés (enseignement primaire) ;
- diminution des jeunes en situation d'abandon scolaire précoce
- diminution des tués dans les accidents de la route ;
- augmentation de la solidarité / générosité des Wallons par les dons financiers (libéralités) ;
- augmentation des salariés bénéficiant d'un congé thématique ;
- réduction de l'écart salarial hommes-femmes.

2) Une progression modérée (favorable à la situation sociale) pour six indicateurs :

- réduction du nombre d'années de vie perdues ;

- augmentation des adultes diplômés du supérieur ;
- augmentation du pourcentage d'adultes en formation continue ;
- diminution du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour les crédits hypothécaires ;
- augmentation du salaire médian ;
- réduction de l'écart relatif entre le taux de mortalité des hommes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et celui des hommes qui ne bénéficient pas de ce statut BIM.

3) Une dégradation modérée (défavorable à la situation sociale) pour sept indicateurs :

- augmentation du rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté (→ accès de plus en plus difficile à la propriété) ;
- augmentation des ménages en défaut de paiement pour l'eau ;
- diminution de la satisfaction de vie (forte diminution en 2020 et 2021) ;
- augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- augmentation de l'inégalité de genre parmi les jeunes adultes (30-34 ans) diplômés du supérieur ;
- diminution des fréquentations des attractions touristiques ;
- augmentation du pourcentage d'enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans revenus du travail ni du chômage.

4) Une dégradation nette (défavorable à la situation sociale) pour trois indicateurs :

- augmentation du pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité ;
- augmentation du pourcentage de travailleurs en incapacité de travail de longue durée ;
- diminution du pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques.

4. Analyses et perspectives sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie

Cette section du rapport propose une analyse des impacts des crises actuelles et des transformations en cours sur l'évolution à court terme (2023-2024) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie sous le prisme des dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus et emploi. Une dimension complémentaire est consacrée aux populations en grande précarité et à l'urgence sociale.

L'exercice s'articule au scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2023-2028*⁷ élaborées pour les trois régions sur la base du modèle multirégional et multisectoriel HERMREG⁸. Ces perspectives sont le résultat de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan pour la période 2023-2028⁹. Elles sont donc cohérentes avec la projection nationale de juin 2023, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 6 juin 2023. Ces perspectives régionales sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions (Institut bruxellois de statistique et d'analyse - IBSA, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - IWEPS et Statistiek Vlaanderen).

En pratique, les estimations d'évolution sont chiffrées lorsque les prévisions sont mesurables à partir d'hypothèses tangibles. Dans les autres cas, l'option retenue est de développer les évolutions possibles à partir du socle d'informations disponibles, basées notamment sur une revue de la littérature et des échanges avec des personnes-ressources.

Au-delà, la démarche proposée ici vise à nuancer et enrichir l'analyse des statistiques disponibles, en les complétant notamment, pour ce qu'elles couvrent mal ou ce qu'elles ne couvrent pas, par des synthèses de diverses études quantitatives et qualitatives.

De plus, dans le cadre de la dixième édition de ce rapport, un examen plus approfondi des inégalités sociales et des populations concernées est introduit au sein de quatre dimensions : emplois, revenus, santé et valeurs.

L'exercice proposé entend apporter une contribution à la réflexion et à la prise de décision par des recommandations de mesures à adopter, notamment sur la question de la redéfinition de priorités cohérentes en matière d'assurance sociale, de protection sociale et de mécanismes de redistribution.

Cette réflexion est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené au sein de l'IWEPS et avec les collègues d'institutions - publiques et privées - partenaires.

⁷ Bureau fédéral du Plan, Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2023), *Perspectives économiques régionales 2023-2028*, juillet 2023.

⁸ Le modèle HERMREG s'articule lui-même entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan : les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes. Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, janvier 2008.

⁹ Bureau fédéral du Plan (2023), *Perspectives économiques 2023-2028*, juin 2023.

4.1. LE SCÉNARIO POUR 2023 / 2024

Encadré 2 : Résumé du scénario développé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2023-2028*

L'année 2021, après la crise historique de l'épidémie de Covid-19, a été marquée par un fort redressement de l'activité économique, favorisé par la montée en charge de la campagne de vaccination, la levée progressive des mesures prophylactiques et le soutien des politiques publiques. Le PIB en volume wallon a progressé (4,8%)¹⁰ tout en restant inférieur de 1,4% à son niveau d'avant la crise. Ce raffermissement de l'activité économique s'est accompagné d'une progression exceptionnellement soutenue de l'emploi intérieur (+1,9% ou +24 800 personnes), qui a encore bénéficié de la protection offerte par les dispositifs élargis de chômage temporaire et de droit passerelle. La reprise économique en 2021 s'est logiquement manifestée par une nette remontée de la productivité par tête, principalement en raison du redressement du temps de travail moyen. Le pouvoir d'achat des ménages wallons (défini comme le revenu disponible réel par habitant) a globalement bien résisté aux conséquences de la crise sanitaire. En moyenne, sur la période 2020-2021, il aurait ainsi progressé de 1,2%.

En 2022, la dynamique de reprise de l'économie s'est nettement ralentie en cours d'année en raison du rapide changement de l'environnement international. L'augmentation des prix de l'énergie et l'incertitude engendrée par le contexte géopolitique ont ainsi alimenté l'inflation et réduit les perspectives de croissance. L'activité économique en Belgique s'est toutefois révélée plus résiliente que prévu, notamment en raison de la poursuite, jusqu'à tard en 2022, du mouvement de rattrapage de la demande post-Covid. Si la croissance économique s'est nettement ralentie au cours du second semestre, à mesure que s'estompaient ces effets de réouverture, l'accroissement du PIB wallon en volume, sur une base annuelle, se serait élevé à 2,8%. La dynamique forte de l'emploi intérieur observée en 2021 en Wallonie s'est poursuivie en 2022, avec un taux de croissance de l'emploi salarié de 2,0% et un taux de croissance de l'emploi indépendant de 1,2%. Elle s'accompagne de la poursuite du redressement de la productivité par tête (dont la croissance atteindrait 1,2%). L'inflation historiquement élevée et les effets retardés de l'indexation des salaires et des prestations sociales ont cependant lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages qui aurait reculé de 1,9%.

En 2023, la croissance du PIB wallon s'affaiblirait sensiblement, s'établissant à seulement 0,9%. Les créations nettes d'emploi devraient nettement ralentir sous l'effet du ralentissement conjoncturel et de la poursuite de la hausse de la durée moyenne du travail. La croissance de l'emploi intérieur atteindrait ainsi 0,8% en Wallonie. Les gains de productivité pâtissent de la dégradation de la conjoncture internationale qui pèse sur la valeur ajoutée industrielle avec, comme effet, une réduction sensible de la croissance des gains de productivité (0,2%). Cette année toutefois, les indexations dépassent largement l'inflation, qui est en baisse. Cela se traduit par une forte augmentation du pouvoir d'achat qui approcherait des 4%.

En 2024, l'amélioration attendue de la conjoncture internationale favoriserait un relèvement de la croissance du PIB wallon pour atteindre 1,5%. La progression de l'emploi se stabiliserait à hauteur de 0,8%. Le raffermissement de l'activité devrait se traduire par un redressement progressif des gains de productivité (0,8%). En raison de la disparation des aides relatives à la facture énergétique, la croissance du pouvoir d'achat ralentirait.

Au cours de la période 2025-2028, la progression du PIB wallon en volume est estimée à 1,3% par an en moyenne. Dans un contexte de croissance économique légèrement affaiblie par rapport à 2024 et d'une augmentation des salaires réels qui surpasserait celle de la productivité (+0,3 pp) et pèserait sur l'intensité en emploi de la croissance économique, la progression de l'emploi intérieur

¹⁰ Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN fin janvier 2023. Taux de croissance en pour cent.

total fléchirait très légèrement, mais demeurerait assez stable autour de 0,7% en Wallonie. Les gains de productivité se stabiliseraient autour de 0,7% en Wallonie. Le pouvoir d'achat des ménages wallons augmenterait de 1,2% par an en moyenne. La contribution des pensions, en raison du vieillissement de la population, participe relativement plus à la hausse des revenus.

Les finances publiques ont été fortement sollicitées par la succession récente de crises. De nombreuses mesures ont été prises pour faire face à la crise sanitaire et économique de 2020, s'ajoutant aux stabilisateurs automatiques, puis pour faire face aux inondations de 2021, à la crise énergétique et à l'accueil des réfugiés ukrainiens en 2022 et 2023. À moyen terme, les dépenses temporaires s'éteignent, tandis que les charges d'intérêts remontent. En 2022, alors que le déficit du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale se détériorent sous l'impulsion des dépenses de pensions et de soins de santé, les finances de la Région wallonne s'améliorent nettement en raison essentiellement du contrecoup des dépenses de 2021 résultant de l'accord conclu avec les assureurs à la suite des inondations, de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP et des moindres dépenses liées à la crise sanitaire. En 2023, les finances publiques wallonnes se détériorent à nouveau en raison, côté recettes, du contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2022. Malgré les mesures d'économies prises lors du budget 2023 initial, les dépenses sont, quant à elles, soutenues par l'effet d'année pleine des indexations des rémunérations et de certaines prestations sociales réalisées en 2022, par la hausse attendue des dépenses du PRW (Plan de relance de la Wallonie), par les interventions du fonds des calamités naturelles, par les mesures d'aides aux entreprises à la suite de la hausse des prix de l'énergie ainsi que par la hausse des charges d'intérêts. Le maintien d'importantes dépenses du PRW implique une relative stabilité du solde de financement en 2024 et 2025. À moyen terme, le déficit se résorbe partiellement à la suite de la disparition des dépenses liées à la crise énergétique ainsi que de l'arrivée à échéance du plan de relance (-0,2% du PIB en 2028).

Ce scénario est extrapolé aux dimensions sociales de l'ISS. Signalons que ce scénario a été construit avant le récent conflit au Proche-Orient. Afin de prendre en considération l'actualité, quelques éléments de perspective, tenant compte des incertitudes récentes à propos de ce conflit, sont introduits dans les analyses ci-dessous.

4.2. DÉMOGRAPHIE

L'année 2022 a été marquée, en Belgique et en Wallonie, par une croissance démographique exceptionnelle, conséquence de la guerre en Ukraine. Cette croissance devrait encore se maintenir durant les deux prochaines années 2023 et 2024.

Au niveau de l'espérance de vie, après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire et une surmortalité qui a entraîné une baisse de l'espérance de vie à la naissance de plus d'un an (78,9 ans alors qu'elle était calculée à 80,3 ans en 2019), depuis 2021, l'indicateur repart à la hausse pour atteindre 80,0 années en 2022, soit juste un peu en dessous du chiffre de 2019 (cf. tableau 4).

Quelques points d'attention sont à surveiller dans les mois à venir, qui pourraient avoir un impact sur les courbes de mortalité et d'espérance de vie : les reports de soins et de dépistages liés à la période de confinement et de déconfinement progressif, les dégâts sur la santé, notamment la santé mentale, des personnes vulnérables ou rendues vulnérables par les différentes crises successives, la saturation des services de santé et en particulier des services de santé mentale, la pénurie de personnel soignant, ou encore le développement plausible de variants pour lesquels la protection actuelle des vaccins serait diminuée ou insuffisante. Par ailleurs, pour les années à venir, des pics de surmortalité pourraient être observés en période de forte chaleur, en lien avec les transformations climatiques à l'œuvre. Ceux-ci pourraient, à leur tour, perturber les courbes d'espérance de vie.

Le dernier exercice de mise à jour des perspectives démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) de janvier 2023¹¹ est marqué par les migrations venant d'Ukraine, avec trois hypothèses sur l'évolution de celles-ci : soit un départ des Ukrainiens suite à l'arrêt de la protection temporaire en fin d'année 2024, soit une installation prolongée au pays, avec regroupements familiaux, soit un scénario « *baseline* » où la moitié des Ukrainiens rentre au pays d'origine en 2024 et l'autre moitié décide de rester en Belgique. En termes de croissance de la population, en Wallonie, au-delà de l'incertitude sur l'impact de la guerre en Ukraine, les perspectives se caractérisent par une croissance plus faible que celle observée au cours des dernières années en raison d'un solde naturel (les naissances moins les décès) négatif sur l'ensemble de la période de projection.

Concernant l'espérance de vie, les perspectives montrent de légères augmentations encore pour 2024 et 2025. Il est important de noter que malgré l'évolution à la baisse des probabilités de mourir à chaque âge, qui se marque par une hausse de l'espérance de vie, le nombre de décès est estimé à la hausse, en particulier d'ici 2050. Cette hausse des décès s'explique par le vieillissement de la population, en particulier la génération « baby-boom » qui atteint progressivement des âges où les probabilités de mourir sont élevées (Bureau fédéral du Plan, 2023).

Tableau 4 : Estimation de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance pour la Wallonie suivant le scénario des perspectives de janvier 2023

	2019 Statbel	2020 Statbel	2021 Statbel	2022 Statbel	2023 Scénario BFP	2024 Scénario BFP	2025 Scénario BFP
Espérance de vie (Wallonie) hommes et femmes	80,3	78,9	79,9	80,0	80,5	80,7	80,9
Espérance de vie (Wallonie) hommes	77,7	76,3	77,2	77,9	78,4	78,6	78,8
Espérance de vie (Wallonie) femmes	82,8	81,6	82,5	82,8	83,2	83,4	83,4

Sources : 2019 -2021 : observations, Statbel ; 2023-2070 : perspectives - Update Ukraine, BFP et Statbel, scénario « *baseline* ».

Le vieillissement de la population est par ailleurs un élément marquant de la démographie en Wallonie.

Selon les perspectives du BFP de janvier 2023, l'espérance de vie à la naissance devrait passer de 82,8 ans en 2022 à 83,4 ans en 2025 pour les femmes et de 77,9 ans à 78,8 ans pour les hommes. L'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes, de 4,9 années en 2025, se réduirait dès lors à 4,6 années en 2025.

Le vieillissement de la population va s'intensifier rapidement jusqu'en 2040. Le coefficient de dépendance des âgés (qui rapporte le nombre de personnes de 67 ans et plus au nombre de personnes de 18 à 66 ans) passe de 25% en 2018 à 38% en 2040. Cette augmentation rapide s'explique par l'arrivée progressive de la génération du baby-boom dans la catégorie d'âge des 67 ans et plus.

Le processus de vieillissement structurel de la population est porteur d'enjeux cruciaux, notamment en termes de santé, d'activités, de financement du système de protection sociale et des relations entre les générations. Il interpelle directement les politiques de santé, notamment en termes

¹¹ Pour lequel les Régions, dont l'IWEPS, ont été associées à la construction du scénario.

d'articulation entre offre et demande d'aides, de soins et de services capables de répondre aux besoins spécifiques de prise en charge de la population¹².

La question est de savoir si l'on pourra « bien vieillir » dans les prochaines années en Wallonie, en bonne santé, autonome, avec le maintien d'une qualité de vie et d'un épanouissement personnel (voir notamment les travaux de Guyot J.-L., Marquet J. (eds) (2017), ou *Sociétés en changement 2017*).

4.3. SANTÉ

4.3.1. Maladies chroniques

Les maladies chroniques (parmi lesquelles cardiopathies, suites d'un accident vasculaire cérébral, cancers, affections respiratoires chroniques, diabètes, dépressions sévères...) sont des affections de longue durée qui affectent la qualité de vie des personnes atteintes, voire de leur entourage. Ces maladies ont des répercussions sur la vie quotidienne, sur l'autonomie, sur la santé mentale, sur la consommation de soins ainsi que sur le risque de décès.

Elles représentent de loin les principales causes de mortalité (générale et prématurée) et constituent l'une des principales raisons de l'utilisation des services de soins de santé.

Selon la manière dont l'information est collectée (enquête de population *versus* données administratives), la part de la population qui souffre de maladies chroniques varie¹³.

Selon les statistiques de l'INAMI¹⁴, en 2022, la proportion de personnes bénéficiant du statut « malade chronique » de l'INAMI s'élève à 17,5% en Wallonie (contre 10,3% en 2014). Ce pourcentage augmente de façon continue depuis une dizaine d'années, mais l'accroissement s'est accéléré depuis la pandémie de Covid-19 en 2020 (+4,6 pp entre 2020 et 2022). Cette accélération est susceptible d'être influencée par (1) les reports de soins liés aux confinements, (2) la persistance de symptômes à long terme après la Covid-19¹⁵ (Moussaoui *et al.*, 2023) et (3) l'augmentation des problèmes de santé mentale dans la population. Ce point est détaillé dans la section suivante.

La proportion de la population qui souffre de maladies chroniques augmente fortement avec l'âge passant de 4,3% (0-24 ans) à 53,8% (75 ans et plus)¹⁶. À noter également que l'évolution à la hausse entre 2014 et 2022 concerne toutes les tranches d'âge avec une intensité croissante avec l'âge (+2,9% parmi les 0-24 ans, +4,7% parmi les 25-44 ans, +8,8% parmi les 45-64 ans, +12,1% parmi les 65-74 ans et +12,0 parmi les 75 ans et plus). Le pourcentage de personnes reconnues malades chroniques à

¹² Voir notamment l'ouvrage de Flawinne, X. et Perelman, S. (2022), *La vie après 50 ans – Faits marquants révélés par l'enquête européenne SHARE*, Essai, Presses universitaires de Liège. Disponible gratuitement en ligne : <https://e-publishing.uliege.be/50ans/>.

¹³ Pour plus d'informations sur les différentes définitions associées aux sources de données : <https://www.belgiqueenbonne-sante.be/fr/hspa/domaines-de-soins-specifiques/soins-chroniques>.

Un rapport publié en 2019 fait le point sur les soins aux personnes vivant avec des maladies chroniques. Maertens de Noordhout, C., Devos, C., Adriaenssens, J., Bouckaert, N., Ricour, C., Gerkens, S. (2019) *Évaluation de la performance du système de santé : soins des personnes vivant avec des maladies chroniques*. Health Services Research (HSR). Bruxelles. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). <https://www.kce.fgov.be/fr/publications/tous-les-rapports/evaluation-de-la-performance-du-systeme-de-sante-soins-des-personnes-vivant-avec-des-maladies>.

¹⁴ Il s'agit des personnes titulaires de l'assurance soins de santé obligatoire possédant le statut de personnes atteintes d'une affection chronique sur la base des critères ouvrant le droit au statut. Données disponibles sur le site de l'Agence intermutuelle : <https://atlas.aim-ima.be/>.

Il convient de noter que l'évolution de cet indicateur est en décalage par rapport aux observations actuelles en raison du délai imparti pour qu'une personne soit déclarée « malade chronique » et entre dans la statistique (reconnaissance d'une situation de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique).

¹⁵ Moussaoui, M., Guiot, J., Fripiat, F., Darcis, G. (2023), *Une cause émergente de fatigue et de douleurs post-chroniques : l'affection post-Covid-19 ou Covid-long*, *Rev Med Liège* ; 78 : 5-6 : 299-304.

« Les symptômes sont très polymorphes, fluctuants, et comprennent, notamment, une fatigue intense, des douleurs articulaires et musculaires, de la dyspnée, de la tachycardie, ainsi qu'une constellation de plaintes neurologiques » (Moussaoui *et al.*, p. 299).

¹⁶ Les proportions par tranche d'âge des personnes souffrant de maladies chroniques en 2022 sont les suivantes : 4,3 % parmi les 0-24 ans ; 8,2% parmi les 25-44 ans, 20,0% parmi les 45-64 ans, 34,6% parmi les 65-74 ans et 53,8% parmi les 75 ans et plus.

l'INAMI est plus élevé parmi les femmes (20% contre 15% chez les hommes) et parmi les personnes sous statut BIM (Bénéficiaires de l'Intervention Majorée)¹⁷ (28,8% contre 14,3% parmi les non-BIM).

Si l'on se réfère aux statistiques produites à partir de l'enquête santé de Sciensano, la proportion de Wallons et Wallonnes qui déclaraient avoir une maladie chronique en 2018 (dernière enquête disponible) s'élevait à 32,7%, tandis que 16,5% de la population déclaraient avoir au moins deux maladies chroniques.

Selon Sciensano, la prévalence de la multimorbidité (c'est-à-dire le fait de souffrir de deux pathologies ou plus simultanément parmi les suivantes : les maladies pulmonaires chroniques, les maladies cardiaques, l'hypertension, le diabète, le cancer et l'arthropathie) a considérablement augmenté depuis 1997, même après ajustement pour l'âge. L'augmentation n'est donc pas uniquement imputable au vieillissement de la population.

L'étude de Moussaoui *et al.* (2023) rapporte que « *la symptomatologie du Covid long est complexe, fluctuante et peut perdurer plusieurs années, voire peut-être à vie* » (Moussaoui *et al.*, 2023, p. 303). Elle montre que l'accroissement des maladies chroniques, auxquelles s'ajoutent l'impact de la pandémie de Covid-19 et la prévalence élevée du Covid long, induit des conséquences importantes sur le plan économique et social, ainsi que des répercussions sur notre système de soins, les soignants constituant un groupe à risque d'infection par le SARS-Cov-2. « *Les individus atteints de Covid long sont fréquemment, comme de nombreux patients chroniques, confrontés à la combinaison d'une perte de revenus et d'une augmentation des dépenses médicales* » (Moussaoui *et al.*, 2023, *op. cit.*, p. 304).

L'étude de Renard *et al.* (2022)¹⁸ constate en outre que les personnes de niveau socio-économique défavorisé sont plus enclines à cumuler les problèmes de santé (prévalence de la multimorbidité).

4.3.2. Santé mentale

La santé mentale de la population continue à être mise à l'épreuve à la suite des multiples crises actuelles.

L'évolution du pourcentage de consommateurs d'antidépresseurs parmi la population adulte semble témoigner de cette détérioration (cf. section 2.1.4). Alors qu'une légère diminution du pourcentage était observée jusqu'en 2020, pour 2021, l'évolution de cet indicateur a changé, avec une augmentation des consommateurs.

Une étude récente réalisée en collaboration entre la Mutualité chrétienne et Sciensano (Noirhomme *et al.*, 2023) a pour objectif de dresser un bilan de la situation en matière de santé mentale en Belgique, non seulement en termes de besoins, mais également en termes d'offre de soins et de leur utilisation.

Les besoins en santé mentale de la population générale sont identifiés par Sciensano dans le cadre de l'étude longitudinale « BELHEALTH - la Cohorte belge Santé et Bien-être »¹⁹, qui vise à suivre la santé et le bien-être d'un large échantillon de la population adulte de Belgique (12 391 personnes) pendant une durée minimale de deux ans afin d'examiner l'impact à long terme de la pandémie de Covid-19. Cette étude se base sur un questionnaire mené en ligne trois à quatre fois par an. L'objectif de cette étude longitudinale est d'informer les autorités sanitaires sur l'évolution des besoins des

¹⁷ Pour plus d'informations sur le statut BIM, voir l'étude de Avalosse, H., Vandeleene, G. et De Spiegeleer, T. (2023).

¹⁸ Renard, F., Scohy, A., De Pauw, R., Jurlevis, J., Devleeschauwer, B. (2022), Health status report 2021 – L'état de santé en Belgique. Bruxelles, Belgique : Sciensano. Numéro de dépôt : D/2022/14.440/07. Disponible en ligne : <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante>.

¹⁹ Sciensano (2023), Cohorte belge santé et bien-être (BELHEALTH), Bulletin n°2, mai. Disponible sur : <https://www.sciensano.be/fr/biblio/bulletin-ndeg-2-belhealth-fr>.

citoyens en matière de santé mentale et de repérer les groupes qui éprouvent le plus de difficultés – et qui nécessitent une aide prioritaire – face aux bouleversements que nos sociétés traversent. Les résultats longitudinaux²⁰ de l'enquête montrent une tendance à la baisse de l'anxiété et de la dépression depuis la fin de la crise Covid-19 : le risque de présenter un trouble anxieux et dépressif est significativement plus faible en octobre 2022 (12% et 9%) et juin 2023 (11% et 9%) par rapport à mars 2022 (14% et 11%) (chiffres pour l'ensemble de la Belgique). Cependant, les résultats de la troisième enquête BELHEALTH²¹ montrent qu'une partie de la population est toujours confrontée à des symptômes d'anxiété (18%) et de dépression (15%). En outre, dans l'enquête de février 2023, 10% des répondants (de 18 ans et plus) ont déclaré avoir eu des idées suicidaires au cours des douze derniers mois.

L'étude montre que les personnes significativement plus susceptibles de présenter des symptômes d'anxiété et de dépression sont : les personnes âgées de 18 à 29 ans et de 30 à 49 ans (par rapport aux personnes âgées de 50 à 64 ans et de 65 ans et plus), les personnes ayant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire (par rapport aux personnes ayant un diplôme du supérieur), les personnes vivant seules, avec ou sans enfants (par rapport aux personnes vivant en couple, avec ou sans enfants), les personnes sans emploi et les personnes en incapacité de travail (par rapport aux personnes ayant un emploi rémunéré). Les proportions d'hommes et de femmes éprouvant des troubles anxieux et dépressifs sont similaires, et leur diminution au cours du temps également.

La deuxième enquête de février 2023 révèle par ailleurs que près d'un Belge sur quatre (24%)²² signale avoir eu besoin de soins de santé mentale au cours des six derniers mois, mais seulement 58% d'entre eux ont reçu une aide professionnelle. En matière de besoins non rencontrés (besoins ressentis, mais pas d'aide reçue), les groupes vulnérables sont les personnes en situation financière précarisée et les jeunes, peu importe le sexe. Par ailleurs, la stigmatisation de la santé mentale reste encore un frein à l'accès aux soins (voir l'étude de Noirhomme, 2022)²³.

Le bilan en termes d'offre de soins et de leur utilisation, dressé par la Mutualité chrétienne (MC) (Noirhomme, 2022) permet d'observer la saturation de l'offre psychiatrique ambulatoire et le fait que les médicaments psychotropes sont très souvent utilisés sans autre forme de suivi. L'analyse des données de la MC²⁴ montre par ailleurs « *que jusqu'à l'apparition de la nouvelle convention soins psychologiques, les soins remboursés étaient principalement des soins destinés aux situations de problèmes aigus de santé mentale, et que l'offre ambulatoire était limitée et saturée : de longs délais existent chez les psychiatres et dans les services de santé mentale (SSM). Les soins les plus utilisés sont les médicaments (antidépresseurs et antipsychotiques) très souvent sans recours à la*

²⁰ Les résultats longitudinaux portent sur le groupe de personnes qui ont participé à l'enquête en mars 2022, à la fin de la pandémie de Covid-19, en octobre 2022 et en juin 2023. Cela permet de suivre l'évolution de l'anxiété et la dépression au sein d'un même groupe de personnes au cours de cette période spécifique. Le sous-échantillon étudié se compose de 3 781 personnes.

²¹ Ces résultats portent sur le groupe de personnes qui ont participé à la troisième enquête BELHEALTH c'est-à-dire 7 315 personnes. Pour plus d'informations, consulter le rapport : https://www.sciensano.be/sites/default/files/bulletin_3_belhealth_fr.pdf.

²² Avec une proportion plus élevée de femmes (29%) et de personnes vivant seules avec des enfants (37%).

²³ L'article de Noirhomme (2022) aborde d'autres freins pour expliquer la non-utilisation des soins en santé mentale au *prorata* des besoins : l'incapacité à identifier ses besoins en santé mentale (sensibilité), la réticence à chercher des services (acceptabilité), l'incapacité à payer les services (accessibilité financière) et l'incapacité à atteindre les services ou la patientes (accessibilité géographique des prestataires, disponibilité). L'auteure insiste sur l'importance de considérer le caractère cumulatif de ces risques : en combinaison, ces facteurs renforcent non seulement le risque de souffrir de problèmes de santé mentale, mais aussi les problèmes d'accès. Par ailleurs, les facteurs de risque (sexe, pauvreté, nationalité...) sont autant de causes de freins à l'accès aux soins psychologiques. Ces freins cumulatifs rendent certains groupes extrêmement vulnérables et l'offre en place ne suffit pas à atteindre ces groupes défavorisés, pour lesquels les problèmes de santé mentale peuvent dégrader tous les autres aspects de la vie (Noirhomme, 2022, p. 50).

²⁴ Sont inclus dans l'analyse tous les soins de santé mentale remboursés par l'Assurance obligatoire (AO) ainsi que les soins pour lesquels il existe une intervention financière de l'assurance complémentaire (AC) de la MC à partir des données de facturation de la MC (données 2021). À noter que les anxiolytiques sont non remboursés et probablement invisibles dans l'étude.

psychothérapie, surtout par les femmes ayant de plus faibles revenus. De la même façon, nous avons pu observer que les personnes ayant de faibles revenus (BIM) ont plus souvent recours aux soins dispensés par le psychiatre, qui étaient, jusqu'à l'arrivée de la convention, les soins les plus accessibles financièrement » (Noirhomme et al., 2023, p. 36).

Sur la base de cet état des lieux des besoins et de l'offre de soins de santé mentale existante, l'étude analyse la portée de la nouvelle convention soins psychologiques et dresse quelques hypothèses sur l'évolution de son utilisation. « *Les premiers résultats de Sciensano semblent indiquer que les utilisateurs de la nouvelle convention sont des personnes socioéconomiquement plus défavorisées que les personnes qui consultent des psychologues non conventionnés, ce qui peut indiquer que la convention améliore l'accès aux soins psychologiques pour ce groupe. Cela est corroboré par les résultats de l'analyse des données de la MC : au sein des utilisateurs membres de la MC, on observe davantage de recours chez les femmes, les jeunes et les BIM, publics identifiés comme ayant de plus grands besoins de soins* » (Noirhomme, op. cit., p. 36).

4.3.2.1. Le regard des 18-25 ans

Une enquête a récemment été réalisée par l'Institut Solidaris en partenariat avec l'ASBL Latitude Jeunes auprès d'un échantillon de 709 jeunes francophones de 18 à 25 ans²⁵. Elle poursuit un triple objectif : écouter la parole des jeunes belges francophones sur des thématiques telles que la santé, le climat, la politique et l'avenir ; interroger leur rapport à la politique et se faire le porte-voix de leurs préoccupations et de leurs demandes à l'approche des élections de 2024.

Concernant la thématique de la santé, il ressort de cette enquête que 71% des jeunes se sentent en bonne santé générale. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (80%) contre 64% chez les femmes et 47% chez les personnes qui ne se reconnaissent dans aucune des deux catégories. De fortes différences sont observées selon l'occupation des jeunes : 79% des travailleurs et travailleuses estiment être en bonne santé contre 47% des NEETs (*Not in Employment, Education or Training*). Les jeunes parents semblent être en moins bonne santé générale : 48% des jeunes en couple avec enfant(s) et 39% des jeunes monoparentaux disent être en (très) bonne santé. La proportion de jeunes issus d'une famille modeste se disant en bonne santé est de 64% contre 80% lorsqu'ils sont issus d'une famille aisée. Parmi les jeunes qui sont actuellement en difficulté financière, 59% se disent en (très) bon état de santé contre 80% lorsqu'ils ou elles sont financièrement aisés.

41% des jeunes déclarent se sentir souvent ou très souvent anxieux, angoissés, voire en dépression. Cela concerne davantage les femmes (57%), les personnes qui ont des difficultés financières (54% et jusqu'à 70% pour celles qui ne s'en sortent pas financièrement), les jeunes issus d'une famille pauvre (60%).

La santé physique est fortement corrélée à la santé mentale. Moins les jeunes se sentent anxieux, angoissés voire en dépression, plus ils et elles disent être en bon, voire en très bon, état de santé général.

4.3.2.2. Troubles infanto-juvéniles

Selon les résultats de la dernière enquête (2022) « Comportements, bien-être et santé des élèves » menée par le SIPES²⁶ tous les quatre ans auprès des élèves scolarisés de la 5^e primaire à la fin du

²⁵ Institut Solidaris et Latitude Jeunes (2023). Santé, climat, politique, avenir – Le regard des 18-25 ans en Belgique francophone. Disponible sur : <https://www.latitudejeunes.be/wp-content/uploads/2023/09/Presentation-resultats-sondage-jeunes-2023.pdf>.

²⁶ Cette enquête est le versant belge francophone de l'étude internationale « *Health Behaviour in School-ages Children* » (HSSC). En Wallonie et à Bruxelles, cette étude est réalisée par le Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES) de l'École de Santé Publique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Pour plus d'informations sur la méthodologie de cette enquête et ses résultats : https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2022-methodologie-4_1694607449200-pdf.

secondaire en Wallonie et à Bruxelles, près d'un élève sur quatre avait une perception plutôt négative de sa santé²⁷ et plus de la moitié des élèves déclarait des symptômes multiples fréquents, c'est-à-dire au moins deux symptômes parmi huit symptômes proposés (vertiges ; mal au ventre ; mal à la tête ; mal au dos ; être à plat, déprimé ; mauvaise humeur ; nervosité ; difficultés pour s'endormir) plusieurs fois par semaine²⁸. Les symptômes les plus fréquemment rapportés tous les jours ou plus d'une fois par semaine étaient les difficultés pour s'endormir et la nervosité.

Dans les deux cas, la proportion augmente avec le degré scolaire. Globalement, les garçons (18,1%) sont proportionnellement moins nombreux à percevoir leur santé de façon plutôt négative que les filles (27,6%) ainsi qu'à déclarer des symptômes multiples fréquents (43,1% contre 67,8% chez les filles).

Une étude de Morissens *et al.* (2022) fait le point sur l'impact de la pandémie et des mesures prises sur la santé mentale des enfants et des adolescents et adolescentes et sur la manière dont les prestataires de soins de santé y ont fait face. Cette étude interpelle sur l'état préoccupant de la situation actuelle sur le terrain, tant pour les jeunes que pour les professionnels qui les accompagnent. Elle met aussi en exergue l'ingéniosité et l'engagement des acteurs et actrices des différents secteurs qui ont mis en place des solutions innovantes qui visent toujours à apporter le meilleur soutien aux enfants et aux adolescents et adolescentes. *« Cependant cette crise montre également les limites de ces solutions, qui reposent en grande partie sur la bonne volonté des prestataires de soins de santé. [...] Il est urgent (concluent les auteures) de mettre en place des mesures structurelles qui permettront aux gens de faire leur travail non pas malgré, mais grâce au système de soins de santé. »* (Morissens *et al.*, 2022, p. 73).

En 2021, SOS Enfants a reçu plus de 6 850 signalements de maltraitances. Parmi ceux-ci, *« les signalements pour des faits de maltraitance sexuelle ont connu une nette augmentation et atteignent 26% des appels reçus en 2021. 19% concernent des maltraitances psychologiques, 17% des enfants exposés aux violences conjugales répétées et près de 12% des enfants victimes de négligences graves. Enfin, 26% des appels concernent des maltraitances physiques. »*. D'année en année, le nombre de nouvelles prises en charge par les services de SOS-Enfants suite à ces signalements ne cesse d'augmenter, et en particulier en 2021 (IWEPS et SPW DDD, 2023²⁹). Dans une carte blanche publiée le 4 mars 2022 dans le journal La Libre³⁰, l'association dénonce ce constat d'aggravation du phénomène et du manque de moyens structurels pour y répondre : *« Les moyens offerts à la reconstruction psychique et aux soins au long cours restent compliqués voire impossibles à mettre en place : des enfants traumatisés patientent durant des mois, parfois dans le milieu jugé maltraitant, en attente de soins adéquats »*. L'association insiste sur l'importance d'un accompagnement sur le long terme, et plaide pour la mise en place d'une *« politique globale, cohérente et ambitieuse autour de l'enfance en danger »*.

Selon les dernières estimations d'UNICEF³¹, en 2022, plus de 16,3% des adolescents âgés de 10 à 19 ans en Belgique sont atteints d'un trouble mental diagnostiqué selon les termes de la définition de

²⁷ Plus d'informations disponibles sur le site : https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2022-perception-sante-2_1694508314497-pdf.

²⁸ Plus d'informations disponibles sur le site : https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2022-symptomes-psychosomatiques-3_1694508498503-pdf.

²⁹ SPW et IWEPS (2023), Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable ? rapport 2023 https://indicateursodd.iweps.be/odd-indicateur.php?indicateur_id=1030.

³⁰ Carte blanche a été publiée par SOS Enfants dans La Libre : [https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/03/04/sos-enfants-a-recu-plus-de-6850-signalements-de-maltraitances-en-2021-HAHBJDNND-VAIPNKOFXO4GBOF4/#:~:text=Au%20total%2C%20plus%20de%206.850,des%20appels%20re%C3%A7us%20en%202021.\(publiée le 04-03-2022\)](https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/03/04/sos-enfants-a-recu-plus-de-6850-signalements-de-maltraitances-en-2021-HAHBJDNND-VAIPNKOFXO4GBOF4/#:~:text=Au%20total%2C%20plus%20de%206.850,des%20appels%20re%C3%A7us%20en%202021.(publiée le 04-03-2022)).

³¹ UNICEF (2021), La situation des enfants dans le monde. Dans ma tête : Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants. - <https://www.unicef.be/fr/publications-internationales/situation-des-enfants-dans-le-monde/rapport-2021#:~:text=Le%20rapport%20La%20situation%20des,propose%20un%20programme%20d'action>.

l'Organisation mondiale de la Santé. Et selon l'institution, « *ces estimations sont sans doute la partie émergée de l'iceberg car beaucoup d'enfants ne sont pas diagnostiqués et la pandémie Covid-19 a fait naître d'immenses préoccupations [...] La pandémie a amplifié des problèmes préexistants, et a affecté en profondeur les enfants et les adolescents* » (UNICEF, 2022, p. 7).

De 2020 à 2022, UNICEF Belgique, dans le cadre du projet « *What do you think ?* »³², est allé à la rencontre d'enfants et d'adolescents concernés par des troubles de santé mentale dans des services hospitaliers de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, et également dans des structures psychosocio-thérapeutiques (SPST) ou encore dans des services de santé mentale (SSM). Ces enfants et ces jeunes souffrent de détresse psychologique, de dépression, de difficultés familiales, de décrochage scolaire, de mises en danger, de dépendance, de manifestations psychotiques, d'obésité, etc. Certains cumulent aussi des mesures judiciaires ordonnées par un tribunal de la jeunesse et des troubles psychiatriques plus sévères. Le projet « *What do you think ?* » vise à questionner ces enfants et ces jeunes pour récolter leurs idées, leurs souhaits et leurs recommandations, et à relayer leurs opinions et recommandations auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations unies et aux différents niveaux de pouvoir compétents en Belgique. Les paroles de ces enfants et de ces jeunes documentent une réalité souvent méconnue. Ils ont raconté leur quotidien, leurs espoirs, leurs angoisses. Dans leurs témoignages et leurs recommandations, ces jeunes insistent beaucoup sur la participation et la prévention. « *Ils rêvent qu'on les écoute enfin, peu importe leur âge. Ils rêvent qu'on les associe aux décisions qui les concernent. Ils rêvent de lieux protecteurs, près de leur domicile, dans lesquels ils pourraient se rencontrer, être en lien avec d'autres jeunes et pouvoir parler avec une personne capable de les écouter et de les aider. Ils aimeraient aussi qu'on vienne en aide à leurs parents. Une aide matérielle. Une aide psychologique. Un soutien. Ils souhaitent que l'on mette un terme à la violence, qu'ils ont parfois connue. Violence des parents. Violence des enfants entre eux.* » (UNICEF, 2022, p. 104-105). Le rôle de l'école est aussi pointé comme devant évoluer. « *L'école devrait être l'endroit de prédilection des jeunes pour qu'ils trouvent une écoute bienveillante et un soutien concret. Beaucoup de jeunes estiment que ce n'est pas suffisamment le cas. Ils voudraient que l'école s'adapte davantage à leurs difficultés et qu'elle mette le bien-être des élèves, leur santé mentale, au cœur de ses préoccupations* » (UNICEF, 2022, p. 105). « *Au-delà, ce sont tous les professionnels de première ligne (enseignants, médecins généralistes, par exemple), mais aussi les élèves en général qui devraient être formés et sensibilisés aux troubles de la santé mentale. Car ceux-ci sont mal connus. Les enfants qui en souffrent sont parfois stigmatisés ou ne sont pas pris au sérieux* » (UNICEF, 2022, p. 105).

De son côté, le Délégué général aux droits de l'enfant constate, dans son rapport d'activités 2021-2022, qu'« *au-delà des conséquences délétères de la crise sanitaire sur les enfants et les adolescents, la crise énergétique, les inquiétudes climatiques et le contexte géopolitique bousculé par un conflit armé très proche géographiquement ont encore augmenté le malaise et le mal-vivre d'un nombre sans cesse croissant de nos plus jeunes citoyens* » (le Délégué aux droits de l'enfant, RA 2021-2022, p. 102). Il déplore la situation extrêmement préoccupante des enfants dont les droits sont compromis par la fragilité de la situation socio-économique des familles : les enfants pauvres, les enfants migrants, seuls ou en famille et, en particulier, les enfants non-demandeurs d'asile (MENAs). « *De plus en plus de jeunes (certains ont moins de 12 ans) fuient des conditions de vie indécentes et des trajectoires de rue qu'ils connaissent souvent depuis leur plus tendre enfance. (...) Une prise en considération cohérente de ces mineurs ne peut faire l'économie d'une approche holistique et intégrée* » (le Délégué aux droits de l'enfant, RA 2021-2022, p. 100).

³² UNICEF Belgique (2022), « Rapport des enfants et des jeunes concernés par la santé mentale en Belgique », Rapport « What Do You Think ? ».

4.3.3. Inégalités de santé

Plusieurs études (Renard *et al.*, 2022 ; Solidaris, 2021) ont montré que la surmortalité liée à la Covid-19 a frappé plus durement les groupes de population les plus défavorisés, parmi lesquels, entre autres, les bénéficiaires de l'intervention majorée ou BIM (surmortalité relative (normalisée par âge et par sexe) de 73% pour les BIM et de 47% pour les non-BIM).

En outre, plusieurs enquêtes ou études (Sciensano, 2020a, b, c, d, 2021, 2022 ; Bouckaert *et al.* (2020), UCL ; Observatoire de la santé du Hainaut, 2020 ; Solidaris, 2020 ; Renard *et al.*, 2022) ont montré que les troubles de santé et la difficulté d'accès aux soins ont affecté plus sensiblement certaines sous-populations : les jeunes, les adultes en situation socio-économique difficile, les membres de familles monoparentales, les travailleurs de l'Horeca, du secteur du transport, les artistes et les travailleurs de très petites entreprises (TPE) en difficulté.

L'analyse comparée des enquêtes belges de santé par interview réalisée par Sciensano et l'Université de Gand (Van Wilder *et al.*, 2022) montre, quant à elle, d'une part qu'un plus grand nombre d'années de vie en bonne santé ont été perdues par les personnes atteintes d'une maladie chronique et ayant un statut social « bas » par rapport à celles atteintes également et qui ont un statut social plus élevé, et d'autre part, que d'une enquête à l'autre, cette inégalité a augmenté au cours de ces dernières années.

L'étude d'Avalosse *et al.* (2022) cherche à identifier l'ampleur des écarts de santé entre les personnes selon leur lieu d'habitation, en comparant les personnes qui vivent dans les quartiers où les revenus sont les plus élevés à celles qui vivent dans les quartiers où les revenus sont les plus bas (revenu fiscal des secteurs statistiques où les personnes résident (échelle en dix classes de revenus)). Au-delà, l'objectif est de voir si les inégalités de santé observées donnent lieu à des inégalités de consommation de soins de santé, c'est-à-dire si les personnes qui vivent dans des quartiers pauvres consomment davantage de soins lourds parce qu'elles sont en mauvaise santé et inversement, dans quelle mesure la sous-consommation de certains soins est un facteur d'aggravation des inégalités de santé. Sur le plan méthodologique, l'étude se base sur les données de facturation des soins de santé de la Mutualité chrétienne (2019) en les confrontant à un indicateur détaillé de répartition géographique des revenus construit à partir des statistiques fiscales au niveau des secteurs statistiques (revenu médian). Les résultats mettent en évidence un état de santé considérablement dégradé et un risque de surmortalité important chez les personnes qui résident dans les zones géographiques les plus défavorisées. En comparaison avec ceux et celles qui résident dans les quartiers les plus riches, les personnes habitant les quartiers les plus pauvres ont un risque accru de 51% de souffrir du diabète et de 84% de décéder dans l'année. En outre, les résultats montrent que « *la détérioration de l'état de santé (que ce soit au travers de la mortalité ou du diabète) suit un gradient continu selon le niveau de revenus des quartiers : l'état de santé se dégrade de façon continue à mesure que le revenu du quartier diminue (relativement à l'état de santé de la population totale). Cette tendance s'observe également dans les quartiers plus riches, le risque de mortalité diminue à mesure que le revenu du quartier augmente.* » (Avalosse *et al.*, 2022, p. 25). Les résultats indiquent par ailleurs qu'en dessous d'un certain seuil de revenu, les risques de santé sont beaucoup plus élevés que pour le reste de la population. « *Cela démontre qu'un certain niveau de revenu minimum est indispensable pour assurer des conditions de vie "suffisantes" qui garantissent un bon état de santé.* » (Avalosse, *op. cit.*, p. 28). « *Le gradient social est également bien marqué pour les soins lourds, dont l'utilisation augmente progressivement à mesure que le niveau de revenu diminue. Les personnes qui vivent dans les quartiers les plus pauvres sont celles qui ont le plus de risque d'être admises à l'hôpital (y compris pour les enfants), de recourir aux urgences hospitalières et d'être hospitalisées ou de résider dans des institutions de soins psychiatriques, soit tous des soins qui peuvent être considérés comme*

*lourds. [...] Pour les soins ambulatoires, on voit peu de gradient se dessiner quand il s'agit d'entrer en contact avec les médecins, mis à part le fait de recourir à la visite à domicile du/de la médecin généraliste (augmentation de la probabilité lorsque le revenu diminue). Le gradient social est très marqué pour les soins dentaires avec un risque de ne pas bénéficier de soins dentaires sur trois années consécutives qui diminue progressivement avec le revenu. L'écart relatif d'utilisation est important entre les quartiers les plus favorisés et les moins favorisés. De la même manière, les personnes pauvres ont moins recours aux consultations psychologiques, qui sont peu accessibles financièrement, et davantage recours aux consultations psychiatriques » (Avalosse, *op. cit.*, p. 25).*

Ces constats invitent à repenser la notion de causalité dans une approche dynamique par rapport à la biographie de l'individu. Les inégalités de santé ne sont pas « naturelles » ; elles sont « produites » du fait qu'elles résultent de toutes les autres inégalités auxquelles notre société est confrontée et donc, pour une large part, des choix de société (en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de fiscalité...). Selon les auteurs, les réduire devrait être l'objectif de tous.

Pour y arriver, les auteurs insistent sur la nécessité d'adopter des mesures qui suivent le principe de l'universalisme proportionné³³ pour garantir un accès aux soins à la hauteur des besoins de chacun et la stratégie de « *la santé dans toutes les politiques* » (*Health in All Policies*).

4.3.4. Accessibilité financière aux soins : L'intervention majorée (BIM)

Suite notamment à la crise énergétique et aux conséquences de l'inflation, beaucoup de ménages se voient confrontés à une diminution drastique de leur pouvoir d'achat. Face au constat dressé d'un appauvrissement de la population, la question cruciale de l'accès financier aux soins est au centre des préoccupations dans les milieux de la santé.

Pour les mutualités, la corrélation entre pauvreté, précarité et santé est largement établie (Avalosse, H. *et al.*, 2022). Afin d'améliorer l'accès financier aux soins, l'assurance obligatoire soins de santé prévoit un dispositif particulier destiné aux personnes et ménages à faible revenu ou bénéficiant d'une allocation sociale : l'intervention majorée également connue sous le nom de BIM³⁴.

À l'origine, ce statut était réservé à certaines catégories sociales précises : les veufs, invalides, pensionnés et orphelins (VIPO). D'autres catégories se sont ajoutées au fil du temps : les chômeurs de longue durée et les familles monoparentales. À partir de juillet 2007, le statut est étendu aux personnes ne faisant pas partie de ces catégories, mais n'ayant à leur disposition que de faibles revenus, sous l'appellation du statut OMNIO. Enfin, en 2014, la législation a été une nouvelle fois révisée, procédant à l'intégration et l'harmonisation d'OMNIO avec le reste de la législation (cette appellation est depuis lors obsolète) (Avalosse *et al.*, 2023, p. 8).

L'objectif principal de ce statut est de garantir l'accessibilité financière aux soins de santé, pour ceux et celles qui ont de faibles revenus³⁵. Il y a deux façons d'obtenir le statut BIM : sur la base d'un droit

³³ Le principe d'universalisme proportionné développé par Marmot (2010) consiste à offrir une intervention universelle à l'ensemble de la population mais avec une intensité et des modalités variables en fonction des différents sous-groupes de la population et de leurs besoins. (Voir Observatoire de la santé du Hainaut (2017), L'universalisme proportionné, stratégie de réduction des inégalités sociales de santé, Synthèse du Séminaire sur les inégalités sociales de santé du 9 mai 2017).

³⁴ BIM : Bénéficiaire de l'intervention majorée.

³⁵ Ainsi, pour les BIM, les interventions de l'assurance obligatoire (AO) sont plus élevées (d'où le terme d'« intervention majorée »), de sorte que les montants restants à leur charge sont réduits (ceci vaut autant pour les prestations médicales ou paramédicales, que les frais de séjour à l'hôpital). D'autres mesures de l'AO sont automatiquement octroyées aux BIM, telles que : le maximum à facturer (MàF) social et le tiers payant pour les consultations auprès des médecins généralistes. D'autres interventions ou aides sociales sont également disponibles pour les BIM : le tarif social énergie (électricité, gaz) (octroyé entre février 2021 et juin 2023), une allocation de chauffage du Fonds social mazout, le tarif téléphonique social (sous certaines conditions), des prix réduits dans les transports publics, une réduction de la taxe communale pour la gestion des déchets ménagers (dans certaines communes), des interventions ou réductions octroyées dans le cadre des services et avantages complémentaires organisés par les mutuelles (par exemple, dans le cadre de séjours de vacances et de séjours en centre de convalescence) (Avalosse *et al.*, 2023, p. 9).

social connu grâce aux informations administratives parvenant aux mutualités via la Banque Carrefour de Sécurité sociale (BCSS) ou après enquête sur les revenus. Sur la base d'un droit social, l'octroi du statut BIM est automatique³⁶. Le droit automatique au statut BIM est la stratégie la plus efficace pour réduire le non-recours. La personne concernée ne doit pas faire de démarche supplémentaire et il n'y a pas non plus de vérification de la condition de revenus.

En santé publique, le statut BIM est aussi utilisé dans la recherche comme un *proxy* de la situation de précarité économique des personnes (Bouckaert *et al.*, 2020 ; Avalosse *et al.*, 2023, p. 12-13).

Selon les données de l'Agence Intermutualiste (AIM), de 2002 à 2022, le nombre de BIM, en Wallonie, passe de 473 533 à 796 540, soit une augmentation de 68%. En proportion de la population totale, on passe de 14,4% en 2002 à 22,3% en 2022, soit plus d'une personne sur cinq. Cette proportion a considérablement augmenté au cours du temps, en raison notamment des évolutions législatives³⁷ et du développement de procédures administratives innovantes mises en place pour diminuer le non-recours au droit (*non-take-up*)³⁸.

L'étude récente d'Avalosse *et al.* (2023) se penche à son tour sur l'évolution des bénéficiaires du statut BIM, à partir des données de la Mutualité chrétienne. Plus précisément, elle observe la progression des personnes davantage susceptibles de bénéficier du statut selon leurs caractéristiques (âge, sexe, province, grandes villes, nationalité, composition du ménage, statut professionnel). Elle aborde également la question du non-recours ou le fait que certaines personnes qui ont pourtant droit au statut BIM ne le demandent pas ou ne l'obtiennent pas.

En 2022, selon les données de la MC, les populations les plus représentées parmi les BIM sont les ménages d'une personne (32%), les familles monoparentales (28%), les personnes au chômage (30,4% des titulaires au chômage depuis six mois), les femmes (24,5% contre 20% d'hommes) et les tranches d'âge comprises entre 0 et 39 ans, dont la proportion de BIM augmente fortement avec le temps (les proportions de BIM ont presque doublé entre 2008 et 2022) contrairement aux classes d'âge comprises entre 66 et 76 ans et plus dont les proportions de BIM diminuent d'environ 30%. Ceci induit un rajeunissement relatif de la population des BIM. Ceci étant, ce sont bien parmi les plus âgés (76 ans et plus) que l'on observe les proportions de BIM les plus élevées (46,2% en 2008 et 33,3 % en 2022). La proportion de BIM varie en fonction de la zone géographique : elle est nettement plus élevée dans les provinces de Hainaut et de Liège (20%) que dans les autres provinces wallonnes. La proportion de BIM est également plus élevée au sein des membres affiliés issus d'un autre pays d'Europe occidentale que la Belgique (51,7% contre 14,3% pour les membres de nationalité belge).

En synthèse, il apparaît que la croissance du nombre de BIM s'explique tant par l'évolution de la législation - ainsi que la mise en place de processus administratifs de plus en plus efficaces (droit automatique pour certaines catégories sociales, détection automatique dans le cadre du flux proactif) - que par l'augmentation croissante de personnes à bas revenus (exposées au risque de pauvreté ou dans la classe moyenne inférieure) dans la population : les jeunes au chômage, les personnes issues d'un pays hors de l'UE n'ayant pas d'accès à l'emploi, le nombre croissant de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide financière équivalente, le nombre de bénéficiaires

³⁶ C'est-à-dire sans faire de contrôles supplémentaires sur les revenus. Les droits sociaux dont il est question sont les suivants : le revenu d'intégration sociale (RIS) ou une aide équivalente de la part du CPAS, durant trois mois complets et ininterrompus, la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou le revenu garanti aux personnes âgées (RGPA), les allocations pour les personnes handicapées, les allocations familiales majorées pour enfants en situation de handicap, pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et pour les orphelins.

³⁷ Cela explique la croissance connue les années suivant l'introduction, en juillet 2007, du statut OMNIO qui prévoyait une intervention majorée pour les personnes à faible revenu ne faisant pas partie des catégories sociales couvertes par l'intervention majorée, telles que les veuves, veufs, invalides, pensionnés et orphelins à faible revenu, auxquels avaient été ajoutés les chômeurs de longue durée et les personnes en situation de handicap. (Avalosse, H., Vandeleene, G. et De Spiegeleer, T. 2023).

³⁸ « On parle de non-recours (*non-take-up*) lorsque les personnes ne demandent ou n'obtiennent pas le droit alors qu'elles y sont bien éligibles (Avalosse *et al.*, 2020, p. 7-13).

d'une allocation pour les personnes handicapées, le nombre de personnes en invalidité et l'augmentation des familles unipersonnelles et monoparentales. L'enjeu principal autour du BIM reste la lutte contre le non-recours.

4.3.5. Renoncement aux soins de santé pour raisons financières

Selon l'enquête de l'Institut Solidaris menée auprès des affiliés de Solidaris (2022)³⁹, le report de soins pour raisons financières a diminué en 2022 par rapport à 2021. L'activation de plusieurs protections sociales, conjuguée à la généralisation du tiers-payant, a contribué à renforcer l'accès aux soins.

Toutefois, le renoncement aux soins de base concerne toujours une frange importante de la population. Ainsi, en 2022, en Belgique francophone, presque 36% de la population a renoncé à au moins un soin pour des raisons financières. En moyenne, cela représente 2,89 types de soins par personne qui reporte au moins un soin et par an (en 2015, c'était 32% des Belges francophones et 2,59 types de soins par personne reportant). Entre 2015 et 2022, le renoncement a augmenté dans toutes les disciplines étudiées. Toutefois, mise à part la santé mentale, une diminution est observée par rapport au pic de 2019 (entre 2 et 4 pp selon la discipline). Les soins dentaires sont les soins les plus reportés : 25% des Belges francophones y ont renoncé au cours de la dernière année. À l'inverse, le médecin généraliste reste le type de soins le moins reporté (14%) ; ce pourcentage a augmenté de 6 pp entre 2015 et 2021 et est resté stable depuis.

Les personnes les plus nombreuses à devoir renoncer à au moins un soin (tous types de soins confondus) sont les femmes (41%), la tranche d'âge des 40-59 ans (43% avec une augmentation marquée dans les soins de santé mentale (+13 pp)), les familles monoparentales (54%) et les personnes en difficulté financière. En outre, les personnes isolées sont celles qui ont connu la plus forte progression du taux de renoncement entre 2015 et 2022 (+18 pp), parmi lesquelles les plus de 60 ans (+11 pp).

Tous les statuts professionnels sont concernés par l'augmentation du report de soins. Les personnes en incapacité de travail figurent parmi les plus touchées par le report de soins (67%) ; elles sont presque systématiquement deux fois plus nombreuses à devoir reporter des soins que les personnes actives (33%) et la progression du taux de renoncement entre 2015 et 2022 est de +11 pp.

L'écart se creuse entre les personnes favorisées et défavorisées, mais aussi la « petite classe moyenne » qui se rapproche des secondes. Ainsi, entre 2015 et 2022, l'écart entre les deux groupes sociaux extrêmes est passé de 14 à 25 pp. Quant à la classe moyenne, le report de soins y a fortement augmenté entre 2018 et 2021, se rapprochant de la situation des plus précarisés.

La dépression et ses déterminants ont une forte influence sur le renoncement aux soins : en 2022, 77% des répondants à l'enquête en état de dépression importante ont reporté au moins un soin (15 pp de plus qu'en 2015). C'est par ailleurs le seul profil qui ne bénéficie pas de la baisse du renoncement aux soins de 2022.

Le renoncement n'est donc peut-être pas (uniquement) dû aux difficultés financières, mais à l'ensemble (complexe) des freins à l'accès aux soins en cas de problème de santé mentale.

4.3.6. État nutritionnel et insécurité alimentaire

L'accès à la nourriture et à une nourriture saine et équilibrée est un déterminant important des conditions de santé.

La question de l'état nutritionnel des enfants, et en particulier de l'obésité, est une préoccupation importante en Wallonie et fait partie des indicateurs suivis dans ce rapport (pourcentage des élèves

³⁹ La thématique du renoncement aux soins pour raisons financières est issue de l'enquête annuelle sur la confiance et le bien-être de la population belge francophone.

de 6^e primaire en surcharge pondérale, obésité comprise). Selon les résultats de l'enquête « Comportements, bien-être et santé des élèves » auprès des élèves scolarisés de la 5^e primaire à la fin du secondaire en Wallonie et à Bruxelles, en 2022, plus d'un élève sur six (17,5%) était en surpoids ou obèse sur base de l'indice de masse corporelle (IMC) et ce pourcentage était en augmentation parmi les élèves de 5^e-6^e primaire (12,5% en 2014, 15,8% en 2018, 18,2% en 2022)⁴⁰. Plus d'un élève sur six (17,3%) était en situation d'insécurité alimentaire⁴¹ (et cette situation concernait aussi plus souvent les élèves de 5^e-6^e primaire). Un élève du secondaire sur huit présentait un risque de troubles du comportement alimentaire. Ce risque était 2,5 fois plus élevé chez les filles (18,7%) que chez les garçons (7,2%)⁴².

En ce qui concerne la problématique de l'obésité des adultes, la comparaison des résultats des différentes enquêtes de Sciensano permet de mettre en évidence quelques tendances récentes. Deux ans après le début de la pandémie, le pourcentage de personnes de 18 ans et plus souffrant d'obésité est de 21%. Ce pourcentage n'a pas augmenté de manière significative par rapport à mars 2021 (19%), mais il est significativement plus élevé qu'en 2018 (16%) (Sciensano, 2022).

La question de l'insécurité alimentaire est abordée dans les troisième et dixième enquêtes de santé Covid-19 de Sciensano (en juin 2020 et en mars 2022). Elle fait référence à l'accès économique à la nourriture ainsi qu'à l'accès à une nourriture saine et équilibrée⁴³. Les résultats de la dernière enquête indiquent qu'en mars 2022, 15% des Belges de 18 ans et plus ont déclaré qu'ils craignaient que la nourriture dont ils disposaient ne s'épuise avant leur prochaine rentrée d'argent, 7% ont rapporté avoir effectivement manqué de nourriture en raison de ressources financières insuffisantes et 15% n'ont pas eu les moyens de s'offrir une alimentation saine et équilibrée au cours des trois derniers mois (Sciensano, 2022). Ces chiffres ont considérablement augmenté par rapport à juin 2020 (respectivement 10%, 5% et 10%).

Les différences les plus frappantes en matière d'insécurité alimentaire ont été observées au niveau de la composition du ménage. Par rapport aux personnes vivant en couple sans enfants, celles vivant seules (avec ou sans enfants) et celles vivant en couple avec enfants étaient plus nombreuses à souffrir d'insécurité alimentaire durant les trois derniers mois ; les personnes seules avec des enfants étaient les cas les plus extrêmes.

L'insécurité alimentaire varie également en fonction du niveau d'éducation : les personnes ayant un faible niveau d'éducation (diplômées au maximum de l'enseignement secondaire) ont plus souvent connu une insécurité alimentaire au cours des trois derniers mois que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur.

⁴⁰ Pour plus d'informations, consulter la fiche disponible sur : https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2022-surpoids-3_1694508440490-pdf.

⁴¹ L'insécurité alimentaire correspond à une situation « *dans laquelle se trouve une personne lorsque sa capacité, ou celle de sa famille, d'acquérir des aliments favorables à la santé, en adéquation avec ses préférences alimentaires, est limité ou incertaine* ». Plus d'informations disponibles sur le site : https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2022-insecurite-alimentaire-2_1694441213494-pdf.

⁴² https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2022-trouble-comportement-alimentaire-2_1694442170692-pdf.

⁴³ Les participants étaient invités à indiquer si les affirmations suivantes avaient été « souvent », « parfois » ou « jamais » vraies pour ce qui les concernait et/ou concernait leur ménage au cours des trois derniers mois : (1) « Je m'inquiétais de savoir si la nourriture serait épuisée avant que je n'aie à nouveau de l'argent pour en racheter » ; (2) « La nourriture que j'avais n'a pas duré, et je n'avais plus d'argent pour en racheter » ; (3) « Je ne pouvais pas me permettre de manger des repas sains et équilibrés ».

Selon les résultats du dernier baromètre « Confiance & Bien-être » de l'Institut Solidaris (2022)⁴⁴, la précarité alimentaire⁴⁵ concernait un tiers des participants et cette proportion était la plus élevée depuis 2015. Elle est corrélée à la précarité financière. Ainsi, elle touche 45% des groupes sociaux les plus faibles (contre 17% des groupes sociaux les plus élevés). Les personnes seules avec enfant(s) sont davantage touchées (47% contre 28% chez les couples sans enfants). Une corrélation est également observée avec le niveau d'études.

Par ailleurs, 45% des participants estimaient se nourrir de façon équilibrée. Cette proportion était en baisse depuis 2015 (-18 pp). Les groupes sociaux les plus défavorisés étaient 37% à déclarer manger de façon équilibrée, soit 10 pp de moins que la moyenne des autres groupes sociaux.

En outre, au moins trois personnes sur cinq s'inquiétaient de ne pas savoir exactement quelle est la qualité des produits alimentaires qu'elles achètent. Proportionnellement, les femmes sont plus nombreuses à s'en inquiéter (67% contre 58% pour les hommes).

Les conditions climatiques très difficiles de cet été, en Wallonie et dans de nombreuses régions du monde, ainsi que le conflit armé en Ukraine, mais également tout récemment au Proche-Orient, contribueront encore à maintenir l'insécurité des approvisionnements et des prix dans le secteur des aliments de base pour les mois à venir. Les perspectives en termes d'insécurité alimentaire sont donc loin d'être rassurantes.

4.4. LOGEMENT

4.4.1. Rapport prix/revenu, l'accès à la propriété

La crise du coronavirus a eu des impacts conséquents sur le marché immobilier en 2020. Les mesures de confinement strict ont eu pour effet de réduire le nombre de transactions immobilières au premier trimestre 2020. Ceci est observé dans le Baromètre des notaires du premier trimestre 2020 avec une réduction en Wallonie de -5,4% de janvier à mars. Les transactions ont ensuite repris progressivement. Les chiffres des six premiers mois de 2021 montrent des augmentations très importantes de l'activité immobilière : le nombre de transactions a augmenté de +19,4% en Wallonie par rapport aux six premiers mois de 2019 (Baromètre des notaires, 2021).

En 2022, l'activité immobilière a diminué durant le premier semestre dans toutes les régions du pays par rapport à la même période en 2021 ; cette diminution est de -5,7 % pour la Wallonie (Baromètre des notaires, 2022).

La situation semble évoluer vers une stabilisation en 2023. Au cours des neuf premiers mois de cette année, le nombre de transactions immobilières en Wallonie est resté quasiment stable : +0,1% (Baromètre des notaires, octobre 2023). La baisse de 2022 et la stabilisation en 2023 sont en toute vraisemblance à mettre en lien avec l'inflation qui affecte le budget des ménages, la hausse des taux d'intérêt et les plus grandes difficultés d'emprunt, en tout cas pour un premier achat et pour les jeunes. Ce dernier point est illustré par le Baromètre des notaires (2023) qui montre que la proportion de jeunes acheteurs (de 30 ans ou moins) diminue dans les trois régions du pays depuis 2021.

En ce qui concerne le prix moyen des biens immobiliers, en Wallonie, en 2023, le prix moyen des maisons est évalué à 238 104 euros (moyenne des neuf premiers mois de 2023). Cela correspond à une légère augmentation de +1,1% par rapport à 2022. Toutes les provinces connaissent une légère

⁴⁴ Depuis 2015, l'Institut Solidaris interroge, chaque année, plus de 1000 Wallons et Bruxellois au travers d'une enquête qui balaie tous les pans du bien-être et de la confiance allant de leur état de santé mentale à leur vision des institutions et de l'avenir de la société, en passant par les relations avec leurs proches ou encore leurs conditions de vie au travail et leur capacité d'épargne.

⁴⁵ La précarité alimentaire est appréhendée à travers la proposition de réponse « *Par manque de moyens financiers, je sais que je me nourris très mal* ».

hausse des prix en 2023, à commencer par Liège (+2,7%), suivie par le Hainaut (+1,2%), le Luxembourg (1,1%) et Namur (+0,5%). Seul le Brabant wallon enregistre à nouveau une baisse (-1,5%), mais reste la province la plus chère de Wallonie (411 724 euros de prix moyen pour les maisons) (Baromètre des notaires, octobre 2023). Concernant les appartements, le prix moyen a aussi augmenté pour atteindre 203 535 euros, soit une augmentation de +2,3% par rapport à 2022 (Baromètre des notaires, octobre 2023).

Les acheteurs sont de plus en plus attentifs à la performance énergétique des bâtiments (PEB) comme critère d'achat. En effet, les rénovations sont particulièrement coûteuses et difficiles à mettre en œuvre en raison de l'augmentation des prix des matériaux et d'une pénurie affectant une partie de ceux-ci, combinée à une pénurie de main-d'œuvre dans la construction/rénovation. Cette dernière tendance est à surveiller. Les analystes immobiliers semblent s'accorder pour une perspective de légère réduction des prix de l'immobilier en 2023 et 2024, supportée principalement par les habitations les plus énergivores qui sont encore nombreuses en Wallonie.

Il est important de rappeler également qu'en juillet 2021, la Wallonie a été frappée par des inondations catastrophiques. Au-delà des dégâts humains, les inondations ont entraîné des conséquences sur certains marchés immobiliers locaux, toujours observables en 2023. Les territoires sinistrés accusent une perte de valeur immobilière, comme ceux localisés dans des zones d'aléas d'inondation (Baromètre des notaires, 2022, 2023). Les prix des biens dans les zones qui ont été inondées dans les communes de Chaudfontaine, Dison, Esneux Pepinster et Trooz sont encore très bas en 2023.

Par ailleurs, en comparant cartographiquement les données du cadastre et les zones d'aléas d'inondation élevé, l'IWEPS a mis en évidence les pourcentages de parcelles sur lesquelles s'est construit au moins un logement dans l'année et qui sont en partie ou complètement localisées dans des zones d'aléa d'inondation élevé. En 2021, 5,2% des parcelles sur lesquelles s'est construit au moins un logement sont localisées (en partie ou complètement) dans une zone d'aléas d'inondation élevé (SPW et IWEPS, 2023). Ces logements et leurs habitants risquent d'être les prochaines victimes d'événements extrêmes, malheureusement très probablement plus fréquents dans le contexte climatique actuel.

L'ensemble de ces différents constats et hypothèses amène à supposer un accès de plus en plus difficile à la propriété de « qualité » pour les jeunes sans fonds propres, ainsi que pour les ménages fragilisés par les différentes crises. La question de la qualité de l'isolation des bâtiments et des logements apparaît comme essentielle pour les années à venir, tant pour les prix de vente que pour les difficultés de remboursement des prêts.

4.4.2. Logements sociaux, l'accès au logement pour les locataires

À côté de l'accès à la propriété, l'accès aux logements d'un point de vue locatif et pour les publics précaires a été introduit cette année dans l'indicateur synthétique de situation sociale.

Au 1^{er} janvier 2023, 41 913 ménages étaient en attente d'un logement social géré par une SLSP (Société de logement de service public), soit 2,58% des ménages wallons. Ce pourcentage est en augmentation quasi continue depuis 2013. Ces logements sont uniquement accessibles à des ménages précaires. En effet, deux conditions président à la validation d'une demande pour un logement social et à l'inscription du candidat sur une liste d'attente : (1) ne pas être propriétaire et (2) les revenus nets imposables du ménage ne peuvent pas dépasser les plafonds d'admission qui dépendent de la

composition du ménage. Depuis quelques mois, en 2023, les demandes pour obtenir un logement social explosent dans certaines communes, à Charleroi notamment⁴⁶ (cf. section 4.11).

À côté de ce manque d'offre, il est important d'introduire la problématique de la qualité de ces logements sociaux. Dans une étude récente de Solidararis ⁴⁷ (2023) et à partir d'une série de questions à propos du logement posées à un panel de répondants⁴⁸, 74% des logements sociaux sont classés comme de très mauvaise qualité. Cette enquête indique également que près de 60% des locataires sociaux ont déjà signalé à leur propriétaire un problème de santé en lien avec le bien loué (Solidaris, 2023). Ces constats sont donc alarmants sur la qualité de l'offre de logements sociaux.

À noter qu'une vaste opération de sécurisation et de rénovation énergétique du parc de logements publics est menée actuellement. En contrepartie, ces interventions réduisent, à court terme, le nombre de logements disponibles, rendant les questions d'accès encore plus délicates. Des constructions de nouveaux logements publics sont également entamées.

Selon une récente étude menée par le Centre d'études en habitat durable (2022⁴⁹), une majorité de personnes actuellement en attente d'un logement social connaissent une situation fragile du point de vue économique. Environ 74% des candidats sont des ménages aux revenus les plus bas.

L'allocation d'attente logement (AAL), entrée en vigueur en 2023, vise près de 12 000 ménages. Concrètement, l'AAL consiste en une aide financière mensuelle octroyée par le Service public de Wallonie aux ménages wallons qui ont des revenus de catégorie 1, titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique depuis au moins 18 mois⁵⁰.

4.4.3. Emprunteurs défaillants pour des crédits hypothécaires, difficultés de paiement du logement

Les statistiques du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour les crédits hypothécaires montrent une bonne résilience par rapport à la crise de la Covid-19. Cela est encore observé dans les toutes dernières données disponibles (CCP-BNB, août 2023⁵¹).

Pour expliquer le fait que le nombre de personnes en difficulté de paiement des crédits hypothécaires ou en surendettement n'a pas explosé depuis 2020, l'Observatoire du crédit et de l'endettement⁵² émet plusieurs hypothèses. Il est possible que les bénéfices des aides publiques fassent encore effet dans les dernières statistiques disponibles, ou encore que les ménages mettent en place différentes stratégies pour réduire les impacts des crises. Par ailleurs, il est également possible qu'on assiste à des effets de retard dans l'envoi des factures de régularisation. Des hypothèses sont aussi émises quant au non-recours à la médiation de dettes (non-connaissance ou méconnaissance des services de médiation de dettes, manque de communication entre les services de première ligne et les professionnels de la médiation de dettes, numérisation des services, ou encore, complexités des procédures) (cf. section 4.9).

En lien avec la guerre en Ukraine et, tout récemment, avec le conflit au Proche-Orient, les prix de l'énergie sont fort affectés. Par ailleurs, l'inflation s'installe. Dans des habitations de faible qualité

⁴⁶ Par Maité Warland 31 mai 2023 RTBF <https://www.rtbf.be/article/nous-avons-cinq-demandes-par-jour-les-demandes-pour-les-logements-sociaux-explosent-dans-certaines-communes-11205750>.

⁴⁷ Solidararis 2023, Comment les Belges francophones perçoivent-ils l'incidence du logement sur leur santé ? <https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2023/10/Rapport-Complet-Thermo-logement-min.pdf>.

⁴⁸ Enquête auprès d'un échantillon de 2026 individus de 18 ans et plus représentatif de la population vivant en Wallonie et à Bruxelles (Solidaris, 2023).

⁴⁹ Citée dans communiqué de presse GW 18.07.2022 <https://www.wallonie.be/fr/actualites/allocation-pour-les-menages-en-attente-dun-logement-social>.

⁵⁰ Citée dans communiqué de presse GW 18.07.2022 <https://www.wallonie.be/fr/actualites/allocation-pour-les-menages-en-attente-dun-logement-social>.

⁵¹ https://www.nbb.be/doc/cr/ccp/publications/kerncijfers_cdp_fr.pdf (août 2023).

⁵² <https://observatoire-credit.be/storage/3120/TR-Où-sont-les-surendettés.pdf>.

d'isolation, souvent occupées par les ménages les plus précaires, la part des budgets liée au chauffage, à l'électricité et à la mobilité (si les habitations sont localisées loin des transports en commun) augmente et pourrait mettre en péril les remboursements d'emprunts. Les chiffres des mois à venir sont à suivre avec attention.

4.4.4. Vulnérabilités énergétique et à l'eau

La vulnérabilité énergétique est très présente en Wallonie, et elle est en augmentation de manière très inquiétante.

Selon la dernière enquête de Sciensano (mars 2022), la première préoccupation exprimée par les répondants est en lien avec les prix de l'énergie (électricité, gaz ou carburants) : 76% des répondants de Wallonie ont exprimé être très ou extrêmement inquiets. Et cette proportion est encore plus élevée parmi les ménages composés de parents isolés.

Le Baromètre de la précarité énergétique et hydrique de la Fondation Roi Baudouin (2023), qui porte sur les données 2021, énonce différentes raisons à l'augmentation constante de la précarité énergétique au sein des ménages wallons, avec un focus sur « la classe moyenne » qui n'est pas épargnée par la crise énergétique. Selon ce Baromètre, en 2021, un ménage sur cinq (20,6%) souffrait de précarité énergétique. La Fondation interpelle sur le fait qu'aujourd'hui avoir un revenu « ne protège plus de la précarité énergétique » (cf. section 4.9).

Selon les statistiques de la CWAPE⁵³, le pourcentage de clients résidentiels wallons utilisant un compteur avec prépaiement en électricité s'élève à 4,02% en 2022, en hausse par rapport à l'année 2021 (3,95%), année durant laquelle les ménages ont encore pu bénéficier des mesures limitant le placement de compteurs à prépaiement en raison de la crise sanitaire et de l'augmentation des prix de l'énergie. Selon la CWAPE, l'année 2022 semble annoncer un retour à la « normale ».

Parallèlement, selon les statistiques de la SPGE⁵⁴, le pourcentage de consommateurs en défaut de paiement pour l'eau concerne 8% des compteurs en 2022, soit deux fois plus que pour l'électricité. Cette part diminue légèrement depuis 2012 (9,5%) et plus fortement en 2020 (7,9%). Depuis 2020, elle s'est stabilisée.

Il est très difficile actuellement de trouver des scénarios sur l'évolution des prix de l'énergie tant les enjeux sont nombreux et les perspectives incertaines : le contexte de la guerre en Ukraine avec les enjeux sur la distribution et les prix du gaz et de l'électricité, le récent conflit au Proche-Orient, la poussée inflationniste (notamment due aux hydrocarbures), les changements climatiques marqués par des événements records de pluviométrie ou de sécheresse qui perturbent la production d'énergie (hydroélectrique notamment) sont autant d'éléments d'inquiétude qui s'accumulent. Une accalmie ne semble pas envisageable pour le court terme.

D'après les analyses du CEHD (2021), les logements les plus performants du point de vue énergétique, c'est-à-dire ayant un label allant de A++ à C, ne représentent que 25,2% des logements certifiés entre 2010 et 2020 en Wallonie.

Dans le cadre d'une enquête sur le logement durable, la banque BNP Paribas Fortis ⁵⁵ (2023) a sondé 2 000 Belges en avril 2023, propriétaires et locataires, sur la réalisation ou l'intention de rénovation énergétique de leur logement. D'après cette enquête, 15% des répondants belges à l'enquête ont réalisé des travaux de rénovation énergétique dans leur logement au cours des cinq dernières

⁵³ Commission wallonne pour l'énergie.

⁵⁴ Société publique de gestion de l'eau.

⁵⁵ <https://www.bnpparibasfortis.com/fr/newsroom/communiquer/le-belge-est-plus-enclin-%C3%A0-modifier-ses-habitudes-qu-%C3%A0-r%C3%A9gner-en-profondeur-son-logement>.

années, 16% sont en plein dans des travaux de rénovation et près d'un Belge sur cinq prévoit d'en faire d'ici 2028. Pour 41%, l'absence de rénovation est due au coût élevé que celle-ci représente.

Face aux difficultés de paiement des factures énergétiques, le public se tournant vers les aides sociales ne cesse de s'élargir (Observatoire du Crédit 2022 ; RTBF, 23 août 2022⁵⁶). Ce constat était déjà présent avant la crise sanitaire (Observatoire du Crédit 2022) : « *les ménages frappant à la porte des CPAS ne sont plus seulement ceux bénéficiant d'un revenu d'intégration ou du tarif social. On retrouve encore plus qu'avant des travailleurs pauvres, des indépendants, des étudiants, des familles monoparentales et des retraités. Après la crise sanitaire et les inondations, la facture énergétique est souvent la goutte qui fait déborder le vase. Les présidents de CPAS le répètent, la classe moyenne est aussi touchée et sollicite leurs services en nombre* » (cf. section 4.11).

La crise sanitaire et la crise énergétique mettent en évidence que la situation de logement de nombreux ménages bénéficiant du minimum social rend difficile une vie décente (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2021 ; Mormont *et. al.* (2020)). Face à de nombreuses demandes de logements en attente, aux manques de logements publics et à la tension sur le marché locatif pour des logements à faible loyer, les publics précarisés sont souvent dans des situations de mal-logement ou, pire, se retrouvent dans une situation de sans-abrisme (cf. section 4.9).

4.5. FORMATION

4.5.1. L'enseignement fondamental et secondaire : le décrochage scolaire

La pandémie de Covid-19 a fortement perturbé la scolarité des jeunes durant deux années scolaires consécutives (2019-2020 et 2020-2021). La fermeture des écoles, l'enseignement à distance, les absences d'élèves et d'enseignants pour cause de quarantaine, les difficultés d'accès à des stages en milieu professionnel sont autant d'éléments susceptibles d'avoir influencé les parcours et résultats scolaires, sans oublier leur retentissement sur le bien-être des élèves (voir nos précédents rapports [2021](#) et [2022](#) pour une discussion plus détaillée).

L'indicateur du taux d'abandon scolaire précoce (mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni enseignement régulier ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur (définition Eurostat)) montre une évolution légèrement défavorable pour 2022 en Wallonie avec 8,6% des élèves en abandon scolaire précoce alors que ce pourcentage était de 8,3% en 2021. Cette tendance à l'augmentation est à interpréter avec prudence étant donné les marges d'erreur sur les résultats de l'enquête. Mais elle est à regarder avec attention pour les prochaines années.

En ce qui concerne les signalements pour absentéisme dans l'enseignement, tous niveaux confondus, ils sont incontestablement à la hausse. En effet, au cours de l'année scolaire 2021-2022, 34 856 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire ont ainsi fait l'objet d'un signalement (car présentant au moins neuf demi-jours d'absence non justifiée), contre 22 348 l'année scolaire précédente^{57,58}. Entre la rentrée d'août 2022 et le 15 décembre de la même année, 23 061 élèves (de la maternelle à l'enseignement secondaire) étaient signalés auprès du Service du droit à l'instruction. Autrement dit, 2,6% des élèves scolarisés en Communauté française, tous niveaux confondus, sont en situation d'absentéisme scolaire. C'est 32,5% de plus qu'en décembre 2021 et 90,5% de plus qu'en 2019⁵⁹. Une

⁵⁶ <https://www.rtb.be/article/les-cpas-sont-de-plus-en-plus-sollicites-face-a-la-crise-energetique-11052818>.

⁵⁷ Baus M. « Les chiffres alarmants du décrochage scolaire », La Libre, 10 août 2022. <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2022/08/10/les-chiffres-alarmants-du-decrochage-scolaire-qui-a-explose-en-2021-2022-6HJPED5HVBFXG5UA36SNOYFXE/>.

⁵⁸ Commission de l'Éducation du Parlement de la Communauté Française, 18 juillet 2022, Compte rendu intégral, CRle N°97-Educ.20 (2021-2022).

⁵⁹ Chiffres cités lors d'un débat de la Commission de l'Éducation du Parlement de la Communauté Française 18 juillet 2023 CRlc No101-Educ.20 (2022-2023) Point 13.

situation qu'il convient d'objectiver et de suivre, et pour laquelle des mesures d'accompagnement doivent être prises, d'autant plus qu'elle est susceptible de toucher plus fréquemment des élèves issus de familles précarisées, et donc, d'accentuer les inégalités scolaires. Cette problématique d'absentéisme dans l'enseignement secondaire risque d'accroître, dans les prochaines années, le pourcentage de jeunes en situation d'abandon scolaire précoce en Wallonie.

Selon la Ligue de l'Enseignement, l'absentéisme scolaire « *touche tous les âges, même si l'enseignement secondaire reste le plus impacté avec une hausse de 33,5% depuis décembre 2021. En décembre 2022, on comptait 1 855 élèves absents en 3^e maternelle, 6 219 (dont 661 dans l'enseignement spécialisé) en primaire et 12 616 (dont 1 691 dans le spécialisé) en secondaire* ».

La question de l'absentéisme entraîne dans son sillage celle des inégalités scolaires et celle de l'illettrisme.

L'association Lire et Écrire consacre un numéro de son Journal de l'alpha⁶⁰ au décryptage et aux actions contre l'illettrisme, avec, comme fil conducteur « comprendre pour mieux agir ». Une large place est donnée à des contributions issues d'acteurs de l'école qui partagent leur expertise sur la question suivante : « *Comment les inégalités sociales vécues dans le milieu familial se transforment en inégalités scolaires ? Et quelles sont les stratégies d'actions ?* ».

Partant du constat largement partagé dans la littérature (voir notamment Mottint, O., 2022⁶¹ ; Hirtt, N., 2020⁶² ; Hirtt N. & Delvaux, B. (2017)⁶³) autour du fait que, d'une part, les systèmes scolaires belges sont parmi les plus ségrégués d'Europe et, d'autre part, que la ségrégation scolaire⁶⁴ est la variable la plus étroitement corrélée à l'iniquité scolaire (voir notamment Mottint (2023)), la contribution de F. Mawet (2023)⁶⁵ apporte des éléments de réponse à deux questions : (1) jusqu'à quel point l'école a-t-elle conscience du rôle actif qu'elle joue dans la construction des inégalités scolaires ? Et comment l'école transforme-t-elle les inégalités sociales en inégalités scolaires ? ; (2) Quelles sont les conditions pour que l'école change et puisse faire apprendre tous les élèves ? . À la première question, elle dénonce le mode d'organisation de l'école qui met en place des mécanismes de sélection et d'orientation par relégation. « *En démocratisant l'école au moment de l'extension de la scolarité obligatoire (tronc commun jusqu'à 15 ans), on n'a pas revisité suffisamment le modèle de l'école pour la rendre réellement compatible avec la réussite des enfants de milieux populaires. [...] Les décrets leur demandent (aux enseignants), depuis plus de vingt ans, de produire de l'égalité, en instruisant, en éduquant, en socialisant et en formant les jeunes, dans un système scolaire qui produit fondamentalement de l'inégalité, qui différencie, classe et trie précocement les élèves en prévision de possibles études supérieures* » (Mawet, 2023, p. 11). L'auteure émet l'hypothèse d'une bonne part d'inconscience dans le chef de l'école du rôle qu'elle joue dans la construction des inégalités scolaires, en raison notamment de la dimension multifactorielle du problème et de « *la relative impéritie des acteurs à comprendre les phénomènes sociologiques en jeu* » (Mawet, 2013, p. 14). À la deuxième question, de l'avis de l'auteure, il n'y aura pas d'amélioration possible en matière de réduction des inégalités à l'école sans clarifier la commande sociétale faite à l'école, c'est-à-dire découpler dans le temps les objectifs « faire apprendre » et « sélectionner ». « *D'abord immuniser une période*

⁶⁰ Lire et Écrire, (2023), École et inégalités, Journal de l'alpha n°229, 2^e trimestre 2023.

⁶¹ Mottint, O. (2022), PISA, TIMSS, PIRLS, ICCS, etc. : une déclinaison de l'evidence-based education au-dessus de tout soupçon ? , in *L'École démocratique*, n° 91, septembre, p. 9-12.

⁶² Hirtt, N. (2020), L'inégalité scolaire, ultime vestige de la Belgique unitaire ? Aped (Appel pour une école démocratique).

⁶³ Hirtt, N. & Delvaux, B. (2017), Peut-on concilier proximité et mixité sociale ? Simulation d'une procédure numérique d'affectation des élèves aux écoles primaires bruxelloises, in *Les Cahiers de recherche du Girsef*, n°107, février.

⁶⁴ C'est-à-dire la tendance des systèmes scolaires à concentrer dans des établissements scolaires distincts des élèves aux origines sociales opposées. Cette ségrégation sociale se double de ségrégation « académique » (certaines écoles regroupent les élèves « forts », d'autres les élèves « faibles ») et ethnique (certains établissements concentrant les élèves issus de l'immigration).

⁶⁵ Mawet, F. (2023), La fabrication des inégalités scolaires, Journal de l'alpha n°29, 2^e trimestre, p. 9-19.

pendant laquelle on se centre juste sur faire apprendre tous les enfants. Investir cette période de trois à quinze ans pour que tous acquièrent une bonne maîtrise des savoirs de base. [...] Seulement ensuite, et dans la perspective de l'acquisition et de l'exercice d'un métier, la sélection peut avoir un sens et une légitimité ». (Mawet, 2023, p. 15). Et au-delà de la maîtrise des savoirs de base, envisager d'élargir la conception de l'éducation dans le sens d'« *aider les élèves à croître en humanité et à devenir des membres éthiquement responsables de la société et leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires à la vie* » (Mawet, 2020, p. 15.), sur la base du modèle finlandais.

La contribution d'A. Leroy (2023)⁶⁶ se concentre sur les facteurs qui participent aux difficultés relationnelles entre l'école et les familles populaires. Au travers notamment du langage scolaire, des supports de communication, des pratiques pédagogiques ou encore du fonctionnement organisationnel, l'école véhicule une culture très éloignée des milieux populaires, qui entre en confrontation avec les normes et valeurs des parents issus de ces milieux. Les écarts constatés par rapport à la culture scolaire sont évalués fréquemment en termes de manques par les équipes scolaires pour qui la lutte contre l'échec scolaire passe par une transformation des familles de manière à ce que leurs pratiques soient davantage en conformité avec le modèle du « bon parent ». Dans ce contexte, améliorer les relations entre les familles populaires et l'école constitue un enjeu essentiel pour lutter contre l'échec scolaire et la reproduction de l'analphabétisme.

Une réflexion est en cours auprès de divers groupes, parmi lesquels la Ligue des Droits Humains, la Ligue des Droits de l'Enfant et le Forum des Jeunes, sur les questions de sens ou d'absence de sens qui préoccupent les jeunes et affectent, à des degrés divers, leur santé mentale et leur parcours scolaire. En effet, il faut associer aux dégâts de la crise de la Covid-19, les anxiétés des jeunes et des familles exposés aux crises successives qui questionnent sur l'avenir et en particulier celui des jeunes (cf. section 4.3).

4.5.2. Formation continue des adultes et fracture numérique

La participation à la formation des adultes est mesurée au travers des Enquêtes annuelles sur les forces de travail (EFT), par la part des 25 à 64 ans qui, durant le mois précédant l'enquête, ont déclaré suivre un enseignement régulier ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, dans le cadre de l'emploi, de la formation pour demandeurs d'emploi, etc.). Il est encourageant de noter une augmentation des Wallons et Wallonnes qui déclarent avoir participé à une formation continue pendant la période de référence (7,5% en 2021 et 8,1% en 2022). Ces chiffres sont les plus élevés de la série depuis 2002 et témoignent sans doute d'un effet de rattrapage ou de besoins d'amélioration des compétences pour répondre aux défis actuels.

Durant les deux années de pandémie, les technologies numériques ont pris un essor sans précédent, dans l'enseignement, mais aussi dans de nombreux autres secteurs (dans le monde du travail, dans les administrations...). Or tout le monde ne les pratique pas avec la même aisance et cela contribue à renforcer des inégalités. Le dernier Baromètre de l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin (2022) pose la question de la répartition inégalitaire des risques d'exclusion numérique en fonction du niveau de revenu, du niveau de diplôme, de l'isolement et de l'âge. Ainsi, les résultats indiquent que :

- En moyenne, en 2021, 90% des ménages wallons disposent d'une connexion à internet (+3% par rapport à 2019). Ce taux monte à 98% pour les ménages dont les revenus sont supérieurs à 3 200 euros tandis qu'il stagne à 79% pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 1 400 euros. Les personnes isolées sont particulièrement concernées par la non-connexion,

⁶⁶ Leroy, A. (2023), École et familles populaires : des liens à reconstruire, Journal de l'alpha, n°229, p. 40-49.

d'autant plus lorsque celles-ci sont âgées ou en situation de précarité (27% d'écart entre les ménages isolés les plus pauvres et les plus aisés).

- La vulnérabilité des Wallons et Wallonnes sur le plan des compétences numériques est élevée : la part d'individus « éloignés » du numérique, c'est-à-dire qui n'utilisent que peu ou pas les technologies numériques, s'élève à 32% tandis que la part des citoyens les plus compétents (capables de tirer profit de l'utilisation des médias et des technologies numériques) s'élève à 29%. Les publics les plus vulnérables sur le plan socio-économique sont les plus fragilisés face à l'augmentation de l'exigence de maîtrise des technologies numériques. Les facteurs de disparité les plus importants sont le niveau de diplôme, le niveau de revenu, l'isolement et l'âge (cf. section 4.11).

La persistance de l'illettrisme chez les adultes qui ont pourtant bénéficié d'un enseignement obligatoire conséquent – près de quinze ans en Fédération Wallonie-Bruxelles – est longtemps restée un tabou. Le fardeau des échecs scolaires endossé par ces enfants devenus adultes pèse sur l'ensemble de leur vie personnelle, familiale et sociale.

4.6. CULTURE

Pour le secteur culturel, depuis la crise sanitaire en 2020, les fréquentations et les activités sont perturbées. Après les confinements, la reprise semble timide en 2022 puis en 2023. À l'heure actuelle, la viabilité financière de bon nombre d'artistes et de petits ou moyens opérateurs de la culture (groupes de musiciens, compagnies d'artistes, lieux ou centres culturels, ou encore producteurs) semble menacée.

À l'instar de nombreux secteurs de la culture, la crise sanitaire s'est révélée être une période particulièrement difficile pour le secteur de la Lecture publique. Les statistiques des pourcentages d'emprunteurs dans les bibliothèques sont en forte chute en 2020 (de 17,5% en 2019 à 13,3% en 2020) et de manière encore plus prononcée en 2021 (8,3%, soit une diminution de moitié par rapport à la période avant Covid-19). Ces pertes d'usagers emprunteurs de lectures se remarquent surtout chez les adultes et dans une proportion moindre chez les mineurs⁶⁷ (probablement liée aux fréquentations des écoliers dans les bibliothèques).

À l'inverse, la participation aux animations dans les bibliothèques, qui a diminué en 2020 à la suite de la suspension ou des contraintes pour l'organisation des activités pendant la crise sanitaire (15,2% en 2020 pour 16,0% en 2019), s'est bien redressée depuis, avec 18,4% de participants aux animations en 2021. Ces chiffres sont encourageants et probablement liés aux efforts mis en place par ce secteur pour relancer les activités et retrouver le public, notamment celui des écoles.

En ce qui concerne les pourcentages de visiteurs dans les lieux du patrimoine culturel ou naturel de Wallonie, si les fréquentations ont fortement chuté en 2020, elles reprennent depuis 2021, sans toutefois retrouver les taux d'avant la crise sanitaire.

Dans les secteurs du spectacle et de la musique, des opérateurs rapportent que les fréquentations fonctionnent « en dents de scie »⁶⁸ dans certaines salles de concert ou certains lieux culturels.

La fréquentation des petits ou moyens concerts est en baisse en Wallonie, mais aussi dans d'autres pays d'Europe⁶⁹. Le constat semble aussi concerner les « sponsors » qui s'intéressent plus fortement

⁶⁷ Fédération Wallonie-Bruxelles, « Les développements culturels du territoire en Fédération Wallonie-Bruxelles », Évolution en 2021. https://bibliotheques.cfwb.be/fileadmin/sites/biblio/uploads/Documents/Publications/Developpements_culturels_2021_16-5.pdf.

⁶⁸ Larsenmag article de Didier Zacharie « Sale temps pour les salles de concert » décembre 2022 <https://www.larsenmag.be/fr/articles/1682-sale-temps-pour-les-salles-de-concerts>.

⁶⁹ Notamment en France suivant une étude publiée par le Centre National de la Musique (CNM).

aux gros événements : « *la classe moyenne de la musique serait en train de mourir à petit feu* »⁷⁰. Les petits et moyens événements ou salles de concert souffrent de la croissance de « gros » acteurs avec une forme de « mondialisation » de l'industrie musicale, qui attire le public pour des concerts de « stars mondiales », malgré des prix très élevés.

Par ailleurs, certaines habitudes ont aussi changé pendant les périodes de confinement, avec des plateformes de *streaming* de plus en plus utilisées « chez soi ».

Les publics les plus appauvris dans le contexte de crises sanitaire, énergétique et financière se voient imposer certains choix et réduisent ou suppriment leurs participations « culturelles ». Ainsi, selon le dernier Baromètre « Confiance & Bien-Être » de Solidaris⁷¹, en 2022, davantage de Belges ont dû renoncer à une ou plusieurs activités culturelles pour des raisons financières. Plus d'un sur deux a été dans cette situation. C'est la plus haute mesure depuis 2015. Les femmes sont plus nombreuses à avoir dû renoncer (53%) que les hommes (47%). Les profils sociaux sont polarisés (58% pour les groupes sociaux les plus favorisés contre 38% pour les groupes sociaux les plus défavorisés). Par ailleurs, selon les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), en 2022, 16,1% des ménages wallons déclarent ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour participer de manière régulière à une activité de loisirs telle que sport, cinéma, concert, etc.⁷² (cf. section 4.11).

La succession de crises rend aussi les organisations d'événements (petits ou grands) de plus en plus incertaines et compliquées. Celles de l'énergie et de l'inflation en 2022 se superposent et entraînent de nombreux coûts budgétaires supplémentaires pour ce secteur. Ainsi, les salles de spectacle parfois anciennes et de grande taille ne sont pas faciles à chauffer. Ces crises sont responsables de difficultés financières dans plusieurs centres culturels⁷³. À la problématique des prix de l'énergie s'ajoute celle de la pénurie de main-d'œuvre dans certaines fonctions comme les techniciens⁷⁴. Ceux-ci coûtent de plus en plus cher.

Enfin, il est à craindre que des phases de menace terroriste plus élevée dans le futur accroissent l'instabilité dans les organisations durant les mois à venir et viennent encore ajouter des incertitudes sur ce secteur déjà bien bousculé depuis 2020.

4.7. SÉCURITÉ

Sécurité routière

Durant l'année 2020, les mesures drastiques pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont eu un effet global positif sur les indicateurs d'accidentologie de la sécurité routière, en raison principalement de la baisse du trafic sur les routes. Le nombre de tués (endéans les 30 jours) en Wallonie dans des accidents de la route est passé de 85,0 par million d'habitants en 2019 à 62,8 par million en 2020. Le nombre de victimes d'accidents de la route impliquant un conducteur sous influence de l'alcool a également fortement diminué en 2020. Un bémol est cependant à souligner pour cette année 2020 : la hausse du nombre d'accidents impliquant un cycliste en Wallonie (VIAS, 2021a ; AWSR, 2021), notamment chez les jeunes.

⁷⁰ Larsenmag article de Julien Winkel « La fin de la "classe moyenne" du secteur musical » septembre 2023 <https://www.larsenmag.be/fr/articles/2064-la-fin-de-la-classe-moyenne-du-secteur-musical>.

⁷¹ <https://www.institut-solidaris.be/index.php/barometre-confiance-bien-etre-2022/>.

⁷² Pour en savoir plus, consulter la fiche I027 « Privation matérielle sévère selon le type de ménage » sur le site de l'IWEPS : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/09/I027-PRIV_MAT_SOC_-092023_full1.pdf.

⁷³ RTBF article de Belga mars 2023 « Épuisée par deux années de pandémie, la culture reprend timidement des couleurs » <https://www.rtbf.be/article/epuisee-par-deux-annees-de-pandemie-la-culture-reprend-timidement-des-couleurs-11170765>.

⁷⁴ Larsenmag article de Didier Zacharie « Sale temps pour les salles de concert » décembre 2022 <https://www.larsenmag.be/fr/articles/1682-sale-temps-pour-les-salles-de-concerts>.

En 2021, la tendance positive s'est poursuivie avec un nombre de tués sur les routes en diminution de 16% en Wallonie par rapport à l'année précédente (VIAS 2022a).

Les chiffres de 2022 montrent une détérioration de l'indicateur du nombre de tués sur les routes par million d'habitants en comparaison avec les deux années précédentes, en particulier pour les piétons et les cyclistes. Le nombre de tués sur les routes a fortement augmenté en Wallonie en 2022 par rapport à 2021 (+22%⁷⁵) (VIAS, 2023) « *Le terrible accident de Strépy (six piétons tués lors du Carnaval) ne peut pas, à lui seul, expliquer cette très nette hausse* », précise Vias (2022c). Le nombre d'accidents corporels, c'est-à-dire les accidents dans lesquels au moins une personne est blessée, est également en hausse en 2022 par rapport à 2021 : +12 % en Wallonie.

Pour 2023, les statistiques pour les six premiers mois de l'année semblent montrer une évolution plus favorable en Wallonie (par rapport à l'année 2022)⁷⁶. Mais ces tendances sont à vérifier pour l'ensemble de l'année en cours.

Si l'augmentation de l'usage des modes actifs (à pied, vélo, trottinette...) et la baisse du trafic automobile sont bénéfiques pour la santé et la qualité de l'environnement et sont à encourager (voir documents stratégiques wallons : Vision FAST2030 et SRM), il est important de remarquer que les usagers des modes actifs sont aussi plus vulnérables par rapport aux conducteurs d'automobiles et autres véhicules massifs, notamment par les écarts de vitesse entre les différents usagers de la voie publique et par un manque d'infrastructures adaptées. Afin de limiter les risques d'accidents et de conflits entre les différents modes, mais aussi de favoriser l'usage des modes actifs, il convient dès lors de développer des infrastructures adéquates (sites propres et aménagements sécurisés) et adaptées à la dangerosité des contextes (centre-ville, route régionale rapide, route locale...).

Un autre élément d'inquiétude pour les usagers « vulnérables » est souligné par VIAS (2023) dans une étude récente⁷⁷ sur les accidents survenus entre 2017 et 2021. Partant du constat que ces dernières années, le parc automobile est de plus en plus composé de voitures lourdes, plus hautes (type SUV) et plus puissantes, VIAS (2023) explique que si les passagers à leur bord sont de plus en plus en sécurité en cas d'accident, il n'en va pas de même pour les passagers de véhicules plus petits et l'ensemble des usagers de l'espace public pouvant être considérés comme vulnérables. Par exemple, le risque de blessures mortelles pour un piéton ou un cycliste heurté par une voiture dont le capot est 10 cm plus haut que la moyenne augmente de 30% (VIAS, 2023).

L'étendue du télétravail ou du travail à domicile, les modalités et fréquences de celui-ci dans les années à venir, pour certains métiers, sont sans doute des facteurs essentiels pour l'estimation des tendances des indicateurs de sécurité routière en 2022 et 2023. L'introduction d'un travail moins lié à des horaires fixes, la mise en place d'espaces de *coworking* plus proches du domicile ou le télétravail plusieurs jours par semaine peuvent contribuer à réduire une partie de la pression sur notre système de transport, par exemple les embouteillages aux heures de pointe. Dans une étude sur les perspectives du télétravail en Belgique, le Bureau fédéral du Plan (2021) apporte cependant un éclairage nuancé sur les effets du travail à domicile en fonction des territoires : les effets sur les navettes domicile-travail d'un scénario d'augmentation du télétravail sont inégalement répartis sur le territoire et entre modes de transport du fait des liens identifiés entre la pratique du télétravail et les

⁷⁵ Baromètre de la sécurité routière pour l'année 2022 (2023) <https://www.vias.be/fr/recherche/barometre-de-la-securite-routiere/>.

⁷⁶ VIAS 2023 <https://www.vias.be/fr/newsroom/nette-diminution-du-nombre-de-tues-sur-les-routes-au-cours-des-6-premiers-mois-de-lannee/>.

⁷⁷ VIAS (2023) Des voitures plus lourdes, plus hautes et plus puissantes pour une sécurité routière à deux vitesses ? <https://www.vias.be/fr/newsroom/des-voitures-plus-lourdes-plus-hautes-et-plus-puissantes-pour-une-securite-routiere-a-deux-vitesses-/>.

caractéristiques des employés (âge, sexe, niveau d'éducation) et de leur emploi (branche d'activité, distance au lieu de domicile).

Un point d'attention important dans les dernières statistiques concerne les victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool. Après la « trêve » de l'année 2020, les évolutions pour 2021 et 2022 montrent des chiffres qui repartent nettement à la hausse (598,0 victimes par million en 2022 pour 393,7 en 2020).

En outre, la part de conducteurs wallons ayant pris le volant sous l'influence de drogues, au cours du dernier mois d'une enquête menée par VIAS en 2021, était de 10%⁷⁸. Ce pourcentage est inquiétant et semble avoir augmenté lors de la crise sanitaire de 2020. Les confinements et restrictions touchant le monde de la nuit, entre autres, auraient poussé certains jeunes à consommer davantage de drogues, notamment du cannabis, comme moyen d'évasion (VIAS, 2022). Une proportion non négligeable de conducteurs combine par ailleurs drogues et alcool alors que ce mélange explosif augmente davantage le risque d'accident (VIAS, 2022).

Par ailleurs, un autre facteur récent est lié à la crise énergétique. Les prix élevés du carburant ont et auront sans doute un impact sur la façon de se déplacer et d'utiliser la voiture individuelle. Selon VIAS, en juillet 2022, un conducteur belge sur trois roulait déjà moins vite sur l'autoroute en raison du prix élevé du carburant (VIAS, 2022b). La crise des prix du carburant pourrait également avoir un effet de report modal vers les transports en commun ou vers les modes actifs, voire causer une diminution des déplacements. Dans cette même étude de VIAS (2022b), les auteurs notent également que deux conducteurs sur trois ont adapté leur comportement ou comptent le modifier si les prix du carburant restent aussi élevés qu'actuellement (utilisation limitée de la voiture (35%), diminution du nombre de déplacements (28%) et utilisation d'un autre mode de transport (14%)) (cf. section 4.11).

4.8. VALEURS

4.8.1. Satisfaction de vie

Les bouleversements que nos sociétés traversent impactent inévitablement le sentiment de bien-être, la confiance et les valeurs de la population. Afin de surveiller l'impact sur la santé et le bien-être de la population belge de la pandémie de Covid-19, puis des autres crises et transformations successives, deux enquêtes différentes du point de vue des questionnaires et des méthodes sont réalisées, l'une par Statbel à la demande d'Eurostat, et l'autre par Sciensano.

L'enquête sur le bien-être et les conditions de vie réalisée par Statbel a débuté en 2021. Il s'agit d'une enquête trimestrielle qui a pour objectif de surveiller la reprise sociale consécutive à la période de pandémie de Covid-19. Cette enquête interroge quelque 5 000 Belges âgés de 16 à 74 ans⁷⁹. Elle pose des questions sur la satisfaction générale et les sentiments de bonheur et de solitude (au cours des quatre dernières semaines). Selon les derniers chiffres disponibles, au deuxième trimestre 2023, un Wallon sur deux (49,5%) se dit globalement satisfait de sa vie⁸⁰, six Wallons sur dix (60,2%) se sentent heureux (toujours ou la plupart du temps) et six Wallons sur dix (60,2%) ne se sentent jamais ou rarement seuls. À l'opposé, plus d'un Wallon sur dix (13,5%) se dit très insatisfait⁸¹ de sa vie, près d'un sur dix (9,3%) ne se sent jamais ou rarement heureux et près d'un sur dix (9,2%) se sent toujours ou la plupart du temps seul.

⁷⁸ VIAS (2022) La crise sanitaire a boosté la consommation de cannabis et de gaz hilarant <https://www.vias.be/fr/newsroom/1-op-de-5-jonge-bestuurders-rijdt-maandelijks-na-druggebruik/>.

⁷⁹ Les premiers résultats concernent le troisième trimestre 2021. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/suivi-trimestriel>.

⁸⁰ Cotes de 8 à 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

⁸¹ Cotes de 0 à 5 sur une échelle allant de 0 à 10.

Au deuxième trimestre 2023, le niveau de satisfaction de vie général est le plus élevé⁸² parmi les jeunes : 70% parmi les 16-24 ans et parmi les étudiants (76,6%). Globalement, il augmente avec le niveau d'instruction (passant de 48,2% pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur à 61,2% pour les diplômés de l'enseignement supérieur) et avec le niveau de revenu (passant de 40,0% pour les plus faibles revenus à 67,2% pour les plus hauts revenus). Les couples avec enfant(s) sont plutôt satisfaits de leur vie (variant entre 61% et 68%) par rapport aux personnes isolées (37,2%) et aux familles monoparentales (40,3%). À l'opposé, les personnes qui se déclarent très insatisfaites de leur vie⁸³ sont les personnes en incapacité de travail de longue durée (37,5%), les chômeurs (23,6%) et les familles monoparentales (19,7%).

Par ailleurs, 68,4% des Wallons s'estiment très satisfaits de leurs relations sociales (relations avec la famille, les amis, les voisins et les connaissances) et 60,2% se sentent rarement (23,4%) ou jamais (36,8%) seuls. Le niveau de satisfaction est le plus élevé parmi les étudiants (84,7%), les couples avec enfant(s) (78,4%), les personnes disposant d'un revenu élevé (respectivement 76,7% et 78,7% des personnes appartenant aux 4^e et 5^e quintiles de revenus), les jeunes (de 16 à 24 ans) (75,4%), les cadres supérieurs (75,0%) et les personnes diplômées du supérieur (74,1%). À l'opposé, 7,3% des Wallons se disent très insatisfaits de leurs relations personnelles et 11,2% se sentent la plupart du temps (8,9%) voire toujours (2,3%) seuls. Le niveau de satisfaction est le plus faible pour les personnes en invalidité de travail de longue durée (18,0%), les chômeurs (15,3%), les personnes isolées (13,7%), les personnes à faibles revenus (appartenant au 1^{er} quintile) (9,9%), les ouvriers non qualifiés (9,8%) et les familles monoparentales (8,9%). Les personnes qui se sentent le plus souvent seules sont les personnes en incapacité de travail de longue durée (23%), les personnes isolées (17,1%), les chômeurs (14,4%), les familles monoparentales (14,1%) et les personnes à faibles revenus (1^{er} quintile) (13,1%).

De son côté, l'étude longitudinale « BELHEALTH » de Sciensano vise à suivre la santé et le bien-être auprès d'une cohorte de 12 391 adultes belges pendant une durée minimale de deux ans. Les mêmes participants sont interrogés trois ou quatre fois par an sur leur état de bien-être physique et mental, ainsi que sur des aspects qui pourraient l'influencer. L'objectif est de repérer les groupes qui éprouvent le plus de difficultés et qui nécessitent une aide prioritaire. L'étude « BELHEALTH » s'inscrit dans la continuité des onze enquêtes de santé Covid-19 menées pendant la crise sanitaire. La première enquête s'est déroulée en octobre 2022, la deuxième en février 2023 et la troisième en juin 2023. Dans les première et troisième enquêtes, une question portait sur la satisfaction de vie, estimée sur une échelle de Cantril allant de 0 à 10. Trois niveaux de satisfaction sont distingués (« faible » (0-5), « bon » (6-8) et « élevé » (9 et 10)). Selon les résultats de ces enquêtes, 15% des participants en juin 2023 (contre 18% en octobre 2022) estiment avoir un faible niveau de satisfaction, 69% estiment avoir un bon niveau de satisfaction et 16% (contre 13% en octobre 2022) un niveau de satisfaction élevé. Une personne sur cinq (22% en juin 2023) se sent « très seule » et 28% des personnes se sentent peu soutenues par leur entourage (février 2023). Les personnes avec un faible niveau de soutien social sont plus nombreuses parmi les 50 à 65 ans (32,5%) et les personnes vivant seules avec enfant(s) (46%).

Depuis cette dernière enquête en juin 2023, de nouveaux événements ou crises se sont déclarés (notamment liés aux transformations climatiques ou le récent conflit au Proche-Orient), ils sont potentiellement susceptibles d'affecter les résultats d'une prochaine vague d'enquête sur la satisfaction de vie.

⁸² Scores compris entre 8 et 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

⁸³ Scores compris entre 0 et 5 sur une échelle allant de 0 à 10.

4.8.2. Le rapport à la société, à la citoyenneté, l'image des autres

4.8.2.1. Discriminations et inégalités sociales

Selon le Baromètre « Confiance et Bien-être 2022 » de Solidaris⁸⁴, en 2022, plus d'une personne sur quatre s'est déjà sentie victime de discrimination, les femmes plus souvent que les hommes (31% contre 23%) et les personnes socialement défavorisées plus souvent que les personnes les plus favorisées (35% contre 20%).

Pour 66% des répondants, les inégalités sociales sont estimées insupportables dans notre société (+4 pp par rapport à 2021).

38% des répondants s'accordent à penser qu'« il y a trop d'immigrés dans notre société » ; ce pourcentage est en diminution par rapport à 2015 (-14 pp). A contrario, 45% réfutent cette proposition (le plus haut score atteint depuis 2015) et 17% sont neutres. Une corrélation avec l'âge est marquée : les moins de 40 ans sont plus nombreux à réfuter la proposition (32% contre 42% pour les 40 ans et plus). Une corrélation est également observée avec le niveau d'études : au plus on a fait de longues études, plus l'idée est rejetée (de 67% pour les plus diplômés à 34% pour les niveaux primaires et secondaires inférieurs).

4.8.2.2. Vivre ensemble et immigration

Selon ce même baromètre, 53% des répondants adhèrent à la proposition suivante « l'immigration est un enrichissement culturel » (+4 pp par rapport à 2021). La corrélation avec l'âge est marquée : les plus jeunes (moins de 30 ans) sont plus nombreux à valider cette idée (65%). Et un gradient est observé par rapport au niveau d'études (allant de 47% d'acceptation au sein des primaires et secondaires inférieures à 71% chez les diplômés universitaires longs).

4.8.2.3. Confiance envers les acteurs institutionnels et politiques

Dans ce Baromètre, une série de questions portent sur la confiance accordée aux acteurs institutionnels et aux organisations de la société civile. La question posée est la suivante : « Pour chacun des acteurs ou organisations suivants, pensez-vous qu'il/elle agit vraiment pour tenter d'améliorer votre vie ? ». Les acteurs/organisations passé(e)s en revue sont : le système d'enseignement, les associations de la société civile, les syndicats, les religieux (représentants des églises, des mosquées, des synagogues...), la presse/les journalistes, les grandes entreprises, les grandes banques et compagnies d'assurances, nos gouvernants politiques, les partis politiques, les gouvernants politiques européens. Pour chaque item, trois modalités de réponse sont proposées : oui, neutre, non. Les résultats montrent que globalement le niveau de confiance se détériore envers tous les acteurs et organisations passés en revue. Les pertes de confiance les plus importantes portent sur le système d'enseignement, les religieux, les grandes banques et compagnies d'assurance et les grandes entreprises.

La confiance dans nos gouvernants politiques est basse : une personne sur dix (10,8%) parmi les personnes interrogées pense que les gouvernants politiques agissent en faveur du bien-être de la population (contre 13,7% en 2021 (-2,9 pp)) tandis que la défiance concerne trois personnes sur quatre. Concernant les partis politiques, le résultat est encore plus sévère avec moins d'une personne sur dix qui pense que les partis agissent en faveur du bien-être de la population.

Par ailleurs, sept personnes sur dix disent ne pas avoir le sentiment d'être représentées au Parlement européen ; 67,7% des répondants approuvent l'idée que les institutions européennes servent uniquement les intérêts de la finance ; 40% soutiennent l'idée que l'UE contribue au recul des droits

⁸⁴ <https://www.institut-solidaris.be/index.php/barometre-confiance-bien-etre-2022/>.

sociaux des citoyens et cette proportion augmente au fil du temps (-9 pp en 2018) (37% pensent le contraire).

4.8.2.4. *Le point de vue des jeunes*

Une enquête réalisée en 2023 par Solidaris en partenariat avec l'ASBL Latitude Jeunes auprès d'un échantillon de 709 jeunes francophones de 18 à 25 ans⁸⁵ a pour objectif de mieux comprendre ce que vivent aujourd'hui les jeunes belges francophones et quelles sont leurs principales préoccupations.

D'après les résultats de cette enquête, les jeunes interrogés témoignent d'un désintérêt, d'un désenchantement, voire d'une défiance à l'égard du monde politique. Ainsi, 64% d'entre eux pensent que les politiques ne tentent pas vraiment d'agir/n'agissent pas vraiment pour améliorer la qualité de vie de la population⁸⁶ et 71% pensent que leur avis n'est pas entendu et pris en compte par les politiques⁸⁷. 29% des jeunes n'iraient pas voter si le vote n'était pas obligatoire⁸⁸.

4.8.2.5. *Confiance envers la démocratie*

Selon les résultats du sondage RTBF/La Libre « Bye-Bye, la démocratie » (2022)⁸⁹ visant à prendre le pouls auprès des citoyens sur la façon dont ils voient la démocratie, 63,3% des personnes sondées sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « les gouvernements et les ministres n'ont plus de réelle capacité d'améliorer ma vie quotidienne, ils ne peuvent quasi rien changer ». C'est l'insatisfaction qui domine, plus qu'en 2021 (ils étaient 59,7%). L'insatisfaction est plus grande chez les jeunes.

Plus d'un Belge sur deux (57,9%) estime que le système démocratique (parlementaire) actuel doit être supprimé et remplacé par un autre système démocratique (qu'il s'agisse d'une coalition de partis, une assemblée citoyenne, un panel d'experts, voire un parti unique, aucune solution ne se dégage des autres) et plus d'un Belge sur dix (12,6%) estime que le système démocratique actuel doit être supprimé et remplacé par un autre système plus autoritaire.

De son côté, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) a mené durant le premier trimestre 2023 une enquête auprès des membres des collèges communaux - bourgmestres, échevins et présidents de CPAS - sur le « Blues des élus »⁹⁰ afin de leur donner la parole et de constituer la première pierre d'un « baromètre » de la démocratie locale vue au travers des femmes et des hommes qui la servent au premier chef.

Les résultats de l'enquête révèlent que, globalement, quasi sept élus sur dix (67%) estiment que leur état d'esprit s'est dégradé au cours des quatre dernières années ; 65% soulignent que la crise Covid-19 est passée par là et a laissé des traces. Par ailleurs, 86% des bourgmestres et 63% des élus, tous

⁸⁵ Institut Solidaris et Latitude Jeunes (2023), Santé, climat, politique, avenir – Le regard des 18-25 ans en Belgique francophone. Disponible sur : <https://www.latitudejeunes.be/wp-content/uploads/2023/09/Presentation-resultats-sondage-jeunes-2023.pdf>.

⁸⁶ Ce pourcentage est plus élevé chez les NEETs (75%) et chez les jeunes ayant des difficultés financières (80%). Il est plus faible chez les diplômés d'un master (43%).

⁸⁷ Ce pourcentage est plus élevé chez les jeunes ayant des difficultés financières (79%) et ceux issus d'une famille modeste (77%) ainsi que chez les jeunes très anxieux (80%).

⁸⁸ Cette proportion est plus forte chez les monoparentaux (67%), les NEETs (44%) et les jeunes ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur (44%), les jeunes ayant des difficultés financières (40%) et les isolés (39%).

⁸⁹ Sondage réalisé par l'Institut de sondages Kantar. 1 101 personnes ont été sondées du 10 au 17 octobre 2022. La marge d'erreur est de maximum 3,1% autour du pourcentage observé, avec un intervalle de confiance à 95%. Disponible sur : <https://www.rtb.be/article/sondage-rtbfla-libre-bye-bye-la-democratie-un-belge-sur-quatre-donnerait-le-pouvoir-a-un-leader-unique-11100798>.

⁹⁰ Cette enquête a été réalisée par l'Institut de sondage indépendant Dedicated, du 8 février au 27 mars 2023. 483 élus ont répondu au questionnaire, soit un bourgmestre sur deux, un président de CPAS sur trois et un échevin sur quatre. Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site de l'UVCW : <https://www.uvcw.be/mandataires/articles/art-8342>.

mandats confondus, sont unanimes pour dire qu'il est plus difficile d'exercer un mandat politique aujourd'hui que lors des mandatures précédentes. Si plus de 90% des élus restent fiers de leur mandat (91%), lequel fait sens pour eux (87%), et conservent toujours un fort sentiment de devoir envers le citoyen (96%), seuls 65% s'y épanouissent encore en raison de l'importance des sacrifices engendrés. La charge psychosociale est jugée trop élevée par 66% des hommes et 71% des femmes. Sept élus sur dix sont démotivés et plus de cinq élus sur dix ont déjà songé à arrêter leur mandat avant le terme. Enfin, 23% des répondants admettent se sentir « dépassés » et 75% pensent que le mandat local ne suscitera plus de vocation durable à l'avenir.

Quatre élus sur dix songent à ne pas se représenter aux prochaines élections en 2024 et plus d'un sur dix souhaite quitter définitivement la politique. Les raisons avancées sont diverses : en tête viennent le mauvais équilibre entre vie privée et vie professionnelle (pour 63%), la mauvaise image qu'ont les citoyens du monde politique (48%), la charge de travail (45%), le manque de liberté/de prise d'action (43%) et l'exigence trop élevée des citoyens (42%).

Une étude réalisée en 2021 par le Cevipol (Centre d'étude de la vie politique de l'ULB) et par le POLI (Vakgroep Politieke Wetenschappen de la VUB)⁹¹ indique un recul tendanciel de la participation des Belges aux élections législatives depuis 1977, observé dans les trois régions du pays, mais de façon plus importante à Bruxelles et en Wallonie. Ainsi, 17% des électeurs inscrits pour le scrutin de 2019 à la Chambre des représentants (soit 1,3 million de Belges) n'ont pas participé au choix de leurs représentants (en totalisant les abstentions et les votes blancs et nuls).

4.8.3. Projection dans le futur : anticipation des risques collectifs

D'après le Baromètre « Confiance & Bien-être 2022 » de Solidaris, trois personnes sur cinq déclarent leur pessimisme face à l'évolution de la société (61%), chiffre en nette augmentation (+5 pp par rapport à 2021) tandis qu'une personne sur cinq reste optimiste, chiffre en nette diminution tendancielle (-6 pp par rapport à 2021 et -10 pp par rapport à 2015). Les groupes sociaux aisés et les travailleurs sont plus nombreux que la moyenne à être pessimistes (68%) ainsi que les femmes (65%).

La crainte d'un déclenchement d'une troisième guerre mondiale est en très nette augmentation (+14 pp par rapport à 2021). Près de trois personnes sur cinq craignent une troisième guerre mondiale.

Du point de vue des jeunes (18-25 ans), l'enquête de Solidaris et Latitude Jeunes (2023) indique que 71% des jeunes ne sont pas optimistes face à l'évolution de la société dans laquelle ils vivent.

Une étude réalisée par l'UCLouvain en 2022 pour le compte du Conseil fédéral pour le développement durable (Ducol *et al.*, 2022) auprès des jeunes (15-24 ans) interroge leurs perspectives, touchant à la fois à leur compréhension et leur perception des phénomènes associés aux changements climatiques, leurs manières de s'informer sur la question, ainsi que leur vision concernant l'éducation qu'ils ont reçue et l'avenir que leur réserve le marché du travail. Sur le plan méthodologique, une double enquête de terrain a été conduite : une enquête quantitative par questionnaire auprès de 1 000 jeunes belges et une enquête qualitative par *focus groups* auprès de jeunes belges plus précaires.

Selon cette étude, les jeunes se sentent relativement bien informés⁹² sur les différentes causes, conséquences et moyens pour lutter contre les changements climatiques (50%). Les plus diplômés se

⁹¹ Université libre de Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel, itsme (2021), *Une démocratie sans électeurs ? Une analyse de l'abstention électorale*. Cette analyse vise à déterminer les facteurs qui favorisent ou, au contraire, freinent la participation aux élections.

⁹² Au niveau des sources d'information, les jeunes privilégient plutôt les médias en ligne (45% plutôt d'accord, 21% tout à fait d'accord), les publications en ligne (36% plutôt d'accord, 29% tout à fait d'accord), les plateformes de vidéos (33% plutôt d'accord, 24% tout à fait d'accord) et la télévision (40% plutôt d'accord et 14% tout à fait d'accord). Les plus jeunes, les étudiants et les moins diplômés s'informent davantage via internet et la télévision. Les plus âgés (19-24 ans), les jeunes en études

sentent plus informés (plus de 60%), mais ils sont 67% à souhaiter voir plus d'informations sur les changements climatiques dans les médias.

72% des jeunes sont inquiets face aux changements climatiques. Plus les jeunes ont un niveau d'éducation élevé, plus ils se disent inquiets (75% des étudiants du supérieur contre 66% des étudiants du secondaire général et 38% des étudiants de filières techniques ou en formation professionnelle) et ce, alors même que l'âge n'est pas une variable significative : les plus âgés ne sont pas plus inquiets que les plus jeunes. Parmi les plus inquiets figurent également les isolés (82%), les jeunes issus d'une famille aisée (80%) et les jeunes engagés (82%). Les femmes sont plus inquiètes que les hommes (74% contre 58%) et elles sont plus nombreuses à penser que les changements climatiques vont impacter leur vie (74% contre 68%).

Sur la question des responsabilités générales des changements climatiques, les jeunes socioéconomiquement favorisés considèrent les « entreprises et l'industrie » comme premiers responsables (49% tout à fait d'accord et 36% plutôt d'accord), suivies par les « États » (28% tout à fait d'accord et 45% plutôt d'accord) et ensuite « tous les êtres humains » (21% tout à fait d'accord, 43% plutôt d'accord). Les moins favorisés tendent à juger moins sévèrement les responsabilités des différents acteurs et à rendre « l'évolution de la nature, de la Terre et du climat » plus responsable des changements climatiques.

L'engagement individuel dans la réduction de son empreinte écologique concerne une majorité de jeunes (83%). La propension à se dire actif individuellement dans la réduction de son empreinte écologique augmente avec l'âge (85% des 19-24 ans) et le niveau d'étude (88% des étudiants du supérieur contre 63% des étudiants en secondaire technique et en formation professionnelle).

À travers deux études, Solidaris a cherché à dresser un diagnostic de la gestion de la crise Covid-19 et à en dégager des enseignements afin d'anticiper d'autres crises majeures à venir (liées à la destruction de la biodiversité, aux pollutions diverses, aux dérèglements du climat, à de nouveaux agents infectieux produisant de nouvelles zoonoses, etc.). Ces deux études s'articulent et fonctionnent en miroir : la première étude aborde le volet « citoyens/opinion publique » et la seconde, le volet « institutions ».

La première étude (Scheur et Ancel, 2022)⁹³ se base sur une vaste enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles réalisée en automne-hiver 2021. Cette enquête cherche à mesurer et à comprendre l'état de l'opinion publique par rapport au vécu, à la perception et à la gestion de la pandémie, des inondations de 2021 et du réchauffement climatique.

La deuxième étude (Fortunier, Sbaraglia et Rea, 2022)⁹⁴ a pour objectif de porter un regard rétrospectif et actuel sur le processus de décision et de gestion de la crise Covid-19, en se focalisant sur les apprentissages qu'il nous enseigne afin de mieux envisager la gestion d'autres crises. Cette recherche qualitative repose sur une synthèse d'analyses extraites d'articles de presse, d'une commission parlementaire fédérale et de différentes publications scientifiques, complétée par des entretiens semi-directifs individuels et collectifs avec des personnes qui ont pris part à la gestion de la

supérieures et en secondaire général ainsi que les jeunes socioéconomiquement favorisés trouvent la parole des experts plus intéressante (55% contre 41% chez les plus jeunes et 43% chez les moins favorisés) et sont plus susceptibles de la prendre en compte dans leurs réflexions sur les changements climatiques (68% contre 56%). 45% des jeunes socioéconomiquement favorisés disent aussi s'informer via les discussions entre proches (contre 34% chez les jeunes moins favorisés). Les focus groups confirment l'importance de ces discussions dans la construction de la conscience environnementale des jeunes.

⁹³ Scheuer, B. et Ancel, D. (Sous la dir. de) (2022), *Comment a-t-on perçu la pandémie et comment envisage-t-on la prévention des risques futurs sur nos santé ?*, volet état de l'opinion publique, Rapport de recherche, Solidaris, février.

⁹⁴ Fortunier, C. et Sbaraglia, F., Rea, A. (2022), Apprendre de la gestion de la crise Covid-19 en Belgique pour penser une gestion plus collaborative et intégrée des prochains risques collectifs, Solidaris et ULB, avril.

crise Covid-19 : membres de cabinets politiques, responsables administratifs, représentants de structures sanitaires et d'organismes associatifs, experts, scientifiques et consultants.

En synthèse, quelques grandes lignes de conclusions peuvent résumer la trame de ces études.

État de l'opinion par rapport au vécu et à la perception de la pandémie, des inondations et du réchauffement climatique et de leur gestion :

- la pandémie a augmenté de façon durable et importante la pauvreté en Belgique ;
- la gestion de la pandémie a aggravé ou négligé des catégories importantes de la population : les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les personnes en situation de précarité, les faiblement diplômés, les personnes en situation de désaffiliation sociale, les personnes handicapées... ;
- la pandémie et sa gestion ont fortement accru la méfiance des gens les uns à l'égard des autres ; elles ont aggravé la fragmentation de la société de plus en plus atomisée ;
- la dégradation de l'environnement est un sujet d'inquiétude pour plus de 80% de la population interrogée. L'absence d'efforts face à la sauvegarde de l'environnement est décriée par 74,5% des sondés. Plus on est instruit, plus on est sensible à la thématique (91% des diplômés de l'enseignement supérieur contre 80% des diplômés du secondaire supérieur) ;
- le choc pandémique conjugué à la destruction de l'environnement (sous les trois registres : le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et les pollutions) a fortement accentué la prise de conscience du risque sur nos santés d'un macro-déterminant collectif endogène au système économique et aux activités humaines : le productivisme et la croissance, identifiés comme facteurs de fragilisations multiples et généralisées, de destructions et d'un fort accroissement des inégalités ;
- cela conduit un grand nombre d'individus à réfléchir au sens de leur propre vie, à leur rapport au travail et à la quotidienneté, à la société dans laquelle ils ont envie de vivre ;
- la norme du monde de demain sera l'incertitude ;
- domine le sentiment (plus de huit personnes sur dix) que si rien n'est fait rapidement, à moyen terme (d'ici 30-40 ans), une partie de la planète deviendra inhabitable. Tendanciellement, plus le niveau d'études est élevé, plus ils sont nombreux à l'affirmer.

Regard sur le processus de décision et de gestion de la crise Covid-19 et autres crises liées au réchauffement climatique :

- la pandémie et sa gestion ont suscité une défiance à l'égard de certaines institutions représentant l'autorité : (1) le système politique pour son déficit de gouvernance préventive, sa gestion verticale de la crise perçue comme non légitime et inéquitable, une pédagogie insuffisante et peu adaptée à certains publics, (2) la presse professionnelle (radio, télévision, presse écrite) pour la création d'un récit entretenant un climat anxiogène et (3) l'institution scientifique se laissant influencer par les pressions de l'industrie pharmaceutique. Néanmoins, les scientifiques et les chercheurs bénéficient encore d'un certain niveau de confiance en regard des autres institutions ;
- de multiples attentes sont exprimées à l'égard de l'État et des pouvoirs publics tant à propos de l'adaptation à la survenance de pandémies et de chocs climatiques que d'actions sur les racines (imposer des modifications structurelles profondes de l'offre et de la production, favoriser l'économie circulaire, encourager les initiatives citoyennes pour une agriculture plus saine et plus locale, pour des habitats moins gourmands en énergie, etc.) ;
- au-delà du consensus très large autour de l'idée qu'il y a une urgence à agir sur le système pour maintenir les conditions d'habitabilité de la planète, et de l'expression de ces attentes à l'égard de l'État, une grande majorité des personnes interrogées partagent la conviction que ce ne sont

pas de petits changements à la marge qui suffiront. C'est le système économique/financier qui a imposé le dogme du primat absolu du marché qu'il est devenu urgent de changer ;

- les citoyens relèvent des freins puissants de la part des acteurs qui sont au cœur du « système » : les industriels et les financiers, d'une part, et les dirigeants politiques, d'autre part ;
- ces freins suscitent un accroissement de la défiance à l'égard des institutions ; cette défiance est multidimensionnelle : elle concerne tout à la fois la compétence, l'éthique et la capacité à protéger. Moins d'un individu sur dix se dit encore confiant envers les institutions, notamment le système politique ;
- plus de sept individus sur dix identifient de puissants freins culturels dans les représentations sociales des décideurs politiques : une persistance du déni par rapport aux alertes scientifiques, une prévalence cognitive de l'évolution en pente douce (*versus* un basculement exponentiel), une culture de la valorisation des temps courts et le souci de ne pas déplaire aux électeurs (quitte à « faire l'autruche » à l'égard des grands risques), la prévalence de la pensée en silos, en monocausalité, en monisme explicatif ;
- le contexte sociétal est « archipellisé » et atomisé, ce qui rend compliquée toute mobilisation pour agir ;
- une large majorité d'individus perçoivent que nous sommes dans une impasse et ressentent une bifurcation comme indispensable. Vu les enjeux, ils partagent le désir de changer la gouvernance de nos sociétés et le souhait de formules de démocratie délibérative. Il existe une aspiration forte pour que la société civile et les citoyens retrouvent du pouvoir, une capacité à s'exprimer, à dialoguer et à chercher ensemble des solutions.

4.9. REVENU

4.9.1. Revenu disponible ajusté réel net des ménages (exprimé par habitant)

4.9.1.1. *Le revenu disponible réel*

Le revenu disponible réel des ménages correspond au revenu total perçu par les ménages, après déduction des impôts sur le revenu et des cotisations sociales. Il comprend en outre les prestations sociales monétaires (telles que les allocations de chômage ou les pensions).

Le revenu disponible ajusté réel inclut en outre les transferts en nature fournis gratuitement ou à des prix économiquement insignifiants aux ménages, tels que ceux liés aux soins de santé et à l'éducation, par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif.

Un scénario d'estimation du revenu disponible réel à court et moyen terme peut se dessiner à partir des projections des agrégats des comptes de revenus des ménages établies dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2023-2028* (cf. encadré 2). La projection du revenu disponible ajusté nécessite la mise en œuvre d'une estimation complémentaire pour les transferts sociaux en nature fournis aux ménages.

L'année 2021 a été marquée par une nette reprise de l'activité économique en Wallonie soutenue essentiellement par la forte progression de l'emploi salarié (+1,9%), qui a permis à la masse salariale de dépasser son niveau d'avant la crise (croissance de +3,4% des salaires et traitements bruts). Durant cette année, les autorités ont néanmoins dû maintenir les différentes mesures publiques de soutien mises en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire qui se faisaient toujours sentir. Dans ce contexte, le revenu disponible des ménages wallons est parvenu à conserver une croissance réelle positive (+0,4%).

En 2022, l'augmentation historique de l'inflation, attisée par la guerre en Ukraine, a fortement impacté l'évolution des différentes composantes des revenus, en particulier celles moins protégées par les indexations en cours d'année. En dépit de transferts liés à la volonté de réduire la facture énergétique des ménages (partie forfait de base) et de prestations sociales – hors mesures Covid-19 – dont l'évolution a résisté aux pressions inflationnistes (pensions et allocations familiales notamment), une baisse du revenu disponible réel des ménages wallons n'a pu être empêchée (elle est estimée à -1,4%).

L'année 2023 se caractérise par une chute de l'inflation, mais aussi par un ralentissement de la croissance de l'activité économique et de l'emploi. À l'inverse de l'année précédente, l'indexation dépasse largement l'inflation en 2023, donnant lieu à une croissance de +5,4% de la masse salariale, et ce, malgré une évolution moins dynamique de l'emploi salarié (+1,0%). Le redressement des revenus primaires (+3,8%) entraînerait une nette progression du revenu disponible réel agrégé, estimée à +4,6%.

Pour 2024, les projections tablent sur un niveau d'inflation qui poursuit sa baisse et sur une croissance du PIB wallon (+1,5%). Par contre, l'on s'attend à un ralentissement de la croissance de la masse salariale, qui retomberait à 1% en 2024, dû à l'insuffisance de l'indexation dans le secteur privé pour couvrir la hausse des prix. La croissance des prestations sociales ralentit, ne bénéficiant plus, contrairement à 2023, d'une année pleine d'indexation, et les mesures d'allègement de la facture énergétique disparaissent. Dans ce contexte, la progression du revenu disponible réel ne dépassera pas +0,9%.

À moyen terme, le contexte macroéconomique national se normalise, aussi bien du côté de l'inflation et de l'indexation que de l'évolution du PIB et de l'emploi. La croissance du solde des revenus primaires entre 2025 et 2028 atteindrait en moyenne annuelle +1,4% en Wallonie. Dans son sillage, la croissance du revenu disponible des ménages wallons s'établirait également à +1,4% en moyenne annuelle sur la période 2025-2028.

4.9.1.2. Le revenu disponible réel par habitant

Le revenu disponible réel par habitant reflète l'évolution du pouvoir d'achat des ménages résidant en Wallonie. Il constitue à ce titre un déterminant essentiel de la consommation privée.

Grâce notamment aux mesures de soutien des pouvoirs publics, le pouvoir d'achat des ménages wallons a globalement bien résisté aux conséquences de la crise sanitaire. En moyenne, sur la période 2020-2021, il aurait ainsi progressé de +1,2% par an en Wallonie. En 2022, le niveau historiquement élevé de l'inflation et les effets retardés de l'indexation des salaires et des prestations sociales ont lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages wallons (-1,9%). La situation devrait s'inverser en 2023, avec une indexation dépassant cette fois l'inflation, qui a amorcé sa décrue. En conséquence, le pouvoir d'achat devrait connaître une croissance particulièrement élevée (+4,2%) légèrement supérieure à la moyenne nationale (+4,0%). Pour 2024, la progression du revenu disponible ralentirait nettement (+0,9%) impactant *de facto* le pouvoir d'achat qui chuterait à +1,1%, en raison notamment d'une indexation des salaires du secteur privé inférieure à l'inflation, ainsi que de la disparition des aides relatives à la facture énergétique. Au cours de la période 2025-2028, l'inflation devrait se normaliser, de même que la croissance des différentes composantes du revenu disponible. Toutefois, le vieillissement de la population wallonne devrait continuer à alimenter l'augmentation des pensions, de loin la catégorie la plus importante des prestations sociales. En définitive, le pouvoir d'achat des ménages wallons augmenterait de +1,2% par an en moyenne sur la période 2025-2028.

4.9.1.3. Le revenu disponible ajusté

La projection du revenu disponible ajusté met en évidence les perspectives des dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif en services de santé publique et d'éducation.

Globalement, les évolutions du revenu disponible réel et du revenu disponible ajusté sont assez proches. Cependant, durant les années 2021-2022, le revenu disponible ajusté s'est maintenu davantage que le revenu disponible réel (pouvoir d'achat des ménages) en raison, d'une part, de la forte hausse des dépenses de consommation publique de santé au profit des ménages (+11%) - dépenses qui avaient inhabituellement reculé en 2020 sous l'effet notamment de reports de soins - et, d'autre part, de la hausse des dépenses de service d'éducation au profit des ménages wallons dégagées dans le cadre de l'application du Pacte pour un enseignement d'excellence, de la mise en œuvre du contrat de gestion de l'ONE et du renforcement du soutien de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. En outre, une partie des aides destinées à l'allègement de la facture énergétique des ménages, notamment celle passant par l'élargissement du tarif social, est enregistrée dans la consommation publique, intervenant donc dans le revenu disponible ajusté (et pas dans le revenu disponible). En 2023, la croissance du revenu disponible due à l'indexation des salaires et des prestations sociales dépasse celle du revenu disponible ajusté. À l'inverse, en 2024, le revenu disponible ajusté se maintient davantage que le revenu disponible réel, affecté par l'inflation supérieure à l'indexation des salaires du secteur privé ainsi que par la disparition des aides relatives à la facture énergétique. À moyen terme (2025-2028), les évolutions du revenu disponible réel et du revenu disponible ajusté devraient retrouver des évolutions similaires.

4.9.2. Revenus du travail et des prestations sociales perçus par les ménages wallons

La crise inflationniste que nous traversons, et en particulier des prix de l'énergie, a impacté différemment les catégories de ménages selon leurs sources de revenus. Ainsi, selon les perspectives économiques régionales, en 2022, l'accélération de l'inflation a lourdement pesé sur la croissance réelle de la masse salariale (+1%). En effet, l'indexation des salaires est intervenue avec un certain retard et n'a donc pas permis de compenser entièrement la hausse des prix. L'année 2023 se caractérise par une chute de l'inflation et une forte indexation des salaires donnant lieu à un net redressement de la masse salariale (+5,4%), et ce, malgré une évolution moins dynamique de l'emploi salarié (+0,8%) sous l'effet du ralentissement conjoncturel. Contrairement aux salariés, les indépendants ne bénéficient pas d'une indexation automatique de leurs revenus. Il en découle une baisse de leur revenu de -0,7%. Pour 2024, les projections tablent sur un niveau d'inflation qui poursuit sa baisse, entraînant un ralentissement de la croissance de la masse salariale (+1,0%). En revanche, le revenu des indépendants se redresserait (+0,2%), soutenu par une augmentation plus importante du nombre de travailleurs indépendants (+1%).

Si l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, ainsi que les mesures gouvernementales (élargissement du tarif social, baisse de la TVA, chèques énergie, etc.) ont offert une protection du pouvoir d'achat de la plupart des ménages, il n'en reste pas moins que de nombreuses personnes sont financièrement impactées par les différentes crises. Parmi celles-ci, le nombre d'indépendants en difficulté a augmenté au cours de ces dernières années. Plusieurs d'entre eux ont été obligés de fermer pendant une longue période, ont vu le prix des matériaux flamber et/ou doivent payer des factures d'énergie exorbitantes. Et le maintien de leurs revenus est dépendant de leur capacité/possibilité de répercuter ces hausses de coûts auprès de leurs clients. Ainsi, selon les derniers chiffres publiés par Statbel⁹⁵, en août 2023, 121 faillites ont été comptabilisées par les

⁹⁵ Statbel (2023), Rapport mensuel sur l'évolution du nombre de faillites et de pertes d'emploi en Belgique - août 2023.

tribunaux de l'entreprise en Wallonie, ce qui correspond à des augmentations de 55,1% par rapport à août 2022, 70,4% par rapport à août 2021, 17,5% par rapport à août 2020 et 8,0% par rapport à août 2019. De leur côté, les services de médiation de dettes enregistrent, entre 2019 et 2021, une augmentation de 37,7%⁹⁶ du nombre d'indépendants aidés en médiation de dettes amiable (passant de 137 en 2019 à 188 en 2021).

Par ailleurs, une analyse de Capeau *et al.* (2022) révèle que les effets des mesures de soutien prises par le Gouvernement fédéral, - qui incluent la réduction temporaire de la TVA sur l'électricité, l'élargissement du tarif social et le chèque chauffage unique -, dépendent largement du décile de revenus et du type de tarif énergétique du consommateur. Cette analyse prend également en compte l'indexation automatique des salaires, qui assure une protection non négligeable contre la flambée des prix de l'énergie. Les résultats de l'analyse montrent que les ménages situés dans les deux déciles de revenus les plus bas y sont dans l'ensemble gagnants, principalement grâce à la combinaison de l'élargissement du tarif social et de l'indexation automatique. Les ménages situés dans le décile le plus élevé, qui dépensent proportionnellement une part moins importante de leurs revenus en énergie, sont également gagnants puisque l'indexation compense largement la hausse des prix de l'énergie. Par contre, les déciles de revenus les plus au centre (revenus moyens) sont les moins bien protégés et les plus exposés aux retombées négatives de la hausse des prix.

Au-delà, les mesures gouvernementales de soutien ne protègent pas entièrement les consommateurs contre la hausse des prix de l'énergie. L'indexation garantit un revenu plus élevé, mais ne dépend pas de la quantité d'énergie consommée par un ménage. Ce système présente l'avantage de pouvoir inciter financièrement les ménages à réduire leur consommation, mais la hausse des prix de l'énergie a, malgré tout, des conséquences importantes pour ceux qui en consomment beaucoup en proportion de leur revenu - par exemple en raison d'un logement mal isolé - et qui ne peuvent pas prétendre au tarif social.

4.9.2.1. Écart salarial de genre

À partir des données de l'enquête sur la structure et la répartition des salaires publiée par Statbel, on observe une réduction régulière des écarts salariaux (calculés à partir des salaires annuels bruts) entre les femmes et les hommes dans les années 2000, suivie par une stabilisation dans les années 2010 et par une forte baisse en 2020 probablement liée à la crise de la Covid-19. Il conviendra de rester attentif aux évolutions futures des chiffres pour savoir si cette évolution est structurelle⁹⁷.

Dans son rapport 2021 sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) observe cette réduction de l'écart salarial de genre tant parmi les travailleurs et travailleuses à temps partiel qu'à temps plein. Par contre, l'écart de rémunération (brut horaire) entre les personnes (aussi bien hommes que femmes) employées à temps plein et à temps partiel semble se creuser. Selon les derniers chiffres publiés par l'IEFH⁹⁸, alors que l'écart salarial entre les travailleurs et travailleuses à temps plein s'élève à 5,7%, il grimpe à 9,9% pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel⁹⁹.

Dès lors, l'IEFH attire l'attention sur le fait que « *la tendance à la réduction de l'écart salarial de genre s'oppose toutefois à un écart croissant entre d'un côté, un marché du travail confortable, avec ses*

https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Ondernemingen/7.5%20Faillissementen/report_BRI_2023_08_FR.pdf

⁹⁶ Calculs de l'Observatoire du crédit et de l'endettement sur la base de chiffres fournis par le SPW Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale, département de l'Action sociale.

⁹⁷ Chiffres clés de la Wallonie - Fiche G008 Écart salarial de genre - <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ecart-salarial-de-genre-secteur-prive/>.

⁹⁸ Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (2022), Les chiffres de l'écart salarial 2022 - Données de l'année 2020 - Disponible : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/2022-loonkloofcijfers-fr.pdf>.

⁹⁹ Salaires annuels bruts moyens, sans correction pour la durée de travail.

salaires élevés et ses avantages, et, de l'autre côté, les emplois à temps partiel moins intéressants, dans des secteurs moins rémunérateurs et dans des postes qui offrent également peu de perspectives. Or, dans ce marché du travail à deux vitesses, les femmes sont fortement surreprésentées dans la deuxième catégorie d'emplois. » (IEFH, 2021, p. 5).

Le fait que les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel a donc un impact significatif sur les différences salariales moyennes, qui induisent des différences importantes de niveau de vie (le salaire brut influençant le revenu net), de futurs droits (notamment à la pension) et de valorisation sociale des emplois occupés. Une certaine précarisation des emplois situés au bas de l'échelle du marché du travail est observée. Au sein de ce groupe, les femmes qui associent bas salaire et temps partiel sont encore plus vulnérables que les hommes. Ainsi, selon les données de l'enquête élargie de 2018¹⁰⁰, l'écart salarial entre hommes et femmes occupant un emploi d'ouvrier dans le secteur privé s'élève à 20,3% lorsqu'il est corrigé pour la durée de travail, et à 43,0% sans correction. Il reste des différences salariales « non expliquées » entre les hommes et les femmes. En moyenne, une femme ayant la même ancienneté, le même âge, travaillant dans le même secteur, avec la même profession et le même niveau d'instruction qu'un homme gagne moins que celui-ci.

S'appuyant sur les observations du Rapport 2021 de l'IEFH, le Conseil central de l'économie (2021)¹⁰¹ s'accorde sur le fait que *« le renforcement de la position des femmes sur le marché du travail doit passer par d'autres mesures qu'uniquement celles qui visent à réduire la discrimination salariale et à promouvoir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes qui exercent un même travail (ou un travail de valeur égale) »* (CCE, 2021). Il se positionne sur trois éléments en particulier qui ont un impact sur l'écart salarial : (1) le système de congés liés à la parentalité, (2) l'accueil de la petite enfance et (3) la structuration genrée du marché du travail. Il encourage en conséquence *« la poursuite des travaux relatifs aux contraintes qui pèsent encore sur la participation des femmes au marché du travail, en particulier la répartition inégale des tâches de soin et de travail domestique au sein des ménages et les contraintes liées au rôle de mère. Ces deux contraintes induisent souvent des pauses plus longues et plus fréquentes dans les carrières des femmes et/ou un plus grand recours au travail à temps partiel. Les représentations normatives genrées par rapport au rôle et aux compétences (ou matières d'excellence) des femmes contraignent également les choix opérés par ces dernières en termes d'orientation scolaire et professionnelle. Étant donné que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à prendre des congés pour soins à autrui, le CEE plaide, par exemple, en faveur d'une réforme globale des systèmes de congés qui favoriserait davantage l'implication des hommes dans les tâches de soins »* (CCE, 2021, 37).

4.9.2.2. Revenus de l'aide sociale

En 2022, en moyenne, 3,4% de la population wallonne âgée de 18 à 64 ans a bénéficié d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide financière équivalente (ERIS).

En évolution, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé depuis 2020. En moyenne annuelle, en 2022, 71 032 personnes ont bénéficié du revenu d'intégration sociale contre 72 979 en 2021 (soit une baisse de -2,7%). En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration (ASE)¹⁰² a plus que doublé entre 2021 et 2022, passant de 3 460

¹⁰⁰ Ces résultats sont basés sur les données du secrétariat social de Securex. L'échantillon longitudinal de cette étude comprend 9 938 entreprises et 50 132 travailleurs (60,2% d'hommes et 39,8% de femmes). Ces travailleurs ont rejoint leur entreprise avant le 01/01/2020, et sont chez le même employeur depuis trois ans.

¹⁰¹ Conseil Central de l'Économie (2021), Rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes : diagnostic et déterminants », Bruxelles. [file:///C:/Users/cru/Downloads/cce-2021-3520-rapport-sur-l-ecart-salarial-entre-les-femmes-et-les-hommes-diagnostic-et-determinants%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/cru/Downloads/cce-2021-3520-rapport-sur-l-ecart-salarial-entre-les-femmes-et-les-hommes-diagnostic-et-determinants%20(2).pdf).

¹⁰² L'ASE est une aide financière que le CPAS octroie aux personnes qui n'ont pas droit au revenu d'intégration sociale (car elles ne remplissent pas toutes les conditions requises), mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Elle est octroyée aux demandeurs d'asile et aux étrangers non inscrits au registre de la population.

à 7 232 personnes. Cette hausse est à mettre en relation avec l'arrivée sur le territoire belge des réfugiés ukrainiens, dont une partie d'entre eux obtiennent le statut de protection temporaire qui leur permet d'introduire une demande d'aide sociale auprès du CPAS. Cela engendre un afflux de bénéficiaires de l'ASE en Wallonie de l'ordre de 15 123 personnes entre mars 2022 et juillet 2023 (situation au 5 septembre 2023)¹⁰³. Selon les perspectives économiques régionales, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente devrait encore croître de 4% en 2023, avant de se stabiliser pour les années suivantes.

À côté de l'aide financière octroyée par les CPAS, les demandes de soutien pour d'autres aides sociales complémentaires n'ont cessé d'affluer auprès des CPAS depuis 2021 en raison des crises qui se sont succédé.

Ces aides consistent en des aides administratives, alimentaires, psychologiques, des aides médicales non urgentes, des aides aux enfants, de la médiation de dettes ou encore des aides financières. Ces dernières représentent 40% de l'ensemble des aides sociales complémentaires.

Concernant l'aide alimentaire, d'après une enquête de la Fédération belge des banques alimentaires (2022)¹⁰⁴, en juin 2022, 204 000 personnes se sont adressées à leur service, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à la fin de 2021. Par ailleurs, une enquête sur l'aide alimentaire a été réalisée en 2022 auprès de l'ensemble des CPAS de Wallonie, à laquelle ont répondu 171 CPAS, soit 65,3% d'entre eux, représentant 79% de l'ensemble des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale. Les services constatent une hausse des demandes d'aide alimentaire depuis le début de la crise sanitaire alors que les dons en nourriture diminuent et que les coûts (énergétiques, salariaux) augmentent. Le public qui vient demander de l'aide a évolué depuis la crise sanitaire : en plus de ceux déjà connus, de nouveaux profils font appel aux services : davantage d'indépendants, de salariés, de familles monoparentales, de pensionnés, d'étudiants et de personnes avec un niveau de scolarité plus élevé. L'étude a aussi mis en lumière la créativité du secteur et le souci de s'inscrire davantage dans les préoccupations du moment : droit à l'alimentation plutôt que soutien caritatif ; alimentation de qualité ; développement durable et recours aux circuits courts ; participation des bénéficiaires aux actions menées en matière d'aide alimentaire.

Le nombre élevé et en constante augmentation des demandes d'aide indique des besoins sociaux importants, tant pour les personnes bénéficiant du revenu d'intégration que pour celles qui n'en bénéficient pas. Une attention particulière est dès lors attirée sur ces personnes qui restent largement sous le radar des statistiques administratives (cf. section 4.11).

Un autre point qui suscite une attention particulière concerne les jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration âgés de 18 à 24 ans qui, comparativement à la part qu'ils représentent dans la population wallonne âgée de 18 à 64 ans (14%), sont beaucoup plus nombreux à dépendre de l'aide du CPAS (34%). Ce taux n'a cessé de croître depuis 2015, année de l'entrée en vigueur des mesures de fin de droit aux allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Une part croissante de ces jeunes sont aux études.

¹⁰³ Ces chiffres concernent le nombre de décisions d'octroi de l'aide sociale équivalente transmises par les CPAS au SPP IS à la date du 05/09/2023. Il peut y avoir un décalage entre le nombre de demandes d'aide effectivement enregistrées par les CPAS et le nombre de décisions d'octroi enregistrées par le SPP IS en raison des délais administratifs entre une demande d'aide et la décision d'octroi par le CPAS (dans les 30 jours de la demande d'aide) et entre la décision d'octroi et sa communication au SPP IS (dans les 45 jours de la décision). Ces chiffres sont mis à jour hebdomadairement.

¹⁰⁴ Fédération belge des Banques Alimentaires (2022), La demande d'aide alimentaire a augmenté de 15% depuis janvier, tandis que les dons diminuent, Communiqué de presse du 14 juillet, disponible sur : <https://foodbanks.be/fr/press-documentation> [consulté le 2/10/2023].

4.9.2.3. Difficultés financières des ménages

Plusieurs signaux alertent sur une potentielle dégradation de la situation financière d'une partie de la population wallonne plus impactée par les crises successives.

Ainsi, selon les données les plus récentes de l'enquête EU-SILC sur les conditions de vie des ménages, en 2022 (revenus de 2021), environ un cinquième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 366 euros nets par mois pour un isolé ou de 2 868 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans¹⁰⁵ et un quart de la population éprouve une difficulté ou une très grande difficulté à joindre les deux bouts¹⁰⁶. 10% des Wallons ne sont pas en mesure de chauffer convenablement leur domicile (pour des raisons financières) et 7% déclarent ne pas être en mesure de payer à temps ses factures (pour des raisons financières). Une dépense imprévue de 1 300 euros est financièrement inaccessible pour 34% des Wallons. Partir en vacances au moins une semaine par an n'est pas non plus financièrement envisageable pour 32% des Wallons. Un Wallon sur sept vit dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale¹⁰⁷ et un Wallon sur onze vit dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale sévère¹⁰⁸. Les familles monoparentales (26%), les personnes à très faible intensité de travail (chômeurs (31,5%) ; inactifs (20,5%)), les personnes à faible niveau d'éducation (19%), les personnes seules (17%) et les locataires (26%) sont les plus touchés par la privation matérielle et sociale. 19% de la population wallonne ont vu leurs revenus diminuer par rapport à l'année précédente¹⁰⁹. Il s'agit majoritairement de travailleurs indépendants (32%), de chômeurs (25%) et de personnes qui disposent des revenus les plus faibles (qui appartiennent au premier quintile de revenus) (20%).

Il convient de préciser que ces chiffres sous-estiment la réalité de la pauvreté dans la mesure où la base de sondage de l'enquête EU-SILC exclut d'emblée la participation de certaines populations à l'enquête, telles que les personnes faisant partie de ménages collectifs (maisons de repos et/ou de soins, prisons, centres d'accueil...), les personnes sans-abri, les gens du voyage, les personnes en séjour illégal...

D'autres indicateurs mettent en évidence l'évolution à la hausse, dans le courant de 2022, des demandes de plans de remboursement auprès des fournisseurs d'énergie, par rapport à l'année

¹⁰⁵ IWEPS, Chiffres clés de la Wallonie – fiche I002 : Taux de risque de pauvreté - https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/09/I002-TX.PAUV-092023_full1.pdf.

¹⁰⁶ Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale#figures>.

¹⁰⁷ La privation matérielle et sociale comprend l'ensemble des personnes qui ne peuvent pas, pour des raisons financières, se permettre au moins cinq des treize « biens et services » suivants : 1° payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement ou les crédits à la consommation, 2° chauffer correctement son logement, 3° faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 300 euros), 4° manger des protéines tous les deux jours, 5° partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), 6° remplacer des meubles usés ou dégradés, 7° avoir une voiture, 8° avoir deux paires de chaussures, 9° remplacer les vêtements usés par des neufs, 10° se retrouver avec des amis pour dîner ou boire un verre une fois par mois, 11° participer régulièrement à des activités de loisir (sport, cinéma...), 12° dépenser pour soi une petite somme d'argent chaque semaine, 13° avoir un accès personnel à internet chez soi. Pour les huit derniers critères, seuls ceux qui n'y ont pas accès pour des raisons financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte pour mesurer la privation. Les sept premiers éléments sont mesurés au niveau du ménage alors que les six derniers le sont au niveau individuel pour les personnes d'au moins 16 ans.

IWEPS, Chiffres clés de la Wallonie – Fiche I024 : Taux de privation matérielle et sociale. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-materielle-sociale/>.

¹⁰⁸ Les personnes qui ne peuvent pas se permettre sept des treize « biens et services » précités sont considérées en situation de privation matérielle et sociale sévère.

IWEPS, Chiffres clés de la Wallonie – Fiche I027 : Privation matérielle et sociale selon le type de ménage - https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/09/I027-PRIV.MAT._SOC._-092023_full1.pdf.

¹⁰⁹ Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale#figures>.

précédente : plus de 50% d'augmentation chez Engie-Electrabel¹¹⁰ et même doublement chez Mega¹¹¹ et chez TotalEnergies¹¹². Cela concerne aussi bien les clients bénéficiant du tarif commercial que du tarif social (Jeanmart, 2023, p. 25) (cf. section 4.4).

Parallèlement, les statistiques liées aux défauts de paiement, qui proviennent de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP), ne détectent aucun signal alarmant à ce jour. C'est également le cas pour les remboursements de crédits hypothécaires (cf. section 4.4). Ainsi, selon les derniers chiffres mensuels publiés en août dernier¹¹³, le nombre de personnes ayant au moins un crédit défaillant en cours continue à diminuer malgré la reprise des échéances normales de remboursement depuis juillet 2021 (-6,7% à un an d'écart, entre août 2022 et août 2023). Et cette baisse concerne tout autant le crédit à la consommation (-6,7%) que le crédit hypothécaire (-10,5%). Un autre indicateur révélateur de difficultés financières des ménages est le pourcentage d'emprunteurs défaillants¹¹⁴. Celui-ci reste stable entre août 2022 et août 2023. Quant aux nouvelles admissions à la procédure de règlement collectif de dettes (RCD) et aux nouveaux dossiers introduits en vue d'une médiation de dettes amiable auprès des services agréés, aucune indication préoccupante n'est observée à ce jour. Notons toutefois la différence conceptuelle importante entre dettes et crédits (emprunts). Généralement, les plus pauvres n'ont pas de crédits, mais bien des dettes (ex. factures impayées, dettes d'hôpital, dettes fiscales...).

Par contre, au cours de la dernière année écoulée (entre août 2022 et août 2023), on observe une augmentation du nombre de nouveaux crédits défaillants (+11,7%).

Afin de comprendre cette apparente contradiction, l'Observatoire du crédit et de l'endettement a mené, en 2022, une vaste étude sur le (non ou faible) recours des personnes en difficulté financière aux dispositifs de traitement du surendettement. Cette étude, centrée sur la Belgique, dont les résultats sont publiés dans l'article de Dehon et Jeanmart (2022)¹¹⁵, croise plusieurs sources de données quantitatives et qualitatives. Elle permet d'avancer une série d'hypothèses qui se combineraient pour expliquer en partie le non-recours ou le faible recours des personnes en difficulté financière aux professionnels de la médiation de dettes.

Une première série d'hypothèses explique que certains ménages ne sont pas encore fortement impactés financièrement par la succession des crises pour quatre raisons (pouvant se combiner) : soit ils bénéficient d'aides gouvernementales ou locales (tarif social, aide directe des CPAS pour le paiement des factures énergétiques, indexation automatique des allocations sociales, report de paiement pour les crédits hypothécaires, hausse des seuils d'insaisissabilité) ; soit ils disposent d'une épargne constituée notamment durant la crise sanitaire, au moment où la consommation de certains produits et services était rendue impossible, soit ils bénéficient encore d'un contrat fixe en énergie, ou, enfin, ils n'ont pas encore reçu leur facture de régularisation.

¹¹⁰ Adriaen, D., « De plus en plus de Belges veulent un délai pour payer leur facture d'énergie », l'Écho [en ligne], 15 mars 2022. Disponible sur : <https://www.lecho.be/economie-politique/Belgique/economie/de-plus-en-plus-de-belges-veulent-un-delai-pour-payer-leur-facture-d-energie/10373541.html> (consulté le 8/11/2023).

¹¹¹ Sury, C., « Les étalements de paiement de factures d'énergie se multiplient », l'Écho [en ligne], 11 mai 2022, Disponible sur <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/general/les-etalements-de-paiement-des-factures-d-energie-se-multiplient/10387231>. (consulté le 8/11/2023).

¹¹² Belga, « Prix de l'énergie : les demandes de plans de paiement multipliées par deux », Le Soir [en ligne], 12 août 2022. Disponible sur <https://www.lesoir.be/459289/article/2022-08-12/prix-de-lenergie-les-demandes-de-plas-de-paiement-multipliees-par-deux>. (consulté le 8/11/2023).

¹¹³ Chiffres mensuels de la Centrale des crédits aux particuliers – août 2023, disponible : https://www.nbb.be/doc/cr/ccp/publications/202308_kerncijfers_ckp_fr.pdf.

¹¹⁴ Ce pourcentage rapporte le nombre d'emprunteurs défaillants au nombre total d'emprunteurs.

¹¹⁵ Dehon, E. et Jeanmart, C., (2022), « Où sont les surendettés ? ». Analyse du faible recours à la médiation de dettes amiable ou judiciaire en période de crise en Belgique, OCE, décembre. Téléchargeable : <https://observatoire-credit.be/storage/3437/O%C3%B9-sont-les-surendett%C3%A9s--note-d%27analyse-finale.pdf>.

Une autre série d'hypothèses explique les stratégies mises en place par certains ménages en difficulté financière pour pouvoir payer leurs dettes : trouver des solutions pour augmenter leurs revenus (travailler plus, vendre des équipements, recourir à l'économie parallèle (travail au noir, prostitution, trafic de drogues)) ; contracter un crédit pour augmenter leurs revenus en négociant directement avec les créanciers sans intervention d'un médiateur ; ou encore dégager un revenu disponible en diminuant leurs charges ou leurs dépenses dans certains postes du budget (loisirs, sorties, vacances, déplacements, télécommunication, santé, consommation énergétique, etc.). Concernant ce dernier point, une enquête d'ING réalisée entre le 31 octobre et le 7 novembre 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 1 007 Belges¹¹⁶ indique que six Belges sur dix essaient de faire des économies sur leurs achats alimentaires. 55% des Belges réduisent également leur budget vestimentaire. Environ la moitié des Belges ont également réduit leurs dépenses dans l'hôtellerie, les voyages et les activités de loisirs (ce point est également abordé dans la section 4.6 sur la dimension culture). En outre, 60% des Belges estimaient qu'ils allaient devoir maintenir ce type d'économies dans les six prochains mois.

Une dernière série d'hypothèses explique le non-recours aux professionnels de la médiation de dettes, d'une part, pour des raisons déjà présentes avant les crises (non-connaissance ou méconnaissance des services de médiation de dettes, manque de communication et d'interconnaissance entre les services de première ligne et les professionnels de la médiation de dettes, numérisation des services...) et, d'autre part, par les effets plus macrosociologiques des crises (découragement et épuisement par le renvoi d'un service à l'autre, abandon en cours de procédure à cause de la lourdeur administrative, révolte, perte de confiance dans les institutions...).

L'étude s'interroge également sur le profil des personnes en difficulté financière qui se sont adressées récemment aux services de médiation de dettes. Ces services constatent une augmentation des sollicitations de la part de travailleurs qui sont moins habitués à réclamer de l'aide, d'indépendants, de personnes en insolvabilité structurelle et de jeunes qui entrent dans la vie active. Du côté du règlement collectif de dettes, des médiateurs observent plus de familles monoparentales et plus de travailleurs à temps partiel. Certains nouveaux profils spécifiques sont aussi observés ; il s'agit de familles avec plusieurs revenus qui veulent éviter une saisie.

Dans ce contexte incertain, les professionnels des différents secteurs sollicités dans le cadre de l'étude de l'OCE ont fait part de leurs craintes et de leurs recommandations. Une grande majorité est pessimiste et très inquiète pour l'avenir. On peut en effet raisonnablement craindre que les stratégies pour éviter le recours à la médiation de dettes aient leurs limites. À court ou moyen terme, ces « filets de sécurité » ne seront plus suffisants pour éviter les difficultés financières sévères. D'autres points d'inquiétude sont soulignés : la levée des mesures de soutien des gouvernements, l'arrivée de la classe moyenne qui tient le coup grâce à l'épargne, la colère d'une partie de la population et la perte de confiance dans les institutions.

Ces crises rappellent le caractère essentiel de ces professionnels et une indispensable et urgente revalorisation du secteur, en termes humains et financiers. Les acteurs de terrain proposent des pistes pour anticiper et mieux gérer l'afflux des demandes en médiation de dettes dans les prochains mois, que ce soit en termes de communication et d'information, de collaboration et d'interconnaissance, ou encore en termes politiques.

¹¹⁶ Wouters, T. (2022), Enquête ING auprès des consommateurs. Les Belges se serrent la ceinture, 23 novembre, téléchargeable sur : <https://newsroom.ing.be/etude-economique-ding-linflation-et-les-prix-de-lenergie-contrainent-six-belges-sur-dix-a-reduirent-leurs-depenses-quotidiennes>.

4.9.2.4. Pauvreté des enfants

Selon les dernières données publiées par la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, on observe une diminution de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail. Ainsi, cette part passe de 15,8% en 2003 à 12,5% en 2020. Cependant, des indicateurs proches tirés d'enquêtes (SILC et EFT) situent la part des enfants vivant dans des ménages sans emploi plutôt entre 15% et 20% pour la Wallonie¹¹⁷.

Cette évolution contraste avec celle du taux d'enfants vivant dans un ménage sans revenus ni d'un travail ni du chômage, qui augmente en passant de 5,3% à 8,7% sur la même période. Cela veut dire que s'il y a moins d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi, il y a plus d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs. Ces derniers peuvent vivre dans des conditions encore plus difficiles : par exemple vivre avec un parent affecté par des problèmes de santé liés à une incapacité de travail, ou recevant un revenu d'intégration dont l'obtention est plus précaire – puisque liée à un examen des ressources et des besoins¹¹⁸.

Un autre indicateur largement utilisé pour rendre compte de la pauvreté des enfants est le taux de privation matérielle spécifique des enfants, calculé à partir d'un module *ad hoc* de l'enquête EU-SILC, actualisé tous les trois ans à partir de 2021. Selon les résultats les plus récents de cette enquête, en 2021, en Wallonie, environ un enfant sur cinq âgé de 1 à 15 ans vit dans une situation de privation matérielle¹¹⁹. Et ce chiffre est sous-évalué en raison des difficultés de collecte durant la période Covid-19. En outre, il ne prend pas en compte les conséquences de la crise actuelle. Les chiffres récents relatifs à la pauvreté subjective et aux aides complémentaires des CPAS (alimentaire, dettes, logement, énergie) montrent une forte croissance de la pauvreté et des difficultés financières (cf. point précédent).

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des enfants de 1 à 15 ans qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins trois des dix-sept « biens et services » suivants : 1° remplacer les vêtements usés par des neufs, 2° avoir deux paires de chaussures, 3° manger des fruits et légumes chaque jour, 4° manger des protéines chaque jour, 5° avoir des livres adaptés à l'âge des enfants, 6° avoir des jeux d'extérieur (vélo, rollers), 7° avoir des jouets adaptés à l'âge des enfants, 8° participer régulièrement à des activités de loisirs (sport, musique, mouvement de jeunesse), 9° célébrer des événements (anniversaires, fêtes religieuses), 10° inviter des amis chez soi, 11° partir une semaine en vacances par an, 12° participer aux excursions scolaires (payantes), 13° remplacer des meubles usés ou dégradés, 14° ne pas avoir d'arriéré de paiement (loyer, crédits, factures), 15° avoir un accès internet, 16° chauffer correctement le logement, 17° avoir une voiture¹²⁰. Plus le nombre d'items manquants est élevé, plus la déprivation est sévère.

¹¹⁷ Cette différence peut provenir des sources (enquêtes *versus* données de la sécurité sociale), de la définition du ménage, de la mesure de l'absence de travail et de l'exclusion d'une partie des enfants de l'indicateur de la BCSS.

¹¹⁸ IW/EPS, Chiffres clés de la Wallonie, fiche L024 - <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-enfants-menages-emploi/>.

¹¹⁹ IW/EPS, Chiffres clés de la Wallonie, Taux de privation des enfants, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-enfants/>.

¹²⁰ Parmi ces critères, les douze premiers sont spécifiques aux enfants, c'est-à-dire que l'enquêteur demande à l'adulte de référence du ménage, si tous les enfants vivant dans celui-ci ont bien accès au bien ou au service (mais pas nécessairement les adultes). Les cinq derniers critères sont généraux à l'ensemble du ménage et non spécifiques aux enfants. Par ailleurs, seuls les ménages qui déclarent ne pas avoir cet équipement pour des raisons financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte.

Les principaux enseignements tirés de l'analyse de cet indicateur sont les suivants :

- la situation est particulièrement préoccupante : aucune amélioration sensible n'est observée au cours des dix dernières années¹²¹ ;
- les enfants les plus à risque vivent dans des ménages sans emploi (plus d'un sur deux est en situation de privation), mais l'emploi des parents ne protège pas toujours les enfants ;
- les enfants les plus à risque vivent dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui était en 2021, de 1 366 euros nets par mois pour un isolé, de 2 070 euros par mois pour une personne seule avec deux enfants et de 2 868 euros pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans ;
- les enfants les plus à risque sont ceux qui vivent dans des familles monoparentales (29%), avec des parents peu diplômés (36%) ou issus de l'immigration (33%) ;
- les enfants de ménages locataires sont aussi plus à risque (34%) que les enfants de ménages propriétaires (5%) : ils sont 14% à ne pas disposer d'un endroit adapté pour faire leurs devoirs contre 1% des enfants de ménages propriétaires ;
- les coûts du ménage ont un fort impact sur la privation des enfants : le loyer et l'énergie, le remboursement de dettes, les frais de garde, de santé et de scolarité. En comparaison internationale, on voit que les pays qui garantissent un accès à des services inclusifs et abordables (santé, garde d'enfants, éducation...) ont des taux de privation sensiblement plus bas, même en tenant compte d'autres différences entre leurs populations¹²² ;
- la privation des enfants a des conséquences à court terme sur leur santé, ce qui peut avoir un impact à plus long terme. Les enfants privés ont en effet trois fois plus de risque d'avoir des problèmes de santé ;
- dans notre pays, l'accès à certains services importants, comme les crèches, reste inégal en fonction du revenu. De plus, durant la crise de la Covid-19 en 2020, ce sont les populations les plus pauvres qui ont connu la plus forte diminution en termes d'accès ;
- par ailleurs, les réformes des allocations familiales n'ont pas eu d'effet sur le risque de pauvreté des enfants dans les différentes Régions belges¹²³.

Ces constats montrent l'importance d'un investissement à long terme dans l'enfance et d'un soutien aux populations les plus pauvres, afin qu'elles puissent réellement accéder à des services de qualité et un niveau de revenu décent.

La Fondation Roi Baudouin interpelle sur les constats dressés par Guio et Van Lancker présentés aux décideurs politiques lors d'un événement organisé le 7 novembre 2022 à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin : « *La déprivation des enfants reste une problématique structurelle, couplée à des problèmes d'inégalités d'accès à des services essentiels. Elle est également associée à davantage de problèmes de santé, ce qui peut avoir des conséquences à long terme, une fois les enfants devenus adultes. Soutenir le revenu des parents et investir dans l'accès à des services de qualité (santé,*

¹²¹ Guio, A.-C. (2022), Présentation des chiffres et constats sur la précarité infantile, Colloque intersectoriel organisé par la Fondation Roi Baudouin sur la précarité infantile le 16 novembre 2022, https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecured&u=0&g=0&hash=6296efe24f2aa538ad6bff192cf792fff56e80d9&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/articles/Documents-articles/16.11.22_Colloque_Precarite_infantile_PPTpublic.pdf.

¹²² Guio, A.-C., Marlier, E., Vandenbroucke, F. and Verbunt, P. (2022), Differences in Child Deprivation across Europe: The Role of In-Cash and In-Kind Transfers, Child Indicators Research, June.

¹²³ Nevejan H., Van Camp G., Vandellannoote D. (2021). Réformes régionales des allocations familiales – Une analyse d'impact avec le modèle de micro-simulation EXPEDITION. Bureau du Plan. Working Paper 04-21.

éducation, accueil de la petite enfance...) sont les leviers les plus efficaces pour lutter contre les conséquences de la déprivation, à court terme et à long terme »¹²⁴.

De son côté, le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, dans son dernier Rapport d'activité 2021-2022, tire la sonnette d'alarme sur la gravité de la situation en matière de droits de l'enfant dans notre pays, et insiste sur les urgences à agir « *pour construire la société dans laquelle nos enfants pourront se développer jusqu'à devenir des adultes citoyens responsables actifs et engagés, assurés d'avoir une vie digne dans le respect de leurs droits fondamentaux* »¹²⁵.

Parmi les axes d'action prioritaire, il attire l'attention sur l'accueil des plus petits, depuis les aides aux jeunes parents jusqu'à leur prise en charge en collectivité¹²⁶, en passant par les préoccupations préventives et sanitaires. « *Tous les enfants devraient avoir accès, sans condition de richesse ou de relations, aux richesses qu'offrent les milieux d'accueil : l'épanouissement dans un lieu de vie sécurisé, l'acquisition d'une aisance psychomotrice, un bain linguistique dans la langue de la future scolarité, la découverte de la multi-culturalité, l'accompagnement bienveillant dans les premiers apprentissages cognitifs* » (De Vos, B., *op. cit.*, p. 100).

D'autres situations extrêmement préoccupantes sont évoquées qui nécessitent d'augmenter les efforts consentis, parmi lesquelles l'urgence de réserver un accueil décent, conforme à nos valeurs, aux enfants migrants, seuls ou en famille. Une prise en considération cohérente de ces mineurs ne peut faire l'économie d'une approche holistique intégrée (cf. section 4.11).

4.10. EMPLOI

4.10.1 Emploi intérieur et taux d'emploi

4.10.1.1 Emploi intérieur

La forte progression de l'emploi intérieur observée en 2021 (+1,9% ou +24 800 personnes selon les données les plus récentes des comptes régionaux¹²⁷) s'est poursuivie en 2022 (+1,9% ou +25 000 personnes, estimations provisoires) grâce au regain de croissance de l'emploi salarié (+2%).

Si la branche d'activité des « autres services marchands » a le plus contribué à la croissance de l'emploi, le rythme des créations nettes d'emplois (+2,6% soit +7 891 emplois) s'est essouffé par rapport à 2021 (+4,3%). En revanche, elles se sont accélérées dans deux branches d'activité parmi les plus affectées par les mesures de distanciation sociale encore en vigueur en 2021, celle du « commerce et horeca » (+3,1% contre +1,0% en 2021) et celle de la « santé et action sociale » (+2,1% contre +1,6% en 2021). La dynamique dans la construction est, quant à elle, demeurée aussi vive qu'en 2021 (+2,4% en 2021 et en 2022).

Au sein de l'emploi intérieur, la croissance de l'emploi indépendant devrait avoir été moins élevée en 2022 (+1,2%) qu'en 2021 (+2,0%) tandis que l'emploi salarié serait resté très dynamique (+1,9% en 2021 et +2,0% en 2022).

¹²⁴ Fondation Roi Baudouin (2022), *La déprivation matérielle des enfants en Belgique : que sait-on ?*, Communiqué de presse, Justice sociale et pauvreté, 7 novembre – Disponible : <https://kbs-frb.be/fr/la-deprivation-materielle-des-enfants-en-belgique-que-sait-on?text=Les%20derni%C3%A8res%20donn%C3%A9es%20relatives%20%C3%A0,un%20sur%20dix%20en%20Flandre>.

¹²⁵ Le Délégué général de la Communauté française aux Droits de l'enfant, Rapports d'activités 2021-2022, p. 97.

¹²⁶ À ce propos, il est utile de préciser que le taux de couverture en crèche est encore très faible en Wallonie : seulement 37%. (voir : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/accueil-prescolaire-taux-de-couverture/>).

¹²⁷ Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>.

Tableau 5 : Résultats de la projection régionale du marché du travail (Perspectives économiques régionales 2023-2028)

En moyenne annuelle	2021	2022	2023	2024	2028
En milliers de personnes					
Population active occupée	1 481,2	1 508,7	1 520,7	1 533,0	1 575,8
Emploi intérieur	1 324,4	1 349,5	1 360,1	1 371,0	1 408,7
Solde frontalier	34,8	35,8	36,1	36,5	38,1
Solde des navettes interrégionales	122,0	123,5	124,4	125,5	129,1
Demandeurs d'emploi	201,9	206,5	217,1	213,8	211,4
En %					
Taux de chômage (concept administratif BfP)	12,0	12,0	12,5	12,2	11,8
Taux d'emploi BIT des 20-64 ans	65,2	65,7	66,1	66,7	68,1
Évolution	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2028
Différence en milliers de personnes					
Population active occupée	27,9	27,5	12,0	12,3	42,8
Emploi intérieur	24,8	25,1	10,6	10,9	37,7
Solde frontalier	1,5	1,0	0,3	0,4	1,6
Solde des navettes interrégionales	1,6	1,5	0,9	1,1	3,6
Demandeurs d'emploi	-7,9	4,6	10,6	-3,3	-2,4
Différence en points de pourcentage (pp)					
Taux de chômage (concept administratif)	-0,6	0,0	0,5	-0,3	-0,4
Taux d'emploi BIT des 20-64 ans	0,6	0,5	0,4	0,6	1,4
Taux de croissance en %	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2028 (annuel moyen)
Population active occupée	1,9%	1,9%	0,8%	0,8%	0,7%
Emploi intérieur	1,9%	1,9%	0,8%	0,8%	0,7%
Solde frontalier	4,5%	2,9%	0,8%	1,1%	1,1%
Solde des navettes interrégionales	1,3%	1,2%	0,7%	0,9%	0,7%
Demandeurs d'emploi	-3,8%	2,3%	5,1%	-1,5%	-0,3%

Source : Bureau fédéral du Plan, Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2023), Perspectives économiques régionales 2023-2028, juillet 2023.

Le scénario le plus probable pour 2023 et 2024, construit dans le cadre des Perspectives économiques régionales 2023-2028, indique que les créations nettes d'emplois devraient nettement ralentir en 2023, sous l'effet du ralentissement conjoncturel et de la poursuite de la hausse de la durée moyenne du travail. La croissance de l'emploi intérieur atteindrait ainsi +0,8% en Wallonie (+10 650 emplois), rythme qui se maintiendrait en 2024.

De 2025 à 2028, dans un contexte de croissance économique légèrement affaiblie par rapport à 2024 et d'une augmentation des salaires réels qui dépasse celle des observations récentes et pèse sur l'intensité en emploi de la croissance économique, la progression de l'emploi intérieur fléchirait très légèrement, mais demeurerait assez stable (+0,7% en moyenne par an).

Les secteurs de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » continuent à être les plus gros contributeurs à la croissance de l'emploi wallon (respectivement +2,1% et +2,6% en 2023, +1,4% et +1,5% en 2024 et, en moyenne, +1,9% et +1,5% par an pour la période 2025-2028).

4.10.1.2. Population active occupée

L'évolution de l'emploi intérieur régional, couplée à celle du solde des navetteurs et des travailleurs frontaliers, permet de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.

L'écart de croissance positif entre la population active occupée wallonne et l'emploi intérieur wallon observé en 2018-2019 a pratiquement disparu en 2020 (croissance de -0,09% contre -0,11%), parce que le solde wallon des travailleurs frontaliers a stagné cette année-là et parce que la croissance des navettes sortantes vers la Flandre s'est arrêtée. Même si le solde de travailleurs frontaliers et les navettes à destination de la Flandre ont à nouveau sensiblement augmenté en 2021-2022, la croissance de la population active occupée wallonne est restée à peine supérieure (2021 : croissance de 1,92% contre 1,91%), voire inférieure (2022 : croissance de 1,86% contre 1,89%) à celle de l'emploi intérieur. Cela s'explique, pour les deux années, par la contribution plus faible que le marché du travail bruxellois a fournie à la croissance de la population active occupée wallonne : en 2021, parce que la reprise de l'emploi intérieur bruxellois a été sensiblement moins soutenue qu'ailleurs ; en 2022, parce que le flux des travailleurs wallons à destination de Bruxelles a à peine suivi l'accélération de la croissance bruxelloise.

Le solde wallon des navetteurs et des travailleurs frontaliers augmente au cours de la période 2023-2028 (+1 300 personnes par an, pour atteindre 167 200 personnes en 2028). Cela s'explique surtout par la progression du solde des navetteurs avec la Flandre, alors que le solde des navetteurs avec Bruxelles fléchit légèrement et que le solde des travailleurs frontaliers continue d'augmenter légèrement (+400 personnes par an). Par conséquent, la croissance de la population active occupée wallonne (+0,73% par an en moyenne) reste similaire à celle de l'emploi intérieur (+0,72% par an).

4.10.1.3. Taux d'emploi

Le taux d'emploi wallon s'est stabilisé en 2020, mais a ensuite nettement augmenté en 2021, et sa progression a quasiment été identique en 2022, en dépit de la forte accélération de la croissance de la population d'âge actif suite à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

Pour 2023, selon les projections réalisées sur la base du modèle HERMREG, la croissance de la population d'âge actif continue d'être soutenue par l'afflux des réfugiés, tandis que la croissance de la population active occupée s'affaiblit fortement, dans un contexte où le mouvement de rattrapage économique post-Covid-19 est achevé et où la crise énergétique a provoqué un ralentissement conjoncturel. Le taux d'emploi augmente dès lors nettement moins (+0,4 pp entre 2022 et 2023). À partir de 2024, selon les perspectives les plus récentes, la croissance de la population d'âge actif devient

négative et la croissance de la population active occupée continue à croître au même rythme, entraînant mécaniquement une croissance du taux d'emploi plus importante (+0,6 pp). Ensuite, le ralentissement de la population active occupée (+0,7% en moyenne sur la période 2024-2028) entraîne un ralentissement de la croissance du taux d'emploi, même si la population d'âge actif continue à diminuer en raison de la contribution négative du solde naturel qui n'est plus compensée par la contribution positive des migrations internationale et interne (principalement en provenance de Bruxelles).

4.10.2 Écart de taux d'emploi suivant le niveau de formation

En 2022, en Wallonie, les taux d'emploi des 25-64 ans étaient respectivement de 85,4% pour les personnes hautement diplômées, 67,2% pour les personnes moyennement diplômées et 42,5% pour les personnes faiblement diplômées (EFT).

Par rapport à 2021, le taux d'emploi des 25-64 ans les moins diplômés s'est accru plus vite (+2,9 pp) que celui des titulaires d'un diplôme du supérieur (+0,1 pp), de sorte que la tendance à l'augmentation de l'écart relatif entre ces deux taux d'emploi semble s'être retournée en 2022, même si les écarts restent très importants.

S'agit-il d'un retournement de tendance durable ? La numérisation qui désavantageait principalement les emplois peu qualifiés touche-t-elle maintenant plutôt des emplois qualifiés, et dans quelle mesure ? Les politiques de soutien à la mise à l'emploi de travailleurs peu diplômés ont-elles permis d'amorcer ce retournement ? Le développement de secteurs nécessitant des compétences plus avancées est-il en train de se ralentir au profit de secteurs demandant de la main-d'œuvre moins qualifiée ?

Le Conseil supérieur de l'emploi, dans son dernier *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions* (2023), souligne que les pénuries de travailleurs qualifiés sont un goulot d'étranglement important pour de nombreuses entreprises en Belgique (CSE, 2023, p. 61). Le nombre de postes vacants a sensiblement augmenté ces dernières années (cf. section 4.10.3).

Dans ce même rapport, on peut lire que « *L'inadéquation entre les compétences requises et celles des candidats est une pierre d'achoppement importante. Au fil des décennies, une part croissante de la population a obtenu un diplôme des enseignements secondaire et supérieur, et le pourcentage de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation a globalement reculé. Cela a, de manière générale, des effets positifs sur l'activité, la productivité et les revenus. Cette hausse du niveau d'éducation ne permet toutefois pas de résoudre toutes les pénuries puisque la majorité des fonctions critiques ne nécessitent pas de diplôme de l'enseignement supérieur. L'orientation des étudiants dans l'enseignement secondaire est tout aussi cruciale pour combler une majeure partie des pénuries. La préférence pour des études de type académique et l'attrait moindre pour l'enseignement technique ou professionnel a généré un décalage entre offre et demande de travail sur certains segments. Par exemple, de nombreuses qualifications dans les transports, la construction, l'industrie manufacturière ou les services aux personnes et à la collectivité ne sont, pour la plupart, pas liées à l'enseignement supérieur. Elles concernent au moins une offre d'emploi sur deux dans les fonctions critiques en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Des professions telles que chauffeur et chauffeuse de poids lourds, technicien et technicienne de maintenance, électricien et électricienne, carreleur et carreleuse ou aide-ménager et aide-ménagère sont ainsi surreprésentées dans les fonctions critiques des trois régions* » (CSE, 2023, p 11).

4.10.3 Pénuries et compétences sur le marché du travail

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle sur les postes vacants réalisée par Statbel, le taux d'emplois vacants en Wallonie est passé de 3,5% à 3,8% entre 2021 et 2022¹²⁸. Cette hausse s'observe pour les postes fixes, propres à l'entreprise (3,2% en 2021 et 3,4% en 2022) alors que les postes intérimaires voient leur taux de vacance diminuer (de 15,1% en 2021 à 14,6% en 2022). Le taux d'emplois vacants pour les postes intérimaires est plus de quatre fois supérieur à celui des postes fixes. Cela s'explique par le *turnover* important qu'implique ce type d'emploi et par le passage fréquent par le statut d'intérimaire avant l'engagement fixe d'un travailleur.

En 2022, les secteurs, qui en Wallonie comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (6 270), de l'industrie manufacturière (5 174), de l'administration publique (4 615), du commerce, réparations d'automobiles et de motocycles (4 169), de l'enseignement (3 668) et de la construction (3 251)¹²⁹.

Les services régionaux de l'emploi dressent chaque année une liste des « fonctions critiques » pour lesquelles les candidats sont rares, ou le délai de recrutement long. Les listes de 2022 ont été élargies par rapport à 2021, ce qui reflète des tensions croissantes sur le marché du travail. En Wallonie, 141 métiers figuraient sur la liste du Forem en 2022, contre 126 l'année précédente. 37 d'entre eux comptent plus d'un tiers de travailleurs âgés de plus de 50 ans, ce qui suggère que les tensions pourraient s'intensifier dans les années à venir. En particulier, le secteur de la « santé humaine et de l'action sociale » fait face à des pénuries de main-d'œuvre importante et l'âge est un facteur aggravant. Le secteur de l'enseignement, tant secondaire que primaire, est également caractérisé par des pénuries importantes. D'autres secteurs impactés en Wallonie sont le transport, l'hébergement et la restauration, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et l'information et la communication. Une large part des pénuries a un caractère structurel.

Selon le Conseil supérieur de l'emploi, « *les causes de ces pénuries sont diverses et peuvent se renforcer l'une l'autre. L'origine de la forte représentation de postes vacants peut ainsi se situer à la fois au niveau de l'offre de travail, de la demande de travail et des conditions économiques*¹³⁰. Il est difficile d'évaluer l'importance relative des différents facteurs. De plus, dans de nombreux cas, les spécificités sectorielles ou géographiques exercent une influence importante. À titre d'exemple, le secteur de la santé combine des conditions de travail difficiles, un déficit de qualifications et de compétences spécifiques et une part importante du personnel actuel âgé de plus de 60 ans » (CSE, 2023, p. 66-67).

Des conditions de travail difficiles et inadaptées par rapport aux qualifications et aux attentes des travailleurs peuvent être des facteurs explicatifs de pénuries.

Selon le Baromètre « Confiance & Bien-être » 2022 de Solidararis¹³¹, le nombre de personnes interrogées qui estiment que leur travail constitue une source de bien-être diminue tendanciellement au cours des huit dernières années (43% en 2022 contre 62% en 2015, soit -19 pp). De même, le pourcentage de personnes qui estiment qu'actuellement, leur travail est à la hauteur de leurs qualifications diminue de 11 pp entre 2015 et 2022 (63% en 2022 contre 74% en 2015). Un peu plus de deux

¹²⁸ Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois salariés (occupés et vacants). Pour plus d'informations, consulter la fiche statistique « Les emplois vacants en Wallonie », disponible sur : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emplois-vacants-wallonie/>.

¹²⁹ Le taux d'emplois vacants par secteur mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur. Il rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur.

¹³⁰ Une liste non exhaustive des causes est reprise dans le rapport du Conseil supérieur de l'emploi (2023), page 67.

¹³¹ Enquête annuelle menée auprès de plus de 1 000 Wallons et Bruxellois affiliés à Solidararis. Cette enquête balaie plusieurs thématiques, parmi lesquelles les conditions de travail. Résultats disponibles sur : <https://www.institut-solidaris.be/index.php/barometre-confiance-bien-etre-2022/>.

personnes sur cinq se sentent dépassées par ce qu'on attend d'elles et une personne sur deux dit avoir un rythme de travail vraiment élevé.

De son côté, le CSE (2023, *op. cit.*) montre qu'une large part des pénuries de travailleurs sont liées à l'orientation scolaire. Ainsi, de nombreux diplômes de l'enseignement professionnel sont associés à des métiers en pénurie. « *De manière générale, la composition de la population de diplômés de l'enseignement professionnel semble plus en phase avec celle des offres d'emploi des professions en pénurie. Néanmoins, le volume d'étudiants sortant de ces filières est sensiblement moindre. De manière paradoxale, à certains égards, amener davantage d'étudiants dans l'enseignement supérieur, si la répartition des domaines d'études devait rester inchangée, pourrait accroître les pénuries sur le marché du travail* » (CSE, 2023, p. 76).

Au niveau de l'enseignement supérieur aussi, l'employabilité dépend de l'orientation. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, un quart sont employés dans le domaine de la santé et du bien-être. Dans ce domaine, certaines filières, telles que les soins infirmiers, la médecine ou les soins de rééducation, sont surreprésentées en Belgique. Ces professions étant en forte demande, on pourrait penser que les tensions sont amenées à se réduire. Or, ces domaines d'études ont un nombre de places limité dans certains pays voisins, ce qui implique que de nombreux étudiants ne sont pas originaires de Belgique. Ces étudiants retournent souvent dans leur pays d'origine (Conseil supérieur de l'emploi, 2023, p. 77).

Certaines filières porteuses comme les STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) attirent peu d'étudiants. Selon l'OCDE (2020), la Belgique est l'un des pays où l'attractivité des études dans les STEM est la plus basse, notamment parce que l'avantage salarial que confèrent ces filières y est faible comparativement à d'autres pays de l'UE. Dans un contexte où les STEM sont considérés comme centraux pour les entreprises, le manque d'intérêt pour ces domaines aboutit à une inadéquation entre l'offre et la demande de travail sur de nombreux segments (Conseil supérieur de l'emploi, 2020, p. 78-79).

Dans un contexte d'essoufflement des créations d'emplois, d'intensification des pénuries et de sous-utilisation de trop nombreux talents sur le marché du travail, le Conseil supérieur de l'emploi recommande le déploiement d'une culture d'apprentissage au sein des entreprises et l'instauration d'un cadre favorable à l'acquisition de nouvelles compétences ; des investissements dans des formations qui répondent aux offres d'emploi plus difficilement pourvues ; la mise en place d'incitants financiers pour les demandeurs d'emploi ; un élargissement des listes de professions en pénurie ouvertes à l'immigration économique assorti d'une accélération et d'une simplification des démarches administratives associées.

Pour le sociologue spécialiste des politiques publiques en matière d'emploi et de formation, Jean-François Orianne (ULiège), le problème des pénuries n'est pas une réalité en soi. « *L'emploi en pénurie (40 000 postes vacants) est un concept inventé pour masquer la réalité de la pénurie structurelle d'emplois (225 000 chômeurs) [...] Cette vision découle du paradigme monétariste, dominant dans l'Union européenne, qui implique que le chômage devienne une solution pour lutter contre l'inflation* »¹³².

¹³² Di Prima, C. (2023), Un sociologue du travail : « Le concept d'emploi en pénurie est une invention politique », Interview avec Jean-François Orianne, l'Écho 25 septembre 2023.

4.10.4. Écart de taux d'emploi et insertion sur le marché du travail selon l'origine ethnique

En 2022, le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans, nées en dehors de l'UE27 et résidant en Wallonie, est de 53,2%¹³³ alors que le taux d'emploi des personnes nées en Belgique s'élève à 67,5% et celui des immigrés européens à 64,4%.

En ce qui concerne la répartition selon le genre, le taux d'emploi des hommes nés hors UE27 et résidant en Wallonie s'élève à 62,2% et celui des femmes à 44,3%. Ces taux sont nettement plus faibles que ceux des immigrés EU27 résidant en Wallonie (respectivement 69,7% pour les hommes et 60,4% pour les femmes) et des résidents natifs (respectivement 70,5% pour les hommes et 64,4% pour les femmes).

En 2021, Statbel a développé une nouvelle variable contextuelle démographique « nationalité d'origine »¹³⁴ basée sur les données de nationalité tirées du Registre national. Cette nouvelle variable tient compte non seulement de la nationalité actuelle de la personne, mais aussi de la première nationalité enregistrée, ainsi que de la première nationalité enregistrée des deux parents. Ces nouvelles informations ont pu être couplées à l'Enquête sur les forces de travail à partir de 2003, ce qui constitue une riche source d'informations sur l'évolution sur le marché du travail de groupes d'origine différente sur une période de 20 ans.

Une analyse exploratoire et descriptive des données de l'enquête EFT 2022, réalisée par Statbel¹³⁵, permet, pour la première fois, d'examiner la diversité de la situation sur le marché du travail de huit groupes d'origine différente.

Cette analyse indique que, si tous les groupes d'origine différente enregistrent des progrès notables en termes de taux d'emploi au cours des 20 dernières années, de grandes différences subsistent entre les positions des différents groupes. Globalement, la situation sur le marché du travail des personnes originaires de l'UE est beaucoup plus favorable que celle des personnes originaires de pays extérieurs à l'UE. Le groupe des pays candidats à l'adhésion à l'UE, composé en grande partie de personnes dont la nationalité d'origine est turque, enregistre la plus forte augmentation du taux d'emploi de tous les groupes d'origine (+51%), ce qui réduit l'écart avec le taux d'emploi des personnes d'origine belge, tout en maintenant encore une différence de l'ordre de 17,6 pp en 2022. Le groupe d'origine des pays de l'UE13, - c'est-à-dire le groupe de pays qui ont adhéré le plus récemment à l'UE, composé principalement des personnes originaires de Roumanie, de Pologne et de Bulgarie -, occupe une position spécifique avec un taux d'emploi qui a remarquablement augmenté au cours des vingt dernières années (+34%) au point de rattraper le taux d'emploi des personnes d'origine belge depuis 2016. Le taux d'emploi des personnes originaires d'Afrique du Nord a évolué de 40,5% en 2003 à 51,3% en 2022 ; celui des personnes originaires d'Afrique subsaharienne est passé de 43,0% en 2003 à 54,3% en 2022. Une différence de l'ordre de, respectivement, 24 et 21 pp avec le taux d'emploi des personnes d'origine belge est tout de même maintenue.

Derrière ces chiffres globaux se cachent de grandes différences d'évolution entre les indicateurs des femmes et des hommes et l'écart entre les deux sexes. Dans chaque groupe d'origine, on observe une tendance à une plus grande participation des femmes au marché du travail combinée à une forte baisse du taux de chômage des femmes, ce qui a pour conséquence que le taux d'emploi des femmes augmente beaucoup plus que celui des hommes. Néanmoins, il subsiste une grande

¹³³ Chiffres Eurostat - <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser> (téléchargé le 5 octobre 2023).

¹³⁴ Pour plus d'informations sur les concepts d'« origine » et de « nationalité d'origine », veuillez consulter le site de Statbel (2023), Diversité selon l'origine en Belgique, juin - Disponible sur : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/origine> [Consulté le 5/10/2023].

¹³⁵ Statbel (2023), Situation sur le marché du travail selon la nationalité d'origine - Nouveaux résultats de l'Enquête sur les forces de travail, juin. Disponible sur : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/situation-sur-le-marche-du-travail-selon-la-nationalite-dorigine> [Consulté le 5/10/2023].

différence entre, d'une part, les groupes originaires de l'UE (Belgique, UE14 ou UE13), dans lesquels le taux d'emploi des femmes dépasse systématiquement 65% en 2022 et, d'autre part, les groupes originaires des pays candidats à l'adhésion à l'UE et d'Afrique du Nord, dans lesquels moins de 40% des femmes ont un emploi. La situation des femmes originaires d'Afrique subsaharienne est un peu différente dans la mesure où un peu plus de la moitié d'entre elles étaient occupées en 2022. L'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes y est également nettement plus faible (différence de 6,6 pp).

L'étude de Statbel examine également la répartition des groupes d'origine différente entre les secteurs d'activité, d'une part, et entre les statuts professionnels (indépendants, ouvriers, employés et fonctionnaires), d'autre part¹³⁶.

De son côté, la dernière édition du Monitoring socio-économique d'Unia (2022)¹³⁷ est également consacrée à une analyse du marché du travail selon l'origine nationale et l'historique migratoire des personnes. Il se base sur des données administratives reprises dans le *Datawarehouse marché du travail et protection sociale* de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Ces données permettent d'identifier les différences de participation sur le marché du travail entre les groupes d'origine différente ainsi que les inégalités existantes et l'ampleur de l'ethnostratification du marché du travail. Sont pris en considération dans l'analyse les impacts de variables telles que le sexe, la région, l'âge, le niveau de diplôme, le domaine d'études, la situation familiale, la mobilité entre les différentes positions et les diverses caractéristiques des travailleurs, telles que le niveau de salaire, le secteur économique dans lequel ils travaillent, leur statut de travail et le régime de travail.

Cet état des lieux couvre la période de 2008 à 2019. Il est complété par un zoom sur l'impact de la pandémie de la crise Covid-19, basé sur les données de l'Enquête sur les forces de travail. Ce Monitoring complète les informations transmises par l'étude de Statbel.

Les analyses développées dans ce rapport montrent que le changement structurel que connaît l'économie belge offre aux personnes d'origine étrangère davantage de place. « *Un marché du travail plus tendu, la désindustrialisation progressive, la diminution de l'emploi public et les glissements au sein des secteurs des services renforcent leur position relative. Même dans les secteurs caractérisés par une perte nette d'emplois, nous constatons souvent une création d'emplois qui profite aux groupes d'origine étrangère. En outre, ils accèdent progressivement à des emplois de meilleure qualité, même si ce n'est pas toujours dans la même mesure ni pour toutes les origines.* » (Unia, 2022, p. 198).

Cependant, « *la lente amélioration de la situation des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail s'effectue dans un marché du travail segmenté, divisé en deux parties, dans lequel les emplois perdus se situent dans le segment primaire, c'est-à-dire au niveau des "meilleurs" emplois*¹³⁸. Nous observons donc deux tendances parallèles : une amélioration relative de la position des personnes d'origine étrangère (avec un taux d'emploi croissant et une différence de taux d'emploi

¹³⁶ Voir <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/situation-sur-le-marche-du-travail-selon-la-nationalite-dorigine> [Consulté le 5/10/2023].

¹³⁷ UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2022), Monitoring socio-économique – Marché du travail et origine. Disponible : https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Monitoring_socio%C3%Agconomique_2022.pdf [consulté le 5/10/2023].

¹³⁸ Sur le marché du travail primaire, on trouve des emplois à temps plein, avec un contrat à durée indéterminée, plutôt dans un statut d'employé ou de fonctionnaire, dans les catégories salariales supérieures et souvent avec une structure salariale basée sur l'ancienneté, souvent aussi plutôt dans les grandes entreprises ou l'administration. On peut trouver des emplois pénibles dans ce segment, mais ils sont bien rémunérés (comme le travail de nuit et en équipes). Les emplois dans ce marché bénéficient du système de protection sociale en cas de licenciement. Il est possible de réduire temporairement les prestations de travail via le crédit-temps et l'interruption de carrière. De bonnes opportunités de formation sont offertes. Les indépendants actifs sur ce marché du travail se retrouvent plutôt dans des professions libérales ou les emplois de consultance (Unia, p. 199).

décroissante entre les personnes d'origine belge et non UE) et une perte de meilleurs emplois, principalement au profit des personnes d'origine belge. » (Unia, 2022, p. 199).

Autrement dit, la segmentation de notre marché du travail est étroitement et fortement corrélée à l'origine nationale. Dans l'ensemble, il apparaît que le segment primaire est beaucoup moins facilement accessible aux personnes d'origine étrangère et ceci s'applique à diplôme équivalent. Les personnes d'origine étrangère sont davantage surreprésentées dans les segments ou professions de moindre qualité¹³⁹.

Ceci indique une ethnostratification persistante du marché du travail qui se greffe sur cette segmentation (Unia, p. 201). Les personnes d'origine étrangère ayant le même diplôme dans le même domaine d'études que les personnes d'origine belge ont moins de chances de trouver un emploi que les personnes d'origine belge. Par ailleurs, il est constaté que les personnes d'origine belge peuvent trouver un emploi bien rémunéré avec n'importe quel diplôme. La situation est plus difficile pour les personnes d'origine non UE qui trouvent principalement des emplois bien rémunérés dans le secteur pour lequel elles ont obtenu le diplôme spécialisé. Cela dénote une discrimination structurelle qui réduit les opportunités d'emploi pour ces personnes et contribue à l'ethnostratification (Unia, p. 201).

4.10.5 Travail temporaire

Selon les données de l'Enquête sur les forces de travail de 2022, la part du travail temporaire dans l'emploi salarié wallon en 2022 était de 10,2%¹⁴⁰.

Près de huit emplois temporaires sur dix relèvent soit d'un contrat à durée déterminée (59%, soit 74 018 salariés), soit d'un contrat intérimaire (17%, soit 21 691 salariés). Parmi les autres emplois temporaires, 15% sont des contrats d'étudiant, 6% sont liés à une formation (stage, contrat d'apprentissage, etc.) et 2% concernent le travail sans contrat de travail.

La part du travail temporaire dans l'emploi salarié (ou taux de travail temporaire) est particulièrement importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (52,3% en 2022), que ce soit via un contrat à durée déterminée (19,2% contre 6,0% chez les 15 ans et plus), via un contrat d'intérimaire (5,0% contre 1,8% chez les 15 ans et plus) ou via un autre type de contrat (28,0% contre 2,4% chez les 15 ans et plus). Parmi les autres types de contrats, les contrats liés à une formation (en alternance, stage...) et les contrats « étudiants » concernent respectivement 6,1% et 21,4% de l'emploi salarié des jeunes.

Les plus âgés sont moins concernés par le travail temporaire : 3,7% de l'emploi salarié des 50 ans et plus.

Le travail temporaire est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes ; elles représentent 52,8% des salariés sous ce type de contrat, leur taux de travail temporaire est plus élevé (11,0% contre 9,4% chez les hommes). Cependant, les contrats intérimaires sont plus fréquents chez les hommes (2,0% de l'emploi salarié masculin contre 1,5% de l'emploi salarié féminin).

¹³⁹ Ce segment se compose davantage d'emplois temporaires, d'emplois à temps partiel qui n'offrent pas la possibilité d'évoluer vers un emploi à temps plein, d'emplois dans des secteurs à forte rotation et dans lesquels les conditions plus pénibles ne font pas immédiatement l'objet de compensations. On rencontre plutôt ce type d'emplois dans le statut d'ouvrier que dans le statut d'employé et bien plus rarement chez les fonctionnaires statutaires. Ces emplois conduisent à des carrières interrompues et incomplètes, qui débouchent sur des allocations de chômage moindres, voire qui ne donnent pas toujours accès au chômage. L'évolution salariale est plus faible et la constitution d'une pension difficile. Il s'agit souvent d'emplois dans des entreprises de plus petite taille, offrant moins de possibilités de crédit-temps, de formation formelle et de promotion. En cas de perte d'emploi, l'indemnité de préavis octroyée est minimale. Les indépendants actifs sur ce marché du travail sont davantage susceptibles de travailler en tant que « petits indépendants » dans un commerce de détail ou dans l'horeca, par exemple (Unia, p. 200).

¹⁴⁰ IWEPS - Chiffres Clés de la Wallonie - L023-taux_travail_temporaire. Disponible sur : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/09/L023-EMP.TEMPORAIRE-092023_full1.pdf. [Consulté le 5/10/2023].

Outils de flexibilité pour les employeurs, ces contrats fluctuent au gré des chocs économiques. Ainsi, juste après l'éclatement de la crise sanitaire, l'emploi salarié a fortement chuté dans certaines niches spécifiques, regroupant surtout des contrats de travail temporaires. Selon les données de Federgon¹⁴¹, le nombre d'heures prestées par les intérimaires a chuté de -42% en avril 2020 par rapport au niveau du même mois en 2019. Par ailleurs, une grande partie des contrats à durée déterminée arrivant à échéance en temps de confinement n'ont sans doute pas été renouvelés.

Durant la phase initiale du déconfinement, les besoins en main-d'œuvre ont d'abord été satisfaits par la remise au travail des personnes sous protection temporaire qui sont restées en emploi. Néanmoins, les employeurs ont aussi recouru en partie aux formes d'emplois plus flexibles, notamment les intérimaires.

Depuis mai 2022, l'activité a cessé de croître dans le secteur de l'intérim. En décembre 2022, Federgon constatait un recul marqué de la croissance avec -9,6% en Wallonie par rapport à décembre 2021. Malgré les taux de croissance négatifs du volume d'heures prestées, Federgon¹⁴² constate que le nombre de travailleurs intérimaires a continué d'augmenter au niveau belge. Également pour l'ensemble de la Belgique, Federgon dénombre, en 2022, 791 251 travailleurs intérimaires représentant 119 938 équivalents temps plein. Parmi ceux-ci, une croissance plus importante des étudiants jobistes (+12,1%) et des flexi-jobs¹⁴³ est observée par rapport à celle des travailleurs intérimaires uniques (+7,1%)¹⁴⁴. Les étudiants représentaient 38,3% du total des travailleurs intérimaires en 2022. Federgon constate par ailleurs un écourtement des périodes d'intérim, expliqué par le fait que les entreprises ont tendance à engager les travailleurs intérimaires plus rapidement en fixe en raison de la pénurie de main-d'œuvre.

En 2023, les derniers chiffres de Federgon (août 2023)¹⁴⁵ montrent que la tendance à la baisse du nombre d'heures d'intérim prestées observée en 2022 se poursuit en 2023. Il conviendra de rester attentif à son évolution (Tendance 2023, n°65, p. 43).

4.10.6 Taux de chômage

Entre 2021 et 2022, le taux de chômage administratif wallon a augmenté de 0,3 pp (de 12,6% en 2021 à 12,7% en 2022)¹⁴⁶. Il a ainsi dépassé de peu son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette légère hausse doit cependant s'interpréter avec prudence car elle est due en grande partie à la modification de la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 qui a entraîné une hausse significative des inscrits librement (la mise en place de l'accompagnement adapté permet à certaines catégories de demandeurs d'emploi de continuer à bénéficier de l'offre de services du Forem sans devoir se réinscrire tous les trois mois). Ces estimations officielles du taux de chômage administratif diffèrent, pour des raisons méthodologiques, de celles du Bureau fédéral du Plan (12% en 2021 et en 2022) (cf. tableau 5).

Par rapport à 2021, le taux de chômage administratif de courte durée a augmenté de 0,2 pp en 2022, reflétant la dégradation de la situation économique en deuxième partie d'année et aussi, en partie, l'inscription de réfugiés ukrainiens (CSE, 2023, p. 44). Le taux de chômage de moyenne durée a reculé

¹⁴¹ Federgon <https://federgon.be/fr/centre-de-connaissances/chiffres/> (consulté le 10/10/2023)

<https://federgon.be/fr/centre-de-connaissances/chiffres/>.

¹⁴² Federgon (2022), Rapport d'activité. Disponible sur : https://federgon.be/fileadmin/media/pdf/fr/Federgon_-_Rapport_annuel_2022.pdf

¹⁴³ Les flexi-jobs ont été instaurés pour permettre aux entreprises de recruter de la main-d'œuvre supplémentaire de manière flexible et financièrement avantageuse. Pour plus de précisions, consulter le dernier rapport du Conseil supérieur de l'Emploi (2023), p. 37.

¹⁴⁴ Chaque travailleur qui a travaillé au cours de l'année est comptabilisé exactement une fois.

¹⁴⁵ Federgon - Market Update 08/2023. https://federgon.be/fileadmin/media/pdf/market-update/Market_Update_Août_2023.pdf.

¹⁴⁶ Voir fiche statistique IWEPS « Évolution du chômage administratif ». Disponible sur : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/evolution-chomage-administratif/>.

de 0,3 pp et celui de longue durée a augmenté de 0,2 pp¹⁴⁷. La persistance de la croissance du chômage de longue durée est un point d'attention. L'accélération du taux de sortie du chômage a bénéficié aux chômeurs de moyenne durée tandis que les chômeurs de longue durée continuent de s'enliser dans le chômage, selon le principe de la file d'attente inversée. Selon cette logique, la plus souvent observée en matière de chômage, les personnes au chômage depuis moins longtemps, plus « employables », en sortent plus rapidement.

Un autre point d'attention concerne les jeunes. On observe en effet une hausse du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle, ce qui pourrait être lié au décrochage scolaire accru pendant la pandémie (CSE, 2023, p 42).

Les réfugiés ukrainiens rejoignent la population active (mesure administrative) par deux canaux : l'emploi ou l'inscription en tant que demandeurs d'emploi auprès des services régionaux de l'emploi. Dans ce dernier cas, il s'agit exclusivement de personnes qui ne peuvent pas solliciter d'allocations de chômage, mais qui, en principe, peuvent prétendre à une allocation sociale équivalente au revenu d'intégration (ERIS). L'élargissement de la population bénéficiant de services d'accompagnement sur le marché du travail par le biais de la modification de la réglementation ne concerne aussi que les personnes librement inscrites et n'ayant donc pas droit à des allocations. La combinaison de ces éléments a induit une forte augmentation de la part des personnes non indemnisées dans le chômage en 2022. En Wallonie, ce facteur se combinant avec la modification de la réglementation, la différence a été très grande : le nombre total de chômeurs y a augmenté de 4 500 personnes, mais le nombre de chômeurs indemnisés y a diminué de 6 900 personnes (Perspectives économiques régionales 2023-2028, p. 58).

En 2023, selon les projections réalisées sur la base du modèle HERMREG, la croissance de la population active ralentirait et le taux de chômage augmenterait (pour atteindre 12,5%), mais resterait pratiquement inchangé sans l'élargissement de la population des demandeurs d'emploi. En chiffres absolus, le chômage augmenterait (+10 600 personnes) tandis que le nombre de chômeurs indemnisés continuerait de baisser (-1 200 personnes) sous l'effet des deux facteurs susmentionnés.

En 2024, la croissance de la population active ralentirait encore significativement. Les effets des changements de réglementation pour les demandeurs d'emploi atteindraient leur vitesse de croisière et la contribution des réfugiés ukrainiens à la croissance deviendrait négative. Le taux de chômage wallon reculerait pour atteindre 12,2%.

La réforme des pensions entraînerait une accélération de la croissance de la population active durant les années 2025-2026 et un ralentissement durant les années 2027-2028. Le taux de chômage augmenterait légèrement en 2025 (pour atteindre 12,3%), se stabiliserait en 2026 et diminuerait durant les années 2027-2028 (-0,2 pp par an, pour atteindre 11,8% en 2028).

4.10.7 Pièges à l'emploi : un obstacle majeur à l'augmentation du taux d'emploi

Une étude réalisée par la Fédération des CPAS de Wallonie en 2022, actualisée en juillet 2023¹⁴⁸, aborde la question des pièges financiers à l'emploi pour les bénéficiaires du revenu d'intégration.

La notion de « pièges à l'emploi » renvoie aux « *situations qui empêchent l'offre et la demande de se rencontrer sur le marché du travail. Ces pièges à l'emploi peuvent concerner les personnes (chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration...) ou les employeurs. Dans le premier cas, nous parlons du manque d'incitants pour des personnes sans emploi à chercher ou à accepter un emploi. Ces*

¹⁴⁷ Voir fiche statistique « Évolution du chômage administratif en Wallonie ». Disponible sur : IWEPS <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/evolution-chomage-administratif/>.

¹⁴⁸ Castaigne, M. (2023). *Les pièges à l'emploi : quand travailler coûte. Analyse d'une remise à l'emploi pas toujours simple pour les bénéficiaires du revenu d'intégration* », Fédération des CPAS, juillet.

incitants peuvent être financiers (un revenu disponible trop peu élevé en travaillant par rapport au revenu disponible sans travailler) ou autres (partage des tâches domestiques...). Lorsque ces pièges concernent les employeurs, on fait référence aux situations qui rendent les engagements désavantageux » (Castaigne, 2023 p. 1).

L'étude se base sur deux analyses de cas. Elle compare les revenus de personnes isolées *versus* ayant un enfant à charge, lorsqu'elles sont travailleuses à temps plein au revenu minimum mensuel moyen garanti (le RMMMGM) ou lorsqu'elles sont bénéficiaires d'un revenu d'intégration (RI). Elle tient également compte des frais principaux liés à la mise à l'emploi, à savoir les frais de déplacement et les frais de garde d'enfants si d'application.

Cette étude conduit aux constats suivants :

- dans le cas d'une mise à l'emploi à temps plein d'une personne au revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMGM), qui n'était pas, avant sa mise à l'emploi, bénéficiaire du revenu d'intégration : si la personne est isolée, cet emploi, même en tenant compte de frais de déplacement, procure un avantage financier par rapport à l'allocation d'intégration. Par contre, si la personne a un enfant en bas âge à charge, la situation est nettement moins évidente. En fonction de ses frais, elle aura des fins de mois plus que compliquées malgré un emploi à temps plein. Cette personne ne pourra cependant pas prétendre à un complément via le revenu d'intégration car ses revenus nets (sans compter les frais) dépassent le montant du revenu d'intégration de sa catégorie. Certaines aides continueront à lui être octroyées telles que le supplément social pour les allocations familiales et l'intervention de santé majorée (statut BIM) ;
- dans le cas d'une mise à l'emploi à temps plein d'une personne bénéficiaire du CPAS : si cette personne a un enfant à charge et qu'elle est rémunérée au revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMGM), elle peut recevoir un complément du revenu d'intégration (RI) de 72,54 euros en plus de son salaire, en raison de l'insuffisance de ses revenus, et ce, grâce à l'intervention du mécanisme de l'exonération socioprofessionnelle (appelé « exonération ISP » ou « exonération article 35 » de la Loi DIS¹⁴⁹).

L'analyse « met en lumière un phénomène tout à fait nouveau pour les CPAS, et ce depuis 2021 : le travail à temps plein ne permet plus une émancipation systématique du CPAS. Cette situation concerne toutes les personnes mises à l'emploi au revenu minimum mensuel moyen garanti, bénéficiant avant cette mise à l'emploi, d'un revenu d'intégration au taux famille à charge, avec ou sans conjoint, et quel que soit le nombre d'enfants à leur charge » (Castaigne, 2023, p. 5).

Ce constat du rapprochement du salaire minimum (et en général des bas salaires) avec les allocations sociales souligne *de facto* la précarisation d'une partie des travailleurs, connue sous l'appellation de « travailleurs pauvres », c'est-à-dire ces travailleurs pour qui le revenu du travail n'assure plus une vie décente.

L'étude conclut sur un constat déjà dressé par d'autres statistiques et analyses : *« le travail ne protège pas nécessairement de la pauvreté. [...] Autrefois, ces compléments d'un revenu du travail concernaient toujours un emploi à temps partiel. Aujourd'hui, ce sont des travailleurs à temps plein qui*

¹⁴⁹ Selon ce mécanisme, les bénéficiaires du RI qui commencent à travailler ou qui entament ou poursuivent une formation professionnelle peuvent bénéficier, pour trois ans au total sur une période de six ans, d'une exonération partielle de leurs revenus professionnels lors du calcul du montant de leur allocation (article 35 de la Loi DIS). Ce mécanisme garantit qu'un bénéficiaire du CPAS mis à l'emploi gagnera plus qu'en ne travaillant pas. Le montant de cette exonération est à ce jour fixé à 291,63 euros/mois. C'est donc ce que le travailleur aura, au minimum, en poche en plus à la fin du mois, s'il peut bénéficier de cette mesure. En travaillant, soit le travailleur gagnera, grâce à son salaire, au minimum 292 euros de plus que l'allocation qu'il touchait, soit, si ce n'est pas le cas, le CPAS lui versera un complément (grâce à l'exonération d'une partie forfaitaire de son salaire) qui permettra qu'au final, il gagne au moins 292 euros de plus que quand il ne travaillait pas. (Castaigne, 2023, p. 2).

sont aidés par le CPAS, en raison d'une évolution trop lente des bas salaires » (Castaigne, *op. cit.*, p. 5). (cf. section 4.11).

Face à ce constat, la Fédération des CPAS insiste pour que différents axes soient privilégiés afin de favoriser l'insertion par l'emploi, tels que :

- relever le montant des bas salaires (en privilégiant une hausse du revenu minimum plutôt qu'un allègement fiscal) ;
- accorder les aides en fonction des revenus et non d'un statut (comme c'est le cas pour les allocations familiales, le statut BIM ou la plupart des aides énergie) ;
- accorder au maximum ces aides de manière automatique, pour éviter le non-recours ;
- si ces aides ne sont pas accordées de manière automatique, communiquer largement pour que les personnes concernées puissent bien en bénéficier et, en particulier, les travailleurs pauvres.

Du point de vue du Conseil supérieur de l'emploi, améliorer l'attractivité du travail implique également que la rémunération nette des travailleurs soit bien supérieure aux allocations sociales. En conséquence, il plaide pour une réforme de la (para)fiscalité du travail visant à alléger les charges qui pèsent sur les faibles revenus et, en complément de celle-ci, un renforcement du bonus à l'emploi, qui aurait un effet moteur sur leur participation (CSE, 2023, p. 20).

4.10.8 Congés thématiques

Au même titre que les régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière, les congés thématiques visent principalement à permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Ces congés thématiques existent sous quatre formes, à savoir le congé parental, le congé pour assistance médicale, le congé pour soins palliatifs et le congé pour aidants proches. Ils s'appliquent aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

En 2022, en Wallonie, 25 533 allocations ont été versées dans le cadre des congés thématiques (secteur public et privé), soit 7,3% de plus qu'en 2021. 90% de ces allocations sont octroyées pour le congé parental (22 887), soit 8% de plus que l'année précédente. Le nombre de congés thématiques sans allocation est resté identique par rapport à l'année précédente (1 387) (source : ONEM, Statistiques interactives, congés thématiques).

En 2023, en moyenne sur les sept premiers mois de l'année, le nombre d'allocations versées dans le cadre des congés thématiques a augmenté de 6,5%. Les allocations versées pour le congé parental représentent toujours 90% de l'ensemble des allocations pour congés thématiques.

Le congé parental bénéficie en grande majorité aux femmes (67%), ce qui influe fortement sur leur carrière. Ainsi, la différence de taux d'emploi entre les hommes âgés de 25 à 49 ans et les femmes de la même tranche d'âge ayant des enfants est dès lors considérable : écart de -10,9 pp avec un enfant, de -12,4 pp avec deux enfants et de -27,4 pp avec trois enfants selon les chiffres publiés par Statbel à partir des données belges de 2021¹⁵⁰. Comparativement, les femmes sans enfant ont un taux d'emploi (79,5%) un peu plus élevé que celui des hommes (79,1%).

La question du congé parental figure à l'ordre du jour du débat et des recommandations du Conseil supérieur de l'emploi dans le cadre de son dernier *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions* (2023). Selon le Conseil, l'accroissement de la participation au marché du travail

¹⁵⁰ Statbel (2023), « L'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes sans enfants entièrement comblé en 2021 », La Belgique en chiffre, 7 mars – Disponible sur : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/lecart-de-taux-demploi-entre-les-femmes-et-les-hommes-sans-enfants-entierement-comble-en#:text=C%27hez%20les%20femmes%20par%20contre,49%20ans%20ont%20un%20emploi>. [consulté le 5/10/2023].

constitue l'un des deux défis majeurs pour atteindre l'objectif d'emploi de 80% d'ici à 2030. Un des leviers potentiels est d'agir sur les freins liés à la situation familiale, au travers notamment d'un congé parental partagé ou d'un assouplissement du crédit-temps existant. « *Lorsque les deux parents travaillent, un congé parental obligatoire pourrait renforcer la propension des hommes à utiliser plus intensivement ce régime. Cela peut favoriser un rééquilibrage dans la répartition des rôles au sein du couple et encourager les femmes à participer davantage au marché du travail ou à ne pas le quitter. La perception des pères qui réduisent leur temps de travail en serait aussi modifiée et cela peut encourager les employeurs à adopter un recrutement plus neutre du point de vue du genre. Des efforts seront par ailleurs nécessaires afin de concilier plus facilement vie professionnelle et vie de famille, et ce pour les deux parents. La disponibilité de places d'accueil suffisantes, abordables et de qualité revêt une importance cruciale à cet égard. Au-delà de cela, le congé parental et le crédit-temps existants peuvent être assouplis selon une réduction du temps de travail lorsque l'emploi le permet. Les parents bénéficiant d'un congé à 1/5 pourraient par exemple se voir offrir la possibilité de choisir entre un jour de libre par semaine et une réduction du temps de travail quotidien de 20%, ce qui leur permettrait de trouver la solution qui leur convient le mieux pour concilier travail et famille* » (Conseil supérieur de l'emploi, 2023a, p. 16).

4.10.9 Incapacité de travail de longue durée (ou invalidité)

L'incapacité de travail est un des risques sociaux couverts par la Sécurité sociale fédérale. En l'occurrence, lorsqu'un travailleur du secteur privé (demandeur d'emploi, salarié ou indépendant) est dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident (à l'exception d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, couverts par un autre système), sa mutuelle lui verse une indemnité, compensant ainsi partiellement la perte de ses revenus. Lorsque l'incapacité de travail se prolonge au-delà d'une année, elle devient une invalidité.

Selon les dernières statistiques publiées par l'INAMI, au 31/12/2021¹⁵¹, en Wallonie, le nombre de personnes en invalidité toutes causes confondues s'élevait à 182 851¹⁵², ce qui représente quelque 8% de la population d'âge actif (15-64 ans).

Les incapacités de travail de plus d'un an (invalidités) en raison d'un trouble mental ont continué d'augmenter en 2021, en particulier celles pour cause de *burn-out* ou de dépression (+3,5%), même si cette augmentation s'avère moins forte qu'en 2020 (+10,5%).

Entre 2016 et 2021, en Wallonie, le nombre total de personnes en invalidité a augmenté de +22%. Si l'on considère uniquement les personnes en invalidité en raison d'une dépression ou d'un *burn-out*, ce pourcentage grimpe à +44,8%. Le *burn-out* et les dépressions sont les causes d'un quart des incapacités de longue durée.

Les femmes représentent 59% des invalidités toutes causes confondues. Lorsqu'il s'agit des invalidités pour *burn-out* ou dépression, ce pourcentage grimpe à 68% des cas. C'est aussi chez les femmes que l'on relève l'augmentation la plus forte de ces invalidités pour *burn-out* ou dépression, avec une hausse de près de 50% sur cinq ans. Cette augmentation atteint plus de 66% chez les travailleuses indépendantes.

¹⁵¹ INAMI, *Incapacité de travail de longue durée : Combien de burn-outs et de dépressions de longue durée ? Quel coût pour l'assurance indemnités ?* Disponible sur : <https://www.inami.fgov.be/fr/statistiques/indemnites/Pages/incapacite-travail-longue-duree-combien-burn-outs-depressions.aspx#:~:text=d'une%20d%C3%A9pression%20%3F-Que%20co%C3%BBt%20pour%20l'assurance%20indemnit%C3%A9s%20%3F,plus%20de%2047%20%25%20depuis%202016> [Consulté le 5/10/2023].

¹⁵² Les fonctionnaires statutaires ne sont pas repris dans ces chiffres ; ils ne sont pas couverts par le volet indemnités d'incapacité de travail de l'assurance soins de santé et indemnités (SSI).

La tranche d'âge des 50-64 ans reste la plus impactée. Mais l'augmentation la plus forte est celle des invalidités pour dépression dans la tranche d'âge des 25-39 ans chez les travailleurs indépendants (+20% en 2021, +151% sur cinq ans).

De 2016 à 2021, l'augmentation des invalidités pour *burn-out* ou dépression se retrouve dans tous les statuts professionnels, mais l'augmentation la plus importante s'observe chez les travailleurs indépendants : +59,2% pour +45,8% chez les travailleurs salariés et demandeurs d'emploi.

Une étude de Bruyneel *et al.* (2022)¹⁵³ des Mutualités Libres précise que d'autres troubles mentaux ont également connu une forte augmentation entre 2018 et 2021, à savoir : la dysthymie (dépression à long terme) (+26%), les troubles anxieux et le stress (+22%) et le malaise et la fatigue (+34%). La moitié des personnes concernées par ces troubles, lorsqu'elles sont encore en incapacité de travail au bout de sept mois, reçoivent le diagnostic de *burn-out*. L'augmentation du nombre d'entrées en *burn-out* entre 2018 et 2021 est perceptible dans tous les secteurs, mais est plus marquée dans le secteur des soins de santé et du bien-être (+102%), les hôpitaux (+98%) et le transport et la logistique (+98%)¹⁵⁴.

Selon les statistiques de l'INAMI (2021)¹⁵⁵, cette évolution peut s'expliquer par des facteurs tels que :

- le relèvement de l'âge de la pension des femmes : l'âge de la pension des femmes a été progressivement aligné sur celui des hommes et l'égalité a été atteinte en 2009. Cette mesure implique notamment que les femmes peuvent rester plus longtemps en invalidité ou entrer à un âge plus avancé en invalidité ;
- le taux de participation croissant des femmes sur le marché du travail, y compris dans les tranches d'âge plus élevées. La société évolue de plus en plus vers un modèle de ménage à double revenu, où aussi bien l'homme que la femme prennent part à la vie active. Le nombre de titulaires assujettis à l'assurance indemnité (et donc susceptibles d'entrer en incapacité de travail) augmente ;
- le vieillissement de la population. En analysant l'évolution de cette population par tranche d'âges, on constate que le nombre de personnes dans la tranche d'âge des 50-59 ans augmente, tandis qu'il tend à diminuer dans les tranches d'âges plus jeunes. Comme l'incapacité de travail est un phénomène qui croît avec l'âge, l'augmentation de personnes âgées engendre une augmentation des cas d'incapacité primaire et d'invalidité ;
- de nouvelles pathologies. Des glissements importants s'opèrent dans les pathologies qui entraînent une invalidité. Grâce notamment au progrès de la médecine, certaines maladies peuvent être correctement traitées. C'est le cas des maladies de l'appareil circulatoire. Par contre, le nombre d'invalides souffrant de troubles mentaux et de comportement et de maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif augmente considérablement.

De plus en plus d'études soulignent le lien entre stress, conditions de travail, manque d'intérêt pour le travail, d'une part, et incapacité de travail, d'autre part. L'impact de l'environnement de travail sur le retour au travail est très important. Les relations avec les collègues, la hiérarchie et l'ambiance au travail en général sont déterminantes dans la motivation d'une personne en incapacité de travail à reprendre ou non une activité à temps partiel.

¹⁵³ Bruyneel, L., Karakaya, G., Leclercq, A., (2022), « Forte augmentation du nombre de personnes en incapacité de travail suite à des problèmes de santé mentale entre 2018 et 2021 », Étude, Mutualités Libres

¹⁵⁴ Voir aussi Cardelli R, O'Dorchaí S. (2022), Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Cahier 5 Genre et santé mentale, IWEPS, 78 p.

¹⁵⁵ INAMI (2021), Statistiques sur l'invalidité des travailleurs salariés et chômeurs en 2021. Disponibles sur : <https://www.inami.fgov.be/fr/statistiques/indemnitees/2021/Pages/statistiques-invalidite.aspx>.

L'étude menée par Securex et la KU Leuven (2022)¹⁵⁶ identifie cinq caractéristiques professionnelles critiques qui expliquent 41% du risque de plaintes de *burn-out* : la charge émotionnelle, l'intensité du travail, les contraintes personnelles, l'insécurité de l'emploi et les conflits de rôles.

Une étude récente de Henry (2023)¹⁵⁷ de la Mutualité chrétienne s'intéresse aux conditions et aux aménagements du travail contribuant à la santé, au bien-être et au maintien dans l'emploi, en fin de carrière. Cette étude a testé trois hypothèses :

1. les aménagements du travail en fin de carrière contribuent-ils positivement à la santé, au bien-être au travail, et au maintien dans l'emploi ?
2. ces relations potentiellement positives sont-elles plus fortes chez les hommes ou chez les femmes, en fin de carrière ?
3. ces aménagements permettent-ils de préserver la santé, le bien-être au travail et le maintien dans l'emploi, malgré le vécu de difficultés personnelles et/ou professionnelles, en fin de carrière ?

Les résultats montrent que l'accès à des conditions de travail de qualité au niveau relationnel, motivationnel et de sécurité d'emploi et à des aménagements liés à l'espace, au temps et aux équipements de travail ont des effets particulièrement positifs sur la santé, le bien-être au travail et le maintien dans l'emploi en fin de carrière. Sur la base des résultats, diverses recommandations sont formulées afin de préserver le bien-être et la santé en fin de carrière.

L'étude de Vancorenland et Avalosse (2022)¹⁵⁸ s'intéresse pour sa part à la question de savoir si les expériences et les besoins des personnes en incapacité de travail diffèrent selon la pathologie, l'âge, le type de travail, la taille de l'entreprise, la fonction et la situation familiale. Les résultats montrent que les expériences et les besoins sont effectivement différents selon la caractéristique étudiée et peuvent être déclinées comme suit :

- la proportion de répondants qui estiment que leur situation de travail joue un rôle dans leur incapacité varie en fonction de la pathologie (la plus élevée pour le *burn-out* et la plus faible pour les blessures) et de la fonction (plus élevée pour ceux qui exercent une fonction dirigeante). Il existe de grandes différences quant aux raisons pour lesquelles le travail joue un rôle dans l'incapacité de travail, variant selon les conditions de travail au niveau relationnel, motivationnel et de sécurité d'emploi, et/ou selon l'accès à des aménagements liés à l'espace, au temps et aux équipements de travail ;
- le besoin d'adaptations ne diffère que selon la pathologie et est le plus élevé en cas de *burn-out*. Le type d'adaptation souhaité varie en fonction des six caractéristiques ;
- ce qui a aidé les répondant.es lors de leur reprise du travail ou ce qui l'a justement rendue plus difficile diffère entre toutes les caractéristiques étudiées.

Dans son dernier rapport, le Conseil supérieur de l'emploi relève que « *la maladie et l'incapacité de travail sont les raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier la non-participation au marché du travail. L'écart de taux d'emploi en Belgique entre les personnes souffrant d'un handicap professionnel et les autres est l'un des plus élevés de l'UE et le nombre de maladies de longue durée ne cesse d'augmenter.* » (Conseil supérieur de l'emploi, 2023a, p. 16). Pour y remédier, il recommande

¹⁵⁶ Securex (2022), Près de 30% des travailleurs belges courent un risque (élevé) de *burn-out* - <https://press.securex.be/press-de-30-des-travailleurs-belges-courent-un-risque-eleve-de-burn-out>.

¹⁵⁷ Henry, H. (2023). Comment améliorer le bien-être en fin de carrière ? Analyse quantitative des conditions et des aménagements du travail contribuant au bien-être en fin de carrière, Santé & Société n°6, juillet. Disponible sur : <https://cm-mc.bynder.com/m/377baff70196a927/original/Sante-Societe-n-6-bien-etre.pdf> [Consulté le 5/11/2023].

¹⁵⁸ Vancorenland, S., Avalosse, H. (2022), Les différents besoins des personnes en incapacité de travail. Comment la prévention globale peut être complétée par une approche sur mesure, Santé & Société n° 4, décembre. Disponible sur : <https://cm-mc.bynder.com/m/4f39db303487b811/original/Sante-Societe-n-4.pdf>. [Consulté le 5/10/2023].

de miser tant sur la prévention que sur la réinsertion. « *Plusieurs fonctions sont des métiers lourds et la réduction des risques qui y sont associés serait non seulement profitable à la santé des travailleurs, mais rendrait aussi ces emplois plus attractifs. Plusieurs instruments existent pour contribuer à la réinsertion des travailleurs ayant des problèmes de santé, dont les trajets de réinsertion ainsi que la possibilité de reprendre le travail à temps partiel et celle de suivre des formations. Des mesures supplémentaires peuvent être adoptées pour renforcer l'accompagnement des personnes afin de leur permettre d'en bénéficier le plus rapidement possible dès que leur santé le leur permet.* » (Conseil supérieur de l'emploi, 2023a, 16).

4.11. FOCUS SUR LA GRANDE PRÉCARITÉ ET L'URGENCE SOCIALE

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce focus qualitatif apporte un certain nombre d'informations récentes sur la précarisation de la population et la transformation du travail social en Wallonie. Si l'analyse reste généraliste, certaines thématiques sont plus étoffées cette année. Il s'agit de l'accès au logement, de l'impact des inondations de 2021, du sans-abrisme et de la dématérialisation des services¹⁵⁹, thématiques questionnant directement et fortement l'avenir de nos sociétés, les politiques à mener contre les inégalités sociales et la transformation de l'accès aux droits fondamentaux tout autant que celle du travail social.

Dix-sept entretiens approfondis ont été menés entre juin et septembre 2023 avec des représentants de l'action sociale et du monde judiciaire afin d'analyser les constats, les questionnements et les positions des acteurs. À côté de cette dimension plus subjective des représentations du monde tel qu'il évolue actuellement, l'analyse des entretiens fait émerger quelques processus de marginalisation ainsi que quelques pratiques bien concrètes du travail social et, dans une moindre mesure, du travail judiciaire. Parmi les acteurs consultés figurent le RWLP (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté), LST (Luttes Solidarités Travail), des CPAS, des SLSP, des relais sociaux, des abris de nuit, un centre régional d'intégration, un centre d'accueil pour demandeurs de la protection internationale, les ASBL Lire et Écrire et le Miroir Vagabond ainsi que quelques représentants du monde judiciaire (un juge de paix, un juge du travail et une conseillère au tribunal du travail)¹⁶⁰. Outre la diversité des acteurs du secteur social (sélectionnés selon les critères public/associatif, plus généraliste/plus spécialisé), la diversité géographique (au niveau des provinces wallonnes et du caractère urbain/rural) a orienté, dans la limite du possible, la sélection de l'échantillon des acteurs interviewés.

Encadré 4 : Liste des 17 entretiens pour le focus grande précarité et urgence sociale (été et automne 2023)

- Entretien au RWLP avec Madame Marie-Claude Chainaye, responsable de projets, et Madame Gaëlle Peters, responsable ressources agent de développement, Namur, 28/06/2023 ;
- Entretien au Centre de la Croix-Rouge Renaiss'Ans avec Monsieur Olivier Peeters, directeur, et Monsieur Olivier Lespagnard, adjoint à la coordination des centres d'accueil pour migrants, Ans, le 30/06/2023 ;
- Entretien à la Justice de paix de Seraing avec Monsieur Thierry Maes, juge de paix, Seraing, 5/07/2023 ;
- Entretien par visioconférence avec Madame Anne Delvenne, coordinatrice générale du Relais social urbain de Verviers, 10/07/2023 ;

¹⁵⁹ Nadia Okbani, Laure Camaji, Claire Magord, Dématérialisation des services publics et accès aux droits in Revue des politiques sociales et familiales 2022/4 (n°145), p. 3-10.

¹⁶⁰ Quatre personnes en situation de précarité et militantes à LST ont également été consultées.

- Entretien au CPAS d'Assesse avec Monsieur David Coppens, assistant social et Madame Gaëlle Doneux, assistante sociale, Assesse, 11/07/2023 ;
- Entretien à l'abri de nuit de Seraing, ASBL Un toit pour la Nuit, avec Monsieur Antoine Nélisse, éducateur en abri de nuit, Seraing, 13/07/2023.
- Entretien au CPAS de Charleroi, avec Monsieur Eric Dosimont, premier directeur du service social central du CPAS de Charleroi, Charleroi, 14/07/2023 ;
- Entretien à la SLSP La Famennoise avec Madame Isabelle André, directrice-gérante et Madame Béatrice Bonjean, responsable du service « location », Marche-en-Famenne, 17/07/2023 ;
- Entretien à Lire et Écrire ASBL avec Monsieur Sébastien Van Neck, responsable de projets et Madame Cécilia Locmant, responsable de campagne et de la communication à Lire et Écrire, Namur, 19/07/2023 ;
- Entretien au RWLP avec Madame Amandine Poncin, animatrice politique « logement-énergie » et chargée de projets « inondations-reconstruction » ; Madame Magali Bouchat, chargée de mission au centre de ressources et ex-accompagnatrice sociale aux Dispositifs d'accompagnement social « Inondations » (DASI) ; Madame Ludivine Bykans, chargée de mission pour le projet éducatif de l'Aide à la Jeunesse et ex-accompagnatrice sociale aux DASI ; Monsieur Maurice Charlet, chargé de suivis au n° d'urgence sociale « 1718 » pour le RWLP et ex-accompagnateur social aux DASI, Namur, 18/07/2023.
- Entretien à Luttes Solidarités Travail (LST), avec Monsieur Luc Lefèvre, coordinateur du mouvement LST, et trois militantes au sein de LST, Namur, 23/07/2023 ;
- Entretien au Relais social intercommunal du Brabant wallon, avec Madame Maëlle Dewaële, coordinatrice du Relais social, et Madame Stéphanie Seutin, coordinatrice de l'ASBL Un Tout un Cœur, accueil de jour à Louvain-la-Neuve, Wavre, 22/08/2023 ;
- Entretien à l'Abri de nuit de Liège, avec Monsieur Thierry Debroux, intervenant psychosocial, Madame Jennifer Martin, agent administratif et polyvalent, et Madame Céline Abbate, Liège, 24/08/2023 ;
- Entretien par visioconférence avec Monsieur Farid Nagui, directeur du Centre régional de Verviers pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, 28/08/2023 ;
- Entretien au Miroir Vagabond ASBL, avec Madame Elise Jacquemin, directrice, Bourdon-Hotton, 1/09/2023 ;
- Entretien à la SLSP La Sambrienne, avec Monsieur Fadel Azzouzi, directeur gérant et Monsieur David Conte, chargé des partenariats sociaux et de la communication, Charleroi, 4/09/2023.
- Entretien à la Cour du Travail de Liège – Division Liège avec Madame Hélène Rogister, conseillère à la Cour du travail, et Madame Françoise Piccinin, juge au tribunal du travail, Liège, 13/09/2022.

4.11.1. Les constats généraux

Sans surprise, le recul social généralisé relevé les années précédentes reste d'actualité en 2023. Les acteurs soulignent non seulement l'appauvrissement aggravé dans un contexte inflationniste, mais aussi la complexification des problèmes. Les personnes aidées ne présentant qu'un seul problème

à résoudre ne se rencontrent pratiquement plus *via* le dispositif d'urgence sociale 1718. Les problèmes sont généralement multiples (logement, santé, revenu, remise en ordre administrative...) et « *enkystés* » (RWLP). Les privations, y compris alimentaires, sont plus fortes, et l'anxiété des personnes plus sévère¹⁶¹. En décembre 2022, les appels au numéro d'urgence sociale 1718 ont connu une forte augmentation et, depuis lors, le nombre de demandes reste élevé alors que les années précédentes davantage de fluctuations pouvaient être observées tout au long de l'année¹⁶². Les personnes qui étaient déjà précaires sont de plus en plus précarisées (constat établi dans un abri de nuit). Selon des travailleurs sociaux de CPAS et de relais sociaux, la colère persiste au sein d'une partie de la population précarisée. La désillusion des personnes précaires face aux institutions (SLSP, CPAS, administrations communales...) s'étend parfois au secteur associatif dans les grandes villes. Les amalgames ne sont pas uniquement opérés par les personnes précaires. À Charleroi, un acteur logement souligne également la stigmatisation sociale grandissante et le mépris manifesté envers les locataires sociaux par la population locale, voire par certains services publics¹⁶³.

Les CPAS se disent à la fois surchargés, mais néanmoins amortisseurs de l'appauvrissement engendré par l'enchevêtrement de crises¹⁶⁴. Surchargés tant par le suivi des projets individualisés d'insertion sociale (PIIS) conditionnant l'octroi du RIS que par l'ensemble d'aides sociales complémentaires, qui se sont démultipliées au cours de ces dernières années. Surchargés par le renvoi *systématique* des demandes vers les CPAS, y compris des demandes provenant du secteur marchand ou de syndicats avant validation d'une demande d'allocations de chômage¹⁶⁵. Amortisseurs de l'appauvrissement parvenant tant bien que mal à répondre aux besoins de la population frappant à la porte des CPAS. En effet, les mesures régionales et fédérales ont permis d'amortir le choc, notamment celui occasionné par la crise énergétique. Dans ce contexte, le CPAS de Charleroi souligne l'arrivée d'un public relativement nouveau et nombreux, composé de travailleurs et d'allocataires sociaux, qui a sollicité la Protection régionale conjoncturelle (PRC), mesure régionale transitoire complétant la mesure fédérale relative au tarif social¹⁶⁶. Les services destinés aux personnes les plus précarisées (relais sociaux, abris de nuit) font remarquer que si le tarif social a réellement allégé les factures d'énergie, ces dernières restaient néanmoins trop élevées pour les ménages pauvres.

La plupart des acteurs rencontrés relèvent aussi que la dégradation sociale actuelle doit être replacée dans la chronologie beaucoup plus lointaine d'une société de plus en plus inégalitaire et duale. L'accroissement des inégalités sociales en Europe nécessiterait des politiques plus ambitieuses, notamment en matière de fiscalité, afin de résoudre ce problème structurel (RWLP)¹⁶⁷. Le terme de « crise » est d'ailleurs rejeté par Luttes Solidarités Travail (LST) qui considère qu'il est injurieux de se

¹⁶¹ La privation peut porter sur « le petit plaisir qu'on se fait début de mois (par exemple, manger des sushis) » ou sur l'achat de chaussures pour les enfants (RWLP).

¹⁶² Le RWLP relève aussi une nouveauté : de plus en plus d'assistants sociaux de CPAS téléphonent pour recevoir des informations. Le 1718 sert désormais aussi de centre de ressources en travail social. Par ailleurs, le RWLP joue parfois le rôle de médiateur entre des personnes éloignées des institutions et le CPAS.

¹⁶³ Par exemple, les locataires sont tenus responsables d'incivilités, tel le dépôt sauvage d'immondices, alors qu'ils paient leurs taxes comme les autres citoyens et qu'une grande partie des problèmes de propreté sont occasionnés par des personnes extérieures, non-locataires. Autre exemple : dans une grande ville, des panneaux STOP ont été placés dans un but de sensibiliser aux risques encourus par les cyclistes, mais aucun panneau n'a été prévu dans les quartiers de logements sociaux pourtant très peuplés.

¹⁶⁴¹⁶⁴ Voir CALDARINI Carlo et CHERENTI Ricardo, Les CPAS entre pressions et dépression. Résultats d'une enquête auprès de 145 CPAS bruxellois et wallons, CERIS-CPAS OCMW 1030 – OASL, octobre 2023.

¹⁶⁵ « Maintenant, dans les courriers chez ING : "Veuillez-vous adresser à votre CPAS !" », exemple cité lors du Colloque « Les CPAS entre pressions et dépression », CPAS de Namur.

¹⁶⁶ Certaines ASBL ont signalé leur déception de ne pouvoir prétendre au tarif social alors qu'elles accueillent des personnes très précarisées.

¹⁶⁷ La politique fiscale dépasse les compétences politiques wallonnes et belges. Néanmoins, le RWLP rappelle que le « bonus logement » accordé en cas de remboursement de prêt hypothécaire peut rapporter beaucoup, mais ne concerne que les propriétaires et non les locataires.

soucier de l'impact sur les pauvres de l'inflation ou de la crise sanitaire alors qu'ils vivent dans la résistance permanente contre la misère.

4.11.2. L'accès au logement locatif

De manière encore plus criante que les années précédentes, selon tous les acteurs rencontrés, l'accès au logement « financièrement accessible et de qualité suffisante » devient de plus en plus problématique. Dans le secteur privé, le montant des loyers a augmenté partout en Wallonie, en ville et en province, en milieu rural et urbain. L'indexation des loyers pratiquée par les bailleurs en 2023 est qualifiée de *consistante* par le juge de paix qui traite les conflits entre propriétaires et locataires. Même dans un ancien bassin industriel comme celui de Seraing, le juge de paix estime qu'il est extrêmement difficile de s'en sortir dans le secteur privé avec un petit revenu (même si, par ailleurs, tous les propriétaires n'ont pas indexé le loyer). Dans le secteur public, le loyer n'a jamais augmenté aussi rapidement depuis la fin de la crise sanitaire. À la Sambrienne, la plus importante SLSP de Wallonie (environ 9 600 logements), le contentieux locatif augmente depuis 2021 alors qu'il était en baisse précédemment. Cependant, cette hausse n'est pas aussi catastrophique que ce que l'on redoutait. Beaucoup d'acteurs du social rappellent que seul le logement social (et bien sûr d'urgence, de transit ou d'insertion) offre un calcul des loyers basés sur les revenus des ménages¹⁶⁸. Même le loyer d'un logement loué via une agence immobilière sociale (AIS), s'il est en dessous des prix du marché, n'est pas calculé selon ce critère de revenu. En période de crise, les SLSP, entre autres, soulignent l'importance du rôle de bouclier social, voire de refuge, joué par le logement social. Cependant, les listes d'attente et la durée d'attente tendent à s'allonger pour le logement social (41 913 candidats locataires au 01/01/2023) et le taux de rotation reste insuffisant.

Certaines SLSP constatent aussi que les candidats locataires des SLSP comptent dans leurs rangs davantage de jeunes de 18 à 25 ans, démunis et sans soutien familial¹⁶⁹, et de personnes âgées de 70 ou 80 ans, encore autonomes et ne souhaitant pas entrer en maison de repos. L'allocation loyer versée aux candidats en attente d'un logement social soulage mais ne comble pas la différence entre un loyer dans le secteur privé et le loyer d'un logement social. Certains travailleurs sociaux pointent aussi la tendance à sélectionner davantage de candidats à « revenus modestes » à côté des candidats à « revenus précaires »¹⁷⁰. Cette tendance visant tant la mixité sociale que l'équilibre budgétaire serait manifeste tant dans le logement public qu'en AIS. Faute de solution de rechange, les locataires logés dans des bâtiments insalubres préfèrent encore rester dans ces logements plutôt que de se retrouver à la rue si la commune prenait un arrêté d'insalubrité.

Les liens entre les services sociaux (d'un CPAS) et les acteurs du logement (SLSP et AIS) sont essentiels pour aiguiller les personnes à la recherche d'un logement. Parfois, l'AIS présente l'avantage de procurer du logement sur le territoire de la commune où vit le demandeur alors que le logement social attribué sur la base de points de priorité peut être situé loin de la commune d'origine. Les candidats locataires ne comprennent pas toujours ce système à points. Selon une SLSP, le cadre réglementaire wallon est dépassé car il ne permet pas aujourd'hui le transfert de locataires d'un territoire à un autre en dépit de la demande de mobilité. Si les partenariats fonctionnent bien avec les services extérieurs, ils s'avèrent plus difficiles à mettre en œuvre entre SLSP où chacun travaille dans son coin.

¹⁶⁸ Le loyer moyen en logement social s'élève à 347 euros hors charges. Dans le secteur locatif privé, selon la Fédération des agents immobiliers francophones, le loyer moyen en Wallonie s'élève à 779 euros. Le loyer a augmenté dans toutes les provinces wallonnes. FEDERIA, *Baromètre des locations - 1^{er} Semestre 2023, La hausse des loyers se poursuit en 2023, à Bruxelles comme en Wallonie*, 01/09/2023.

¹⁶⁹ Y compris des jeunes qui ont terminé leurs études et qui ne sont donc pas en décrochage scolaire.

¹⁷⁰ Les personnes interviewées ont mentionné une « nouvelle politique » attribuant 50% des logements à des personnes aux revenus modestes.

À certains endroits¹⁷¹, les AIS ne seraient pas encore suffisamment connues sur le terrain, ni par les candidats locataires potentiels ni par les propriétaires. À Charleroi, la SLSP et l'AIS sont hébergées dans le même bâtiment, ce qui facilite l'orientation de candidats locataires d'un acteur du logement à l'autre. La législation actuelle ne faciliterait pas le transfert de locataires ni entre SLSP et AIS ou d'autres types de logements à vocation sociale (logement de transit, logement supervisé...), ni même entre SLSP. Les passerelles sont jugées insuffisantes. Les demandes doivent chaque fois être réinitiales alors que la critique d'un excès bureaucratique formulée envers les institutions s'est aggravée. Cette SLSP rappelle aussi que les personnes précaires ont rarement la liberté de choix de leur lieu de vie et que l'insuffisance des passerelles la restreint davantage. Les langages et modes de fonctionnement d'accompagnement développés par les différents acteurs du logement à vocation sociale restent trop éloignés les uns des autres. Selon ce point de vue, la mise en réseau des travailleurs sociaux de ces différents acteurs gagnerait à être renforcée.

Les petits logements seraient davantage recherchés et pris d'assaut. Il en manque comme il manque également de grands logements financièrement accessibles pour les familles nombreuses et des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite. Les logements d'urgence gérés par les Dispositifs d'urgence sociale (DUS) sont parfois aussi saturés, notamment en raison des inondations et du relogement des grandes familles. Dans ce contexte de pénurie de logements, surgit une tension entre la pérennité de la solution logement et sa limitation dans le temps visant à assurer un plus grand *turnover* des locataires. Cette réflexion porte sur le logement social ou sur d'autres types de logements saturés pour les grandes familles. Un opérateur propose en effet de limiter à trois ans les baux à loyer¹⁷², durée estimée ni trop longue ni trop courte, les objectifs visant à la fois la tranquillité des familles locataires et la tournante dans les logements en faveur des familles qui en ont le plus besoin. Un autre élément, évoqué depuis plusieurs années, consiste à assouplir les règles de surpeuplement dans le logement public afin de loger davantage de familles nombreuses¹⁷³.

Outre l'augmentation des loyers, une certaine ségrégation spatiale préexistante à la crise sanitaire se renforce à certaines communes en Wallonie, notamment à Charleroi. Entre autres en raison de son offre plus importante qu'ailleurs de logements sociaux (+/- 10 000 logements), la ville attire la population appauvrie, venant parfois d'autres provinces wallonnes (notamment du Brabant wallon où le logement social et le logement via AIS sont rares), tandis que les classes sociales les plus nanties désertent le centre-ville. Les centres urbains des petites villes en zone rurale exercent également une certaine attractivité en raison non seulement de la proximité de la nature, mais aussi de celle des services et des écoles. Les maisons attirent davantage que les appartements. Dans les quartiers appauvris des villes, les acteurs du logement et les CPAS évoquent d'une part, la responsabilité des marchands de sommeil qui profitent de la pénurie de logements financièrement accessibles sans jamais rénover et, d'autre part, la détérioration des logements, le syndrome de Diogène¹⁷⁴ manifeste chez une partie des locataires, ou encore l'aggravation du *vandalisme* et des trafics de drogues. Dans les zones rurales, on signale que de plus en plus de personnes âgées ne parviennent plus à rester dans leur commune en raison de la hausse des loyers et du coût de la vie. Si des locataires âgés ont du mal à rester sur le territoire où ils ont toujours vécu, les jeunes ne parviennent plus à acheter leur logement là où ils ont grandi en raison des prix immobiliers trop élevés¹⁷⁵. En Brabant

¹⁷¹ Cette remarque provient d'une zone rurale.

¹⁷² Ces propositions émanent d'opérateurs situés dans les zones inondées en 2021.

¹⁷³ « Cette SLSP n'a pas de cinq chambres, et là on est vraiment coincés par les règles de surpeuplement. Donc, on ne peut pas mettre une famille avec huit gosses ».

¹⁷⁴ Constaté tant dans le logement public que privé, le syndrome de Diogène renvoie à des comportements individuels menant à l'insalubrité et l'encombrement extrême du logement. Il est parfois qualifié de « clochardisation à domicile ». Parmi beaucoup d'autres références, mentionnons :

<https://www.cpasforest.irisnet.be/fr/coordination-sociale/publications/syndrome-diogene-tour-dhorizon-dun-point-de-vue-scientifique-rachida-bensliman>.

¹⁷⁵ « Ils veulent être à la campagne sauf qu'un moment donné, ça ne va plus ressembler à la campagne ».

wallon, les services sociaux conseilleraient fréquemment aux personnes à faibles revenus de chercher un logement dans une autre province. Dans les zones touristiques et les campagnes wallonnes, le logement est beaucoup moins accessible qu'avant la crise sanitaire en raison de l'augmentation des achats de seconde résidence et de la transformation de logements en gîtes touristiques¹⁷⁶. Les réglementations locales ne suffisent pas à modifier cette évolution défavorable pour la population à faibles revenus et plus largement pour la population locale. L'attrait touristique d'une région impacte négativement les populations les plus précaires. Des campings où vivaient des résidents permanents sont expropriés et rachetés par des investisseurs dans le secteur touristique.

Les investissements wallons dans la rénovation des logements publics contribuent déjà à l'amélioration de la qualité de ces derniers, même si énormément reste à faire en raison de la vétusté du parc public. Les SLSP soulignent combien la rénovation de ces logements améliore le pouvoir d'achat des ménages locataires. Cependant, les investissements dans la construction de logements publics neufs ne porteront leurs fruits que dans plusieurs années. Les SLSP insistent sur l'importance de prévoir la construction sur une période plus longue que ce qui est défini actuellement, sur une période de dix ou quinze ans tant les attentes des candidats locataires et la perspective des demandes à venir sont fortes. La mise en commun entre les SLSP pour réaliser certaines tâches administratives (notamment les marchés publics) et éviter de disperser les moyens financiers est considérée par certaines SLSP comme indispensable à l'avenir pour sauvegarder le logement public et sa mission de bouclier social¹⁷⁷. Les défenseurs de cette mise en commun portent un regard critique sur le fonctionnement par appels à projets qui met les SLSP en concurrence et manque, selon eux, de vision politique à moyen et long terme, tout particulièrement dans les grandes villes qui regroupent le plus grand nombre de logements sociaux. La hausse des coûts de l'énergie et des matériaux de construction a aggravé l'endettement des SLSP déjà engagées dans la rénovation et la construction de logements, en augmentant le financement sur fonds propres. La rénovation crée de l'endettement dans le secteur public, contrairement au secteur privé, où la rénovation des logements n'implique pas d'augmenter le montant des loyers. Les locataires peuvent donc conserver leur logement après rénovation plus facilement que dans le secteur privé (en zone urbaine ou en zone rurale, les SLSP soulignent leur endettement).

De nombreux chantiers sont en cours, mais les plans de construction sont insuffisants pour répondre à la demande. Certains acteurs déplorent la diminution du parc social occasionnée par la vente de logements trop lourds à rénover. En revanche, pour pallier la lenteur des constructions jugées indispensables, le RWLP soutient la politique de rachat de bâtiments préexistants pour accroître le parc public de logements sociaux ainsi que la modification des règles d'urbanisme dans le but d'autoriser le développement de logements modulaires et de logements légers constructibles beaucoup plus rapidement que le logement traditionnel. Selon le RWLP, il est important que ces logements alternatifs restent sous contrôle public afin d'éviter l'accaparement de ce type de logements par des marchands de sommeil.

La récupération des logements inoccupés reste également un cheval de bataille de nombreux acteurs du social. Le RWLP attire l'attention sur l'importance de taxer davantage les secondes résidences, pointant la tendance actuelle de certains propriétaires de transformer leurs logements inoccupés en secondes résidences. D'autres acteurs évoquent l'absence de sanction sur le terrain à l'égard des propriétaires de logements inoccupés pour la simple raison que les propriétaires n'ont pas les moyens de financer des travaux de rénovation.

¹⁷⁶ À titre d'exemple, les logements sur la commune de Rendeux compteraient un tiers de secondes résidences, un tiers de gîtes touristiques et seulement un tiers de logements classiques (Miroir Vagabond).

¹⁷⁷ La société coopérative Domaxis rassemble une partie des SLSP wallonnes. Nous n'avons pu, dans le cadre de ce focus, approfondir cette question.

4.11.2.1. *La persistance des discriminations dans l'accès au logement*

Avant tout, il faut rappeler que les propriétaires bailleurs peuvent davantage choisir parmi les candidats locataires dans le contexte actuel où la demande de logements à loyer accessible dépasse largement l'offre. Des assistants sociaux en CPAS préparent les personnes accompagnées à un véritable « entretien d'embauche » pour accroître les chances de ces candidats locataires. Demander les fiches salariales sur une période de six mois fait également partie des pratiques qui se répandent parmi les propriétaires.

Comme les années précédentes, la réticence de propriétaires privés à louer à des personnes émarquant au CPAS reste d'actualité (même dans le cas des ménages inondés cherchant un relogement). Parfois il ne s'agit pas de réelle discrimination, mais de sélection du candidat le plus prompt à verser la garantie locative (au CPAS, la demande de garantie locative doit être validée par le conseil du CPAS ; la procédure prend donc un certain temps). La garantie locative versée au propriétaire par le CPAS stigmatise parfois les personnes aux yeux des bailleurs. L'expérience pilote menée en Province de Luxembourg de création d'un fonds social de garantie locative versée rapidement et directement au candidat-locataire (sans pour autant court-circuiter le CPAS) porterait déjà ses fruits¹⁷⁸.

Les autres types de discriminations les plus souvent évoquées concernent les familles monoparentales, les personnes étrangères (voir infra), à qui le statut de protection internationale a été accordé¹⁷⁹ et les personnes en chaise roulante¹⁸⁰. Le cumul de plusieurs discriminations (origine ethnique, condition sociale, femme seule, situation de handicap) démultiplie les difficultés d'accéder au logement. Plusieurs acteurs du social, notamment ceux qui accompagnent les personnes étrangères, rappellent que les discriminations ne sont pas conjoncturelles, mais issues de rapports de domination structurels.

4.11.2.2. *L'importance de l'accompagnement au logement*

Tous les acteurs jugent la question du logement (et de l'énergie) prépondérante¹⁸¹. Le RWLP a comptabilisé 800 appels « logement » reçus par ses représentants au sein du dispositif 1718, soit la moitié des appels¹⁸².

Le travail social est très différent et moins compartimenté dans une petite SLSP qui connaît tous ses locataires et effectue en moyenne sept ou huit attributions par mois que dans une très grande SLSP qui peut effectuer dix fois plus d'attributions. À la Sambrienne (la plus grande SLSP de Wallonie avec environ 3 600 logements), le service social complètement saturé a été supprimé au profit d'un accompagnement social transversal qui implique que chaque service de première ligne joue un rôle d'accompagnement social, y compris le service technique. Face au syndrome de Diogène (voir supra), les SLSP seraient insuffisamment outillées. Le plus souvent, la détection a lieu trop tard lorsque l'appartement est devenu insalubre et le besoin d'accompagnement social pour la personne jugé énorme. Dans cette autre SLSP située en zone rurale, les visites annuelles systématiques ont enfin repris depuis la crise sanitaire et permettent de mieux connaître la situation des familles et des

¹⁷⁸ D'autres expériences mises en œuvre selon d'autres modalités existent, notamment au CPAS de Namur.

¹⁷⁹ « Il y a des gens qu'on ne sait pas vendre, clairement ! On doit les vendre, nos personnes ! »

¹⁸⁰ « Elle a refusé parce qu'avec sa chaise, elle allait abîmer les murs. Ils sont cash, les propriétaires ! »

¹⁸¹ Voir aussi différents Memoranda publiés à l'approche des élections de 2024. Voir notamment RWLP, Un pacte logement-énergie pour les portefeuilles plats (<https://www.rwlp.be/index.php/accueil/positionnement-politique-du-rwlp/1331-un-pacte-logement-energie-pour-les-portefeuilles-plats>) ; Fédération des Maisons médicales, Mémoire 2023 (le droit logement est repris parmi les déterminants de la santé) (<https://www.maisonmedicale.org/wp-content/uploads/2023/10/memorandum-elections-2024-Federation-des-maisons-medicales.pdf>).

¹⁸² Il s'agit des appels reçus par le RWLP, qui reçoit tous les appels socialement compliqués auxquels le SPW n'est pas en mesure de répondre.

logements. Ici aussi, le nombre de cas qualifiés de syndrome de Diogène serait en augmentation. La dépression est souvent à la base de la détérioration du logement.

Selon le RWLP, l'accompagnement au logement devrait se doubler de mesures préventives pour éviter les expulsions locatives, notamment via la médiation entre propriétaires et locataires par un tiers¹⁸³. Après le moratoire sur les expulsions appliqué pendant la crise sanitaire, les CPAS et les acteurs du logement perçoivent différemment la reprise des expulsions locatives selon les endroits. Certains ne repèrent aucun changement par rapport à avant la crise de la Covid-19, d'autres signalent parfois une légère augmentation. Ce sont cependant les renoms qui sont surtout évoqués comme cause de perte du logement. À quelques endroits, un phénomène jugé nouveau est signalé, la vente de biens déjà mis en location (Assesse). En justice de paix, c'est plutôt la stabilité du phénomène qui est constatée. Plusieurs services considèrent que les CPAS sont informés beaucoup trop tardivement qu'une procédure d'expulsion est en cours. En Wallonie, ce problème était déjà signalé en 2015¹⁸⁴. Par ailleurs, les abris de nuit mentionnent l'arrivée régulière dans leur service de personnes ayant subi une expulsion illégale (meubles mis sur le trottoir et changement de barillet), supposant que les expulsions illégales sont peut-être plus fréquentes que les expulsions légales.

Du côté du logement public, la prévention des expulsions consiste à intervenir le plus rapidement possible en cas d'impayés de loyer grâce à des collaborations plus étroites avec le CPAS (constitution de la garantie locative, trêve hivernale...) et à l'envoi aux locataires de rappels de paiement par SMS et par courrier.

Pour accompagner correctement les personnes en matière de logement, des travailleurs sociaux estiment nécessaire une plus grande collaboration ou du moins davantage d'échanges avec des juristes qui pourraient utilement conseiller tant les locataires que les propriétaires qui méconnaissent le droit. Ils souhaitent aussi renforcer la collaboration entre CPAS et acteurs du logement. Le juge de paix ne demande pas autre chose dans un but préventif (éviter les expulsions, les frais judiciaires trop élevés...), mais il souligne qu'il n'y a pas de structure bien établie qui permettrait de relayer les informations et d'orienter correctement les personnes. Lorsque ce type d'échanges a lieu, il s'agit d'initiatives personnelles sur la base de l'expérience de travail. Un juge de paix apprend alors à connaître et communique directement avec l'assistant social d'une maison médicale ou d'une SLSP. Sur le terrain, des problèmes graves (insalubrité d'un logement, incapacité d'une personne à assumer seule son logement...) peuvent être détectés lors de visites à domicile. Cependant, les services sociaux d'une société de logement ou les médecins généralistes, bien placés pour détecter ce type de problèmes, estiment parfois que la détection et l'information ne font pas partie de leurs missions. Il persiste une certaine incompréhension du travail effectué par le juge de paix ainsi que des possibilités ou des limites d'action d'un service social¹⁸⁵.

Certains font remarquer que le travail social fonctionne nettement mieux lorsque les personnes concernées sont consultées et impliquées dans le travail. L'approche participative est préférable selon cette SLSP qui souligne qu'une série de projets sociaux, culturels, sportifs, festifs, sont répétés chaque année avec succès dans la mesure où ils répondent aux demandes formulées par les

¹⁸³ Plusieurs expériences de médiation existent déjà : la médiation sur le terrain par des travailleurs des DASi pour éviter le renom, celle pratiquée par le juge de paix à Marche-en-Famenne entre l'Als et ses locataires. Signalons aussi ces deux rapports récents : Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RWDH), *Démarche exploratoire en matière de prévention et de lutte contre les expulsions. Rapport final*, 2022, juin 2022.

https://rwdh.be/wp-content/uploads/2023/02/230216_RWDH-EXPULSIONS-RAPPORT_FINAL.pdf; GODART Pernelle *et al.*, *Les expulsions de logement : combien, qui et où ?*, in *Brussels Studies*, 2023 <https://doi.org/10.4000/brussels.6434>.

¹⁸⁴ Deprez Anne, Gérard Vincent, Mosty Mathieu, *Les expulsions domiciliaires en Wallonie. Premier état des lieux*, Rapport de recherche, IWEPs, 2015.

¹⁸⁵ Par exemple, la capacité de déposer une requête pour désigner un administrateur de biens qui éviterait d'expulser une personne âgée d'une maison de repos.

personnes, et préparées avec elles. L'approche participative contribuerait à amoindrir les conflits de voisinage et à créer davantage de mixité sociale.

4.11.2.3. Logement, énergie, climat, des questions transversales

Face à l'urgence climatique, tous les acteurs reconnaissent la nécessité d'isoler et de rénover le parc immobilier en Wallonie. Par contre est décrié le manque de transversalité, ou du moins son caractère tardif, entre, d'une part, la politique climatique et énergétique et, d'autre part, la politique du logement. Nombre d'acteurs reprochent en effet de ne pas avoir considéré en amont de la politique de rénovation et d'isolation des bâtiments privés, les difficultés des locataires précaires ou modestes et celles des petits propriétaires bailleurs ou occupants, surtout s'ils sont plus âgés. Ces derniers risqueraient de ne pas accéder aux prêts bancaires et donc de ne pas rénover leurs bâtiments et de les vendre à ceux qui ont les moyens financiers de la rénovation. Il n'y a pas suffisamment de garanties ni pour le petit propriétaire qui doit faire face à des investissements en rénovation lourde, ni pour le locataire précaire de pouvoir rester dans le logement après rénovation lourde si le loyer augmente. Pour certains, il aurait fallu renforcer la lutte contre les marchands de sommeil avant de prendre ce type de mesures. En soi jugée positive, l'interdiction de louer un logement avec un PEB G en 2027 ne s'accompagne pas non plus de garde-fous pour les petits propriétaires. Certains réclament plus de souplesse par rapport aux normes pour éviter l'exclusion du logement de locataires ainsi que l'exclusion de la propriété de petits propriétaires. Le recul temporel insuffisant ne permet de nouveau que de formuler l'hypothèse d'une éventuelle plus grande concentration du patrimoine immobilier et d'un accès au logement plus compliqué et plus onéreux pour les ménages précaires ou modestes. Le risque de ne pas enregistrer le bail est également signalé. La politique de rénovation s'adresse avant tout aux propriétaires en mesure de rénover alors qu'il aurait fallu d'abord considérer la manière d'intégrer les personnes les plus précaires au sein de cette politique¹⁸⁶.

L'interdiction d'indexer les loyers des logements avec un mauvais certificat PEB (F ou G), prévue jusqu'en novembre 2023, aboutit à des constats nuancés. Parfois le certificat manque, laissant les candidats locataires dans l'incertitude de leurs futures consommations d'énergie. Parfois, le loyer a été indexé en dépit d'un mauvais PEB.

L'encadrement des loyers par les pouvoirs publics fait partie des revendications du RWLP qui estime que le loyer ne devrait pas augmenter (ou pas trop) après rénovation afin de ne pas exclure les ménages à faibles revenus de ces logements de plus grande qualité. L'argument selon lequel l'augmentation du loyer est largement compensée par la réduction de la facture énergétique est mis en doute en l'absence de régulation publique.

Une autre critique à l'égard de la politique actuelle renvoie à la non-prise en compte de l'auto-rénovation, c'est-à-dire des initiatives d'isolation et de réduction des coûts de consommation d'énergie prises par les personnes précaires elles-mêmes (l'ordre des initiatives n'est pas celui exigé officiellement pour pouvoir prétendre à une prime d'isolation). La créativité des pauvres pour se chauffer, pour se débrouiller, serait dévalorisée (LST).

4.11.3 Les revenus

L'accès au logement est de plus en plus difficile également en raison de la faiblesse des revenus des personnes précaires. Alors qu'en 2022, il s'agissait encore d'une revendication essentiellement militante, l'individualisation des droits et la suppression du statut de cohabitant sont désormais jugées nécessaires par pratiquement tous les acteurs rencontrés. Ils argumentent leur position en liant revenu et accès au logement. La possibilité de partager les frais de loyer et de consommation

¹⁸⁶ Signalons l'analyse de Louis Maurin, 20/10/2023 : [Inégalités environnementales et fracture sociale : la grande confusion \(inegalites.fr\)](https://inegalites.fr).

énergétique permet d'accéder à un logement de meilleure qualité. Pour d'autres, le statut cohabitant est fondamentalement discriminatoire et décourage la solidarité entre personnes pauvres¹⁸⁷. Il discrimine tout particulièrement les femmes et les femmes étrangères.

Selon les juges du travail, les sanctions envers les « cohabitants » concerneraient davantage les femmes (des mères seules, par exemple, que l'on soupçonne de vivre avec le père des enfants). Elles rappellent également que la législation sociale rend très difficile la possibilité d'accroître son revenu pour les travailleurs et travailleuses à bas salaires. C'est par exemple à la travailleuse du secteur des titres-services qu'il revient de prouver que ses heures de travail ont diminué si elle réclame un complément de chômage. Certaines associations rappellent que l'origine de ces situations aberrantes remonte à la dérégulation de la protection des travailleurs induite dans une série de mesures de remise à l'emploi subventionné.

De nombreux dossiers de fraude aux allocations de chômage¹⁸⁸ et au droit-passerelle accordé pendant la crise sanitaire sont actuellement traités en justice du travail¹⁸⁹. Certaines entreprises ont licencié du personnel pendant la crise sanitaire et réengagé des étudiants.

Les personnes à faibles revenus ne comprennent pas toujours pourquoi certains gagnent plus et d'autres moins. Le RIS a été réévalué récemment, mais de nombreux chômeurs, malades, pensionnés ou même des travailleurs disposent d'un revenu inférieur au RIS et au seuil de pauvreté.

Pour prévenir les sanctions, outre la suppression du statut cohabitant, des pistes de solution sont avancées. L'information doit être vulgarisée et systématisée au sein des institutions. Les personnes doivent savoir préalablement si elles peuvent exercer une activité complémentaire ou cohabiter sans perdre de droits. Au niveau de l'institution judiciaire, les juges du travail soulignent le caractère social de leur juridiction où il est encore très facile de déposer une requête et où les personnes peuvent se défendre seules sans frais supplémentaires. Face au projet fédéral de centraliser l'appel en justice du travail au sein de la Cour d'appel, il serait souhaitable, pour conserver ce caractère social, de garantir le maintien de l'échevinage¹⁹⁰ et la facilité d'accès.

Déjà évoqués dans les éditions précédentes, les pièges à l'emploi et les salaires trop faibles sont davantage pointés du doigt cette année. Un bénéficiaire du RIS a droit à une série d'autres aides financières (allocations familiales majorées, tarif social pour l'énergie, parfois prise en charge de frais scolaires, sportifs ou culturels...), dont ne bénéficient pas les travailleurs faiblement rémunérés qui doivent en outre faire face aux frais de transport, de garde d'enfants... Le salaire minimum n'a pas suffisamment augmenté pour permettre un différentiel salarial satisfaisant par rapport au RIS. Les services sociaux font régulièrement allusion à des travailleuses, élevant seules leurs enfants, engagées dans le système des titres-services trop peu rémunérateur¹⁹¹, ou encore à des travailleurs dormant dans leur voiture¹⁹². Néanmoins, un travailleur sortirait plus facilement de cette forme de sans-abrisme qu'une personne sans emploi. Mais il est aussi plus facile de perdre son emploi lorsqu'on a perdu son logement, tant il est déprimant d'en arriver là alors qu'on travaille.

4.11.4 Le surendettement

Quelques acteurs (CPAS) ont mentionné la forte augmentation de dossiers de médiations de dettes. Au tribunal du travail, on s'attendait à une arrivée massive de dossiers en règlement collectif de

¹⁸⁷ Ce point de vue dénonce aussi la schizophrénie qui consiste à sanctionner des personnes qui partageraient la cuisine de leur logement, mais qui peuvent, sans problème, se rendre main dans la main au Resto du Cœur.

¹⁸⁸ La fraude aux allocations de chômage est liée à l'exercice d'une activité complémentaire non déclarée.

¹⁸⁹ Les dossiers au tribunal du travail sont traités avec un ou deux ans de décalage par rapport aux faits.

¹⁹⁰ Mode de fonctionnement recourant à la fois à des magistrats et à des juges non professionnels.

¹⁹¹ « Elle venait chercher un complément de RIS chez nous (...) elle faisait cinq heures de transport en commun tous les jours. Et elle avait deux enfants à élever ».

¹⁹² Mention de l'un ou l'autre cas de travailleurs ou travailleuses hébergées temporairement en abri de nuit.

dettes, mais, trois ans après la crise sanitaire, cette juridiction ne compte qu'un nombre modéré de ce type de dossiers. Entre autres hypothèses explicatives figure le coût du Règlement collectif de dettes (RCD) (il faut rémunérer le médiateur) ainsi qu'un plus faible recours à l'huissier par les créanciers, notamment par certaines compagnies d'assurances qui conditionnent ensuite le renouvellement des contrats d'assurance au règlement de la dette (voir infra Inondations). Or, l'intervention de l'huissier agit comme un moyen de pression. Les requêtes sont souvent introduites après le recours à l'huissier. Une autre hypothèse évoque le découragement des personnes surendettées face à l'obligation de définir un plan d'apurement synonyme d'inconfort de vie. Elles peuvent alors se tourner vers l'administration provisoire de biens, tout aussi contraignante, mais jugée plus confortable (tout est payé). Les primo-endettés sont plus stressés que ceux qui vivent depuis longtemps dans l'endettement. Par ailleurs, beaucoup de RCD auraient été révoqués, selon les assistants sociaux, parce que les personnes endettées auraient contracté de nouvelles dettes, et plus particulièrement des dettes de consommation énergétique¹⁹³. Par contre, en justice de paix, il n'y a pas pour l'instant d'indication d'un accroissement des impayés des factures de consommation d'énergie. Il faut attendre la régularisation annuelle. Les factures impayées font aussi l'objet d'appels au dispositif 1718 Urgence sociale. Des négociations avec les fournisseurs d'énergie peuvent encore être menées pour remettre les personnes en ordre et obtenir à leur profit des plans de paiement plus acceptables.

Pour les acteurs sociaux des CPAS et les acteurs judiciaires, les personnes endettées n'accordent pas toujours la priorité au paiement des factures d'énergie ou du loyer. Tant les CPAS que les juges du travail considèrent comme primordial de conscientiser, voire de former la population aux risques de l'endettement (par un cours sur la bonne gestion budgétaire et le décryptage publicitaire qui pourrait être donné dans l'enseignement secondaire, par exemple). Le RCD est curatif, mais c'est le préventif qui manque !

Mais, selon les acteurs judiciaires, la responsabilité des entreprises est aussi impliquée. Le juge de paix qui, entre autres dossiers, juge les factures d'énergie impayées, critique le manque de lisibilité de ces factures énergétiques même pour les professionnels du droit. Les juges du travail pointent du doigt certaines pratiques bancaires et commerciales trompeuses et le non-respect de la législation qui exige de contrôler la capacité de remboursement d'un emprunteur. Beaucoup de dossiers RCD parviennent en justice du travail après des regroupements de crédits qui aggravent encore l'endettement, et après l'acceptation de crédits à la consommation promus et vendus beaucoup trop facilement¹⁹⁴. Selon ce point de vue, la volonté politique manque pour réfréner la surconsommation.

Il n'y a pas non plus de volonté de diminuer les frais judiciaires pour le recouvrement de petites créances. À titre d'exemple, une indemnité de procédure qui s'élève au minimum à 112,50 euros est due à la partie adverse, même pour un impayé de quelques dizaines d'euros¹⁹⁵. Il existe pourtant des pistes pour alléger les frais de recouvrement de petites factures, telle la simplification de la procédure via un formulaire type ou la suppression d'audience.

Les catégories d'âge concernées par le RCD tendraient également à évoluer. Les personnes endettées seraient de plus en plus jeunes, dans la vingtaine, ou de plus en plus âgées, notamment des pensionnés surendettés après le veuvage en raison, non pas de surconsommation commerciale, mais d'arnaques en ligne.

¹⁹³ Au sujet du moindre recours au RCD, voir DEHON E. et JEANMART C., « Où sont les surendettés ? » Analyse du faible recours à la médiation de dettes amiable ou judiciaire en période de crise en Belgique, déc. 2022 (<https://observatoire-credit.be/storage/3437/O%C3%B9-sont-les-surendett%C3%A9s---note-d%27analyse-finale.pdf>).

¹⁹⁴ Par exemple, la vente de GSM « pour rien » conditionnée par une souscription à un abonnement.

¹⁹⁵ « Un avocat qui vient pour récupérer 30 factures d'hôpital, c'est 30 fois 112,5 euros ».

4.11.5 L'urgence sociale et le sans-abrisme

4.11.5.1 L'aide alimentaire

Depuis la crise sanitaire, la demande d'aide alimentaire a littéralement explosé un peu partout en Wallonie, moins parce que la population a faim que pour réaliser une économie sur la nourriture permettant de payer le loyer et les autres factures¹⁹⁶. La demande croît alors que la quantité de dons et d'invendus tend à diminuer en raison, notamment, de l'amélioration de la gestion des stocks des grandes surfaces. Et la mauvaise qualité de ces invendus est actuellement dénoncée par les associations d'aide alimentaire et la FdSS¹⁹⁷. La collecte des invendus est aussi plus compliquée dans les supermarchés franchisés alors que la négociation avec un groupe de la grande distribution facilitait et harmonisait la collecte des invendus. Certaines associations périssent, risquant de réduire l'offre encore plus¹⁹⁸. La demande d'aide alimentaire provient d'allocataires sociaux, mais aussi de travailleurs. Davantage de personnes sanctionnées par l'ONEM ou par le CPAS recourent à l'aide alimentaire.

Certains, telle l'association LST, dénoncent également la stigmatisation d'enfants et de familles dans des actions charitables de dons, tels ceux d'une valisette offerte par les Restos du Cœur aux enfants initiant l'école primaire. Le don d'ordinateurs aux enfants est également critiqué pour la stigmatisation des jeunes en situation de pauvreté. Selon cette position, plutôt qu'un geste charitable, il serait préférable de donner à tout le monde la même chose, et de pratiquer une fiscalité plus redistributrice. Certains parents préfèrent ne pas se manifester pour réclamer un don versé aux seuls pauvres.

Certaines nouveautés sont mentionnées par les relais sociaux : des travailleurs qui fréquentent désormais des accueils de jour jusque-là fréquentés par des personnes sans-abri ou très mal logées.

4.11.5.2 L'hébergement d'urgence et la question de l'inconditionnalité

Les dénombrements de personnes sans-abri menés à plusieurs endroits en Wallonie ont révélé l'importance du sans-abrisme caché des personnes qui ne fréquentent pas les services d'aide d'urgence et qui vivent en squat ou qui sont hébergées par un tiers¹⁹⁹. L'importance du nombre de sans-abri cachés soulignerait l'inadaptation de ces services à une partie du public sans-abri²⁰⁰. Une SLSP en zone rurale relève également l'augmentation du nombre de candidats locataires sans abri²⁰¹. En milieu urbain, certains sans-abri ne recourent plus aux abris de nuit car les services de bas seuil sont devenus trop contraignants à leurs yeux.

Même si certains refusent de fréquenter les abris de nuit, la demande en hébergement d'urgence aurait tendance à croître en Wallonie. Les hypothèses avancées renvoient au manque de logements financièrement accessibles pour les personnes à faibles revenus et aux répercussions en chaîne que ce manque génère dans les secteurs de l'hébergement, de l'hébergement d'urgence, du logement de transit ou du logement d'urgence. Faute de pouvoir accéder à un logement, certaines personnes et certaines familles doivent se tourner vers les maisons d'accueil, où la vie est communautaire et réglementée, et où la durée d'hébergement est limitée. Ces places occupées par des personnes qui recherchent un logement sans l'obtenir renforcent la saturation de l'hébergement d'urgence (du

¹⁹⁶ 300 000 personnes en Wallonie selon la FdSS. Voir FdSS, Memorandum 2024 de la Concertation Aide alimentaire. <https://www.fdss.be/fr/publication/memorandum-2024-de-la-concertation-aide-alimentaire/>.

¹⁹⁷ <https://www.fdss.be/fr/publication/le-grand-marche-des-invendus-emission-tendances-premiere-rtbf/>.

¹⁹⁸ Notamment lorsque les locaux ne répondent plus aux normes de salubrité.

¹⁹⁹ HERMANS Koen et WAGENER Martine (dir.), Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi. Rapport global 2022, FRB – KULeuven – UCLouvain-Cirtes, mars 2023 https://media.kbs-frb.be/fr/media/10526/2023_Dakenthuisloosheid_Globaalrapport_FR.

²⁰⁰ « Le bas seuil ne serait pas suffisamment bas seuil ».

²⁰¹ À Marche-en-Famenne, le nombre de candidats sans-abri est passé de 32 en 2021 à 78 en 2023.

moins à certains endroits en Wallonie)²⁰². Ces engorgements amènent certains acteurs à revendiquer plus d'ouverture en Wallonie à l'égard du logement alternatif.

Dans ce contexte, la question des critères de sélection des personnes à l'entrée de l'hébergement d'urgence se pose de manière plus criante. Le caractère de « bas seuil » et d'inconditionnalité caractérisant les services d'accueil qui offrent une aide d'urgence en réponse aux besoins primaires de se chauffer, dormir, manger, se laver... (accueil de jour, aide alimentaire, abris de nuit...) est réexaminé par la pression du nombre accru de demandeurs. L'inconditionnalité a, de toute façon, toujours été limitée par les règlements d'ordre intérieur permettant de refuser ou d'exclure certaines personnes qui arrivent en retard, qui dépassent les quotas ou qui consomment de l'alcool ou des drogues. Le contexte actuel renforce cependant la possibilité de sélectionner arbitrairement les personnes les plus *clean* ou les plus calmes. Tous ne se positionnent pas en faveur d'une sélection plus stricte. Au sein de l'hébergement d'urgence, des travailleurs sociaux défendent le maintien de l'inconditionnalité de l'accueil dans les services dits de bas seuil afin de protéger ces personnes qui ne sortiront peut-être jamais de la toxicomanie ou de l'errance. En abri de nuit, on rappelle que ce type de service constitue le tout dernier filet social avant la rue et qu'il s'apparente davantage à la charité qu'à la solidarité. Même si cela peut paraître paradoxal, cette position s'accommode parfois de la critique selon laquelle le renforcement des dispositifs d'urgence sociale rend l'urgence structurelle.

Les personnes sans-abri comptent des personnes sans papiers depuis longtemps. Cependant, ces dernières années, la saturation des services Fedasil a rendu leur situation particulièrement difficile. Des personnes migrantes à la rue dans la capitale sont arrivées en Wallonie où elles restent le plus souvent sans abri. Les personnes qualifiées de « code 207 » dans les abris de nuit ne sont pas dans l'illégalité. En attente d'une réponse à leur demande de protection internationale, elles devraient en théorie être hébergées par Fedasil, dont les services sont saturés. Elles doivent donc ester en justice dans l'espoir de condamner Fedasil qui ne les héberge pas, et de contraindre le CPAS, résidaire par définition, à leur verser une aide. Dans cette situation, ces personnes n'ont pas d'autre alternative que de s'adresser aux abris de nuit qui généralement les hébergent (mais le nombre de nuitées autorisées varie d'un endroit à l'autre). La crise de l'accueil a donc des répercussions fortes sur les services d'aide aux personnes sans-abri en Wallonie qui sont parfois saturés.

Les publics des abris de nuit et les problématiques présentées par ces publics auraient tendance à se diversifier. Les âges sont plus étalés : des usagers plus jeunes, mais, à certains endroits, des usagers plus âgés également en raison du coût élevé des séjours en maison de repos (même s'ils ont les moyens d'entrer en maison de repos, ils risquent de se retrouver presque sans argent de poche). L'hébergement des jeunes manque de solutions plus adaptées, telles que des kots pour jeunes en difficulté ou des appartements supervisés. Certains de ces jeunes ont déjà vécu en collectivité toute leur vie et ne supportent plus les contraintes imposées par une maison d'accueil. Il faut aussi leur proposer une solution d'hébergement plus rapidement pour éviter de les perdre, les jeunes vivant davantage dans l'immédiateté. La tension entre liberté et responsabilisation du jeune est manifeste.

La mobilité d'une frange des sans-abri persiste. Certains fuient momentanément la violence de Bruxelles à la recherche d'un peu de quiétude dans de petites villes wallonnes. Un abri de nuit saturé en Wallonie envoie des personnes vers l'abri de nuit d'une autre ville wallonne. Cependant, la

²⁰² Alors qu'il était encore possible d'obtenir une place en maison d'accueil en 2022, un tournant se serait opéré tout début 2023. La question de la saturation des places en maison d'accueil doit encore être éclairée par les fédérations des maisons d'accueil AMA et ARCA. Voir FARCHAKH Antoine et VANHESSSEN Christine, *L'Accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales, Rapport sectoriel wallon 2023*, juin 2023. Dans ce rapport, l'AMA ne semble pas évoquer la saturation aussi explicitement en Région wallonne qu'en Région de Bruxelles-Capitale (mais les données wallonnes portent surtout sur l'année 2021 !). Voir aussi Le Memorandum 2024 de l'ARCA qui mentionne que l'obligation de travailler dans l'urgence et les sorties vers le logement plus difficiles peuvent entraîner parmi les conséquences possibles « l'engorgement » des maisons d'accueil (https://arca-asbl.org/wp-content/uploads/2023/09/2024_ARCA_Memorandum.pdf).

mobilité n'est pas perçue uniformément. Dans certains services, on souligne au contraire que les personnes sans-abri sont très peu mobiles.

Dans les services destinés aux sans-abri, les réponses apportées à l'accueil des femmes et à la question du genre suscitent des avis nuancés. D'une part, des espaces réservés uniquement aux femmes (par exemple, un accueil de jour à Louvain-la-Neuve leur réserve une matinée par semaine) sont ouverts dans des services mixtes, mais fréquentés par une majorité d'hommes, afin de leur permettre de se poser et d'échanger entre elles sans être harcelées. De nouveaux services exclusivement réservés aux femmes sont également créés (un abri de nuit à Charleroi). Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de protéger les femmes, la tension subsiste entre la nécessité de cette protection et celle de fournir une réponse adéquate à l'accueil des hommes sans-abri, restant nettement majoritaires.

4.11.5.3. L'approche *housing first*

L'approche *housing first* est adoptée en Wallonie depuis 2019. Elle vise, sur base volontaire et moyennant un accompagnement social de longue durée, le relogement de personnes sans-abri depuis au moins deux années et présentant des problèmes de santé mentale ou d'addiction²⁰³. Les acteurs soulignent combien il est important d'aller vers les personnes entrées dans un projet *housing first* sous peine d'échec. Dans un abri de nuit, on suggère de recourir davantage à des éducateurs qu'à des assistants sociaux pour effectuer l'accompagnement au relogement qui nécessite un travail régulier sur les habitudes et les comportements quotidiens de la personne. Cette approche est innovante car en rupture avec l'approche par étape successive (hébergement d'urgence – hébergement – logement accompagné – logement ordinaire) et avérée peu efficace de la réintégration sociale des personnes sans-abri. En Wallonie, les projets *housing first* développés jusqu'à présent suscitent à la fois enthousiasme et réticence. Enthousiasme car le projet aboutit effectivement au relogement durable. Les relais sociaux sont généralement satisfaits des résultats, surtout là où le projet *housing first* est plus ancien. À Charleroi où le projet existe depuis 2013, il est attractif et la demande augmente. Il serait attractif même pour des personnes sans-abri provenant d'autres villes wallonnes, voire du nord de la France. Réticence car le logement financièrement accessible est de plus en plus rare en Wallonie, et le logement public peu développé dans notre pays et notre région en comparaison avec la Finlande, pays initiateur de cette approche et disposant d'un parc de logements sociaux très étendu²⁰⁴. Le programme *housing first* ne parvient donc pas parfaitement à incarner la sortie du sans-abrisme pour tous. Au démarrage, ce type de projet demande beaucoup de temps pour trouver les logements nécessaires. La collaboration avec les SLSP est donc essentielle²⁰⁵, mais, dans certaines villes, les services « capteurs logements » captent davantage de logements dans le secteur privé où les loyers augmentent. La nécessité d'un accompagnement social intensif et long (presque à vie selon certains) rend aussi cette approche plus complexe dans un contexte de pénurie de travailleurs sociaux (voir infra). Dans un contexte d'une demande plus importante que l'offre, les critères de sélection initiaux peuvent parfois être révisés (comme dans le secteur de l'hébergement d'urgence). En fonction du contexte, les services sociaux peuvent estimer qu'il serait préférable de reloger des primo-SDF (ou des personnes qui n'ont qu'une année en rue) ou des victimes des inondations. La durabilité du relogement peut également être revisitée lorsque la demande dépasse

²⁰³ Pour un aperçu de cette approche en Belgique, consulter le site suivant : <https://www.housingfirstbelgium.be/media/files/housing-first-belgium-resultats-fr-3.pdf>.

²⁰⁴ Kaakinen, J. (2018). *Housing First* : le modèle finlandais. *Vie sociale*, 23-24, 167-174. <https://doi.org/10.3917/vsoc.183.0167>.

²⁰⁵ À Charleroi où le programme *housing first* fonctionne bien, la SLSP a conclu une convention avec le relais social et a mis 24 logements à disposition de ce programme. Il aura fallu deux années pour déroger au système à points de priorité pour mettre 24 logements à disposition du programme *housing first* et prouver qu'on ne lèse pas d'autres catégories de publics que les personnes sans-abri. Ces logements sont répartis dans des quartiers différents afin d'éviter la stigmatisation sociale.

largement l'offre. En Brabant wallon, par exemple, il est très difficile actuellement d'initier un véritable programme *housing first* dans un contexte où le logement à vocation sociale s'avère aussi rare.

Les relais sociaux urbains et à présent intercommunaux coordonnent la plupart des projets *housing first*²⁰⁶ ainsi qu'un ensemble de services d'accompagnement des personnes très précaires ou sans-abri. Depuis la crise sanitaire, les missions de ces derniers sont en voie de transformation. En plus d'être coordinateurs de services, ils deviennent petit à petit des opérateurs « logement ». À leurs yeux, cette transformation est risquée sur le plan financier.

À côté des mesures régionales visant l'accompagnement ou le relogement des personnes sans-abri, des mesures plus répressives sont prises au niveau local contre la mendicité. Des communes remplacent les bancs par du mobilier urbain empêchant de se coucher. Elles limitent ou interdisent carrément, selon les cas, la mendicité dans les centres-villes et à proximité des commerces. De nombreuses communes wallonnes enfreignent ainsi les droits de l'homme selon le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et l'Institut fédéral des droits humains²⁰⁷.

4.11.5.4. Le travail en réseau

Le travail en réseau est essentiel dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri pour combiner l'action des services publics et associatifs et pour faire face tant à la diversification des publics sans-abri qu'à la complexification des situations de sans-abrisme. Le travail en réseau nécessite bien sûr des travailleurs sociaux en nombre suffisant, mais aussi un renfort administratif indispensable pour travailler efficacement en réseau.

Dans les relais sociaux interurbains du Brabant wallon et de la Province de Luxembourg, le travail en réseau doit couvrir un territoire beaucoup plus vaste et faire en sorte que les CPAS de plusieurs communes collaborent à un projet commun. Il s'agit donc de dépasser la dimension territoriale habituelle d'un CPAS pour mettre sur pied des services destinés aux personnes sans-abri. En Brabant wallon, il n'y a pas d'abri de nuit. L'hébergement d'urgence se développe progressivement grâce à la collaboration de trois CPAS qualifiés d'hébergeurs et disposant de logements d'urgence, de transit ou d'insertion (Ottignies-Louvain-la-Neuve, Nivelles et Wavre) et d'autres CPAS dits référents, en charge de bénéficiaires demandeurs de ce type d'hébergement. Cette forme de mutualisation des places d'hébergement repose aussi sur le secteur associatif qui dispose de places en maisons d'accueil. Cette expérience, hors cadre réglementaire pour l'instant, fait donc appel au bricolage, mais est néanmoins appelée à s'étendre dans l'avenir afin de pouvoir répondre à des demandes urgentes. En dehors de cette expérience pilote, il ne reste que les squats qui permettent d'échapper à la rue, et dans certains cas, la voiture. Les lieux où dormir dans l'espace public tendent à se réduire dans les villes. Les parkings ferment la nuit. Le mobilier urbain ne permet plus de se poser. Là où le Plan Grand Froid n'existe pas, les personnes sans-abri sont contraintes à rester dehors ou à se débrouiller, ce qui les éloigne encore un peu plus des institutions.

²⁰⁶ En dehors des relais sociaux implantés à Verviers, Liège, Namur, Charleroi, La Louvière, Mons, Tournai et plus récemment dans les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg, des Associations de promotion du logement (APL) développent également ce type de projet à Huy-Waremme, Dinant, Ath et Thuin-Philippeville. <https://morreale.wallonie.be/home/presse--actualites/communiqués-de-presse/presses/housing-first--le--logement-dabord--se-renforce-en-wallonie.html>

²⁰⁷ Voir Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale – Institut fédéral des droits humains, La réglementation de la mendicité sous l'angle des droits humains – Étude de la réglementation de la mendicité en Belgique et l'impact de l'arrêt Lacatus et de la jurisprudence du Conseil d'État, in Cahier Jurisprudence n° 3, avril 2023 <https://institutfederal-droitshumains.be/fr/publications/la-reglementation-de-la-mendicite-sous-langle-des-droits-humains> ; Service de lutte. *La réglementation de la mendicité sous l'angle des droits humains*, 16/05/2023 ; Notons que la mobilisation contre ces règlements ne date pas d'hier : cf. Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), Les réglementations anti-mendicité : cacher la pauvreté au lieu de la combattre, 18/07/2017 <https://www.rwlp.be/images/Communication-AMARglementations-anti-mendicit.pdf> ; Solidarités Nouvelles ASBL, Coup de gueule sur l'évacuation musclée des mendiants de Namur, (2017) <https://www.rwlp.be/images/SN-antimendicit.pdf>.

En Brabant wallon, la précarité des services destinés aux sans-abri semble parfois à l'image de la précarité des personnes. Un service d'accueil de jour fonctionne à Louvain-la-Neuve sans être certain de pouvoir encore payer le loyer dans les années à venir. L'image de la province riche nuit au développement du travail social avec les personnes précarisées. Le relais social souligne que la situation des personnes précarisées dans les communes riches est encore moins enviable que dans les grandes villes en raison de la faiblesse des services qui, lorsqu'ils existent, sont concentrés dans le centre de la province. Les indicateurs socio-économiques étant généralement meilleurs qu'ailleurs, les financements de projets sociaux sont moins bien acceptés par les pouvoirs publics. Par contre, l'accès au logement est pire qu'ailleurs et il est de plus en plus difficile de maintenir la population précarisée en Brabant wallon.

Une critique récurrente émanant des services destinés aux sans-abri renvoie à la prise en compte de l'échec, jugée insuffisante dans les politiques sociales. Relais sociaux, abris de nuit, accueils de jour, CPAS soulignent que les trajectoires linéaires et les réussites du premier coup sont rares. La trajectoire « abri de nuit-maison d'accueil-logement » reste prégnante en dépit des projets *housing first*, alors que de nombreux aller-retour, notamment entre abris de nuit et maisons d'accueil, sont mentionnés. La tension entre liberté individuelle de la personne sans-abri aidée et la saturation des différents services (et le manque de logements financièrement accessibles) est de nouveau explicitement abordée (voir supra). Certaines positions défendent le droit des personnes sans-abri à vivre comme elles peuvent ou comme elles veulent ; d'autres, invoquant la responsabilité individuelle de fournir des efforts pour sortir du sans-abrisme, limiteraient l'accompagnement social vers le relogement à ceux qui se montrent réellement disposés à être aidés. L'argument budgétaire de l'enveloppe fermée penche en faveur de cette seconde position. Il faut encore relever que même les tenants de la responsabilisation individuelle ne sont pas nécessairement plus intolérants ou intransigeants que les tenants de la liberté des sans-abri. En effet, ils se montrent tout aussi compréhensifs à l'égard d'une certaine consommation d'alcool ou de drogues pour supporter la dureté de la rue ou par rapport à l'accueil des animaux domestiques, véritables soutiens affectifs, dans les abris de nuit.

4.11.6. Les inondations de l'été 2021

Deux ans après les inondations de l'été 2021, la précarité subsiste dans les zones inondées (et plus particulièrement à Verviers et Pepinster) selon le relais social de Verviers, fortement impliqué depuis le début des inondations, et selon les anciens travailleurs sociaux des Dispositifs sociaux d'Accompagnement Social Inondations (DASI) qui effectuaient des maraudes dans les zones sinistrées²⁰⁸. Après les inondations, ceux qui étaient déjà précarisés auparavant le sont évidemment restés, mais beaucoup de ménages auparavant sur le fil ont basculé dans la précarité.

Deux ans après les inondations, ce n'est plus tant l'aide d'urgence, mais les questions portant sur le long terme qui préoccupent aujourd'hui les ménages sinistrés en 2021. Beaucoup d'incertitudes demeurent face à l'avenir (délimitation des zones inondables, montant des expropriations, rénovation ou revente de biens, parfois encore relogement, refus d'assurer des personnes indemnisées, perte financière pour les propriétaires en cas de faillite de l'entrepreneur qui, bien que payé, n'a pas achevé les travaux...). Même des personnes non affectées directement par les inondations peuvent être précarisées par les conséquences des inondations, notamment celles qui étaient en attente d'un logement à loyer modéré avant les inondations.

Quantitativement, les locataires sinistrés seraient plus nombreux que les propriétaires sinistrés, mais il est rappelé que ce sont les propriétaires qui reçoivent les primes et les indemnisations après une

²⁰⁸ Les DASI, mis en place par le SPW et l'AVIQ, ont fonctionné jusqu'au 30/06/2023. Ils mobilisaient 21 travailleurs sociaux de première ligne.

expropriation. En ce qui concerne les locataires, les travailleurs sociaux ont repéré plusieurs cas de restaurations trop superficielles dans des logements où l'humidité insuffisamment traitée serait rapidement réapparue, entraînant parfois des problèmes de santé parmi les ménages locataires, ou des déménagements en chaîne là où la proportion de marchands de sommeil est plus importante. Après réparation, les loyers ont parfois été indexés et ce ne sont pas toujours les mêmes locataires qui occupent le logement avant et après rénovation. D'autres locataires ont reçu un renom lorsque le propriétaire optait pour la vente de son bien. Du côté des propriétaires, les expropriations sont souvent mal vécues. Certains propriétaires ont été expropriés alors qu'ils remboursaient encore leur prêt hypothécaire. Après les inondations, plusieurs campings comportant des résidents permanents ont dû fermer pour des raisons de sécurité. Certains occupants devenus propriétaires grâce à l'achat d'un terrain bon marché ont été expropriés sans possibilité de racheter autre chose à des prix bas (abordables).

La question des assurances et de la capacité ou non d'être assuré préoccupe encore grandement des personnes qui n'ont pas la maîtrise du mode de fonctionnement des compagnies d'assurances. Par ailleurs, cet été 2023, il restait encore un certain nombre de demandes qui n'avaient pu être traitées par le Fonds de Calamités. La difficulté des démarches digitalisées pour l'envoi de documents et de photos est également relevée par les travailleurs des DASl.

La question de savoir si les assurances et le Fonds des Calamités interviendraient encore en cas de nouvelles inondations tараude les esprits. Le traumatisme des inondations persiste et certaines personnes restent très angoissées en cas de fortes pluies. La lenteur des travaux de nettoyage et de reconstruction a accentué le sentiment d'insécurité (berges pas encore nettoyées, ponts non encore réparés...). Cette lenteur s'explique en partie par la répartition des compétences, et la confusion que celle-ci génère ainsi que par le manque de transversalité entre pouvoirs communal, provincial et régional.

Les primes octroyées pour financer les déshumidificateurs et appareils de chauffage dans les logements sinistrés n'ont pu être demandées par tous ceux qui en avaient besoin, mais n'étaient pas informés en raison de leur isolement ou de leur illettrisme. De nouveau, l'importance d'adopter la démarche d'aller vers les personnes, de les accompagner dans les démarches administratives (y compris les démarches digitalisées), de vulgariser le langage administratif et juridique est réitérée face au non-recours aux services et aux droits.

Les inondations ont également fait émerger une précarité parfois invisibilisée jusque-là. Des locataires vivaient avant dans des logements insalubres mis en location par des marchands de sommeil qui se dédouanent de toute responsabilité²⁰⁹.

Le nombre de logements financièrement accessibles a encore diminué après les inondations notamment parce que des logements sociaux ont été détruits (à Verviers, mais aussi à Marche-en-Famenne, où 8% du parc ont été touchés par les inondations) et parce que le montant des loyers dans le secteur privé a eu tendance à augmenter dans les zones sinistrées et celles proches des territoires inondés davantage recherchées par les personnes sinistrées (ou encore dans les zones attractives pour les personnes en recherche d'un logement bon marché, telle la ville de Seraing). Les ménages qui avaient bénéficié d'un relogement temporaire via une SLSP arrivent au terme de leur convention d'occupation précaire (déjà renouvelée). Ils avaient été relogés en priorité, mais perdent à présent leurs points de priorité dans la liste d'attente pour un logement social. Par ailleurs, à certains

²⁰⁹ « Dans nos zones (inondées), on a eu malheureusement cette triste découverte qu'il y avait énormément de marchands de sommeil qui vivaient dans l'ombre. Et les locataires vivaient aussi un peu dans l'ombre de cette malversation » (RWLP-DASl).

endroits, les listes d'attente préexistantes aux inondations de 2021 ont stagné pendant un an et demi en raison, entre autres, de la priorité accordée aux personnes sinistrées.

D'autres conséquences lourdes pour les familles sont encore mentionnées. La perte du logement et parfois le « relogement » en caravane, chez un tiers ou dans des lieux jugés non adéquats, ont parfois entraîné le placement d'enfants par les services du SAJ. Apparemment moins dramatique, le changement d'école pour les enfants des familles relogées loin de leur commune d'origine a néanmoins créé des décrochages scolaires et la perte de liens sociaux. Le passage d'une école à discrimination positive, où la remédiation était bien organisée pour les enfants en difficulté, à une école plus réputée, mais avec moins d'encadrement pour les enfants défavorisés a parfois suscité des problèmes (notamment des activités extrascolaires payantes). Les familles elles-mêmes étaient parfois réticentes à ce type de changement d'école et donc au relogement proposé. Des maisons de jeunes détruites par les inondations ont ensuite développé des projets visant l'intégration des jeunes dans la réflexion sur la reconstruction. Cette intégration s'est révélée enrichissante dans la mesure où la représentation des priorités chez l'adulte et chez le jeune est divergente. Du côté des aînés, les inondations ont parfois accéléré leur entrée en maison de repos alors qu'ils n'y étaient absolument pas préparés et vivaient seuls de manière autonome avant les inondations.

Toutes ces difficultés et les incertitudes portant sur l'avenir entaillent la confiance envers les institutions et le pouvoir politique. Le travail social intensif est donc essentiel pour restaurer un minimum de confiance. Pour les gens qui l'ont vécu, ce n'est pas fini et un travail de mémoire gagnerait à être mené (RLWP-DASI). L'image de la procession d'Echternach (trois pas en avant, deux pas en arrière) est utilisée pour décrire la situation des personnes précarisées et des travailleurs sociaux qui ont l'impression de devoir toujours tout recommencer. Le travail social semble nécessaire également pour apaiser et freiner les discours d'amalgame et de division entre les catégories de personnes précarisées. Les sans-abri non sinistrés ne comprenaient pas pourquoi ils n'avaient pas droit à l'aide alimentaire prévue pour les personnes sinistrées. Les candidats locataires sociaux jugeaient parfois injuste que des personnes sinistrées accèdent prioritairement à un logement alors qu'elles étaient sur une liste d'attente depuis plusieurs années. Les personnes sinistrées reprochaient aux pouvoirs publics d'avoir accordé la priorité aux réfugiés ukrainiens. La rivalité pouvait même atteindre les personnes sinistrées en raison des seuils d'accès aux aides, etc. Les services qui ont accompagné les personnes sinistrées insistent aussi sur les situations très inégales entre les communes, inégales en termes budgétaires et en nombre de logements à détruire et donc de ménages à exproprier ultérieurement dans le cadre de la stratégie d'agrandissement des bassins versants pour prévenir de prochaines inondations²¹⁰. Les communes plus riches avant les inondations ont rencontré moins de problèmes que les communes plus pauvres.

4.11.7. Les personnes étrangères

Depuis deux ans, la crise de l'accueil migratoire impacte directement le sort des migrants qui ne sont pas hébergés par Fedasil ainsi que la situation des centres d'accueil situés en Wallonie. Les représentants de la Croix-Rouge soulignent qu'après aussi longtemps, il ne s'agit plus d'une crise, mais d'une politique fédérale inadéquate. Il manquait au premier trimestre 2023 environ 2 400 places en Belgique même si, par ailleurs, la qualité de l'accueil pour les personnes qui ont pu obtenir une place en centre d'accueil est de très bonne qualité au niveau européen.

Comme les années précédentes, une partie des migrants dite en transit ne souhaite pas introduire de demande de protection internationale en Belgique, mais en Grande-Bretagne.

²¹⁰ Au sujet du *Schéma stratégique multidisciplinaire pour le bassin versant de la Vesdre*, réalisé à la demande du ministre de l'Aménagement du territoire, M Borsus, consulter : <https://borsus.wallonie.be/home/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse/presses/inondations--un-schema-multidisciplinaire-pour-le-bassin-versant-de-la-vesdre.html>.

Les centres d'accueil situés en Wallonie doivent ajouter des places, récupérer des bâtiments pré-existants et parfois déménager²¹¹. Dans les communes susceptibles de recevoir de nouvelles implantations, l'accueil communal est variable et l'accueil réservé par le voisinage mitigé. Néanmoins, l'intégration se passe mieux lorsque le projet est co-construit avec les autorités locales et lorsque des initiatives de quartier sont développées pour communiquer avec la population locale et parfois apaiser les peurs xénophobes. La sensibilisation des communes à l'accueil des migrants et à la nécessité de préserver la dignité humaine reste nécessaire. Les appuis manquent parfois.

Comme partout ailleurs, le respect des normes du bâti impose de n'accueillir des résidents que lorsque la mise aux normes est terminée, ce qui peut encore prolonger le sans-abrisme d'une partie des migrants. Des personnes sont en effet restées dans la rue à Bruxelles pendant trois ou quatre mois alors qu'elles avaient déjà introduit leur demande de protection et auraient dû être prises en charge par Fedasil. Ce passage assez long en rue a aggravé l'état de santé physique et mentale de ces personnes et provoqué des problèmes d'hygiène inévitables vu le manque de soins (gale, punaises de lit...). L'aggravation des problèmes de santé mentale (dépression, agressivité, addictions) complexifie le travail d'accompagnement dans les centres d'accueil. Ce n'est pas le même métier, soulignent les travailleurs de première ligne en dépit de quelques aides extérieures en santé mentale issues de services également saturés²¹². Les problèmes de santé mentale occasionnés par le parcours de l'exil sont tout autant mis en exergue par le Centre régional d'intégration.

Pour ceux qui reçoivent la protection internationale et peuvent donc s'installer en Belgique, l'accès au logement est extrêmement compliqué (voir supra). Les initiatives locales d'accueil (ILA) (logement de transition entre le centre d'accueil et le logement autonome) sont saturées. Mais parfois, ce sont les migrants qui refusent le logement en ILA à cause du trop grand éloignement géographique et des personnes qu'ils connaissent. En raison d'une série de facteurs (tels le marché locatif (à loyer modéré) complètement saturé, les discriminations ethniques à l'accès au logement combinées à une situation financière très faible, l'insuffisante maîtrise de la langue, l'emploi en intérim qui ne fournit pas les fiches de paie demandées par les bailleurs), la recherche d'un logement devient un enjeu important pour les centres qui accueillent les migrants. L'accompagnement logement s'ajoute au travail d'accueil. Cet enjeu serait ressenti de manière beaucoup plus aigüe en 2023. Beaucoup de personnes ne trouvent pas de logement et doivent donc demander une prolongation de l'accueil à Fedasil, demande qui doit être signée par la direction du centre d'accueil. Les personnes étrangères faisant appel aux centres régionaux d'intégration éprouvent les mêmes difficultés, tout particulièrement dans les zones inondées, comme Verviers ou Pepinster, où un projet mené avec le CPAS pour loger et répartir les familles étrangères sur le territoire de l'arrondissement a été carrément arrêté faute de logements disponibles.

Le travail d'accompagnement comporte aussi la préparation sociale, institutionnelle, culturelle à l'après-centre, mais la difficulté accrue de trouver un logement complique grandement ce travail. Dans les Centres régionaux d'intégration, la diversification et la complexification des interventions sociales sont tout aussi manifestes et incluent également l'accompagnement logement. Pour les travailleurs sociaux, il s'agit d'une véritable évolution de leur métier qui amène à travailler davantage encore en réseau avec les CPAS et les acteurs du logement, SLSP et AIS. La nouveauté exige de beaucoup bricoler. Un guichet qui regrouperait au niveau local tous les acteurs du logement

²¹¹ La défense nationale devrait aussi récupérer en 2025 plusieurs bâtiments sur le sol wallon mis provisoirement à la disposition de l'accueil des migrants à Jambes et à Tournai, diminuant le nombre de places disponibles et obligeant à la prospection d'autres bâtiments.

²¹² Notamment du Centre Carda initié par la Croix-Rouge en 2006 et venant en aide aux personnes victimes de violence pendant leur parcours migratoire.

faciliterait les collaborations. Pour les personnes étrangères, le logement est un prérequis à leur intégration.

En ce qui concerne le travail et l'emploi des personnes étrangères, une grande part des personnes hébergées dans les centres d'accueil travaillent dans les car-wash, les récoltes saisonnières et la logistique. Certains travaillent et sont hébergés chez des amis à Anvers tout en bloquant une place dans un centre d'accueil situé en Wallonie qu'ils n'occupent que par intermittence. Lorsqu'elles obtiennent la protection internationale, l'accès à l'emploi qualifié demeure le plus souvent sous le niveau de qualification obtenu dans le pays d'origine en raison d'une législation en matière d'équivalence des diplômes beaucoup plus rigide en FWB qu'en Communauté germanophone, en Flandre ou même qu'au Grand-Duché du Luxembourg. Par exemple, le médecin diplômé dans son pays devra souvent se contenter d'un emploi d'infirmier.

Les personnes qui n'obtiennent pas le statut de protection internationale restent généralement en Belgique. Elles restent dans un état de grande précarité, n'obtenant que du travail au noir et/ou étant surexploitées. Elles doivent recourir aux services sociaux de bas seuil, l'aide alimentaire ou les abris de nuit.

Depuis fin 2022, l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) a également beaucoup préoccupé le secteur de l'accueil des migrants. Pour accueillir en urgence un nombre croissant de MENA, Fedasil proposait de leur fournir des places destinées aux adultes, choix jugé inadmissible par les centres en raison des besoins spécifiques des mineurs d'âge en termes d'accompagnement et de protection. Des places spécifiques ont donc été ouvertes, mais seulement après accord de l'inspection des finances²¹³, c'est-à-dire trois mois après l'urgence. Le secteur de l'accueil questionne ce délai d'attente jugé beaucoup trop long pour répondre à une demande urgente de protection de mineurs. L'augmentation du nombre de MENA est constatée dans pratiquement tous les centres.

Une évolution inquiétante dans l'accompagnement des MENA renvoie au déficit de tuteurs. L'également, un responsable légal doit être désigné pour chaque MENA. De nombreux jeunes restent cependant sans tuteur pendant toute la durée de leur hébergement. Certains d'entre eux n'ont pas d'hébergement et restent en rue. Par ailleurs, la « professionnalisation » d'une partie des tuteurs qui prennent en charge un trop grand nombre de MENA est tout aussi préoccupante. L'accompagnement effectif, et pas seulement administratif, est essentiel pour leur intégration. Encore une fois, le travail en réseau aide à chercher un référent social qui accompagne le jeune de manière effective.

Sur le plan démographique, quelques changements sont relevés dans les centres d'accueil, les centres régionaux d'intégration et certains services sociaux de bas seuil. Alors qu'il n'y avait presque que des garçons, des jeunes filles commencent à être comptabilisées parmi les MENA (notamment des Afghanes). Ce changement demande une adaptation des places d'accueil. Les centres d'accueil assistent aussi au rajeunissement des personnes hébergées. Les centres reçoivent plus qu'avant de très jeunes adultes (18-25 ans) qui n'ont pas droit à l'accompagnement renforcé des MENA, tout en ayant les mêmes besoins que les mineurs d'âge. Les collaborations des centres avec les maisons de jeunes ou d'autres services destinés aux jeunes essaient d'intégrer cette nouvelle donne dans les activités et les projets²¹⁴. L'évolution est tellement marquante qu'en interne, on mobilise de nouvelles appellations (« adulescents », « JENA »). Les enjeux sont importants. Beaucoup de jeunes (JENA ou MENA) préfèrent travailler plutôt que de poursuivre une formation qui ne rapporte pas d'argent directement. Le risque de tomber dans un trafic illégal est également plus important pour ces jeunes,

²¹³ L'accueil des mineurs est plus cher puisqu'on compte un accompagnant pour quatre mineurs comparé à un accompagnant pour douze adultes.

²¹⁴ Par ailleurs, les tests osseux censés déterminer l'âge des jeunes seraient parfois discutables.

mineurs ou majeurs, que pour les adultes plus âgés. À Verviers²¹⁵, on souligne le désœuvrement (même s'ils sont scolarisés) et la consommation d'alcool ou de drogue par des MENA alors que ces jeunes n'étaient pas consommateurs en débarquant sur notre sol. Dans un abri de nuit, on constate aussi le rajeunissement de la population des sans-papiers (qui compte à présent des 18 à 20 ans), provenant de pays, tel le Maroc, dont les ressortissants ont une probabilité très maigre d'obtenir la protection internationale. L'absence de droits est mise en parallèle avec le recrutement au sein de trafics illégaux. L'illégalité est perçue comme une rare chance de survie pour une partie des jeunes migrants ayant reçu l'ordre de quitter le territoire, mais restant en Belgique.

Là aussi, les collaborations avec des écoles de devoirs ou des maisons de jeunes sont mises en place, des solutions recherchées, notamment pour améliorer leur apprentissage du français.

4.11.7.1. La violence intrafamiliale

La crise sanitaire avait provoqué la recrudescence des violences intrafamiliales. La demande d'interventions effectuée pour cette raison dans les centres régionaux d'intégration reste aujourd'hui beaucoup plus élevée qu'avant la crise sanitaire. Les travailleurs sociaux vivent durement ces évolutions auxquelles ils ne sont pas préparés au sein de services censés rester généralistes.

La violence exercée contre les femmes est physique et psychologique. Le chantage aux droits et aux papiers peut parfois être exercé par le mari qui est arrivé le premier en Belgique. Dans ce cas, la législation renforce la dépendance des femmes à l'égard de leur mari. Un divorce peut entraîner des difficultés au maintien du titre de séjour.

4.11.7.2. Le parcours d'intégration

Le parcours d'intégration peut être initié alors que les personnes sont toujours hébergées en centre d'accueil. Elles le poursuivent après la sortie du centre. Différents problèmes restent cependant en suspens. L'interprétariat social (le SeTIS wallon²¹⁶, Service de traduction et d'interprétariat en milieu social), nécessaire pour répondre aux besoins des personnes inscrites dans le parcours d'intégration, reste sous-utilisé, ne disposant pas de ressources suffisantes (+/- 30 interprètes) pour couvrir l'entiereté du territoire wallon. En outre, il doit d'abord répondre aux besoins des opérateurs reconnus dans le cadre du parcours d'intégration en Wallonie. Il reste donc peu de place pour un travail dans d'autres lieux où il serait utile, telles les écoles ou les maisons médicales. Par ailleurs, certaines associations soulignent que des personnes étrangères ne maîtrisent pas suffisamment le français à la fin du parcours d'intégration.

Dans les zones rurales où la population étrangère est très dispersée, les services souhaitent le maintien de formations même si le nombre de participants est inférieur à huit (condition pour obtenir un financement). En effet, l'apprentissage du français langue étrangère est presque inexistant en dehors des villes. Le formateur doit donc organiser sa formation avec un nombre de personnes très fluctuant et parfois inférieur à huit. Le modèle centralisateur est conçu pour les grandes villes, mais pas pour les zones rurales qui nécessitent au contraire la dispersion de petites unités de formation (voir infra La mobilité). Le minimum de participants requis entre aussi en contradiction avec la diminution du nombre de stagiaires inscrits à certaines formations, notamment dans les CISP.

4.11.7.3. La comparaison entre l'accueil des réfugiés ukrainiens et celui des autres migrants

Les discours sur l'accueil des réfugiés ukrainiens ont évolué en un an, y compris parmi les travailleurs sociaux. Les mesures d'accueil étaient globalement jugées positives et la prudence invitait

²¹⁵ Verviers compte au sein de sa population une variété très grande de nationalités extraeuropéennes (qui, réunies, totalisent 68% de la population étrangère).

²¹⁶ Les prestations du SeTIS s'effectuent dans les centres régionaux d'intégration, les centres d'accueil de Fedasil et de la Croix-Rouge et dans les centres de santé mentale.

précédemment les travailleurs sociaux à tempérer et contextualiser le sentiment d'injustice engendré par un accueil facilité pour les réfugiés ukrainiens et un accueil inchangé pour les autres. En 2023, le discours renvoie plus nettement au caractère injuste de « deux poids, deux mesures ». L'accès facilité au logement, au RIS, à l'aide alimentaire est parfois connoté négativement face aux difficultés d'accès d'autres catégories de la population, y compris les personnes sinistrées lors des inondations. Le choc frontal entre cultures différentes, entre les hébergeurs, parfois âgés, et les familles ukrainiennes hébergées est également mentionné. Plusieurs acteurs insistent sur le fait que ce sont davantage les Belges et les travailleurs sociaux qui critiquent la différence de traitement entre les Ukrainiens et les ressortissants d'autres nationalités. Les personnes migrantes ne s'en plaignent pas ouvertement, même pas dans les centres d'accueil où nombre de personnes hébergées reçoivent un avis défavorable de l'Office des étrangers et suivent alors un parcours très éloigné de l'accueil réservé aux réfugiés ukrainiens. Des étrangers non européens qui vivaient en Ukraine ont également cherché refuge en Belgique, mais n'ont pu prétendre à aucune aide. Relevons encore que le refus d'aide médicale urgente à des personnes sans-papiers a été mentionné à certains endroits.

4.11.8. La mobilité

La mobilité des personnes précarisées reste problématique, voire catastrophique, et impacte toutes les dimensions de la vie : l'accès aux soins, à l'administration, à l'enseignement, à l'emploi, à la culture... L'insuffisance des moyens de transport est considérée comme un accélérateur de la précarité, une double peine. Le temps passé dans les transports en commun par les personnes précarisées (pour conduire les enfants à l'école, faire les courses, entreprendre des démarches...) est très élevé. « Un bus le matin, un bus le soir » reste la norme dans beaucoup d'endroits périphériques. Parfois, il n'y a aucun bus le dimanche. La jonction bus-train allonge souvent les attentes et la durée des trajets. Les horaires des bus ne sont pas toujours adaptés à ceux du travail.

Les personnes précarisées, sans véhicule personnel, rappellent qu'elles doivent prendre un taxi quand elles ne peuvent marcher. À certains endroits, la commune conclut un accord avec un taxi-man privé pour un tarif forfaitaire (par exemple, 10 euros la course).

Le choix d'un logement ou d'un relogement (notamment après les inondations ou après une période de sans-abrisme) est souvent conditionné par ce critère. Les candidats locataires refusent régulièrement les logements situés dans des villages mal desservis en transports en commun. Parfois aussi, les personnes acceptent un logement dans un village reculé et se retrouvent isolées ou dépendantes d'un tiers pour se déplacer. En zone rurale, l'ASBL Miroir Vagabond doit intégrer dans ses projets socioculturels le transport des participants qui vivent dans des cités sociales afin de garantir effectivement leur participation.

Un élément jugé très positif pour les personnes vivant en zone rurale est mentionné : l'abonnement des TEC à 12 euros par an. Plusieurs services accompagnent leurs bénéficiaires afin qu'ils obtiennent cet abonnement. Un bémol renvoie cependant au manque d'adaptation des moyens de transport aux personnes à mobilité réduite.

Dans les zones rurales ou décentrées, on insiste, comme les années précédentes, sur la nécessité du permis de conduire pour obtenir un emploi. Les jeunes devraient donc être davantage aidés pour obtenir leur permis²¹⁷. Des sessions d'examens spécifiques devraient aussi être préparées en tenant compte en amont des difficultés des personnes illettrées ou non francophones.

²¹⁷ Le dispositif « Passeport Drive » permet à des jeunes de moins de 30 ans de passer gratuitement leur permis <https://pas-setonpermis.be/blog/forem-permis-de-conduire-gratuit>. Ce dernier est peut-être encore mal connu ou jugé insuffisant.

Plus fortement encore que les années précédentes, les services sociaux des zones rurales et périphériques signalent que leurs frais de déplacement ont littéralement explosé et restent insuffisamment financés.

4.11.9. La santé physique et mentale

La création de dispositifs mis sur pied à l'initiative du RWLP et recourant à des facilitateurs de santé est évoquée parmi les éléments positifs facilitant l'accès aux soins des personnes précarisées.

La santé mentale reste une préoccupation majeure des travailleurs sociaux. Des psychologues ont été engagés dans le cadre des PCS (Plan de cohésion sociale). La demande d'interventions en santé mentale augmente, mais les listes d'attente s'allongent également. La difficulté de trouver des psychiatres persiste depuis plusieurs années et pose de réels problèmes. Les travailleurs sociaux rappellent aussi que les problèmes de santé mentale renforcent le fatalisme ou la résignation, en tout cas, l'incapacité d'agir. Dans un abri de nuit, on signale que certaines personnes restent sans solution d'hébergement à la fin de leur séjour en institution de santé mentale. D'autres sont parfois exclues de ce type d'institution.

La consommation d'alcool et surtout de drogues serait banalisée et en croissance partout. Les services consultés signalent l'apparition de produits nouveaux et plus dangereux qu'auparavant, affectant plus particulièrement les jeunes. Les services de santé mentale sont saturés partout. Les services destinés aux addictions n'existent pas partout. Ils sont, par exemple, jugés trop peu présents en Brabant wallon. La communication et la compréhension entre services d'urgence sociale et services de santé mentale restent malaisées. On ne parle pas toujours le même langage et le travail de lien entre sous-secteurs sociomédicaux reste à certains endroits insuffisamment développé (notamment en Brabant wallon).

En santé physique, le manque de médecins généralistes est rapporté presque partout. Il est particulièrement criant dans les zones rurales. Les travailleurs sociaux soulignent également que les médecins généralistes pratiquent de moins en moins souvent la consultation au domicile des patients, ce qui est jugé très dommageable pour les ménages précarisés. Le temps de travail des médecins tend aussi à diminuer. La sensibilisation et la prévention restent essentielles en milieu populaire. Les soins dentaires sont peu utilisés en milieu populaire en dépit de leur remboursement intégral pour les jeunes de moins de 19 ans²¹⁸. En ce qui concerne la médecine spécialisée, il est parfois possible d'intercaler des patients dans des consultations sans rendez-vous, mais certaines spécialités manquent. Des projets sont développés, notamment en gynécologie et en cancérologie grâce aux bonnes volontés, mais les freins subsistent. Les médecins exerçant dans des hôpitaux privés doivent, pour entrer dans le cadre d'un projet sociomédical, être conventionnés ou accepter des honoraires nettement moindres. À d'autres endroits, des collaborations avec un psychiatre, un infirmier psychiatrique ou un planning familial se mettent en place de manière bénévole sans assurer la pérennité des services.

S'il est plus intéressant d'être soigné à domicile qu'à l'hôpital pour la majorité de la population, la désinstitutionnalisation des soins de santé s'avère très problématique pour les personnes vivant dans de mauvaises conditions ou dans des centres d'hébergement.

La temporalité différente entre le secteur des soins de santé et les personnes très précarisées est mise en exergue parmi les difficultés. Le respect des rendez-vous pour passer un examen médical

²¹⁸ « La population avec laquelle on travaille n'a plus de dents après 40 ans » (Miroir Vagabond).

pose souvent problème lorsque les personnes fonctionnent dans l'immédiateté et les services médicaux sur le moyen terme²¹⁹.

Ce type de problème est également mentionné en santé mentale. Certains critiquent le financement de projets qui ont permis de recruter des psychologues indépendants de première ligne plutôt que de renforcer les centres de santé mentale préexistants et saturés. Ces services préexistants sont pluridisciplinaires et connaissent bien les personnes précarisées contrairement aux psychologues nouvellement recrutés qui ne sont pas habitués à travailler avec des personnes précarisées (par exemple, ils n'acceptent pas le non-respect d'un rendez-vous).

Les services en santé mentale trop spécifiques ne seraient pas suffisamment adaptés à la frange de population la plus précarisée. Certaines personnes n'entrent pas toujours dans les catégories prévues. Il en va de même pour les personnes porteuses d'un handicap physique ou mental léger, pas assez handicapées pour les services spécialisés, mais nécessitant un accompagnement régulier pour vivre dignement et accéder à leurs droits. Ces exemples prèchent en faveur du renforcement du travail en réseau pour pouvoir accompagner et orienter le plus adéquatement ces personnes²²⁰.

L'accès à la santé des femmes, et plus encore des femmes étrangères, constitue un enjeu majeur selon le Centre régional d'intégration. Dans le domaine de la santé, il serait indispensable de réserver des lieux spécifiques pour les femmes, de parfois renoncer à la mixité afin d'autoriser la parole libre sur les problèmes de santé, notamment gynécologiques. Les demandes n'ont jamais été aussi fortes en faveur de projets spécifiques qui permettent d'aborder les problèmes d'excision, de violence faite aux femmes et de désacraliser l'accès à la santé des femmes étrangères. Sur ces questions spécifiques, il faut aussi que les animatrices soient exclusivement des femmes pour garantir la liberté de parole.

4.11.10. La dématérialisation des services

Depuis la fin de la crise sanitaire, certains services sociaux affirment être revenus à la normale avec des modalités d'accueil en face à face. Mais pour beaucoup d'autres, publics ou privés, administratifs, financiers, parfois sociaux, la crise sanitaire a donné le coup d'accélérateur à la dématérialisation programmée antérieurement, notamment dans la Déclaration de politique régionale²²¹.

Le concept de dématérialisation renvoie à des processus et des outils numériques assez variés, dont le point commun est de supprimer ou de réduire le contact direct entre un service et ses usagers. La dématérialisation modifie donc l'accès au service et aussi aux droits que ce service est susceptible d'octroyer ou non²²². Pour l'association Lire et Écrire, qui se spécialise dans l'examen de l'impact de la numérisation des services, notamment sur ses personnes en alphabétisation, la numérisation avance comme un rouleau compresseur et produit l'effet inverse de ce qu'elle annonce en renforçant la dépendance des personnes vis-à-vis de l'assistance que leur portent la famille ou les professionnels²²³. On constate cependant une relative prise de conscience au niveau des pouvoirs publics,

²¹⁹ « Tous les examens sont reportés, mais pour certaines populations, il faudrait presque passer le scanner aujourd'hui ! »

²²⁰ Ce constat ne concerne donc pas que le secteur de la santé. Il est transversal comme en témoigne le Mémoire de l'ARCA : « Notre secteur "généraliste" accueille des publics à qui des services dits "spécialisés" refusent l'accès (manque de place, critères d'accès trop restrictifs) », p. 4 (axe 2) *Copie de Mémoire de l'ARCA 2024 - Version 4 (arca-asbl.org)*.

²²¹ Voir *Déclaration de politique Wallonie 2019-2024*, p. 41 et suivantes : https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf.

²²² Pour un aperçu du lien entre dématérialisation des services et accès aux droits : OKBANI Nadia *et al.*, Dématérialisation des services publics et accès aux droits, in *Revue des politiques sociales et familiales*, 2022/4, n° 145 ; Voir aussi Périne Brotcorne, Carole Bonnetier et Patricia Vendramin, « La mise en œuvre d'une numérisation impensée dans des services d'intérêt général », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 02 février 2021, consulté le 25 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/16172> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies16172>.

²²³ DUCHESNE Justine, Des clics et des claques pour des professionnels engagés, Lire et Écrire, mars 2023, p. 4. https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/des_clics_et_des_claques.pdf ; Entre beaucoup d'autres publications par Lire et Écrire, notons : VAN NECK Sébastien, Des adultes en alphabétisation au rendez-vous avec le numérique en formation À la croisée des

et plus particulièrement au sein de l'administration. Consciente des risques liés à la dématérialisation, la Direction Emplois de proximité effectue un travail participatif visant la définition de critères d'inclusivité au sein d'un service public. Récemment, la Direction de l'optimisation et des relations usagers (DORU) a vu le jour au sein du SPW, elle vise une meilleure adéquation entre les besoins ou les attentes des usagers et l'offre de services du SPW. Le Plan d'inclusion numérique promeut le développement des espaces publics numériques partout en Wallonie et plus particulièrement là où l'équipement fait gravement défaut comme en Province de Luxembourg. Au niveau fédéral, le tarif social pour les connexions internet, existant depuis 2005, a été révisé en 2023 et devrait permettre aux Belges à faibles revenus de disposer d'une connexion permettant une série d'opérations pour 19 euros²²⁴. Au niveau communal, certaines avancées sont constatées au niveau de la formation des cadres et des agents, qui permettent de détecter et mieux prendre en compte les personnes en situation d'illettrisme dans des services déjà numérisés. Cependant, selon Lire et Écrire, ces avancées à tous les niveaux de pouvoir risquent d'être contrebalancées par la stratégie Digital Wallonia dont le but premier est de digitaliser davantage l'administration, l'économie, le commerce ou la santé sur tout le territoire wallon.

Une SLSP située dans une grande ville considère que les services en ligne instaurés depuis la crise sanitaire fonctionnent très bien tout en précisant que, bien consciente de la fracture numérique de la population précarisée, notamment parmi les plus de 55 ans, elle maintenait les services en face à face et la version papier des documents. Au cours de ces dernières années, cette SLSP a adapté la navigation sur smartphone utilisée par la majorité des locataires et candidats locataires. Deux démarches en ligne, récurrentes, sont jugées particulièrement bénéfiques. Il s'agit, pour les candidats locataires, du renouvellement annuel de leur candidature (afin d'empêcher la radiation de la candidature à un logement) et, pour les locataires, l'envoi des informations permettant de procéder au recalcul annuel du loyer. La dématérialisation non seulement affecte la relation avec la personne qui doit effectuer des démarches en ligne, mais implique aussi un travail centralisé en amont avec la SWL afin d'accéder directement aux documents essentiels et officiels (composition de ménage, revenus, notamment) sans devoir les réclamer aux locataires ou aux candidats locataires. Depuis, la dématérialisation auraient diminué tant la proportion de candidats locataires radiés que le nombre de ménages locataires auxquels le loyer maximum est demandé pour ne pas avoir transmis les informations nécessaires au recalcul du loyer.

Cependant, cette position favorable à la dématérialisation des services, soulignant le gain de temps et l'amélioration du service, est plutôt une exception parmi les services consultés car presque tous les acteurs rencontrés mettent en exergue les effets négatifs de la dématérialisation des services sur l'accès aux droits et aux services des personnes précaires. La dématérialisation est parfois qualifiée de violence à l'encontre des personnes précarisées. Comme l'année dernière, la déshumanisation des services est décriée tout particulièrement lorsque ceux-ci, tels ceux des CPAS, sont destinés à des personnes précarisées²²⁵. Et comme l'année dernière, les acteurs soulignent que la noblesse du travail social consiste, non pas seulement à octroyer éternellement une aide ou une allocation sociale, mais à accompagner les personnes dans le but de les rendre les plus autonomes possibles (CPAS). Le risque de demander ou d'octroyer un RIS par internet, sans favoriser le contact humain et sans recourir à des visites domiciliaires amène les uns à redouter le développement d'une forme d'allocation universelle destinée aux pauvres. Pour certains, l'assistant social du CPAS ou d'un service associatif représente le dernier rempart humain contre l'isolement. La relation en face à face

apprentissage utilitaires et des bénéfices sociaux, Lire et Écrire, décembre 2022. https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/des_adultes_en_alphabetisation_au_rendez-vous_avec_le_numerique.pdf.

²²⁴ Dans le secteur associatif, on demande l'élargissement de ce tarif social aux connexions mobiles.

²²⁵ « On leur donne un salaire de l'exclusion, qui est l'allocation sociale et on les laisse se démerder ! C'est ça la vision pour l'avenir ?! » (CPAS).

accorde aussi un certain pouvoir de décision au travailleur social qui peut parfois profiter à la personne accompagnée (mais l'inverse est peut-être vrai également). Et la personne peut également être proactive dans une relation en face à face. Le doute est humain, le digital est binaire. D'autres acteurs du social, telle une SLSP en zone rurale, évoquent le stress des personnes (par exemple, celui d'une famille avec enfants risquant l'expulsion locative) qui exige un accompagnement en présentiel pour remplir un dossier correctement.

Dans les transports en commun, les personnes peu ou pas alphabétisées sont tout simplement perdues depuis la suppression des guichets humains et l'obligation d'utiliser une borne ou une application informatique aux TEC ou à la SNCB. L'obligation de payer son billet par carte à bord d'un train est également dénoncée par plusieurs associations.

Dans le logement social, certaines SLSP substituent des sonnettes connectées aux sonnettes traditionnelles. LST souligne que les locataires n'ont pas été consultés et qu'il y avait des locataires qui n'en voulaient pas. C'est la crainte du contrôle et du non-respect du RGPD qui est redoutée.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi a été en grande partie numérisé et ne tiendrait plus suffisamment compte des démarches informelles auprès des employeurs.

Dans l'enseignement, les demandes de bourse en ligne sont traitées avant les demandes introduites à l'ancienne, par courrier, et le coût de l'envoi par recommandé est beaucoup plus élevé que la démarche en ligne. Pour certaines associations, l'administration pénalise ainsi le non-recours au numérique. Lire et Écrire souligne que, contrairement aux idées reçues, les jeunes ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives en ligne même s'ils sont plus connectés que les autres catégories d'âge.

Les recommandés pourront bientôt ne plus être transmis par courrier, mais déposés en ligne dans une E-box à partir du 1^{er} janvier 2025. L'avertissement de dépôt sera effectué par courriel. Beaucoup dénoncent le risque de ne pas repérer le courriel, de perdre le code ou le mot de passe.

Dans le secteur judiciaire, les magistrats soulignent la nécessité d'accompagner les personnes pour qu'elles soient correctement défendues. Les juges du travail mentionnent que les requêtes pour les RCD seront déposées sur une plateforme en ligne dès le mois de novembre 2023, alors qu'auparavant les demandeurs déposaient leur requête aux greffes du tribunal, où l'on vérifiait si le dossier était en ordre et où la personne recevait les conseils nécessaires. Même si un ordinateur est mis à disposition aux greffes du tribunal, les juges du travail estiment que le contact humain reste essentiel pour les personnes en détresse incapables de demander de l'aide. La mise sous administration de biens via une plateforme informatique est jugée particulièrement violente.

En justice de paix où une bonne partie des justiciables sont en situation de précarité, le constat est identique. Depuis mai 2023, tous les jugements d'expulsion doivent être déposés sur une plateforme en ligne. Il faut que les personnes prennent l'initiative de consulter la plateforme après avoir reçu un courrier avec l'entête de la poste et qui transmet, non pas la copie du jugement, mais celle du lien d'accès à la plateforme et au jugement rendu²²⁶. Ceux qui ne procéderaient pas de la sorte pourraient prendre connaissance du jugement à l'arrivée de l'huissier. Jugeant cette pratique inadmissible et socialement très risquée, des juges de paix décident de continuer à envoyer la copie du jugement aux principaux intéressés.

Une évaluation devrait être effectuée ultérieurement pour vérifier les changements éventuels en matière de recours et de non-recours à la justice. La dématérialisation de ce service implique une

²²⁶ Peu d'information préalable aurait été fournie aux juges de paix qui sont placés devant le fait accompli.

forme d'abandon par les services publics de citoyens en difficulté, une mise à distance des institutions et de l'État.

La dématérialisation se développant de plus en plus, les acteurs du social illustrent d'exemples et argumentent davantage que les années précédentes les raisons de leurs positions.

Le non-recours ou le mauvais recours aux démarches administratives en ligne ne concerne pas que les personnes âgées. La difficulté touche toutes les catégories d'âge lorsque les personnes sont illettrées et ne maîtrisent pas la langue française, ou lorsque, même si elles sont francophones, elles ne maîtrisent ni le langage administratif et juridique ni les règles de fonctionnement des institutions auxquelles elles doivent s'adresser pour obtenir une aide ou éviter une sanction²²⁷. Pour certains, il s'agit d'une véritable discrimination dans l'accès aux services publics ou d'intérêts généraux, qui mériterait d'être étudiée au regard de la loi anti-discrimination²²⁸. En outre, pour tout le monde, les notifications par courriel (de factures par exemple) sont nettement moins visibles et risquent de passer à la trappe. Les dépôts ou téléchargements de documents ou de jugements sur des plateformes en ligne exigent également un minimum de connaissances et surtout de poser un acte volontaire, un effort supplémentaire alors que, traditionnellement, les familles populaires pratiquent la relation spontanée en face à face. Le lecteur de carte d'identité ou l'application *Itsme* sont loin d'être utilisés par tous. En outre, une condition bien pragmatique doit être obligatoirement remplie, ce qui s'avère parfois très compliqué selon les travailleurs sociaux : la personne doit être en possession de sa carte d'identité et de son code PIN.

On oublie aussi que certaines personnes handicapées ou âgées ne manipulent plus facilement un clavier ou un écran tactile. Les rendez-vous en ligne ou par téléphone sont difficiles à prendre dans des services qui restent difficilement joignables. Qu'il s'agisse d'introduire une demande d'aide, d'allocation ou de pension de retraite, de remplir une feuille d'impôt, de prendre connaissance d'un jugement d'expulsion ou tout simplement de télécharger une composition de ménage, les démarches en ligne sont difficiles pour beaucoup et exigent l'intervention de travailleurs sociaux pour accéder aux droits fondamentaux.

Dans le secteur de l'éducation permanente, il est tout simplement inconcevable de ne pas rencontrer les personnes et de recourir exclusivement à la visioconférence car on rate l'essentiel, le non-verbal, l'informel et parce qu'il est essentiel, pour mobiliser des personnes déjà dans l'isolement social, qu'elles sortent de chez elles. Selon ce point de vue, l'argument selon lequel la participation en ligne est bénéfique pour les femmes et les personnes à mobilité réduite est fortement critiqué. La participation en ligne renforce encore l'isolement de ces personnes.

La question « à qui sert la digitalisation et pour quoi faire » est latente et parfois même explicitement formulée. La digitalisation est néfaste pour les personnes précaires lorsqu'elle est développée avant tout pour rationaliser le travail et limiter les effectifs d'un service ou élargir les plages horaires du télétravail. Dans ce cas, c'est la relation humaine et le temps disponible qui sont perdants alors que les personnes précarisées, plus angoissées qu'autrefois, ont besoin de vider leur sac pour être apaisées et pouvoir initier correctement une démarche. Si la tendance s'accroît encore sans prendre en compte cet impact négatif, certains redoutent la fin du service à la population (RWLP). Les services en ligne « clés sur porte » ne répondent pas suffisamment aux besoins des personnes qui nécessitent le dialogue pour chercher des solutions. La singularité des situations individuelles rend nécessaire la singularité des réponses apportées par un service social. En outre, la prévention est

²²⁷ Lire et Écrire revendique la traduction en langage « facile à lire et à écrire » (FALC) » des textes administratifs.

²²⁸ Voir UNIA, Fracture numérique, comment réduire les inégalités ?, 27/03/2023 <https://www.unia.be/fr/articles/fracture-numerique-comment-reduire-les-inegalites>.

rendue beaucoup plus difficile, voire impossible lorsqu'une démarche se réduit à remplir un formulaire en ligne. À l'autre extrémité, les demandes en situation d'urgence sont également plus compliquées.

Le transfert vers les services sociaux, publics ou associatifs, d'un travail autrefois accompli directement par la banque, la mutuelle, la CAPAC... constitue un autre argument choc face à la digitalisation des services, formulé par pratiquement tous les acteurs du social rencontrés²²⁹. Pour nombre de services sociaux, la digitalisation occasionne une surcharge de travail. Il peut aussi transformer le travail. Il arrive que des services de deuxième ligne, tel le Miroir Vagabond, spécialisé dans le domaine socioartistique, consacrent désormais une bonne partie de leur temps de travail à effectuer des tâches de première ligne pour aider les personnes à accéder à leurs droits sociaux tant la difficulté des traitements en ligne est grande pour les personnes précarisées.

Remarquons que les tenants de cette position ne déniaient pas le potentiel des outils numériques sous certaines conditions : être conçue pour transmettre l'information entre professionnels (de l'action sociale ou du droit), transmettre des informations descendantes qui ne nécessitent pas la participation des personnes concernées, améliorer la qualité des informations et des données relatives aux usagers (en supprimant les doublons), renforcer le temps de travail avec les usagers des services et rester complémentaire à cette relation. Les guichets doivent être maintenus ou réouverts, mais pas n'importe comment ou n'importe où. Il faut d'abord s'assurer que le guichet est bien une alternative obligatoire au numérique et non une possibilité facultative²³⁰. La question de la localisation de ces guichets est essentielle. Il faut favoriser la proximité²³¹. Selon Lire et Écrire, il est également nécessaire de bien détecter les personnes en situation d'illettrisme et de les accompagner jusqu'au bout d'une démarche et non partiellement. La rapidité d'exécution est aussi mise en exergue, une série de documents administratifs pouvant être obtenus en quelques clics. Néanmoins, la tension autonomie/dépendance de la personne accompagnée est manifeste, le travailleur social exécute les démarches informatiques le plus souvent à la place de la personne.

Parallèlement à la digitalisation, l'extension du télétravail dans les services (CPAS, mutuelles, CAPAC, Forem, SPF Économie, SPF Pensions...) occasionne toujours aujourd'hui des problèmes d'accès aux services. Un assistant social peut être en télétravail sans être joignable par téléphone. Le *turnover* des travailleurs sociaux dans les permanences rend plus difficile le contact avec l'assistant social de référence qui connaît bien le dossier de la personne.

Selon certains, le télétravail offre seulement l'illusion du répit car de retour au bureau, le travailleur social doit parfois affronter des permanences surchargées. À partir de ces constats, on peut formuler l'hypothèse d'une tension entre le droit au télétravail des uns et l'accès aux services ou aux droits des autres.

Le RGPD suscite aussi nombre de réactions notamment dans les CPAS et les SLSP. Ce dernier entre parfois en contradiction avec l'essence même du travail social qui consiste à aider les personnes. Il servirait d'alibi pour ne pas transmettre les informations nécessaires à l'avancée d'une demande de RIS ou d'une inscription comme demandeur d'emploi ou comme candidat locataire d'un logement social (RWLP, CPAS). Le respect du RGPD obligerait aussi les personnes à réexpliquer la même histoire éprouvante devant plusieurs services ou plusieurs professionnels (notamment dans le cas de violence intrafamiliale). Certains travailleurs sociaux revendiquent même une dérogation au RGPD afin de ne pas bloquer les demandeurs qui ont besoin de payer leurs factures rapidement et parce

²²⁹ « Si ça continue comme ça, tout le monde va passer par nous pour de bêtes démarches » (CPAS).

²³⁰ Lire et Écrire rappelle qu'en Région Bruxelles-Capitale, l'ordonnance « Bruxelles numérique » relative à la numérisation des services publics, adoptée voici un an, ne comportait pas cette garantie (en ne prévoyant qu'un accueil physique « et/ou » téléphonique).

²³¹ La Sambrienne a opté pour un espace accueil unique au centre de Charleroi qui serait beaucoup plus accessible pour tous.

que, de toute façon, leur profession leur impose de respecter le secret professionnel. À l'instar de l'intérêt supérieur de l'enfant, ils défendent ce qu'ils nomment l'intérêt supérieur de l'adulte. Dans certaines circonstances, les travailleurs sociaux se sentent contraints de faire fi du RGPD.

Les services publics et les services privés sont pratiquement tous en voie de digitalisation. Parmi ceux-ci, les banques sont particulièrement visées par les acteurs rencontrés²³². En l'absence de guichets humains, certaines personnes ne parviennent plus à accéder à leur compte, à leur argent en cas de perte ou de carte avalée par un distributeur (RWLP, Relais sociaux) alors que les banques opèrent des prélèvements mensuels systématiques. Certains se posent la question de savoir jusqu'où il faut accepter un tel transfert du travail d'accompagnement vers les services sociaux. Le centre de la Croix-Rouge souligne que pour les jeunes migrants, c'est moins la numérisation des procédures bancaires qui pose question que l'accès général aux services bancaires. Alors qu'il s'agit d'un droit, l'ouverture d'un compte est encore trop souvent refusée à un demandeur de protection internationale. Le problème n'est pas neuf, mais reste irrésolu. La carte d'identité de personnes reconnues réfugiées n'est pas toujours lisible par les boîtiers numériques bancaires. Le Centre régional d'intégration constate ce problème depuis longtemps.

Comme pour les mesures de rénovation du logement, les acteurs du social réclament que la mise en place de procédures numériques dans les services soit davantage réfléchie en amont, dès leur conception, en consultant les personnes les moins outillées face à ces évolutions. Si cela marche pour elles, ça marchera pour tout le monde. L'intégration des problèmes humains et sociaux en amont de la mise en œuvre des procédures numériques passe également par la sensibilisation des concepteurs numériques aux problématiques sociales.

Une évaluation gagnerait à être menée en intégrant l'examen du non-recours aux services numérisés (par exemple, vérifier s'il y a plus de rappels ou d'impayés de factures d'énergie après la numérisation) ainsi que le coût social engendré par la numérisation dans le calcul des coûts économiques.

4.11.11. Le travail social : entre surcharge et pénurie

Déjà relevé les années précédentes, l'épuisement des travailleurs sociaux est encore mentionné cette année tant en CPAS que dans le secteur associatif. Les services fonctionnent parfois en sous-effectifs, notamment en raison de démissions et de difficultés de recrutement. Les travailleurs en place sont alors parfois surmenés et en mal-être.

En effet, tous les acteurs du social ont mentionné cette année encore la difficulté de recruter et de garder les travailleurs sociaux (en CPAS, dans les SLSP et également dans le secteur associatif). En Wallonie, le métier d'assistant social fait désormais partie de la liste officielle des métiers en pénurie²³³. Dans de nombreux CPAS, les besoins de recrutement sont criants, particulièrement dans les grandes villes. Plusieurs acteurs mentionnent la réduction des visites à domicile en raison du manque d'assistants sociaux et donc de temps de travail à consacrer à ces visites.

Parmi les raisons de ces difficultés de recrutement, les acteurs invoquent les conditions de travail et la non-revalorisation des métiers du social, la primauté accordée au contrôle administratif et la perte de sens dans son travail. Tant dans les CPAS que dans le secteur associatif, on mentionne le ressenti désabusé et le mal-être des travailleurs sociaux qui comparent leur propre situation et celle des personnes précarisées qu'ils accompagnent. Les pièges à l'emploi mentionnés *supra* sont également d'application dans le secteur social²³⁴. En outre, rappelons que le secteur du travail social est

²³² Voir CASTAÑO Iria Galván, Dématérialisation des services bancaires. Vers une exclusion financière des personnes en difficulté avec l'écrit, in La Revue Nouvelle, 2022, n° 3 <https://revuenouvelle.be/Dematerialisation-des-services-bancaires>.

²³³ <https://www.leforem.be/infos-metiers/metiers/assistant-social-assistante-sociale.html>.

²³⁴ « Je dois venir me crever la paillasse et travailler pour gagner ce que je gagne et ne pas pouvoir donner à mes propres enfants ce qu'on donne aux bénéficiaires ».

essentiellement féminin. Certaines de ces travailleuses élèvent seules leurs enfants. Toutes et tous, particulièrement lorsqu'ils travaillent en première ligne, nécessitent davantage de reconnaissance professionnelle.

En CPAS, les jeunes assistants sociaux, diplômés pendant la crise sanitaire (pendant laquelle les stages étaient interdits ou allégés du contact direct avec les personnes) et récemment engagés sont confrontés à la réalité de la pauvreté ou de la misère lors de visites domiciliaires ou lors de contacts avec des personnes sans-abri. Certains bénéficiaires se montrent vindicatifs et parfois agressifs lorsqu'une aide leur est refusée. Il arrive que des jeunes travailleurs ne le supportent pas et démissionnent. Le *turnover* des travailleurs sociaux serait plus important et des emplois resteraient longtemps vacants. L'effort de formation engagé par le service est alors réduit à néant. Une révision des programmes des études sociales et des exigences demandées aux étudiants des hautes écoles est parfois réclamée. Dans les CPAS, on estime qu'il faudrait obliger les étudiants en études sociales à effectuer au moins un stage en CPAS en raison de la diversité des populations accompagnées et des tâches à effectuer²³⁵. Aujourd'hui, certains doutent de la possibilité de faire l'entièreté de leur carrière dans le secteur social. À l'inverse, on signale ponctuellement des candidatures posées dans le secteur social par d'anciens professionnels ayant connu un épisode de *burn-out*, issus du secteur marchand (tel le secteur bancaire). En zone rurale, selon les assistants sociaux rencontrés, le travail social du CPAS resterait davantage humain, étant moins cloisonné et peut-être moins caractérisé par une surcharge permanente que dans les grandes villes. Cependant, partout, y compris dans le secteur associatif, on signale la forte diminution du nombre de candidatures lorsqu'un poste s'ouvre.

Différentes hypothèses sont encore avancées pour expliquer pénurie et démissions : le conflit des générations entre travailleurs sociaux, entre les anciens plus procéduriers et les jeunes plus militants, rejetant un cadre jugé trop strict, le choix par défaut et non plus par vocation des études sociales, la diversification des métiers de l'action sociale, le relèvement des exigences professionnelles et des qualifications, la priorité accordée à la limitation du temps professionnel et l'épanouissement de la vie privée, la perte d'attractivité de l'ensemble du secteur du non-marchand depuis la crise sanitaire... Néanmoins, il est aussi signalé que les difficultés de recrutement s'observent dans d'autres professions plus techniques et dans des secteurs bien différents, y compris marchands, et que, depuis la crise sanitaire, les jeunes adultes n'accorderaient plus la priorité à la valeur travail et au montant du salaire. Ils seraient plus exigeants en ce qui concerne les conditions de travail (recherche d'un temps partiel pour pouvoir s'épanouir en dehors du travail). À l'opposé, pour attirer les travailleurs sociaux, joue aussi une certaine concurrence entre services sociaux de même type qui n'appliquent pas les mêmes barèmes salariaux, qui proposent des durées hebdomadaires de travail différentes ou qui offrent ou non des chèques-repas...

Il est à noter qu'il n'y a pas que le travail réglementé et procédurier qui est critiqué pour son manque de créativité dans le travail social, le mode de fonctionnement et d'attribution des subsides basé sur la sélection de projets à court terme est qualifié de contre-productif par bon nombre d'acteurs sociaux publics et associatifs. Le travail de justification et d'évaluation sur la base d'indicateurs chiffrés ne reflète suffisamment ni la quantité ni le sens du travail effectué avec les personnes précarisées. Les indicateurs de résultat déterminés sur une courte période, même sur cinq ans, ne parviennent pas à traduire les effets du travail social. Ces critiques, nous semble-t-il, sont beaucoup plus fermes et nombreuses que les années précédentes.

Dans le contexte d'enchevêtrement de crises perpétuel et de difficultés de recrutement, la relation entre les CPAS et le secteur associatif pourrait bien être modifiée et renforcée. Selon le RWLP, les CPAS doivent être davantage soutenus et leur personnel renforcé. C'est la relation constructive qui est recherchée entre le secteur public et le secteur associatif.

²³⁵ La Fédération des CPAS wallons formule également cette demande.

5. Conclusions et perspectives

Cette 10^e édition du calcul et de la mise à jour de l'Indice de situation sociale (ISS) de la Wallonie est assortie d'une analyse détaillée des conditions de vie et des inégalités sociales en perspective temporelle sur deux décennies. L'analyse parcourt les dimensions transversales des conditions de vie – la démographie, la santé, le logement, la formation, la culture, la sécurité, les valeurs, le revenu et l'emploi – et s'attarde sur la problématique saillante de la grande précarité et de l'urgence sociale.

Ce travail d'investigation mobilise de nombreuses études scientifiques et contributions d'acteurs multisectoriels, enrichies par l'apport de dix-sept entretiens approfondis menés auprès de représentants de l'action sociale et du monde judiciaire. Son objectif est de compléter et d'étayer les observations basées sur les indicateurs statistiques mobilisés dans l'ISS tout en élargissant la focale aux situations de vie de franges de la population qui échappent généralement au champ d'observation des indicateurs construits à partir des enquêtes de grande ampleur, représentatives de l'ensemble de la population.

La première partie du rapport dédiée à l'examen de l'évolution de l'indice synthétique de situation sociale (ISS) montre qu'en perspective temporelle, la situation sociale « moyenne » de la population wallonne s'est quelque peu améliorée au cours des deux dernières décennies. Cette amélioration est cependant allée de pair avec une augmentation des inégalités sociales. Ces inégalités se sont renforcées à partir de 2016. En d'autres termes, au cours des deux dernières décennies, l'amélioration de la situation sociale de la Wallonie s'est faite aux dépens des groupes sociaux plus fragilisés.

La deuxième partie du rapport consacrée à l'analyse circonstanciée des conditions de vie en Wallonie met en exergue des situations problématiques touchant les groupes sociaux fragilisés, les plus exposés aux risques et aux conséquences dévastatrices des crises qui se succèdent depuis le début des années 2020. Parmi ces groupes fragilisés, les plus précarisés sont désormais exposés au risque de désaffiliation sociale et de rupture avec les institutions, qui s'accompagne d'une insécurité existentielle. Les processus de précarisation et de marginalisation de ces populations sont examinés dans la troisième partie du rapport, sous l'angle particulier de l'accès au logement et du sans-abrisme. La problématique préoccupante de la transformation du travail social y est également abordée.

Le tableau dressé dans ce rapport est pour le moins interpellant. Une menace réelle pèse sur l'équilibre social de la Wallonie.

Le choc pandémique et sa gestion, conjugués aux crises qui lui ont succédé, ont aggravé la fragmentation de la société wallonne entraînant tout à la fois une méfiance accrue des personnes et groupes sociaux les uns envers les autres et une défiance à l'égard des institutions et des politiques. Cette défiance est multidimensionnelle : elle concerne tout à la fois la compétence, l'éthique et la capacité à protéger. Ajouté à cela, le fait que le contexte social « archipelisé » rend compliquée toute mobilisation pour agir.

La gravité de la situation ne nous laisse pas le choix : il nous faut changer.

Nombreux sont les ouvrages qui abordent cette question du changement de paradigme que doivent opérer les États pour mettre en œuvre la transition juste.

À l'appui de notre réflexion, nous nous référons au récent ouvrage d'Olivier De Schutter, « *Changer de boussole. La croissance ne vaincra pas la pauvreté* » (2023), dans lequel il résume l'esprit qui anime sa mission de rapporteur spécial de l'ONU sur les droits humains et l'extrême pauvreté.

Dans cet essai, Olivier De Schutter démontre avec pertinence comment le mécanisme de création de richesse, considéré de manière conventionnelle comme une condition préalable à toute possibilité de redistribution et d'éradication de la pauvreté, a au contraire conduit, au cours des 40 dernières années, à une augmentation massive des inégalités et à une aggravation du processus d'exclusion sociale.

Ce mécanisme dévoile sans ambages les limites de la croissance économique. La concentration du pouvoir économique est devenue telle que les firmes internationales les plus puissantes parviennent aujourd'hui à convertir leur position économique dominante en capacité d'influence politique. Cette captation des processus de décision par ces acteurs économiques a fait obstacle à l'adoption de politiques de redistribution des richesses et a entraîné un affaiblissement de la capacité des personnes en situation de précarité à participer pleinement au processus démocratique.

Ainsi, observe Olivier De Schutter, la « pauvreté moderne » est le résultat de l'incapacité des ménages les plus défavorisés à suivre l'augmentation générale des niveaux de consommation et à répondre aux attentes sociales qui en découlent. Les normes sociales augmentent avec l'accroissement de l'élévation du niveau de vie.

Il en découle que la « pauvreté moderne » trouve sa source dans le sentiment d'exclusion qui résulte de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Autrement dit, plus la richesse globale augmente au sein d'une société, plus le risque d'exclusion sociale s'accroît. Et ce risque d'exclusion ne concerne pas seulement les questions de revenu, mais aussi celles d'appartenance et de reconnaissance sociales. « *Les expériences quotidiennes de discrimination et de maltraitance sociale et institutionnelle contribuent à former un cercle vicieux qui retient cette partie de la population captive* » (De Schutter, 2023, pp.58-59).

Selon l'auteur, cette pauvreté ne peut être traitée en se contentant d'offrir les garanties minimales de survie aux individus (un toit, un accès suffisant à la nourriture, l'accès à l'enseignement primaire pour les enfants...). Elle doit plutôt être combattue en mettant un terme à la logique d'accumulation infinie et en luttant contre l'exclusion sociale qui résulte des écarts entre les plus riches et les plus pauvres (De Schutter, 2023, pp.58-59).

« *Il nous faut changer. Mais cette obligation qui nous est faite est l'opportunité pour chacun d'un examen de conscience, d'un gain de réflexivité, nous permettant de déterminer ce que nous voulons vraiment. Et à l'échelle de la société, elle est une invitation à élargir l'imagination politique, à inventer des nouvelles manières de réaliser la promesse d'une société des égaux et de combattre la précarité et l'exclusion sociale* » (De Schutter, 2023, p.30).

Le propos de cet ouvrage fait écho aux observations et aux témoignages recueillis dans cette 10^e édition de l'indice de situation sociale (ISS) de la Wallonie, l'un des indicateurs complémentaires au PIB adopté par le Gouvernement wallon le 8 novembre 2012, plus de dix ans déjà, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB.

6. Bibliographie

AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris, *La fin du sans-abrisme* en 2030 est possible. Mémoire - élections 2024, 2023. <https://www.ama.be/wp-content/uploads/2023/09/Memorandum-AMA-2024.pdf>.

ARCA – Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement, *Sortir du sans-abrisme : Sortir de la précarité, de la logique de l'urgence et de l'épuisement*, Mémoire 2024-2029, https://arca-asbl.org/wp-content/uploads/2023/09/2024_ARCA_Memorandum.pdf Copie de Mémoire de l'ARCA 2024 - Version 4 (arca-asbl.org).

Avalosse, H., Vandeleene, G., De Spiegeleer, T. (2023), Davantage de personnes avec le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée. Interprétation des grandes tendances des dernières années en Belgique, *Santé & Société* 5, 6-33.

Avalosse, H., Noirhomme, C. & Cès, S. (2022), Inégaux face à la santé. Étude quantitative des inégalités économiques relatives à la santé et à l'utilisation des soins de santé par les membres de la MC., *Santé & Société*, 4, 6-30.

BAROMÈTRE DES NOTAIRES Immobilier 2022, T2 2022 Baromètre 53, 6 p.

BAROMÈTRE DES NOTAIRES Immobilier 2021, Année complète Baromètre 51, 4 p.

BAROMÈTRE DES NOTAIRES Analyse du marché immobilier Année 2021 Province de Liège.

Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.

Bierlier, S. (2022), « Crédit et (sur)endettement : retour sur l'année 2021 », Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Bouckaert, N., Maertens de Noordhout, C. & Van de Voorde, C. (2020), *Health System Performance Assessment : how equitable is the Belgian health system ?* Health Services Research (HSR), KCE Reports 334B. D/2020/10.273/30, Brussels : Belgian Health Care Knowledge Centre (KCE).

Boutaud A. (2007), « Les indices synthétiques du PNUD et l'ISS en région Île-de-France », IAURIF et Conseil régional Île-de-France, sous la direction de Annie Mendez et Luli Nascimento. Rapport 101 p.

Boutaud A. (2009), « Un indice de situation sociale régional (ISSR) pour la région Île-de-France », IAU Île-de-France et MIPES – Conseil Régional d'Île-de-France, 61 p.

Boverie, M. (2023), Colloque « Le blues des élus », Renforcer les élu.e.s locaux.ales à l'horizon 2024 : Quelles pistes proposer au départ de l'enquête « Le Blues des élus » ? Mouvement communal août-septembre 2023 / N°980.

Bricteux, S., Quittre, V., Lafontaine, D. (ss.dir.), Résultats de PISA 2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles, Des différences aux inégalités, Service d'Analyse des Systèmes et des Pratiques d'Enseignement, 2019.

Brotcorne, P., Bonnetier, C. et Vendramin P., « La mise en œuvre d'une numérisation impensée dans des services d'intérêt général », SociologiesS [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 2 février 2021, consulté le 25 novembre 2021. <http://journals.openedition.org/sociologies/16172> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.16172>.

Bruyneel, L., Karakaya, G., Leclercq, A., (2022), « Forte augmentation du nombre de personnes en incapacité de travail suite à des problèmes de santé mentale entre 2018 et 2021 », Étude, Mutualités Libres.

Bureau fédéral du Plan (2023), Perspectives économiques 2023-2028, juin 2023.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2023), Perspectives économiques régionales 2023-2028, juillet 2023.

Bureau fédéral du Plan (2020), Télétravail et demande de transport : une évaluation dans le modèle PLANET, Working paper 6-20, 77 p.

Bureau fédéral du Plan, 2022, Perspectives démographiques 2021-2070 Update Ukraine : Nette révision à la hausse de la croissance de la population en 2022 suite à la guerre en Ukraine, juin 2022, 4 p.

Bureau fédéral du Plan (2022) « Baisse du niveau scolaire : le coût caché de la pandémie de Covid-19 », Bureau fédéral du plan, Article n°12.

Caldarini, C. et Cherenti, R. (2023), Les CPAS entre pressions et dépression. Résultats d'une enquête auprès de 145 CPAS bruxellois et wallons, CERIS-CPAS OCMW 1030 – OASL, octobre 2023.

Capeau Bart, A. Decoster, N. S. Hassan, J. Vanderkelen, T. Vanheukelom et S. Van Houtven (2022), "We zitten allemaal in dezelfde storm, maar niet in hetzelfde schuitje", Leuvense Economische Standpunten 2022/192, mars.

Cardelli R, O'Dorchai S. (2022), Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Cahier 5 Genre et santé mentale, IWEPS, 78 p.

Castaigne, M. (2023), Les pièges à l'emploi : quand travailler coûte. Analyse d'une remise à l'emploi pas toujours simple pour les bénéficiaires du revenu d'intégration", Fédération des CPAS, juillet.

Castanares-Zapatero Diego, Kohn Laurence, Dauvrin Marie, Detollenaere Jens, Maertens de Noordhout Charline, Primus-de Jong Céilia, Cleemput Irina, Van den Heede Koen. Besoins et suivi des patients atteints de COVID long. Health Services Research (HSR). Bruxelles. Centre Fédéral

CASTAÑO Iria Galván (2022), Dématérialisation des services bancaires. Vers une exclusion financière des personnes en difficulté avec l'écrit, in La Revue Nouvelle, n° 3 <https://revuenouvelle.be/Dematérialisation-des-services-bancaires>.

Centrale des crédits aux particuliers (2023), Informations micro-économiques – Dernières données enregistrées en août 2023, Banque nationale de Belgique, Bruxelles.

Conseil Central de l'Économie (2021), Rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes : diagnostic et déterminants », Bruxelles.

Conseil supérieur de l'emploi (2023), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions, juillet.

Conseil supérieur de l'emploi (2023a), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions – Synthèse et recommandations juillet.

Daye, M. (2023), Résultats de l'enquête de l'UVCW réalisée par Dedicated, Mouvement communal août-septembre 2023 / N°980.

Déclaration de politique Wallonie 2019-2024, pp. 41 et suivantes : https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf.

Dehon, E. et Jeanmart, C. (2022), « Où sont les surendettés ? » Analyse du faible recours à la médiation de dettes amiable ou judiciaire en période de crise en Belgique, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, décembre. Disponible sur : <https://observatoire-credit.be/storage/3437/O%C3%B9-sont-les-surendett%C3%A9s---note-d%27analyse-finale.pdf>.

Deprez, A. Gerard, V. et Mosty, M. (2015), Les expulsions domiciliaires en Wallonie : Premier état des lieux, Rapport final, IWEPS. Disponible sur : <https://www.iweps.be/publication/expulsions-domiciliaires-wallonie/>.

De Schutter, O. (2023), Changer de boussole. La croissance ne vaincra pas la pauvreté, Ed. Les liens qui libèrent.

Di Prima, C. (2023), Un sociologue du travail : « Le concept d'emploi en pénurie est une invention politique », Interview avec Jean-François Orianne, l'Écho 25 septembre.

Duchesne, J. (2023), Des clics et des claques pour des professionnels engagés, Lire et Écrire, mars 2023, https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/des_clics_et_des_claques.pdf.

Ducol, L., Anciaux, A., Catellani, A., Lits, G., Galand, B., Nils, F., Rihoux, B. & Cougnon, L.-A. (2022). Jeunes, Communication & Climat. Diversité des enjeux climatiques auprès des 15-24 ans en Belgique. Rapport de l'UCLouvain, suite à un appel du Conseil fédéral pour le développement durable, SocAr-Xiv, doi : 10.31235/osf.io/87psm.

FARCHAKH, A. et VANHESEN, Ch. (2023), L'Accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales, Rapport sectoriel wallon 2023, juin.

Fédération Belge des Banques Alimentaires (2022), *La demande d'aide alimentaire a augmenté de 15% depuis janvier*, tandis que les dons diminuent, Communiqué de presse du 14 juillet, disponible sur : <https://foodbanks.be/fr/press-documentation> [consulté le 2/10/2023].

Fédération des Maisons médicales, *Mémoire 2023. Enjeux locaux – régionaux – fédéraux et européens*, Bruxelles, 2023. Disponible sur : <https://www.maisonmedicale.org/wp-content/uploads/2023/10/memorandum-elections-2024-Federation-des-maisons-medicales.pdf>

Fédération des notaires (2021 a) Baromètre immobilier : forte augmentation de l'activité immobilière début 2021. Communiqué de presse du 31 mars 2021 4 p.

Fédération des Services Sociaux (FdSS), Pour un accès à une alimentation de qualité pour toutes. Mémoire de la Concertation Aide alimentaire, Bruxelles, 2023, <https://www.fdss.be/fr/publication/memorandum-2024-de-la-concertation-aide-alimentaire/>.

Fédération Wallonie-Bruxelles, « Les développements culturels du territoire en Fédération Wallonie-Bruxelles », Évolution en 2021. Consulté en novembre 2023 : https://biblio-theques.cfwb.be/fileadmin/sites/biblio/uploads/Documents/Publications/Developpements_culturels_2021_16-5.pdf.

FEDERIA, *Baromètre des locations - 1er Semestre 2023, La hausse des loyers se poursuit en 2023, à Bruxelles comme en Wallonie*, Wavre, 1/09/2023. Disponible sur : <https://www.federia.immo/fr/thematiques/2023-09-12-barometre-de-locations-du-1er-semestre-2023-quelles-tendances-en-wallonie-et-a-bruxelles>.

Flawinne, X. et Perelman, S. (2022), La vie après 50 ans – Faits marquants révélés par l'enquête européenne SHARE, Essai, Presses universitaires de Liège. Disponible gratuitement en ligne : <https://e-publish.uliege.be/50ans/>.

Fondation Registre du Cancer, 2022, Description de l'incidence du cancer durant la première année COVID-19 en Belgique 21 p. [https://kankerregister.org/media/docs/publications/rapporten/Can-cerenBelgique2020\(FINAL020822\).pdf](https://kankerregister.org/media/docs/publications/rapporten/Can-cerenBelgique2020(FINAL020822).pdf)

Fondation Roi Baudouin (2022), *La déprivation matérielle des enfants en Belgique : que sait-on ?*, Communiqué de presse, Justice sociale et pauvreté, 7 novembre.

Fondation Roi Baudouin (2020) - Baromètre des précarités énergétique et hydrique - Chiffres 2020 - <https://www.kbs-frb.be/fr/barometres-des-precarites-energetique-et-hydrique-chiffres-2020>.

Fortunier, C. et Sbaraglia, F., Rea, A. (2022), Apprendre de la gestion de la crise Covid-19 en Belgique pour penser une gestion plus collaborative et intégrée des prochains risques collectifs, Solidaris et ULB, avril.

Gisle L, Drieskens S, Demarest S, Van der Heyden J. Santé mentale. Enquête de santé 2018. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2020/14.440/3. Disponible en ligne : www.enquete-sante.be.

GODART, P. et alii., (2023), *Les expulsions de logement : combien, qui et où ?*, in Brussel Studies, <https://doi.org/10.4000/brussels.6434>.

Goedemé, T., Janssens, J., Bolland, M., Corselis, A., Derboven, J., Linchet, S., ..., Vergauwen, J. (2022a). De omvang en kenmerken van de niet-opname van het leefloon, de verhoogde tegemoetkoming en de verwarminstoelage onder 18- tot 64-jarigen in België. In: Coene, J., Ghys, T., ..., & Van Praag, L. (Eds.), *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2022* (pp. 139-159). Leuven: Acco.

Goedemé, T., Bolland, M., Janssens, J., et al. (2022b). TAKE: The size and characteristics of non-take-up of social benefits in Belgium. Conférence finale du projet BELMOD et TAKE : 23 juin 2022, Bruxelles.

Guio, A.-C., Marlier, E., Vandenbroucke, F. and Verbunt, P. (2022), Differences in Child Deprivation across Europe: The Role of In-Cash and In-Kind Transfers, *Child Indicators Research*, June.

Guio, A.-C. (2022), *Présentation des chiffres et constats sur la précarité infantile*, Colloque intersectoriel organisé par la Fondation Roi Baudouin sur la précarité infantile le 16 novembre 2022.

Guio (A.-C.), Van Lancker, W. (2023), La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?, Fondation Roi Baudouin, octobre.

Guyot J.-L., Marquet J. (eds) (2017), *Le bien vieillir en Wallonie. Enjeux et prospective*, Namur, Presses universitaires de Namur, Univer'Cité.

Henry, H. (2023), Comment améliorer le bien-être en fin de carrière ? Analyse quantitative des conditions et des aménagements du travail contribuant au bien-être en fin de carrière, *Santé & Société* n°6, juillet. Disponible sur : <https://cm-mc.bynder.com/m/377baff70196a927/original/Sante-Societe-n-6-bien-etre.pdf> [Consulté le 5/11/2023].

HERMANS, K. et WAGENER, M. (dir.), *Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi. Rapport global 2022*, FRB – KULeuven – UCLouvain-Cirtes, mars 2023. <https://kbs-frb.be/fr/denombrement-du-sans-abrisme-de-labsence-de-chez-soi-rapport-global-2022>.

INAMI, *Incapacité de travail de longue durée : Combien de burn-outs et de dépressions de longue durée ? Quel coût pour l'assurance indemnités ?* Disponible sur : <https://www.inami.fgov.be/fr/statistiques/indemnites/Pages/incapacite-travail-longue-duree-combien-burn-outs-depressions.aspx#:~:text=d'une%20d%C3%A9pression%20%3F-,Quel%20co%C3%BBt%20pour%20l'assurance%20indemnit%C3%A9s%20%3F,plus%20de%2047%20%25%20depuis%202016.> [Consulté le 5/10/2023].

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2021), *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique* – Rapport 2023. https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/lecart_salarial_entre_les_femmes_et_les_hommes_en_belgique_rapport_2023. [Consulté le 30 novembre 2023].

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2021), *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique* – Rapport 2021.

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2022), *Les chiffres de l'écart salarial 2022 – Données de l'année 2020*. Disponible sur : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/2022-loonkloofcijfers-fr.pdf>.

Jany-Catrice F. et Zotti R. (2009), « La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises », dans *Futuribles*, n°350, mars, pp. 65-87.

Jeanmart, C. (2023), « Nouveaux profils touchés par les difficultés financières sévères, mais peu de nouvelles demandes en médiation de dettes », *L'Observatoire* n°114.

KAABINEN, J. (2018). Housing First: le modèle finlandais. *Vie sociale*, 23-24, 167-174. <https://doi.org/10.3917/vsoc.183.0167>.

KCE (2021), *Pathophysiology of long covid : a preliminary report*, Castanares-Zapatero D., Chalon P, Ven den Heede K, KCE Contributions 55p.

Le Délégué général de la Communauté française aux Droits de l'Enfant, *Rapport d'activités 2021-2022*, Bruxelles.

Le Délégué général de la Communauté française aux Droits de l'Enfant, *Rapport d'activités 2022-2023*, Bruxelles.

Leroy, A. (2023), École et familles populaires : des liens à reconstruire, *Journal de l'alpha* n°229, 2e trimestre 2023, pp. 40-49. Disponible sur : https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/no_229_ecole_et_inegalites.pdf [Consulté le 5 novembre 2023]

Lire et écrire (2023), *L'alphabétisation au cœur des politiques wallonnes*. Mémoire 2024, Bruxelles, Disponible sur : <https://lire-et-ecrire.be/L-alphabetisation-au-coeur-des-politiques-wallonnes>.

Lire et Écrire (2023), École et inégalités, *Journal de l'alpha* n°229, 2e trimestre 2023. Disponible sur : https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/no_229_ecole_et_inegalites.pdf.

LST (Luttes Solidarité Travail) et associations partenaires (2023), *Plaidoyer en vue des élections 2024*, Namur. Disponible sur : https://www.mouvement-lst.org/documents/2023/2023-10-17_synth%C3%A8seCahierRev.pdf.

Maertens de Noordhout, C., Devos, C., Adriaenssens, J., Bouckaert, N., Ricour, C., Gerkens, S. (2019) *Évaluation de la performance du système de santé : soins des personnes vivant avec des maladies chroniques*. Health Services Research (HSR). Bruxelles. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). <https://www.kce.fgov.be/fr/publications/tous-les-rapports/evaluation-de-la-performance-du-systeme-de-sante-soins-des-personnes-vivant-avec-des-maladies>.

Marmot, M. (2010), "Fair society, healthy lives". Strategic review of health inequalities in England post-2010. The Marmot Review, February 2010.

Marquet J., Lits G., Le groupe Enjeux et gestion du vieillissement (EGV : CIRFASE – CIRTES – DEMO), IWEPS (2017) Pourra-t-on bien vieillir en Wallonie à l'horizon 2025-2045 ? Sociétés en changement Numéro 3 / novembre, 8p. Disponible sur : <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-iac-chos/societes-en-changement-note-thematique/IACCHOS-socie%CC%81te%CC%81s%20en%20changement-Vieillessement-DEF.pdf> [Consulté en novembre 2023].

MAURIN, L. (2023), Inégalités environnementales et fracture sociale : la grande confusion, Tours. Disponible sur : <https://www.inegalites.fr/inegalites-environnementales-fracture-sociale>.

Mawet, F. (2023), La fabrication des inégalités scolaires, Journal de l'alpha n°29, 2e trimestre, p.9-19. Disponible sur : https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/no_29_ecole_et_inegalites.pdf [Consulté le 5 novembre 2023].

Michalos A.C., Smale B., Labonté R., Muhajarine N., Scott K., Moore K., Swystun L., Holden B., Bernardin H., Dunning B., Graham P., Guhn M., Gadermann A.M., Zumbo B.D., Morgan A., Brooker A.-S., & Hyman I. (2011). The Canadian Index of Wellbeing. Technical Report 1.0. Waterloo, ON : Canadian Index of Wellbeing and University of Waterloo.

Miringoff M., Miringoff M.-L. (1999), The social health of the nation. How America is really doing, Oxford University Press, New-York, 245 p.

Miringoff M., Miringoff M.-L., Opdycke S. (1996) « The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health », Challenge, Juillet-Août.

Miringoff M., Miringoff M.-L. (1995) « America's social health: the Nation's need to know", Challenge, Fall 1995, pp. 19-24.

Moussaoui, M., Guiot, J., Fripiat, F., Darcis, G. (2023), Une cause émergente de fatigue et de douleurs post-chroniques : l'affection post-Covid-19 ou Covid-long, Rev Med Liège ; 78 : 5-6 : 299-304.

Nardo M., Saisana M., Saltelli A., Tarantola S., Hoffmann A., Giovannini E. (2008), Handbook on constructing composite indicators: Methodology and user guide. OECD en collaboration avec Joint Research Centre (JRC) of the European Commission, 158 p.

Nevejan H., Van Camp G., Vandelanoot D. (2021). Réformes régionales des allocations familiales – Une analyse d'impact avec le modèle de microsimulation EXPEDITION. Bureau du Plan. Working Paper 04-21.

Noirhomme, C. (2022), Le suivi psychologique : accessible en Belgique ? Analyse de l'utilisation des soins de santé mentale ambulatoires par les membres de la MC, *Santé & Société* 3, octobre.

Noirhomme, C., Dispas, M., Smith, P. (2023), La convention « soins psychologiques » dans le paysage des soins de santé mentale – État des lieux de l'utilisation des soins de santé mentale remboursés et des besoins rencontrés et non-rencontrés en Belgique, *Santé & Société* 7, octobre.

Noulet, J.-F., (2022), Sondage RTBF/La Libre « Bye-Bye, la démocratie ? » : un Belge sur quatre donnerait le pouvoir à un leader unique. Disponible sur : <https://www.rtbef.be/article/sondage-rtbf-la-libre-bye-bye-la-democratie-un-belge-sur-quatre-donnerait-le-pouvoir-a-un-leader-unique-11100798> [Consulté le 5 novembre 2023].

Observatoire de la santé du Hainaut (2017), L'universalisme proportionné, stratégie de réduction des inégalités sociales de santé, Synthèse du Séminaire sur les inégalités sociales de santé du 9 mai 2017.

Observatoire du Crédit, 2022, Le point sur les coûts de l'énergie - paru dans Échos du crédit et de l'endettement n°73 - janvier - février - mars 2022. Disponible sur : [https://observatoire-credit.be/sto-
rage/2368/ECE73-Le-point-sur-les-co%C3%BBts-de-l%E2%80%99C3%A9nergie.pdf](https://observatoire-credit.be/sto-rage/2368/ECE73-Le-point-sur-les-co%C3%BBts-de-l%E2%80%99C3%A9nergie.pdf).

Observatoire du Crédit (2022), Quel impact social de la crise de l'énergie ? , *Échos du crédit et de l'endettement* n°73 - janvier - février - mars 2022. Disponible sur : [https://observatoire-credit.be/sto-
rage/2369/ECE73-Quel-impact-social-de-la-crise-de-l%E2%80%99C3%A9nergie.pdf](https://observatoire-credit.be/sto-rage/2369/ECE73-Quel-impact-social-de-la-crise-de-l%E2%80%99C3%A9nergie.pdf).

OCDE (2020), Etudes économiques de l'OCDE : Belgique.

OKBANI, N., Camaji, L., MAGORD, C. (2022), Dématérialisation des services publics et accès aux droits, in *Revue des politiques sociales et familiales*, éd. Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2022/4 (n°145), pp. 3-10.

Pinchart, S. (2023), L'école aurait à gagner « en excellence » dans la réalisation de son enseignement à impliquer les parents », *Journal de l'alpha* n°229, pp.5-7. Disponible sur : https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/no_229_ecole_et_inegalites.pdf [Consulté le 5 novembre 2023].

Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RWDH), Démarche exploratoire en matière de prévention et de lutte contre les expulsions. Rapport final, Namur, 2022. [https://rwdh.be/wp-con-
tent/uploads/2023/02/230216_RWDH-EXPULSIONS-RAPPORT_FINAL.pdf](https://rwdh.be/wp-content/uploads/2023/02/230216_RWDH-EXPULSIONS-RAPPORT_FINAL.pdf).

Reginster I., Ruyters C. *et alii* (2013), Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, Working Paper de l'IWEPS, n°9, janvier 2013.

Renard, F., Scohy, A., De Pauw, R., Jurčević, J., Devleeschauwer, B (2022), Health status report 2021 – L'état de santé en Belgique. Bruxelles, Belgique : Sciensano. Numéro de dépôt : D/2022/14.440/07. Disponible en ligne : <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante>

RWLP (2023), Un pacte logement énergie pour les portefeuilles plats, Namur. [https://www.rwlp.be/index.php/accueil/positionnement-politique-du-rwlp/1331-un-pacte-loge-
ment-energie-pour-les-portefeuilles-plats](https://www.rwlp.be/index.php/accueil/positionnement-politique-du-rwlp/1331-un-pacte-logement-energie-pour-les-portefeuilles-plats).

Scheuer, B. et Ancel, D. (Sous la dir. de) (2022), Comment a-t-on perçu la pandémie et comment envisage-t-on la prévention des risques futurs sur nos santés ? –volet état de l'opinion publique, Rapport de recherche, Solidaris, février.

Sciensano. Dixième enquête de santé COVID-19 : Résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique. Avril 2022 ; Numéro de dépôt : D/2022/14.440/18. Disponible en ligne : https://www.sciensano.be/sites/default/files/report10_covid-19_hs_fr.pdf.

Sciensano (2023), Cohorte belge santé et bien-être (BELHEALTH), Bulletins n°1 (janvier).

Sciensano, (2023), Cohorte belge Santé et Bien-être (BELHEALTH), Bulletin n°2 (mai).

Sciensano, (2023), Cohorte belge Santé et Bien-être (BELHEALTH), Bulletin n°3 (octobre).

Sciensano. 2022, Dixième enquête de santé COVID-19 : Résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique. Avril 2022 ; Numéro de dépôt : D/2022/14.440/18. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.25608/mveg-bk51>

Sciensano, 2021, Analyse de la surmortalité liée au COVID-19 en 2020, 4p.

Sciensano, KU Leuven, 2021, POWER TO CARE L'enquête sur le bien-être des personnes et professionnels d'aide et de soin. Principaux résultats de la deuxième enquête nationale, mars 2021 <https://www.sciensano.be/en/biblio/power-care-lenquete-sur-le-bien-etre-des-personnes-et-professionnels-daide-et-de-soin-principaux>.

Securex (2022), Près de 30% des travailleurs belges courent un risque (élevé) de burn-out - <https://press.securex.be/pres-de-30-des-travailleurs-belges-courent-un-risque-eleve-de-burn-out>.

SIPES (2023), Enquête HBSC – Health Behaviour in School-Aged Children, 2022, <https://sipes.esp.ulb.be/projets/hbsc>.

Solidaris (2023), Comment les Belges francophones perçoivent-ils l'incidence du logement sur leur santé ? <https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2023/10/Rapport-Complet-Thermo-logement-min.pdf> [consulté en novembre 2023].

Solidaris et Latitude Jeunes (2023), Santé, climat, politique, avenir – Le regard des 18-25 ans en Belgique francophone. Disponible sur : <https://www.latitudejeunes.be/wp-content/uploads/2023/09/Presentation-resultats-sondage-jeunes-2023.pdf>.

Solidaris (2022), Le renoncement aux soins de santé pour des raisons financières – Rapport d'enquête, Institut Solidaris.

Solidaris (2022), Baromètre Confiance et Bien-être, Institut Solidaris. Disponible sur : <https://www.institut-solidaris.be/index.php/barometre-confiance-bien-etre-2022/>.

SPP Intégration sociale et SPF Justice (2022), Pauvreté et justice en Belgique, Bruxelles.

SPW et IWEPS (2023) Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ? Rapport 2023 et site web : <https://indicateursodd.iweps.be>.

Statbel (2023), Enquête trimestrielle sur le bien-être des Belges et leurs conditions de vie.

Statbel (2023), « L'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes sans enfants entièrement comblé en 2021 », La Belgique en chiffre, 7 mars.

Statbel (2023), Situation sur le marché du travail selon la nationalité d'origine – Nouveaux résultats de l'enquête sur les forces de travail, juin. Disponible sur : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/situation-sur-le-marche-du-travail-selon-la-nationalite-dorigine> [Consulté le 5/10/2023].

Statbel (2023), Rapport mensuel sur l'évolution du nombre de faillites et de pertes d'emploi en Belgique - Août 2023.

UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2022), Monitoring socioéconomique – Marché du travail et origine.

Disponible : https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Monitoring_socio%C3%A9conomique_2022.pdf [consulté le 5/10/2023].

UNIA – Centre interfédéral pour l'égalité des chances – Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Avis relatif à l'impact de la digitalisation des services (publics ou privés), [https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/avis_relatif_%C3%A0_l'impact_de_la_digitalisation_des_services_\(publics_ou_priv%C3%A9s\).pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/avis_relatif_%C3%A0_l'impact_de_la_digitalisation_des_services_(publics_ou_priv%C3%A9s).pdf).

UNICEF (2021), *La situation des enfants dans le monde. Dans ma tête : Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants.*

UNICEF Belgique (2022), « Rapport des enfants et des jeunes concernés par la santé mentale en Belgique », Rapport « What Do You Think ? ».

Université libre de Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel, itsme (2021), *Une démocratie sans électeurs ? Une analyse de l'abstention électorale*.

Université libre de Bruxelles et Solidaris (2022), *Comment penser et mettre en pratique la prévention des futurs grands risques collectifs sur la santé ?* – Cahier de réflexions et de pistes d'actions (Version cahier complet), juin.

Vancorenland, S., Avalosse, H. (2022), « Les différents besoins des personnes en incapacité de travail. Comment la prévention globale peut être complétée par une approche sur mesure », *Santé & Société* n° 4, décembre.

VAN NECK, S. (2022), *Des adultes en alphabétisation au rendez-vous avec le numérique en formation À la croisée des apprentissages utilitaires et des bénéfices sociaux*, Lire et Écrire, décembre.

Van Wilder L., Devleeschauwer B., Clays E., Van der Heyden J., Charafeddine R., Scohy A., De Smedt D., 2022 QALY losses for chronic diseases and its social distribution in the general population: results from the Belgian Health Interview Survey. BMC Public Health 22: 1304 9p.

VIAS (2022), La crise sanitaire a boosté la consommation de cannabis et de gaz hilarant <https://www.vias.be/fr/newsroom/1-op-de-5-jonge-bestuurders-rijdt-maandelijks-na-druggebruik/>.

VIAS (2023a), Nette diminution du nombre de tués sur les routes au cours des 6 premiers mois de l'année. Consulté en novembre 2023 : <https://www.vias.be/fr/newsroom/nette-diminution-du-nombre-de-tues-sur-les-routes-au-cours-des-6-premiers-mois-de-lannee/>.

VIAS (2023b), Des voitures plus lourdes, plus hautes et plus puissantes pour une sécurité routière à deux vitesses ? Consulté en novembre 2023 : <https://www.vias.be/fr/newsroom/des-voitures-plus-lourdes-plus-hautes-et-plus-puissantes-pour-une-securite-routiere-a-deux-vitesses-/>.

VIAS, 2022, 1 conducteur sur 3 roule moins vite sur l'autoroute en raison de l'augmentation du prix du carburant COMMUNIQUE DE PRESSE 13 juillet 2022 2p.

VIAS 2022, Baromètre 2021 de la sécurité routière <https://www.vias.be/storage/main/barometer-2021-fr.html>.

VIAS 2022, Baromètre de la sécurité routière 1er semestre 2022 <https://www.vias.be/storage/main/barometer-2022-q2-fr.html>.

Warisse Ch., 2022, Is home ownership still affordable in Belgium? NBB Economic Review 2022/12, 20p.

Winkel J. (2023) « La fin de la « classe moyenne » du secteur musical » septembre 2023 Larsenmag <https://www.larsenmag.be/fr/articles/2064-la-fin-de-la-classe-moyenne-du-secteur-musical>.

Wouters, T. (2022), Enquête ING auprès des consommateurs. Les Belges se serrent la ceinture, 23 novembre. Disponible sur : <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-iacchos/societes-en-changement-note-thematique/IACCHOS-socie%CC%81te%CC%81s%20en%20changement-Vieillissement-DEF.pdf>.

Zacharie D. (2022) « Sale temps pour les salles de concerts » décembre 2022 Larsenmag <https://www.larsenmag.be/fr/articles/1682-sale-temps-pour-les-salles-de-concerts>.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2023